

VILLE DE 
TOURS

TARIFS 2019

SOMMAIRE GENERAL : TARIFS 2019

<i>SPORTS</i>	2
<i>EDUCATION, PETITE ENFANCE</i>	37
<i>CULTURE</i>	73
<i>SOLIDARITES</i>	133
<i>GESTION DU DOMAINE</i>	135
<i>TLPE - ELEMENTS DE FACADE</i>	149
<i>HYGIENE ET ENVIRONNEMENT</i>	153
<i>URBANISME AMENAGEMENT</i>	157
<i>FINANCES</i>	161
<i>PARKINGS/HORODATEURS</i>	163
<i>MATERIELS ET FÊTES</i>	167
<i>SYSTEMES D INFORMATION</i>	171
<i>ARCHIVES ET PATRIMOINE</i>	178
<i>AFFAIRES GENERALES COMMERCE CITOYENNETE</i>	189
<i>RELATIONS PUBLIQUES, LOCATIONS DE SALLES</i>	215
<i>PARCS ET JARDINS</i>	229
<i>PARC AUTO</i>	248
<i>GRAND THEATRE</i>	250
<i>COHESION SOCIALE</i>	282
<i>RESSOURCES HUMAINES</i>	286



SPORTS

SOMMAIRE



Citéclub, tarifs d'entrées, autres activités	3
Participation pour mise à disposition d'équipement sportif	18
Manifestations sans public payant	26
Manifestations avec public payant	27
Produits divers	29
Tarifications aux collèges, lycées, écoles, enseignement supérieur	31
Exonérations	32

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
I - CITÉCLUB						
A) TARIFS CARTE						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019						
- HABITANT DE TOURS						
* De 0 à 11 ans :						
- Carte CitéClub " Gratuit"						
- Carte CitéClub préférence "Gratuit"						
<i>Justificatif : (validation Commission des Sports)</i>						
<i>Quotient familial < ou égal à 1000 €</i>						
<i>Licence dans un club sportif de Tours</i>						
<i>Personne handicapée</i>						
* De 12 à 64 ans :						
- Carte CitéClub	11,00	11,00		11,00		
- Carte CitéClub préférence	6,00	6,00		6,00		
<i>Justificatif : (validation Commission des Sports)</i>						
<i>Quotient familial < ou égal à 1000 €</i>						
<i>Attestation de boursier pour les étudiants</i>						
<i>Licence dans un club sportif de Tours</i>						
<i>Attestation d'allocation de solidarité aux personnes âgées</i>						
<i>Personne handicapée</i>						
* 65 ans et plus :						
- Carte CitéClub préférence	6,00	6,00		6,00		
- Carte CitéClub préférence "Gratuit"						
<i>Justificatif : (validation Commission des Sports)</i>						
<i>Attestation d'allocation de solidarité aux personnes âgées</i>						
<i>Licence dans un club sportif de Tours</i>						
<i>Personne handicapée</i>						
- HABITANT HORS TOURS						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
* De 0 à 11 ans :						
- Carte CitéClub	6,00	6,00		6,00		
- Carte CitéClub préférence <i>Justificatif : (validation Commission des Sports) Licence dans un club sportif de Tours Personne handicapée</i>	6,00	6,00		6,00		
* De 12 à 64 ans :						
- Carte CitéClub	16,00	16,00		16,00		
- Carte CitéClub préférence <i>Justificatif : (validation Commission des Sports) Licence dans un club sportif de Tours Personne handicapée</i>	6,00	6,00		6,00		
* 65 ans et plus :						
- Carte CitéClub préférence	6,00	6,00		6,00		
- Carte CitéClub préférence "Gratuit" <i>Justificatif : (validation Commission des Sports) Attestation d'allocation de solidarité aux personnes âgées Licence dans un club sportif de Tours Personne handicapée</i>						
- Comité des entreprises de Tours pour leurs adhérents						
- Carte CitéClub préférence	6,00	6,00		6,00		
- Cas de perte ou demande de duplicata	3,00	3,00		3,00		
- Frais d'envoi	1,00	1,00		1,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
B) TARIFS D'ACCES TENNIS ET GYMNASES (pour les adhérents CitéClub)						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019						
- Accès salles et gymnases par séance (maximum 15 personnes)						
Tarif CitéClub	40,00	40,00		40,00		
Tarif CitéClub préférence	30,00	30,00		30,00		
- Accès tennis Tourettes et salle badminton par heure (maximum 4 personnes)						
Tarif CitéClub	10,00	10,00		10,00		
Tarif CitéClub préférence	5,00	5,00		5,00		
II - TARIFS D'ENTREES						
A) PISCINES						
- Le Ticket d'entrée						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	4,00	4,00		4,00		
Du 01/09 au 31/12	4,00	4,10		4,10		2,50

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	2,85	2,85		2,85		
Du 01/09 au 31/12	2,85	2,90		2,90		1,75
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	2,05	2,05		2,05		
Du 01/09 au 31/12	2,05	2,05		2,05		
Séance à thème (sur liste d'événements validés par la Commission des Sports)						
Du 01/01 au 31/08	5,30	5,30		5,30		
Du 01/09 au 31/12	5,30	5,40		5,40		1,89
- La Carte de 10 entrées						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	36,00	36,00		36,00		
Du 01/09 au 31/12	36,00	36,90		36,90		2,50
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	25,65	25,65		25,65		
Du 01/09 au 31/12	25,65	26,10		26,10		1,75
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	16,40	16,40		16,40		
Du 01/09 au 31/12	16,40	16,40		16,40		
- Le Ticket accompagnateur	1,00	1,00		1,00		
Accompagnateur d'enfant (non-accès à l'espace de bain)						
Accès gratuit au parent accompagnant un adhérent lors des activités municipales						
- La Leçon particulière de natation (30min)						
- Tarif du 01/01 au 31/08	15,80	15,80		15,80		
Dont 11,80 euros reversés par la Ville au maître nageur						
- Tarif du 01/09 au 31/12	15,80	16,10		16,10		1,90
Dont 12,00 euros reversés par la Ville au maître nageur						
LA VALIDITE DU TICKET EST LIMITEE A 1 AN						
ABONNEMENTS PISCINES POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE CITÉCLUB ET CITÉCLUB PRÉFÉRENCE :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Abonnement annuel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	135,00	135,00		135,00		
Du 01/09 au 31/12	135,00	137,50		137,50		1,85
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	110,50	110,50		110,50		
Du 01/09 au 31/12	110,50	122,20		112,20		1,54
- Abonnement semestriel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	83,00	83,00		83,00		
Du 01/09 au 31/12	83,00	84,50		84,50		1,81
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	60,00	60,00		60,00		
Du 01/09 au 31/12	60,00	60,90		60,90		1,50
- Abonnement mensuel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	25,00	25,00		25,00		
Du 01/09 au 31/12	25,00	25,40		25,40		1,60
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	18,00	18,00		18,00		
Du 01/09 au 31/12	18,00	18,25		18,25		1,39
ACTIVITES AQUAFIT'NESS (activité + natation)						
Réservé aux plus de 16 ans						
- Ticket (tarif unique)						
Du 01/01 au 31/08	8,40	8,40		8,40		
Du 01/09 au 31/12	8,40	8,55		8,55		1,79
- Abonnement annuel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	278,00	278,00		278,00		
Du 01/09 au 31/12	278,00	282,20		282,20		1,51

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	203,00	203,00		203,00		
Du 01/09 au 31/12	203,00	206,00		206,00		1,48
- Abonnement semestriel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	155,00	155,00		155,00		
Du 01/09 au 31/12	155,00	157,50		157,50		1,61
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	113,50	113,50		113,50		
Du 01/09 au 31/12	113,50	115,15		115,15		1,45
- Abonnement mensuel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	31,30	31,30		31,30		
Du 01/09 au 31/12	31,30	31,75		31,75		1,44
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	22,90	22,90		22,90		
Du 01/09 au 31/12	22,90	23,20		23,20		1,31
Dispositions particulières pour les publics payants dans les piscines:						
L'accompagnateur d'une personne handicapée bénéficie de la gratuité, après rendez-vous avec le chef de bassin						
Le tarif séance à thème ne s'applique pas aux titulaires d'un abonnement piscine ou sport forme						
Ponctuellement, sur avis de la Commission des Sports, entrée aux tarifs CitéClub lors des séances à thème, selon le programme CitéClub						
Accueil des groupes pendant les séances publiques :						
Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub préférence pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil de loisirs hors Tours agréé Jeunesse et Sport :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Association sportive et autre groupement de Tours agréés Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub préférence pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Association sportive et autre groupement Hors Tours agréés Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil des handicapés reconnu par les institutions : Tarif CitéClub préférence pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Accueil des groupes en dehors des séances publiques : Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Activités Municipales : Ponctuellement, entrée gratuite aux titulaires de la carte CitéClub lors de séances à thème, selon le programme CitéClub proposé.						
B) PATINOIRE						
Entrée hors-location de patins						
- Le Ticket d'entrée						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	4,90	4,90		4,90		
Du 01/09 au 31/12	4,90	5,00		5,00		2,04
Séance à thème (sur liste d'événements validés par la Commission des Sports)						
Du 01/01 au 31/08	5,30	5,30		5,30		
Du 01/09 au 31/12	5,30	5,40		5,40		1,89
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	3,90	3,90		3,90		
Du 01/09 au 31/12	3,90	3,95		3,95		1,28
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	3,00	3,00		3,00		
Du 01/09 au 31/12	3,00	3,05		3,05		1,67

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- La Carte de 10 entrées						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	44,10	44,10		44,10		
Du 01/09 au 31/12	44,10	45,00		45,00		2,04
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	35,10	35,10		35,10		
Du 01/09 au 31/12	35,10	35,55		35,55		1,28
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	24,00	24,00		24,00		
Du 01/09 au 31/12	24,00	24,40		24,40		1,67
- Le Ticket accompagnateur	1,00	1,00		1,00		
Accompagnateur d'enfant (non-accès à la surface de glace)						
Accès gratuit au parent accompagnant un adhérent lors des activités municipales						
Entrée avec location de patins						
- Le Ticket d'entrée						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	8,20	8,20		8,20		
Du 01/09 au 31/12	8,20	8,35		8,35		1,83
Séance à thème (sur liste d'événements validés par la Commission des Sports)						
Du 01/01 au 31/08	8,60	8,60		8,60		
Du 01/09 au 31/12	8,60	8,75		8,75		1,74
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	7,20	7,20		7,20		
Du 01/09 au 31/12	7,20	7,30		7,30		1,39
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	6,30	6,30		6,30		
Du 01/09 au 31/12	6,30	6,40		6,40		1,59
- La Carte de 10 entrées						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	69,30	69,30		69,30		
Du 01/09 au 31/12	69,30	70,60		70,60		1,88
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	60,30	60,30		60,30		
Du 01/09 au 31/12	60,30	61,15		61,15		1,41
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	49,20	49,20		49,20		
Du 01/09 au 31/12	49,20	50,00		50,00		1,63
LA VALIDITE DU TICKET EST LIMITEE A 1 AN						
ABONNEMENTS PATINOIRE POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE CITÉCLUB ET CITÉCLUB PRÉFÉRENCE :						
- Abonnement annuel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	105,00	105,00		105,00		
Du 01/09 au 31/12	105,00	106,60		106,60		1,52
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	77,00	77,00		77,00		
Du 01/09 au 31/12	77,00	78,20		78,20		1,56
Location de patins (la paire par séance)						
- Le Ticket						
Du 01/01 au 31/08	3,30	2,75	0,55	3,30	20,00	
Du 01/09 au 31/12	3,30	2,79	0,56	3,35	20,00	1,52

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- La Carte de 10 locations						
Du 01/01 au 31/08	25,20	21,00	4,20	25,20	20,00	
Du 01/09 au 31/12	25,20	21,33	4,27	25,60	20,00	1,59
Autres prestations						
- Affûtage de patins (la paire)						
Du 01/01 au 31/08	5,70	4,75	0,95	5,70	20,00	
Du 01/09 au 31/12	5,70	4,83	0,97	5,80	20,00	1,75
Dispositions particulières pour les publics payants à la patinoire :						
L'accompagnateur d'une personne handicapée bénéficie de la gratuité, après rendez-vous avec le responsable de la patinoire						
Le tarif séance à thème ne s'applique pas aux titulaires d'un abonnement patinoire Ponctuellement, sur avis de la Commission des Sports, entrée aux tarifs CitéClub lors des séances à thème, selon le programme CitéClub						
Promotion patiner malin :						
Location de patins offerte lors d'une séance publique définie, par semaine (sauf opérations spéciales, animations)						
Semaine promotion : Location de patins offerte selon calendrier validé par la Commission des Sports						
Accueil des groupes pendant les séances publiques :						
Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris)						
Centre d'accueil de loisirs hors Tours agréé Jeunesse et Sports :						
Tarif CitéClub + Location de patins payante pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Association sportive et autres groupements de Tours agréés Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris)						
Association sportive et autre groupement Hors Tours agréés Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub + Location de patins payante pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil des handicapés reconnu par les institutions :						
Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris)						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Accueil des groupes en dehors des séances publiques : Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris)</p> <p>Activités Municipales : Ponctuellement, entrée et location de patins gratuites aux titulaires de la carte CitéClub lors de séances à thème, selon le programme CitéClub proposé. Location de patins gratuite pour les enfants inscrits aux activités jeunesse</p>						
III - TARIFS ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES						
A) ACTIVITÉS MUNICIPALES JEUNESSE						
Titulaires de la carte CitéClub						
1) Activités annuelles dont la liste est soumise à validation par la Commission des Sports (ex: A l'eau bébé, j'apprends à barboter, j'apprends à patiner, j'apprends à nager, Mercredi du sport, école handisport, perfectionnement natation)						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/05/2019						
- Habitant de Tours						
- CitéClub	99,00	99,00		99,00		
- CitéClub préférence	67,50	67,50		67,50		
- Habitant hors-Tours						
- CitéClub	125,00	125,00		125,00		
- CitéClub préférence	115,00	115,00		115,00		
TARIFS APPLICABLES DU 01/06/2019 AU 31/12/2019						
- Habitant de Tours						
- CitéClub	99,00	100,50		100,50		1,52
- CitéClub préférence	67,50	68,60		68,60		1,63
- Habitant hors-Tours						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- CitéClub	125,00	129,00		129,00		3,20
- CitéClub préférence	115,00	118,00		118,00		2,61
2) Stage "SPORT ET VACANCES" forfait repas compris sans hébergement						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/08/2019						
- Semaine de 5 jours						
- Habitant de Tours						
- CitéClub	88,70	88,70		88,70		
- CitéClub préférence	46,80	46,80		46,80		
- Habitant hors-Tours						
- CitéClub	111,00	111,00		111,00		
- CitéClub préférence	100,00	100,00		100,00		
- Semaine de 4 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 4/5 arrondi à l'euro supérieur						
- Semaine de 3 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 3/5 arrondi à l'euro supérieur						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2019 AU 31/12/2019						
- Semaine de 5 jours						
- Habitant de Tours						
- CitéClub	88,70	90,10		90,10		1,58
- CitéClub préférence	46,80	47,50		47,50		1,50
- Habitant hors-Tours						
- CitéClub	111,00	114,50		114,50		3,15
- CitéClub préférence	100,00	103,00		103,00		3,00
- Semaine de 4 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 4/5 arrondi à l'euro supérieur						
- Semaine de 3 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 3/5 arrondi à l'euro supérieur						
3) Animation Sport Loisir "Mon anniversaire" hors CitéClub :						
Tarif/groupe - piscines/patinoire						
Du 01/01 au 31/05	114,00	114,00		114,00		
Du 01/06 au 31/12	114,00	116,00		116,00		1,75

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
B) ACTIVITÉS MUNICIPALES SPORT LOISIRS ET SANTE						
1) Activités natation adultes, plus de 16 ans						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/05/2019						
Tarif à la saison sportive						
Tarif au prorata du nombre de mois engagés, arrondi à l'euro supérieur						
- Habitant de Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	110,00	110,00		110,00		
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	96,00	96,00		96,00		
- Habitant hors-Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	155,00	155,00		155,00		
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	144,00	144,00		144,00		
TARIFS APPLICABLES DU 01/06/2019 AU 31/12/2019						
Tarif à la saison sportive						
Tarif au prorata du nombre de mois engagés, arrondi à l'euro supérieur						
- Habitant de Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	110,00	112,00		112,00		1,82
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	96,00	97,60		97,60		1,67
- Habitant hors-Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	155,00	160,00		160,00		3,23
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	144,00	148,00		148,00		2,78
2) Parcours Forme et Bien-être, plus de 16 ans						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/08/2019						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Ticket pour une séance	4,60	4,60		4,60		
- Lot de 10 tickets	35,60	35,60		35,60		
- Semaine découverte (uniquement sport santé)	8,10	8,10		8,10		
- Abonnement 3 mois + accès piscine	56,90	56,90		56,90		
- Abonnement 6 mois + accès piscine	94,40	94,40		94,40		
- Abonnement 12 mois + accès piscine	170,50	170,50		170,50		
TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2019 AU 31/12/2019						
- Ticket pour une séance	4,60	4,65		4,65		1,09
- Lot de 10 tickets	35,60	36,20		36,20		1,69
- Semaine découverte (uniquement sport santé)	8,10	8,25		8,25		1,85
- Abonnement 3 mois + accès piscine	56,90	58,00		58,00		1,93
- Abonnement 6 mois + accès piscine	94,40	96,00		96,00		1,69
- Abonnement 12 mois + accès piscine	170,50	173,40		173,40		1,70
3) Activité aquatique prénatale :						
- Le Ticket activité						
Du 01/01 au 31/08		8,40		8,40		
Du 01/09 au 31/12		8,55		8,55		
Disposition commune pour les activités sportives jeunesse et adulte						
- Les cas de demandes de remboursement validés par la Commission des Sports ou conformes au règlement, feront l'objet d'une retenue pour frais de gestion de 10 % du montant de la prestation acquitée						
4) Cotisation Individuelle pour un groupement sportif du 01/09 au 31/08						
Selon liste des équipements accessibles :						
- Espace musculation du CMS pour les sportifs de haut niveau						
Pour une saison sportive du 1er septembre au 31 août						
- Tarif						
Du 01/01 au 31/08	67,00	67,00		67,00		
Du 01/09 au 31/12	67,00	68,00		68,00		1,49

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>IV - PARTICIPATION POUR MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF</u>						
<u>Participation aux charges de fonctionnement du fait de la mise à disposition de créneaux dans les installations sportives municipales :</u>						
Définition des catégories d'usagers :						
Catégorie A : - Associations de Tours - Opérateurs sociaux de Tours - Universités - Services Municipaux de la Ville de Tours (autres que ceux exonérés) et CCAS de la Ville de Tours						
Catégorie B : - Associations de Tours Métropole Val de Loire - Direction Départementale de la Cohésion Sociale - pôle jeunesse et sport et Inspection Académique pour leurs actions de formation et d'examen - Fédérations et organismes sportifs à vocation départementale, régionale, ligue et fédérations nationales - Instituts spécialisés d'enseignement de Tours (siège de l'antenne locale) hors cadre d'un projet d'inclusion validé par la DSDEN - Instituts spécialisés d'enseignement hors-Tours avec projet d'inclusion validé par la DSDEN						
Catégorie C : - Associations hors-Tours, hors Tours Métropole Val de Loire - Services d'ordre, de sécurité et de défense dépendant d'un Ministère ou d'une collectivité publique - Organismes de formation ou de santé - Autres						
Participation horaire suivant les référentiels de classification des sites et des pratiques, validés par la Commission des Sports. Forfait minimum de 15,00 € par facturation annuelle						
<u>A) TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/08/2019</u>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1) PISCINES						
Ligne d'eau de 25 m par heure						
Activités sportives						
- catégorie A	2,74	2,74		2,74		
- catégorie B	5,99	5,99		5,99		
- catégorie C	12,38	12,38		12,38		
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	4,26	4,26		4,26		
- catégorie B	8,63	8,63		8,63		
- catégorie C	17,76	17,76		17,76		
Bassin ludique de la piscine du Mortier						
- Application du tarif ligne d'eau X 3						
Aquagym par heure (bloc de 3 ou 4 lignes d'eau)						
- Ne s'applique pas aux associations de la catégorie A affiliées à la FFN et FFESSM						
- catégorie A	35,53	35,53		35,53		
- catégorie B	45,68	45,68		45,68		
- catégorie C	71,05	71,05		71,05		
2) PATINOIRE par heure de glace						
Surface complète						
Activités sportives						
- catégorie A	20,37	20,37		20,37		
- catégorie B	43,44	43,44		43,44		
- catégorie C	89,02	89,02		89,02		
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	31,16	31,16		31,16		
- catégorie B	63,44	63,44		63,44		
- catégorie C	126,88	126,88		126,88		
Demi surface						
Activités sportives						
- catégorie A	14,68	14,68		14,68		
- catégorie B	31,16	31,16		31,16		
- catégorie C	63,64	63,64		63,64		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	22,36	22,36		22,36		
- catégorie B	45,47	45,47		45,47		
- catégorie C	91,35	91,35		91,35		
Quart de surface						
Activités sportives						
- catégorie A	9,20	9,20		9,20		
- catégorie B	19,54	19,54		19,54		
- catégorie C	39,94	39,94		39,94		
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	14,12	14,12		14,12		
- catégorie B	28,78	28,78		28,78		
- catégorie C	57,55	57,55		57,55		
PATINOIRE hors-glace: application du tarif "salles majeures"						
3) SALLES et TERRAINS DE SPORT						
Salles majeures et stades majeurs						
Activités sportives						
- catégorie A	4,61	4,61		4,61		
- catégorie B	14,35	14,35		14,35		
- catégorie C	19,59	19,59		19,59		
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	7,07	7,07		7,07		
- catégorie B	21,12	21,12		21,12		
- catégorie C	28,72	28,72		28,72		
Gymnases et salles spécialisées, stades complets, terrains gazonnés et synthétiques à 11 et à 7, stade d'eau vive						
Activités sportives						
- catégorie A	2,29	2,29		2,29		
- catégorie B	7,12	7,12		7,12		
- catégorie C	9,74	9,74		9,74		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	3,56	3,56		3,56		
- catégorie B	10,58	10,58		10,58		
- catégorie C	14,34	14,34		14,34		
Autres salles, tennis, stades de base, terrains stabilisés à 11 et à 7, pistes d'athlétisme, plateaux, autres						
Activités sportives						
- catégorie A	1,56	1,56		1,56		
- catégorie B	4,81	4,81		4,81		
- catégorie C	6,60	6,60		6,60		
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	2,63	2,63		2,63		
- catégorie B	7,12	7,12		7,12		
- catégorie C	9,69	9,69		9,69		
<u>B) TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2019 AU 31/12/2019</u>						
1) PISCINES						
Ligne d'eau de 25 m par heure						
Activités sportives						
- catégorie A	2,74	2,78		2,78		1,46
- catégorie B	5,99	6,09		6,09		1,67
- catégorie C	12,38	12,59		12,59		1,70
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	4,26	4,33		4,33		1,64

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- catégorie B	8,63	8,78		8,78		1,74
- catégorie C	17,76	18,20		18,20		2,48
Bassin ludique de la piscine du Mortier						
- Application du tarif ligne d'eau X 3						
Aquagym par heure (bloc de 3 ou 4 lignes d'eau)						
- Ne s'applique pas aux associations de la catégorie A affiliées à la FFN et FFESSM						
- catégorie A	35,53	36,25		36,25		2,03
- catégorie B	45,68	46,60		46,60		2,01
- catégorie C	71,05	73,00		73,00		2,74
2) PATINOIRE par heure de glace						
Surface complète						
Activités sportives						
- catégorie A	20,37	20,68		20,68		1,52
- catégorie B	43,44	44,50		44,50		2,44
- catégorie C	89,02	92,00		92,00		3,35
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	31,16	31,80		31,80		2,05
- catégorie B	63,44	65,30		65,30		2,93
- catégorie C	126,88	132,00		132,00		4,04
Demi surface						
Activités sportives						
- catégorie A	14,68	14,90		14,90		1,50
- catégorie B	31,16	31,90		31,90		2,37
- catégorie C	63,64	65,70		65,70		3,24
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	22,36	22,80		22,80		1,97
- catégorie B	45,47	46,80		46,80		2,93
- catégorie C	91,35	95,00		95,00		4,00
Quart de surface						
Activités sportives						
- catégorie A	9,20	9,34		9,34		1,52
- catégorie B	19,54	20,00		20,00		2,35

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- catégorie C	39,94	41,20		41,20		3,15
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	14,12	14,40		14,40		1,98
- catégorie B	28,78	29,65		29,65		3,02
- catégorie C	57,55	59,80		59,80		3,91
PATINOIRE hors-glace: application du tarif "salles majeures"						
3) SALLES et TERRAINS DE SPORT						
Salles majeures et stades majeurs						
Activités sportives						
- catégorie A	4,61	4,68		4,68		1,52
- catégorie B	14,35	14,62		14,62		1,88
- catégorie C	19,59	20,00		20,00		2,09
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	7,07	7,20		7,20		1,84
- catégorie B	21,12	21,50		21,50		1,80
- catégorie C	28,72	29,50		29,50		2,72
Gymnases et salles spécialisées, stades complets, terrains gazonnés et synthétiques à 11 et à 7, stade d'eau vive						
Activités sportives						
- catégorie A	2,29	2,33		2,33		1,75
- catégorie B	7,12	7,25		7,25		1,83
- catégorie C	9,74	9,94		9,94		2,05
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	3,56	3,63		3,63		1,97
- catégorie B	10,58	10,78		10,78		1,89
- catégorie C	14,34	14,70		14,70		2,51
Autres salles, tennis, stades de base, terrains stabilisés à 11 et à 7, pistes d'athlétisme, plateaux, autres						
Activités sportives						
- catégorie A	1,56	1,59		1,59		1,92
- catégorie B	4,81	4,90		4,90		1,87
- catégorie C	6,60	6,73		6,73		1,97

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Activités de loisirs et autres						
- catégorie A	2,63	2,69		2,69		2,28
- catégorie B	7,12	7,25		7,25		1,83
- catégorie C	9,69	9,90		9,90		2,17
* Forfait de participation financière aux charges de fonctionnement pour les clubs résidents :						
(DM 26 mai 2015)						
clubs concernés sous conventions de mises à disposition des locaux :						
- 4 S de Tours : espace Rabelais	3 200,00	3 200,00		3 200,00		
salle Cissé	6 190,00	6 190,00		6 190,00		
- Boxing Club de Tours nord : salle Carpentier	2 200,00	2 200,00		2 200,00		
- Centre culturel et portugais de Tours : stade du Danemark	1 300,00	1 300,00		1 300,00		
- El Baja boxing academy club de Tours : salle Jean Guérard	1 200,00	1 200,00		1 200,00		
- Football Association St Symphorien : stade des Tourettes	3 000,00	3 000,00		3 000,00		
- St Symphorien gymnastique : gymnase François Clouet	2 400,00	2 400,00		2 400,00		
- Tours Gymnastique Club : gymnase François Clouet	1 280,00	1 280,00		1 280,00		
- Tours Handball 37 : gymnase Montaigne		1 899,00		1 899,00		
- Union sportive de Tours rugby : espace Tonnellé	4 200,00	4 200,00		4 200,00		
* Forfait de participation financière aux charges de fonctionnement pour les clubs sous conventions à titre prioritaire :						
Clubs concernés sous conventions de mises à disposition des locaux :						
- ASPO Musculation : gymnase de la Rotonde : convention du 01/02 au 31/12/2018	3 018,22					
- ASPO Musculation : gymnase de la Rotonde		3292,61		3292,61		
- ASPO Tennis : gymnase de la Rotonde	1 600,00	1 600,00		1 600,00		
- Canoë Kayak Club de Tours : pôle nautique du Cher	2400,00					
convention du 01/01 au 30/06/2019		1200,00		1200,00		
- Comité Régional du Centre de Canoë Kayak : pôle nautique du Cher	500,00					
convention du 01/01 au 30/06/2019		250,00		250,00		
- ES Beffroi : Dojo de l'Europe	4575,00	4734,00		4734,00		3,48
- Fédération de pêche : pôle nautique du Cher	3500,00					
convention du 01/01 au 30/06/2019		1750,00		1750,00		
- Les Apaches de Tours : gymnase de la Rotonde : convention du 01/02 au 31/12/2018	1294,09					
convention du 01/01 au 31/12/2019		1411,74		1411,74		
- Lumpini Club : Site de la Rotonde	3 700,17	3 700,17		3 700,17		
- Patronage Laïque Paul Bert : ile Aucard	1 950,00	1 950,00		1 950,00		
- Sauvetage Nautique de Tours : pôle nautique du Cher	240,00					
convention du 01/01 au 30/06/2019		120,00		120,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Tennis Club Gentiana : Tennis des Tourettes - Tours Aviron Club : pôle nautique du Cher convention du 01/01 au 30/06/2019	750,00 7000,00	750,00 3500,00		750,00 3500,00		
<u>V : REDEVANCE POUR MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT AU PROFIT D'UNE SOCIETE SPORTIVE EMANANT D'UNE ASSOCIATION</u>						
La redevance comporte deux éléments : - une part fixe, pour remboursement forfaitaire des charges de fonctionnement de l'équipement, au prorata temporis de son utilisation ; - une part variable, au pourcentage des recettes d'exploitation HT liées à l'utilisation du site ;						
Le montant de la redevance fera l'objet d'une Décision du Maire. Le Stade de la Vallée du Cher n'est pas un équipement soumis au régime de la T.V.A..						
Stade de la Vallée du Cher et ses équipements annexes mis à la disposition de la SASP TFC						
<u>1) Part fixe :</u>						
- Forfait pour la période du 01/07 au 31/12/2018 (rappel) - Forfait pour la période du 01/01 au 30/06/2019	85659,00 95950,00	85659,00		85659,00		-10,73
<u>2) Part variable :</u>						
- 2,50% sur toutes les recettes de billetterie et abonnements de tous les matches joués à domicile (championnats nationaux, coupes de France et de Ligue, tournois ...) ; - 0,25% sur les recettes de droits TV, merchandising, boutique et buvettes, sponsoring hors partenariat des collectivités publiques.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>VI - MANIFESTATIONS SANS PUBLIC PAYANT</u>						
<u># Pour tous les sites</u>						
Suivant les référentiels de classification des sites et des pratiques, validés par la Commission des Sports.						
1) Manifestations sportives						
Tarif de mise à disposition correspondant à chaque catégorie						
2) Manifestations non-sportives, autres activités (avec TVA)						
Tarif de mise à disposition "loisirs" correspondant à chaque catégorie X 3						
3) Activité d'ordre privé organisée par un groupement - Entrée sur invitation						
Pratique sportive (sans TVA) :						
Tarif de mise à disposition "loisirs" correspondant à chaque catégorie X 3						
Autre activité (avec TVA) :						
Tarif de mise à disposition "loisirs" correspondant à chaque catégorie X 6						
+ REDEVANCE POUR MANQUE A GAGNER :						
Toute manifestation annulant une séance publique à la piscine ou à la patinoire						
-Par séance						
- Du 01/01 au 31/08/2019						
	1046,47	872,06	174,41	1046,47	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019						
	1046,47	885,14	177,03	1062,17	20,00	1,50
Exonération de la redevance pour manque à gagner en raison de manifestations sportives annulant une séance publique pour les associations sportives de Tours affiliées à la FFN, FFESSM, FFSG, FFSS.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
VII - MANIFESTATIONS AVEC PUBLIC PAYANT						
Suivant les référentiels de classification des sites et des pratiques, validés par la Commission des Sports						
1) Manifestations sportives						
- Catégorie A						
Tarif horaire						
- Sites majeurs						
- Du 01/01 au 31/08/2019	40,60	33,83	6,77	40,60	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	40,60	34,33	6,87	41,20	20,00	1,48
- Autres sites						
- Du 01/01 au 31/08/2019	20,30	16,92	3,38	20,30	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	20,30	17,17	3,43	20,60	20,00	1,48
- Piscines						
- Application du tarif ligne d'eau "activités sportives" par heure						
- Catégorie B et C						
10 % de la recette de billetterie (entrées + abonnements hors TVA)						
. Résultat soumis à TVA en vigueur.						
Avec un minimum pour chaque catégorie :						
- Minimum catégorie B						
- Du 01/01 au 31/08/2019	619,15	515,96	103,19	619,15	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	619,15	523,70	104,74	628,44	20,00	1,50
- Minimum catégorie C						
- Du 01/01 au 31/08/2019	1238,30	1031,92	206,38	1238,30	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	1238,30	1047,39	209,48	1256,87	20,00	1,50

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2) Manifestations non-sportives (autres activités) et manifestations privées						
- Catégorie A, B et C						
10 % de la recette de billetterie (entrées + abonnements hors TVA)						
Résultat soumis à TVA en vigueur.						
Avec un minimum pour chaque catégorie :						
- Minimum catégorie A						
- Du 01/01 au 31/08/2019	309,58	257,98	51,60	309,58	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	309,58	261,85	52,37	314,22	20,00	1,50
- Minimum catégorie B						
- Du 01/01 au 31/08/2019	619,15	515,96	103,19	619,15	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	619,15	523,70	104,74	628,44	20,00	1,50
- Minimum catégorie C						
- Du 01/01 au 31/08/2019	1238,30	1031,92	206,38	1238,30	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	1238,30	1047,39	209,48	1256,87	20,00	1,50
+ REDEVANCE POUR MANQUE A GAGNER						
Toute manifestation annulant une séance publique à la piscine ou à la patinoire						
- Par séance						
- Du 01/01 au 31/08/2019	1046,47	872,06	174,41	1046,47	20,00	
- Du 01/09 au 31/12/2019	1046,47	885,14	177,03	1062,17	20,00	1,50
Exonération de la redevance pour manque à gagner en raison de manifestations sportives annulant une séance publique pour les associations sportives de Tours affiliées à la FFN, FFESSM, FFSG, FFSS.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
VIII - PRODUITS DIVERS						
A) TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/08/2019						
1) Bureaux mis à disposition à titre permanent						
(participation aux charges de fonctionnement)						
- Tarif au M ²	10,45	8,84	1,77	10,61	20,00	1,53
- Avec un minimum de	129,67	109,68	21,94	131,62	20,00	1,50
2) Salles et barnums pour réunion, par heure						
Liste des salles concernées définie dans la classification des équipements						
- Catégorie A	9,94	8,28	1,66	9,94	20,00	
- Catégorie B	29,82	24,85	4,97	29,82	20,00	
- Catégorie C	39,77	33,14	6,63	39,77	20,00	
3) Salles et barnums, pour un autre objet, par heure						
Liste des salles concernées définie dans la classification des équipements						
- Catégorie A	19,88	16,57	3,31	19,88	20,00	
- Catégorie B	29,88	24,90	4,98	29,88	20,00	
- Catégorie C	39,77	33,14	6,63	39,77	20,00	
4) Club house du pôle nautique du Cher						
- Sans usage de la cuisine, par heure	25,76	21,47	4,29	25,76	20,00	
- Avec usage de la cuisine, forfait 1/2 journée (4h) et nettoyage compris	257,56	214,63	42,93	257,56	20,00	
5) Carte de contrôle d'accès dans les équipements sportifs						
1ère dotation gratuite, les nouvelles dotations, les cas de perte ou non-restitution donneront lieu à facturation						
6) Sanctions (non-respect des règles d'occupation)						
Exemple: délais de réservations vacances scolaires, dépassement horaire, utilisation sans autorisation, dégâts et salissures constatées sur rapport ...						
1) Avertissement préalable à sanction (courrier Adjoint aux sports)						
2) Relance avec sanction après avis de la Commission des sports						
3) Récidive : suppression de créneaux et/ou sanction après avis de la C°Sports						
Non-communication de recettes (cas d'application de 10% " manifestation")						
Capacité d'accueil du site multiplié par 15 € multiplié par 10 %						
7) Vacation du personnel Municipal, par heure						
Encadrement activité sportive dans le cadre d'une convention de partenariat						
	41,83	34,86	6,97	41,83	20,00	
	25,76	21,47	4,29	25,76	20,00	
8) Stand entreprise à vocation sportive						
	160,00	160,00		160,00		
B) TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2019 AU 31/12/2019						
1) Bureaux mis à disposition à titre permanent						
(participation aux charges de fonctionnement)						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Tarif au M ²	10,45	8,84	1,77	10,61	20,00	1,53
- Avec un minimum de	129,67	109,68	21,94	131,62	20,00	1,50
2) Salles et barnums pour réunion, par heure						
Liste des salles concernées définie dans la classification des équipements						
- Catégorie A	9,94	8,41	1,68	10,09	20,00	1,51
- Catégorie B	29,82	25,22	5,05	30,27	20,00	1,51
- Catégorie C	39,77	33,64	6,73	40,37	20,00	1,51
3) Salles et barnums, pour un autre objet, par heure						
Liste des salles concernées définie dans la classification des équipements						
- Catégorie A	19,88	16,82	3,36	20,18	20,00	1,51
- Catégorie B	29,88	25,27	5,06	30,33	20,00	1,51
- Catégorie C	39,77	33,64	6,73	40,37	20,00	1,51
4) Club house du pôle nautique du Cher						
- Sans usage de la cuisine, par heure	25,76	21,79	4,36	26,15	20,00	1,51
- Avec usage de la cuisine, forfait 1/2 journée (4h) et nettoyage compris	257,56	217,85	43,57	261,42	20,00	1,50
5) Carte de contrôle d'accès dans les équipements sportifs	6,80	6,80		6,90		1,47
1ère dotation gratuite, les nouvelles dotations, les cas de perte ou non-restitution donneront lieu à facturation						
6) Sanctions (non-respect des règles d'occupation)						
Exemple: délais de réservations vacances scolaires, dépassement horaire, utilisation sans autorisation, dégâts et salissures constatées sur rapport ...						
1) Avertissement préalable à sanction (courrier Adjoint aux sports)						
2) Relance avec sanction après avis de la Commission des sports	62,85	62,85		63,79		1,50
3) Récidive : suppression de créneaux et/ou sanction après avis de la C° Sports	230,77	230,77		234,23		1,50
Non-communication de recettes (cas d'application de 10% " manifestation")						
Capacité d'accueil du site multiplié par 15 € multiplié par 10 %						
7) Vacation du personnel Municipal, par heure	41,83	35,38	7,08	42,46	20,00	1,51
Encadrement activité sportive dans le cadre d'une convention de partenariat	25,76	21,79	4,36	26,15	20,00	1,51
8) Stand entreprise à vocation sportive	160,00	162,40		162,40		1,50

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>IX - TARIFICATION AUX COLLEGES, LYCEES, ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, LES ETABLISSEMENTS SPECIALISES D'ENSEIGNEMENT Hors-Tours sans projet éducatif ou pédagogique validé par la DSDEN et à L'ETAT (pour ses besoins administratifs).</u>						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019						
- Participation horaire (tarif horaire défini quel que soit le nombre d'utilisateurs)						
- Suivant le classement des installations sportives défini par la commission des Sports						
1) Gymnases	13,07	13,27		13,27		1,53
2) Autres salles de sports	4,91	4,98		4,98		1,43
3) Salle de sport équipée en gymnastique ou escalade (tarif gymnase)	13,07	13,27		13,27		1,53
4) Stade de base	19,55	19,84		19,84		1,48
5) Piste d'athlétisme	10,45	10,61		10,61		1,53
6) Plateau d'éducation physique et terrains stabilisés	4,71	4,78		4,78		1,49
7) Piscine, ligne d'eau de 25 mètres par classe	28,24	28,66		28,66		1,49
8) Patinoire, quel que soit la surface, pour une classe sans encadrement	63,05	64,00		64,00		1,51
<u>LES PLUS TECHNOLOGIQUES</u>						
- Suivant le référentiel de classification des sites, validé par la commission des sports						
Piste synthétique	0,94	0,95		0,95		1,06
Terrain gazonné ou synthétique	0,94	0,95		0,95		1,06
- Tarifs applicables pour l'accueil des sections sportives :						
Application d'un coefficient de minoration de 50%						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>X - EXONERATIONS</p> <p>1) Sont exonérés totalement ou partiellement des tarifs de mise à disposition pour les installations sportives nécessaires à la pratique de la discipline sportive propre à l'organisme (hors mise à disposition de bureaux et salles pour réunion) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union Sportive de l'Education Primaire - Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre - Union Nationale des Sports Scolaires et associations sportives des établissements scolaires publics du second degré - Association Sportive du Personnel Municipal - Les services municipaux de Tours, ex: Cohésion sociale, culture, police municipale, dans le cadre d'actions municipales dont ils sont organisateurs - Fédération Française du Sport Universitaire - Les crèches et ALSH de la ville de TOURS - Les opérateurs sociaux selon projet à présenter à la Commission des Sports - Les écoles primaires et maternelles de TOURS, pendant les périodes scolaires - Les pôles espoirs et pôles France selon liste établie annuellement par la Commission des Sports - Les instituts spécialisés d'enseignement de Tours, dans le cadre d'un projet d'inclusion avec la DSDEN - Les événement des associations sportives de Tours Cat A, sous réserve que la manifestation sportive participe à la vie locale, après avis du comité de pilotage des manifestations sportives ou de la Commission des sports (organismes à vocation départementale et régionale et fédérations exclus) - Les manifestations sportives ponctuelles ainsi que les manifestations caritatives après avis de la Commission des Sports - Toute utilisation que la Collectivité souhaitera aider du fait des objectifs que l'organisateur développera pour la ville, après avis de la Commission des Sports - Les structures dont le siège est inscrit sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, utilisatrices des équipements communautaires gérés en régie par la Ville de Tours, seront soumises au classement de tarification correspondante aux structures de la Ville de Tours - Cas d'annulation de créneaux décidé par la Ville ne donne pas lieu à facturation <p>2) Les locaux réservés à une utilisation non sportive pour :</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>- Les organisateurs de réunions politiques pendant la période pré-électorale officielle</p> <p>- Les associations sportives de Tours pour la mise à disposition d'une salle pour réunion par an et exonération permanente de la salle n°113 du C.M.S.</p> <p>- Toute utilisation que la Collectivité souhaitera aider du fait des objectifs que l'organisateur développera pour la ville, après avis de la commission des sports.</p> <p>L'exonération partielle s'applique aux cas de figure ci-dessus présentés pour lesquels la Commission des Sports aura apprécié l'application.</p> <p>3) Bénéficiaires de l'exonération totale ou partielle des tarifs d'accès dans les établissements recevant des publics, droits d'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enfants de moins de 4 ans (hors location de patins à la Patinoire) - les structures municipales d'accueil d'enfants (crèches, A.L.S.H.) de la Ville de TOURS - Dans le cadre des actions de promotion des équipements sportifs municipaux, attribution sur l'avis de la Commission des Sports, d'entrées gratuites aux Piscines, à la Patinoire (plus location de patins), pour des actions soit municipales, soit associatives dont l'objet est reconnu d'intérêt général - Délivrance de tickets Piscines et patinoire en cas de problème technique entraînant la fermeture de l'établissement pendant la séance publique - Autorisation d'accès gratuite au parent accompagnant d'un adhérent lors des activités municipales dans les piscines et à la patinoire - Accompagnateur d'une personne handicapée après rendez-vous avec le chef de bassin à la piscine ou le chef de piste à la patinoire - Encadrant de sportifs de haut niveau autorisés à accéder à la salle de musculation du CMS, après avis de la Commission des Sports - Dotation aux écoles et associations de Tours dans le cadre des demandes de lots pour manifestations 						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Droits d'inscriptions aux activités sportives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'agissant des nouvelles activités mises en place en cours d'année, le tarif pourra être appliqué au prorata du nombre de séances, après avis de la Commission des sports <p>CitéClub :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement, entrée gratuite aux titulaires de la carte CitéClub lors des journées et soirées à thème, selon le programme CitéClub proposé - La liste des cas d'exonération du droit d'inscription à CitéClub est définie par la Commission des sports - Entrée exonérée pour toute demande de validation d'un test de natation (brevet de natation, test anti-panique) dans les piscines, par un adhérent CitéClub <p>- L'application des tarifs précités prendra effet à compter du 1er Janvier 2019. Sur les tarifs hors taxes figurant ci-dessus, il sera appliqué le taux de TVA en vigueur au moment de la perception de la redevance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les délibérations du Conseil Municipal prises antérieurement et fixant des tarifs différents sont abrogées. - Toute exonération d'un quelconque droit de location autre que celles déjà prévues devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, après avis de la Commission des Sports comme indiqué plus haut. - Si lors d'une manifestation sans public payant, il est constaté que l'accès des spectateurs à la salle est subordonné à l'achat obligatoire d'un ticket de tombola, de bourriche, de programmes, de badges etc...il sera appliqué les dispositions concernant la tarification de matchs avec public payant avec un minimum correspondant à la catégorie de l'organisateur. <p>- Les recettes résultant des précédents tarifs seront affectées suivant leur nature aux postes budgétaires ci-après :</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p><u>1) Centre Municipal des Sports :</u></p> <p>a - Accès des visiteurs et usagers à la Piscine Gilbert Bozon Imputation 70632 413 S20 - redevances et droits des services à caractère sportif Imputation 752 413 S20 - revenus des immeubles Imputation 752 413 S20 HT- revenus des immeubles sous T.V.A.</p> <p>b - Accès des visiteurs et usagers à la Patinoire Imputation 70632 414 S30 - redevances et droits des services à caractère sportif Imputation 752 414 S30 - revenus des immeubles Imputation 752 414 S30 HT - revenus des immeubles sous T.V.A.</p> <p>c - Prestations diverses Patinoire Imputation 7083 414 S30 HT - autres produits - locations diverses (autres qu'immeubles) Imputation 70878 414 S30 HT - produits de gestion courante facturés à d'autres redevables</p> <p>d - Salles spécialisées et salles polyvalentes du C.M.S. Imputation 752 411 S11 - revenus des immeubles Imputation 752 411 S11 HT - revenus des immeubles sous TVA</p> <p><u>2) Salles et Gymnases municipaux</u> Imputation 752 411 S50 - revenus des immeubles Imputation 752 411 S50 HT- revenus des immeubles sous TVA</p> <p><u>3) Animation sportive municipale</u> Imputation 70632 40 S02 - redevances et droits des services à caractère sportif</p> <p><u>4) Vacation de Personnel</u> - mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes - sports sous TVA Imputation 70848 411/412/413/414 (*) HT en fonction du code correspondant à l'établissement concerné.</p> <p><u>5) Stades et Terrains</u> Imputation 752 412 S42 - revenus des immeubles</p> <p>- Les recettes résultant des entrées, locations et des abonnements à la piscine des Tourettes et à la piscine du Mortier seront affectées suivant leur nature aux postes budgétaires suivants :</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Piscine des Tourettes Imputation 70632 413 S21 - redevances et droits de services à caractère sportif. Imputation 752 413 S21 - revenus des immeubles</p> <p>Piscine du Mortier Imputation 70632 413 S22 - redevances et droits de services à caractère sportif. Imputation 752 413 S22 - revenus des immeubles</p>						

EDUCATION, PETITE ENFANCE



SOMMAIRE

Restaurant Municipal	38
Autres tarifs de restaurant sous TVA	40
Restaurants scolaires	41
Accueil de loisirs sans hébergement	44
Accueil périscolaire	50
Contribution communale aux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat	56
Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Tours à 57	
Participation de la Ville de Tours aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques des a 58	
Location d'équipements de l'accueil de la Charpraie	59
Vente de mobilier scolaire	61
Crèches	62
Haltes Garderies Municipales	70

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
A/ RESTAURANT MUNICIPAL TARIFS						
<u>a) Employés Municipaux - TVA à 10,00 %</u>						
Ticket journalier sites extérieurs (Milletière, Meneton ...)	4,08	3,76	0,38	4,14	10,00	1,47
Menu journalier	4,08	3,76	0,38	4,14	10,00	1,47
Viande seule au menu ou steak ou poisson	1,79	1,65	0,17	1,82	10,00	1,68
Légumes	0,94	0,86	0,09	0,95	10,00	1,06
Hors d'oeuvre	0,75	0,69	0,07	0,76	10,00	1,33
Fromage - dessert	0,75	0,69	0,07	0,76	10,00	1,33
Salade	0,23	0,22	0,02	0,24	10,00	4,35
Yaourt nature	0,23	0,22	0,02	0,24	10,00	4,35
Yaourt fermier nature	0,35	0,33	0,03	0,36	10,00	2,86
Yaourt à la grecque ou à la confiture ou tout yaourt liégeois	0,50	0,46	0,05	0,51	10,00	2,00
Yaourt aux fruits ou aromatisé	0,28	0,26	0,03	0,29	10,00	3,57
Yaourt fermier aux fruits ou aromatisé	0,40	0,37	0,04	0,41	10,00	2,50
Assiette trois crudités	2,25	2,07	0,21	2,28	10,00	1,33
Assiette froide complète : 3 crudités + 1 viande ou un poisson froid	4,04	3,72	0,37	4,09	10,00	1,24
Assiette froide : 2 crudités + 1 viande ou poisson froid	3,29	3,04	0,30	3,34	10,00	1,52
Ticket menu thématique	4,08	3,76	0,38	4,14	10,00	1,47
Eau minérale plate	0,71	0,68	0,04	0,72	5,50	1,41
Autres boissons non alcoolisées	0,85	0,81	0,05	0,86	5,50	1,18
Autres boissons alcoolisées	1,00	0,84	0,17	1,01	20,00	1,00
Vin en bouteille de 25 cl - TVA 20 %	1,05	0,90	0,18	1,08	20,00	2,86
<u>b) Tarifs invités - TVA à 10,00 % (conjoints et enfants)</u>						
Menu journalier	4,98	4,60	0,46	5,06	10,00	1,61
Viande seule au menu ou steak ou poisson	2,13	1,97	0,20	2,17	10,00	1,88
Légumes	1,23	1,14	0,11	1,25	10,00	1,63
Hors-d'oeuvre	0,89	0,82	0,08	0,90	10,00	1,12
Fromage ou dessert	0,89	0,82	0,08	0,90	10,00	1,12
Salade	0,29	0,27	0,03	0,30	10,00	3,45
Yaourt nature	0,29	0,27	0,03	0,30	10,00	3,45
Yaourt fermier nature	0,40	0,37	0,04	0,41	10,00	2,50
Yaourt à la grecque ou à la confiture ou tout yaourt liégeois	0,60	0,55	0,06	0,61	10,00	1,67
Yaourt aux fruits ou aromatisé	0,35	0,33	0,03	0,36	10,00	2,86
Yaourt fermier aux fruits ou aromatisé	0,45	0,42	0,04	0,46	10,00	2,22
Assiette trois crudités	2,67	2,46	0,25	2,71	10,00	1,50
Assiette froide complète : 3 crudités + 1 viande ou poisson froid	4,79	4,41	0,44	4,85	10,00	1,25

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Assiette froide : 2 crudités + 1 viande ou poisson froid	3,91	3,60	0,36	3,96	10,00	1,28
Ticket menu thématique	4,98	4,60	0,46	5,06	10,00	1,61
Eau minérale plate	0,84	0,81	0,04	0,85	5,50	1,19
Autres boissons non alcoolisées	1,06	1,02	0,06	1,08	5,50	1,89
Vin en bouteille de 25 cl	1,18	1,00	0,20	1,20	20,00	1,69
c) Clientèle extérieure - TVA 10,00 %						
Menu journalier	9,25	8,54	0,86	9,40	10,00	1,62
Viande seule au menu ou steack ou poisson	3,65	3,37	0,34	3,71	10,00	1,64
Légumes	2,23	2,06	0,21	2,27	10,00	1,79
Hors-d'oeuvre	1,73	1,60	0,16	1,76	10,00	1,73
Fromage - dessert	1,73	1,60	0,16	1,76	10,00	1,73
Salade	0,33	0,31	0,03	0,34	10,00	3,03
Yaourt nature	0,33	0,31	0,03	0,34	10,00	3,03
Yaourt fermier nature	0,50	0,46	0,05	0,51	10,00	2,00
Yaourt à la grecque ou à la confiture ou tout yaourt liégeois	0,70	0,64	0,07	0,71	10,00	1,43
Yaourt aux fruits ou aromatisé	0,40	0,37	0,04	0,41	10,00	2,50
Yaourt fermier aux fruits ou aromatisé	0,60	0,55	0,06	0,61	10,00	1,67
Assiette trois crudités	5,19	4,79	0,48	5,27	10,00	1,54
Assiette froide complète : 3 crudités + 1 viande ou un poisson froid	8,84	8,16	0,82	8,98	10,00	1,58
Assiette froide : 2 crudités + 1 viande ou poisson froid	7,11	6,55	0,66	7,21	10,00	1,41
Ticket menu thématique	9,25	8,54	0,86	9,40	10,00	1,62
Eau minérale plate	1,06	1,02	0,06	1,08	5,50	1,89
Autres boissons non alcoolisées	1,28	1,23	0,07	1,30	5,50	1,56
Vin en bouteille de 25 cl	1,38	1,17	0,23	1,40	20,00	1,45
Le prix de vente des cartes reste inchangé.						
Carte repas Employés Municipaux et élus (couleur jaune) - TVA à 10,00 %	60,00	54,54	5,46	60,00	10,00	
Carte repas Employés Municipaux et élus (couleur rose) - TVA à 10,00 %	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	
Carte repas Clientèle Extérieure (couleur verte) - TVA à 10,00 %	45,00	40,91	4,09	45,00	10,00	
Carte repas Invités (couleur orange) - TVA à 10,00 %	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	
Carte repas Employés Municipaux et élus (couleur bleue) - TVA 10,00 %	10,00	9,09	0,91	10,00	10,00	
Les recettes seront constatées au 7066 020 E92 HT pour les employés municipaux au 70688 020 E92 HT pour les invités et la clientèle extérieure						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
B/ AUTRES TARIFS DE RESTAURATION						
<u>a) Associations ou établissements scolaires non municipaux. (TVA à 10,00 %)</u>						
1) Enfants : IME Les Elfes, Sports et vacances, essor ...	4,13	3,82	0,38	4,20	10,00	1,69
2) Adultes : ALSH	4,88	4,50	0,45	4,95	10,00	1,43
3) Autres adultes	5,51	4,67	0,93	5,60	20,00	1,63
4) Goûters, galette et petit déjeuner	0,65	0,60	0,06	0,66	10,00	1,54
5) Crèches associatives	1,91	1,76	0,18	1,94	10,00	1,57
Les recettes seront constatées au 7067 251 E92 HT Imputation spéciale pour les opérateurs : 7067 421 E92 HT Imputation pour les repas des syndicats : 70688 020 E92 HT						
<u>b) Prestations diverses pour repas spéciaux - T.V.A. à 10,00 %</u>						
Goûter, galette, petit déjeuner standard	0,60	0,55	0,06	0,61	10,00	1,67
Goûter, galette, petit déjeuner supérieur	1,20	1,11	0,11	1,22	10,00	1,67
Plateau repas froid standard	4,30	3,97	0,40	4,37	10,00	1,63
Plateau repas froid supérieur	6,37	5,88	0,59	6,47	10,00	1,57
Plateau repas chaud standard	5,76	5,32	0,53	5,85	10,00	1,56
Plateau repas supérieur	7,84	7,24	0,72	7,96	10,00	1,53
Buffet froid standard n°1	10,02	9,25	0,93	10,18	10,00	1,60
Buffet chaud standard n°2	15,04	13,88	1,39	15,27	10,00	1,53
Buffet froid supérieur n°3	17,77	16,40	1,64	18,04	10,00	1,52
Buffet chaud supérieur n°4	22,62	20,88	2,09	22,97	10,00	1,55
Petit four	0,55	0,51	0,05	0,56	10,00	1,82
Les recettes seront constatées : _ au 7066 020 E92 HT pour les prestations concernant les services municipaux de la Ville avec application de la TVA à 10,00 % _ au 70688 020 E92 HT pour les prestations concernant les services non municipaux avec application de la TVA à 20 %						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C/-RESTAURANTS SCOLAIRES						
Les tarifs valables du 1er janvier au 31 août 2019 sont les mêmes que ceux appliqués depuis le 1er septembre 2018.						
ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES - Repas Abonnement						
- Enfants domiciliés à Tours						
a) Tarifs du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019 (rappel)						
* Abonnement 4 jours / semaine (forfait mensuel)	45,00	45,60		45,60		1,33
* Abonnement 3 jours / semaine (forfait mensuel)	33,75	34,20		34,20		1,33
* Abonnement 2 jours / semaine (forfait mensuel)	22,50	22,80		22,80		1,33
* Abonnement 1 jour/ semaine (forfait mensuel)	11,25	11,40		11,40		1,33
b) Tarifs du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019-2020						
* Abonnement 4 jours / semaine (forfait mensuel)	45,60	46,20		46,20		1,32
* Abonnement 3 jours / semaine (forfait mensuel)	34,20	34,65		34,65		1,32
* Abonnement 2 jours / semaine (forfait mensuel)	22,80	23,10		23,10		1,32
* Abonnement 1 jour / semaine (forfait mensuel)	11,40	11,55		11,55		1,32
- Enfants domiciliés Hors -Tours						
a) Tarifs du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019 (rappel)						
* Abonnement 4 jours / semaine (forfait mensuel)	55,50	56,20		56,20		1,26
* Abonnement 3 jours / semaine (forfait mensuel)	41,60	42,15		42,15		1,32
* Abonnement 2 jours / semaine (forfait mensuel)	27,75	28,10		28,10		1,26
* Abonnement 1 jour / semaine (forfait mensuel)	13,90	14,05		14,05		1,08
b) Tarifs du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019 - 2020						
* Abonnement 4 jours / semaine (forfait mensuel)	56,20	57,00		57,00		1,42
* Abonnement 3 jours / semaine (forfait mensuel)	42,15	42,75		42,75		1,42
* Abonnement 2 jours / semaine (forfait mensuel)	28,10	28,50		28,50		1,42
* Abonnement 1 jour / semaine (forfait mensuel)	14,05	14,25		14,25		1,42
Le coût de l'abonnement annuel est divisé en 10 mensualités égales pour 4-3-2 et 1 jours.						
Les repas pris en supplément de l'abonnement ou en cours de mois sont facturés au tarif occasionnel.						
PRIX DE BASE DU REPAS A L'ABONNEMENT :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Enfants domiciliés à Tours						
a) Tarif du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019	3,21	3,25		3,25		1,25
b) Tarif du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019-2020	3,25	3,30		3,30		1,54
- Enfants domiciliés hors -Tours						
a) Tarif du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019	3,96	4,01		4,01		1,26
b) Tarif du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019 -2020	4,01	4,07		4,07		1,50
PRIX DE BASE DU REPAS OCCASIONNEL :						
- Enfants domiciliés à Tours						
a) Tarif du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019		4,87		4,87		
b) Tarif du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019-2020		4,95		4,95		
- Enfants domiciliés hors-Tours						
a) Tarif du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019		5,72		5,72		
b) Tarif du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019-2020		5,81		5,81		
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)						
- Tarif mensuel forfaitaire comprenant l'accueil, la surveillance, le service des repas des enfants faisant l'objet d'un P.A.I. et apportant leur panier-repas.						
a) Tarif du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019	13,95	14,15		14,15		1,43
b) Tarif du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019-2020	14,15	14,35		14,35		1,41
Ne sont pas concernés par les différents tarifs HORS -TOURS précités, les enfants dont les familles N'ONT PAS LE CHOIX de l'établissement de scolarisation.						
Les recettes seront constatées au 7067.251.E91 pour les abonnements et les repas occasionnels.						
TARIFS SOUMIS à TVA 5,5 %						
a) Tarifs du 1er janvier au 31 août 2019 - Année scolaire 2018-2019 Adultes (enseignants ou autres adultes autorisés)	5,07	4,87	0,27	5,14	5,50	1,38

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Service (personnel de service assurant le service de la restauration, AVS, AESH et stagiaires)	2,30	2,21	0,12	2,33	5,50	1,30
b) Tarifs du 1er septembre au 31 décembre 2019 - Année scolaire 2019-2020						
Adultes (enseignants ou autres adultes autorisés)	5,14	4,95	0,27	5,22	5,50	1,56
Service (personnel de service assurant le service de la restauration, AVS, AESH et stagiaires)	2,33	2,25	0,12	2,37	5,50	1,72
Les recettes seront constatées au 7067 251 E92 HT.						
TARIFS SOUMIS à TVA 10 %						
Tarif du 1er janvier au 31 décembre 2019						
Employés municipaux	4,08	3,76	0,38	4,14	10,00	1,47
Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions afférentes.						
Les recettes seront constatées au 7066 020 E92 HT.						
La Ville de TOURS peut être amenée ponctuellement à confectionner et livrer des repas pour des Etablissements Scolaires (second ou premier degré).						
Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute convention définissant les modalités et les tarifs liant la Ville et lesdits Organismes.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
D/ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT						
En référence à la Convention "Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs", signée avec la CAF						
Charpraie et accueils de loisirs gérés par les opérateurs associatifs ou privés dans le cadre d'un marché public						
La facturation est établie sur une base forfaitaire de : - 10h30 par jour avec repas les mercredis en période scolaire ou pendant les vacances scolaires (8h - 18h30) - 5h sans repas par mercredi en période scolaire (8h - 13h ou 13h30 - 18h30) et du nombre de journées d'inscription figurant sur la fiche d'inscription.						
Le quotient familial pris en compte est issu de "mon compte partenaire", applicatif internet de la CAF.						
La famille qui n'a pas fourni, ou n'a pas voulu le faire, les éléments nécessaires au calcul de son quotient familial s'acquitte du tarif maximum.						
Les tarifs valables du 1er janvier 2019 au 31 août 2019 sont les mêmes que ceux appliqués depuis le 1er septembre 2018.						
<u>Familles domiciliées à TOURS</u>						
<u>Les tarifs sont établis du mardi 1er janvier 2019 au dimanche 1er septembre 2019.</u>						
<u>1. Tarifs Journée avec repas</u>						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 670 0,92 %						
de 671 à 770 1,00 %						
de 771 à 1000 1,25 %						
1001 et plus 1,37 %						
* Prix minimum						
Prix maximum						
	3,65	3,50		3,50		-4,11
	15,05	15,40		15,40		2,33

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>2. Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)</u>						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 670 0,645 %						
de 671 à 770 1,00 %						
de 771 à 1000 1,20 %						
1001 et plus 1,36 %						
* Prix minimum	3,25	3,30		3,30		1,54
Prix maximum	13,40	13,65		13,65		1,87
<u>3. Tarifs demi-journée mercredi 5h sans repas</u>						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 670 0,49 %						
de 671 à 770 0,60 %						
de 771 à 1000 0,70 %						
1001 et plus 0,72 %						
* Prix minimum	1,72	1,75		1,75		1,74
Prix maximum	7,15	7,35		7,35		2,80
<u>Les tarifs sont établis du lundi 2 septembre 2019 au mardi 31 décembre 2019.</u>						
<u>1. Tarifs Journée avec repas</u>						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 670	0,94 %					
de 671 à 770	1,00 %					
de 771 à 1000	1,275 %					
1001 et plus	1,40 %					
* Prix minimum	3,75	3,50		3,50		-6,67
Prix maximum	15,40	15,70		15,70		1,95
2. Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 670	0,655 %					
de 671 à 770	0,95 %					
de 771 à 1000	1,22 %					
1001 et plus	1,39 %					
* Prix minimum	3,30	3,35		3,35		1,52
Prix maximum	13,65	13,90		13,90		1,83
3. Tarifs demi-journée mercredi 5h sans repas						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 670	0,50 %					
de 671 à 770	0,615 %					
de 771 à 1000	0,715 %					
de 1001 et plus	0,735 %					
* Prix minimum		1,75		1,75		
Prix maximum		7,50		7,50		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Familles domiciliées hors TOURS						
<i>Hors Tours : familles ayant leur résidence dans une autre commune à la date de l'inscription au séjour - Ne sont pas pris en compte : le lieu de travail, le lieu de scolarité des enfants, les impôts locaux autres que la taxe d'habitation qui pourraient être payés à Tours.</i>						
<i>En cas de changement de domicile entre l'inscription et le début du séjour, la famille devra apporter la preuve du nouveau domicile.</i>						
<u>Les tarifs sont établis du mardi 1er janvier 2019 au dimanche 1er septembre 2019.</u>						
<u>1. Tarifs journée avec repas</u>						
= Tarifs journée avec repas Tours + majoration de 16,10 €						
* Prix minimum	19,45	19,60		19,60		0,77
Prix maximum	30,85	31,50		31,50		2,11
<u>2. Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)</u>						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
= Tarif journée PAI Tours + majoration de 13,70 €						
* Prix minimum	16,65	17,00		17,00		2,10
Prix maximum	26,80	27,35		27,35		2,05
<u>3. Tarifs demi-journée mercredi 5h sans repas</u>						
= Tarifs mercredi 5h sans repas Tours + majoration de 12,10 €						
* Prix minimum	13,57	13,85		13,85		2,06
Prix maximum	19,00	19,45		19,45		2,37
<u>Les tarifs sont établis du lundi 2 septembre 2019 au mardi 31 décembre 2019.</u>						
<u>1. Tarifs journée avec repas</u>						
= Tarifs journée avec repas Tours + majoration de 16,40 €						
* Prix minimum	19,85	19,90		19,90		0,25
Prix maximum	31,50	32,10		32,10		1,90
<u>2. Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)</u>						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
= Tarif journée PAI Tours + majoration de 13,95 €						
* Prix minimum	17,00	17,30		17,30		1,76
Prix maximum	27,35	27,85		27,85		1,83
3. Tarifs demi-journée mercredis 5h sans repas						
= Tarifs mercredi 5h sans repas Tours + majoration de 12,35 €						
* Prix minimum		14,10		14,10		
Prix maximum		19,85		19,85		
Accueil d'enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance						
<p>Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et appliqué, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant.</p> <p>Afin d'obtenir un tarif médian correspondant au prix moyen des participations familiales, il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €</p>						
<u>Pénalité en cas d'annulation de séjour (petites et grandes vacances) :</u>						
Du mardi 1er janvier au dimanche 1er septembre 2019.						
L'annulation de l'inscription à l'accueil de loisirs doit être formulée par écrit pour pouvoir être prise en compte.						
Montant du dédit par enfant et par semaine annulée :						
- QF inférieur ou égal à 770 :	5,00	6,00		6,00		20,00
- QF supérieur à 770 :	10,00	12,00		12,00		20,00
Du lundi 2 septembre au mardi 31 décembre 2019.						
L'annulation de l'inscription à l'accueil de loisirs doit être formulée par écrit pour pouvoir être prise en compte.						
Montant du dédit par enfant et par semaine annulée :						
- QF inférieur ou égal à 770 :	6,00	6,00		6,00		
- QF supérieur à 770 :	12,00	12,00		12,00		
<u>Modalités de facturation</u>						
* Les factures sont établies chaque mois sur la base du nombre de journées d'inscription figurant sur la fiche d'inscription.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>* Sont déduits de la facture les jours d'absence en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladie de l'enfant ou de l'adulte responsable s'il élève seul l'enfant (certificat médical), - décision de justice concernant la garde de l'enfant (copie du document officiel), - perte d'emploi du parent s'il élève seul l'enfant (copie de la lettre de licenciement), - présence à une classe transplantée (attestation de présence). <p>Le justificatif d'absence doit impérativement être apporté en Mairie centrale au Pôle Famille Education au plus tard le 5ème jour ouvré après le 1er jour d'absence. Passé ce délai, aucun justificatif ne pourra être pris en compte pour la facturation.</p> <p>* En cas d'inscription en urgence, la facturation sera effectuée sur la base du nombre de jours d'inscription.</p> <p>Les recettes seront constatées : 70632.421 E81 pour l'ALSH La Charpraie 70632.421 E85 pour les Opérateurs</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
E/ ACCUEIL PERI-SCOLAIRE						
<i>En référence à la convention Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs, signée avec la CAF.</i>						
Le quotient familial pris en compte est issu de "mon compte partenaire", applicatif internet de la CAF.						
La famille qui n'a pas fourni, ou n'a pas voulu le faire, les éléments nécessaires au calcul de son quotient familial s'acquitte du tarif maximum.						
- Janvier 2019 à août 2019 (année scolaire 2018-2019)						
<i>Les tarifs pour cette période reprennent ceux en vigueur depuis le 1er septembre 2018.</i>						
<u>1 - Prestation Accueil Educatif du Matin et du Soir : AEMS</u>						
Le tarif est établi selon un barème par tranche de quotient familial.						
<u>Enfants domiciliés à Tours</u>						
* Accueil matin (1h) : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 670	0,86	0,88		0,88		2,33
de 671 à 770	1,00	1,02		1,02		2,00
de 771 à 1000	1,24	1,27		1,27		2,42
1001 et plus	1,31	1,34		1,34		2,29
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	0,86	0,88		0,88		2,33
de 671 à 770	1,00	1,02		1,02		2,00
de 771 à 1000	1,24	1,27		1,27		2,42
1001 et plus	1,31	1,34		1,34		2,29
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	1,72	1,76		1,76		2,33
de 671 à 770	2,00	2,04		2,04		2,00
de 771 à 1000	2,48	2,54		2,54		2,42
1001 et plus	2,62	2,68		2,68		2,29
<i>Enfants couverts*par un PAI * (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :</i>						
Seuls, pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir diffèrent de ceux ci-dessus annoncés :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	0,71	0,73		0,73		2,82
de 671 à 770	0,83	0,85		0,85		2,41
de 771 à 1000	1,06	1,09		1,09		2,83
1001 et plus	1,16	1,19		1,19		2,59
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	1,57	1,61		1,61		2,55
de 671 à 770	1,83	1,87		1,87		2,19
de 771 à 1000	2,30	2,36		2,36		2,61
1001 et plus	2,47	2,53		2,53		2,43
Enfants domiciliés hors Tours						
Ne sont pas concernés par les tarifs pré-cités les enfants dont les familles n'ont pas le choix de l'établissement scolaire.						
* Accueil matin 1h : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 670	2,75	2,79		2,79		1,45
de 671 à 770	2,85	2,89		2,89		1,40
de 771 à 1000	3,07	3,12		3,12		1,63
1001 et plus	3,17	3,23		3,23		1,89
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	2,75	2,79		2,79		1,45
de 671 à 770	2,85	2,89		2,89		1,40
de 771 à 1000	3,07	3,12		3,12		1,63
1001 et plus	3,17	3,23		3,23		1,89
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	5,50	5,58		5,58		1,45
de 671 à 770	5,70	5,78		5,78		1,40
de 771 à 1000	6,14	6,24		6,24		1,63
1001 et plus	6,34	6,46		6,46		1,89
Enfants couverts*par un PAI * (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Seuls, pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir différent de ceux ci-dessus annoncés :						
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	2,25	2,29		2,29		1,78
de 671 à 770	2,35	2,39		2,39		1,70
de 771 à 1000	2,52	2,57		2,57		1,98

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1001 et plus	2,62	2,67		2,67		1,91
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	5,00	5,08		5,08		1,60
de 671 à 770	5,20	5,28		5,28		1,54
de 771 à 1000	5,59	5,69		5,69		1,79
1001 et plus	5,79	5,90		5,90		1,90
<u>2 - Prestation Etudes surveillées : ES</u>						
<u>Enfants domiciliés à Tours</u>						
* forfait 16h30 - 17h30 :	1,99	2,02		2,02		1,51
<u>Enfants domiciliés hors Tours</u>						
* forfait 16h30 - 17h30 :	4,79	4,86		4,86		1,46
Accueil d'enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance						
<p>Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et appliqué, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant.</p> <p>Afin d'obtenir un tarif médian correspondant au prix moyen des participations familiales, il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €.</p>						
<u>Modalités de facturation :</u>						
<p>1 - Les études surveillées et les accueils éducatifs du matin et du soir sont facturés en fonction des jours de présence de l'enfant à l'heure sur l'amplitude totale du service. Les tarifs indiqués sont valables quelles que soient les heures d'arrivée et/ou de départ des enfants.</p> <p>2 - Pour les études surveillées uniquement, les familles peuvent bénéficier d'une aide financière du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Elles devront en faire la demande au service compétent.</p>						
- Septembre 2019 à décembre 2019 (année scolaire 2019-2020)						
1 - Prestation Accueil Educatif du Matin et du Soir : AEMS						
Le tarif est établi selon un barème par tranche de quotient familial.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Enfants domiciliés à Tours						
* Accueil matin (1h) : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 670	0,88	0,90		0,90		2,27
de 671 à 770	1,02	1,04		1,04		1,96
de 771 à 1000	1,27	1,30		1,30		2,36
1001 et plus	1,34	1,37		1,37		2,24
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	0,88	0,90		0,90		2,27
de 671 à 770	1,02	1,04		1,04		1,96
de 771 à 1000	1,27	1,30		1,30		2,36
1001 et plus	1,34	1,37		1,37		2,24
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	1,76	1,80		1,80		2,27
de 671 à 770	2,04	2,08		2,08		1,96
de 771 à 1000	2,54	2,60		2,60		2,36
1001 et plus	2,68	2,74		2,74		2,24
Enfants couverts par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir diffèrent de ceux ci-dessus annoncés :						
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	0,73	0,75		0,75		2,74
de 671 à 770	0,85	0,87		0,87		2,35
de 771 à 1000	1,09	1,12		1,12		2,75
1001 et plus	1,19	1,22		1,22		2,52
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	1,61	1,65		1,65		2,48
de 671 à 770	1,87	1,91		1,91		2,14
de 771 à 1000	2,36	2,42		2,42		2,54
1001 et plus	2,53	2,59		2,59		2,37
Enfants domiciliés hors Tours						
Ne sont pas concernés par les tarifs pré-cités les enfants dont les familles n'ont pas le choix de l'établissement scolaire.						
* Accueil matin (1h) : forfait de 7h30 à 8h30 :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 0 à 670	2,79	2,85		2,85		2,15
de 671 à 770	2,89	2,95		2,95		2,08
de 771 à 1000	3,12	3,19		3,19		2,24
1001 et plus	3,23	3,30		3,30		2,17
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	2,79	2,85		2,85		2,15
de 671 à 770	2,89	2,95		2,95		2,08
de 771 à 1000	3,12	3,19		3,19		2,24
1001 et plus	3,23	3,30		3,30		2,17
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	5,58	5,70		5,70		2,15
de 671 à 770	5,78	5,90		5,90		2,08
de 771 à 1000	6,24	6,38		6,38		2,24
1001 et plus	6,46	6,60		6,60		2,17
Enfants couverts par un PAI * (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Seuls, pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir différent de ceux ci-dessus annoncés :						
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 670	2,29	2,34		2,34		2,18
de 671 à 770	2,39	2,44		2,44		2,09
de 771 à 1000	2,57	2,63		2,63		2,33
1001 et plus	2,67	2,73		2,73		2,25
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 670	5,08	5,19		5,19		2,17
de 671 à 770	5,28	5,39		5,39		2,08
de 771 à 1000	5,69	5,82		5,82		2,28
1001 et plus	5,90	6,03		6,03		2,20
2 - Prestation Etudes surveillées : ES						
Enfants domiciliés à Tours						
* forfait 16h30 - 17h30 :	2,02	2,05		2,05		1,49
Enfants domiciliés hors Tours						
* forfait 16h30 - 17h30 :	4,86	4,96		4,96		2,06

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Accueil d'enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et appliqué, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant. Afin d'obtenir un tarif médian correspondant au prix moyen des participations familiales, il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €.</p> <p><u>Modalités de facturation :</u></p> <p>1 - Les études surveillées et les accueils éducatifs du matin et du soir sont facturés en fonction des jours de présence de l'enfant à l'heure sur l'amplitude totale du service. Les tarifs indiqués sont valables quelles que soient les heures d'arrivée et/ou de départ des enfants.</p> <p>2 - Pour les études surveillées uniquement, les familles peuvent bénéficier d'une aide financière du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Elles devront en faire la demande au service compétent.</p> <p>Les recettes seront constatées 7067.421.E85</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
F/ CONTRIBUTION COMMUNALE ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT						
D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT - DEPENSES ANNEE 2019						
Année scolaire 2018 - 2019 : du 1er janvier au 31 août 2019						
- élève des classes élémentaires	480,00	480,00		480,00		
- élève des classes maternelles	743,00	743,00		743,00		
Année scolaire 2019 - 2020 : du 1er septembre au 31 décembre 2019						
- élève des classes élémentaires		485,00		485,00		
- élève des classes maternelles		750,00		750,00		
Les dépenses seront constatées :						
. Ecoles Privées : 6558.212.E23						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
G/ PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE TOURS A FREQUENTATION INTERCOMMUNALE						
Année scolaire 2018 - 2019 : du 1er janvier au 31 août 2019 (rappel)						
- élève école élémentaire - Année scolaire 2018/2019	534,00	534,00		534,00		
- élève école maternelle - Année scolaire 2018/2019	892,00	892,00		892,00		
Année scolaire 2019 - 2020 : du 1er septembre au 31 décembre 2019						
- élève école élémentaire - Année scolaire 2019/2020		542,00		542,00		
- élève école maternelle - Année scolaire 2019/2020		906,00		906,00		
Les recettes seront constatées 7474.212.E20						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
H/ PARTICIPATION DE LA VILLE DE TOURS AUX DEPENSES DE						
FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DES AUTRES COMMUNES						
A FREQUENTATION INTERCOMMUNALE						
Année scolaire 2018 - 2019 : du 1er janvier au 31 août 2019 (rappel)						
- élève école primaire - Année scolaire 2018/2019	534,00	534,00		534,00		
- élève école maternelle - Année scolaire 2018/2019	892,00	892,00		892,00		
Année scolaire 2019 - 2020 : du 1er septembre au 31 décembre 2019						
- élève école primaire - Année scolaire 2019/2020		542,00		542,00		
- élève école maternelle - Année scolaire 2019/2020		906,00		906,00		
Les dépenses seront constatées 65738.212.E20						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
I/ LOCATION D'EQUIPEMENTS DE L'ACCUEIL DE LA CHARPRAIE						
<u>Du mardi 1er janvier 2019 au samedi 31 août 2019</u> <u>(voir les tarifs appliqués à compter du 1er septembre au 31 décembre 2018)</u>						
<u>Location d'équipements (tarifs TTC - TVA à 20,00 %) :</u>						
<u>Associations et organismes Tours</u>						
<u>a) à l'année :</u>						
. équipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	130,60	110,50	22,10	132,60	20,00	1,53
. une salle	50,60	42,83	8,57	51,40	20,00	1,58
<u>b) ponctuelle :</u>						
. équipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	65,30	55,25	11,05	66,30	20,00	1,53
. préau	65,30	55,25	11,05	66,30	20,00	1,53
. salle	21,95	18,58	3,72	22,30	20,00	1,59
<u>c) forfait mensuel :</u>						
. équipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	16,70	14,12	2,83	16,95	20,00	1,50
. une salle	6,35	5,38	1,08	6,46	20,00	1,73
<u>d) Coût de l'eau chaude par séance par groupe (< 25 personnes) :</u>						
	6,35	5,38	1,08	6,46	20,00	1,73
<u>Associations et organismes hors Tours :</u>						
Tarifs multipliés par 3 (Trois) pour les utilisations ponctuelles.						
L'utilisation des sanitaires est incluse dans le tarif.						
<u>Du dimanche 1er septembre 2019 au mardi 31 décembre 2019</u>						
<u>Location d'équipements (tarifs TTC - TVA à 20,00 %) :</u>						
<u>Associations et organismes Tours</u>						
<u>a) à l'année :</u>						
. équipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	132,60	112,17	22,43	134,60	20,00	1,51
. une salle	51,40	43,50	8,70	52,20	20,00	1,56
<u>b) ponctuelle :</u>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. équipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	66,30	56,08	11,22	67,30	20,00	1,51
. préau	66,30	56,08	11,22	67,30	20,00	1,51
. salle	22,30	18,83	3,77	22,60	20,00	1,35
c) forfait mensuel :						
. équipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	16,95	14,33	2,87	17,20	20,00	1,47
. une salle	6,46	5,46	1,09	6,55	20,00	1,39
<u>d) Coût de l'eau chaude par séance par groupe (< 25 personnes) :</u>	6,46	5,46	1,09	6,55	20,00	1,39
<u>Associations et organismes hors Tours :</u>						
Tarifs multipliés par 3 (Trois) pour les utilisations ponctuelles.						
L'utilisation des sanitaires est incluse dans le tarif.						
N.B. : l'exonération de la tarification sera accordée :						
1) aux utilisateurs qui rendent des services signalés à notre accueil de loisirs.						
2) pour les manifestations co-organisées par la Ville de Tours.						
Les recettes seront constatées :						
Location Equipements						
752 421.E81 HT (sous TVA)						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
J/VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE & LIVRES						
Chaise primaire	8,00	9,00		9,00		12,50
Chaise maternelle	7,00	8,00		8,00		14,29
Table maternelle	12,00	13,00		13,00		8,33
Table primaire individuelle	14,00	15,00		15,00		7,14
Table primaire double	20,00	21,00		21,00		5,00
Mobilier des crèches	20,00	21,00		21,00		5,00
Table primaire double avec sièges attenants	35,00	36,00		36,00		2,86
Bureau de maître	50,00	51,00		51,00		2,00
Autre mobilier (porte-cartes, fauteuils en bois,)	20,00	21,00		21,00		5,00
Autre matériel (ronéo, tourne-disques, radio, machine à alcool,...)	20,00	21,00		21,00		5,00
Armoire portes vitrées	60,00	61,00		61,00		1,67
Livre de poche	0,50	0,60		0,60		20,00
Les recettes seront constatées au 7788.212.E20						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p><u>ADJOINT RESPONSABLE : Adjointe chargée de la Famille, la Petite Enfance, l'Education, la Jeunesse, et les actions péri et extra scolaires</u></p> <p><u>ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE</u></p> <p>CRECHES COLLECTIVES , CRECHES FAMILIALES , MULTI ACCUEIL ACCUEIL REGULIER</p> <p><u>Le contrat d'accueil:</u></p> <p>Un contrat d'accueil est établi et signé entre la Ville et les parents pour une période maximale de 11 mois, allant du mois de septembre de l'année N au mois de juillet de l'année N+1. Il fixe les modalités d'accueil propres à l'enfant, et est renouvelé à chaque fois qu'un changement intervient dans les horaires d'accueil, le choix de l'établissement ou les modalités de calcul de la participation financière des familles. Pour le mois d'août un contrat spécifique sera établi pour les familles qui en feront la demande écrite avant le 31 mai de l'année en cours.</p> <p>Le contrat détermine le volume d'heures, les horaires de l'enfant et les modalités d'accueil. Il commence au premier jour indiqué sur le contrat.</p> <p>Toute signature de contrat engendre la facturation du mois en cours.</p> <p>Les contrats d'accueil sont possibles à partir de 4 heures journalières. Selon le besoin exprimé, le service dirige la famille vers le mode d'accueil qui lui est le plus approprié. Les horaires d'accueil sont établis à la demande des parents. Ils sont fixés dans le contrat d'accueil et doivent être respectés.</p> <p>Les accueils en crèche familiale doivent être établis sur la base d'un contrat minimum de 36h semaine.</p> <p><u>L'accueil d'urgence:</u></p> <p>Le contrat d'accueil d'urgence est limité à 3 mois maximum. Aucun congés n'est déductible.</p> <p><u>L'engagement contractuel des familles:</u></p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
La famille doit informer par écrit le service administratif de la Petite Enfance ou la structure pour tout changement de situation familiale ou professionnelle pouvant avoir des incidences sur le contrat d'accueil ou le tarif horaire.						
En cas de non-respects répétés par la famille des horaires fixés au contrat d'accueil, le service Petite Enfance se réserve le droit de modifier le contrat en conséquence et d'appliquer les modifications financières correspondantes.						
<u>Le calcul de la participation financière:</u>						
Montant horaire:						
Le montant horaire est calculé sur la base d'un taux d'effort prenant en compte les ressources de la famille et la composition familiale.						
Taux d'effort:						
Conformément aux directives de la CNAF, le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.						
Cela aboutit aux tableaux de taux d'effort suivants :						
<u>Pour les accueils collectifs et familiaux en multi accueil:</u>						
Famille avec 1 enfant	0,06%			0,06%		
Famille avec 2 enfants	0,05%			0,05%		
Famille avec 3 enfants	0,04%			0,04%		
Famille avec 4 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 5 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 6 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 7 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 8 enfants	0,02%			0,02%		
Familles avec 9 enfants	0,02%			0,02%		
Famille avec 10 enfants	0,02%			0,02%		
<u>Pour l'accueil familial: (crèche familiale Monconseil)</u>						
Famille avec 1 enfant	0,05%			0,05%		
Famille avec 2 enfants	0,04%			0,04%		
Famille avec 3 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 4 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 5 enfants	0,03%			0,03%		
Famille avec 6 enfants	0,02%			0,03%		
Famille avec 7 enfants	0,02%			0,03%		
Famille avec 8 enfants	0,02%			0,02%		
Famille avec 9 enfants	0,02%			0,02%		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Famille avec 10 enfants</p> <p>Le taux d'effort appliqué à la famille sera minoré dès lors qu'une famille assume la charge d'un enfant en situation de handicap reconnu par la MDPH. Dans ce dernier cas, une attestation de versement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ainsi que la décision de la MDPH doivent être fournies.</p> <p>Un plancher et un plafond de ressources dont les montants sont déterminés annuellement par la CNAF fixent les limites de l'application du taux d'effort. Ils sont applicables par le service du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2019.</p> <p><u>Pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :</u> Actualisation des plancher et plafond des ressources mensuelles suivant la circulaire de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales)</p> <p>Ressources prises en compte : Les ressources prises en compte à l'admission et au moment de la révision annuelle sont : - Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales celles retenues dans " l'assiette-ressource" de la CAF consultable sur le service télématique "CDAP" (base de données allocataires accessible par Internet); Une convention de service entre la CAF et le partenaire garantit le respect des règles de confidentialité et fait l'objet d'un avis favorable de la CNIL.</p> <p>En cas de désaccord sur le montant des ressources indiquées dans CDAP, les parents devront prendre contact avec les services administratifs de la CAF afin de régulariser leur dossier.</p> <p>- Pour les familles non-allocataires dépendantes du Régime Général, ou les familles allocataires de la Mutualité Sociale Agricole celles perçues avant toutes déductions fiscales figurant dans le dernier avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 et en fonction de l'activité professionnelle.</p> <p>Pour l'année 2019, les ressources à prendre en compte sont celles de 2017.</p> <p>Lorsque les parents relèvent du régime particulier de la Mutualité Sociale Agricole, le calcul de la participation financière basée sur un taux d'effort s'applique sous réserve d'un soutien financier adopté par l'organisme précité à la Ville dans les mêmes conditions que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.</p> <p>Seuls les changements de situation familiale, professionnelle pris en compte par la CAF seront considérés et pourront donner lieu à la révision de la participation financière en cours d'année.</p>	0,02%			0,02%		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>L'application de cette nouvelle tarification sera mise en place par le service Petite Enfance dès qu'il sera informé de cette modification et à compter du mois suivant.</p> <p>En cas d'absence de justificatifs de ressources : si la famille refuse ou oublie, après rappel écrit de produire les pièces justificatives de ses ressources nécessaires pour le calcul de sa participation financière, il sera fait application d'un taux d'effort calculé à partir du montant plafonné des ressources comme indiqué ci-dessus.</p> <p><u>Le départ de l'enfant et la résiliation du contrat:</u> Départ définitif : Les parents doivent signaler le départ de l'enfant par écrit un mois avant sa date de départ définitif. En l'absence de préavis, le mois suivant le départ de l'enfant est dû.</p> <p>Si la famille a bien déposé son préavis de départ un mois avant la date de sortie, la facturation du mois de sortie sera établie en fonction du nombre de jours réservés.</p> <p>Rupture du contrat d'accueil: Le contrat d'accueil pourra être résilié à l'initiative du service Petite Enfance dans les conditions suivantes: - Après une absence non justifiée de 10 jours calendaires, - En cas de non-règlement ou de paiements erronés ou successivement retardés - En cas de non-respect des obligations incombant aux parents précisés dans le règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite Enfance, dont notamment la transmission d'informations erronées Dans ces 3 circonstances, le contrat est résilié par la Ville et la place est considérée comme vacante. Le mois en cours est facturé.</p> <p><u>Facturation du temps d'accueil :</u> La facture : La facturation est mensuelle et réalisée sur la base des heures réservées sur le mois.</p> <p>Les heures d'adaptation: Il est souhaitable que l'admission soit précédée d'une période d'adaptation dans la limite maximale de 15 heures sur une période de 4 jours consécutifs. La facturation est établie à la première heure de présence de l'enfant dans la structure sur la base d'un forfait de 15 heures.</p> <p>Les heures complémentaires:</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>A titre ponctuel et sous réserve d'une demande expresse acceptée par le responsable de l'établissement d'accueil, la famille pourra bénéficier d'heures complémentaires à celles prévues au contrat. Elles seront facturées au tarif horaire de la famille.</p> <p>Une demi-heure d'accueil complémentaire sera déclenchée dès la première minute de dépassement d'un retard et/ou d'une avance constaté(e) du contrat, tant du côté des heures facturées que des heures réalisées. Les retards et/ou avances doivent être exceptionnels. A défaut, un changement de contrat devra être effectué.</p> <p>Les déductions :</p> <p><u>Pour les crèches familiales</u> En cas d'absence de l'assistant maternel, l'enfant est accueilli en dépannage chez un autre assistant maternel ou en crèche collective. Aucune déduction de tarif n'est faite aux parents qui refusent l'accueil de remplacement proposé.</p> <p><u>Pour tous les établissements d'accueil régulier</u> Des périodes de congé donnent droit à déductions sous réserve que l'absence ait été sollicitée dans les délais impartis soit à minima 15 jours avant la période concernée. La demande de déduction doit être faite par écrit auprès de la direction de la structure, par le biais de la carte de congés signée ou d'un courrier adressé au responsable. A défaut, le responsable pourra être amené à procéder à une déduction systématique des heures de congés pour toute absence non signalée jusqu'à épuisement des heures.</p> <p>Le nombre d'heures de déduction est calculé au prorata du nombre d'heure réservées au contrat.</p> <p>Les familles disposent d'environ 6 semaines de congés au prorata de la durée du contrat et des heures réservées. Les jours de fermeture de la structure sont comptabilisés dans les jours de congés des parents et donnent droit à déduction. En dehors de la période de fermeture entre Noël et Nouvel an, les familles disposent d'un solde de jours de congés à prendre.</p> <p>Toute modification de contrat entraîne une révision de volume d'heures déductibles. Si la famille a utilisé plus de congés que les droits recalculés après la modification du contrat, il lui sera refacturé, sur la dernière facture, les heures prises au-delà des droits, au tarif horaire en vigueur.</p> <p>Il n'y a pas de déduction de congés pour les enfants en contrat d'urgence.</p> <p>De plus la période d'adaptation et les contrats établis sur la fin août ne donnent pas droit à congés.</p> <p>- <u>Les jours de fermeture pour grève:</u></p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Il sera déduit de la facturation le volume horaire réservé pour le(s) jour(s) calendaire(s) où l'accueil n'a pas eu lieu.</p> <p><u>- Maladie:</u> Une déduction sera appliquée à partir du quatrième jour après un délai de carence de trois jours qui comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent, sur présentation d'un certificat médical. Seule la présentation au retour de l'enfant dans la structure, d'un certificat médical daté couvrant la période de réservation, peut permettre le non-paiement de la prestation à partir du 4ème jour d'absence.</p> <p><u>- En cas de fermeture de l'établissement sur décision du médecin du service ou liée à des circonstances imprévues.</u></p> <p><u>- Hospitalisation de l'enfant:</u> Il sera déduit de la facturation le volume horaire réservé pour le(s) jour(s) calendaire(s) où l'accueil n'a pas eu lieu. Une déduction est appliquée pour toute hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation.</p> <p>Les jours d'absence pour d'autres motifs que ceux énoncés ci-dessus ne donnent droit à aucune déduction.</p> <p>Les regroupements ou accueil dans une autre structure: Des regroupements sur certaines structures et accueils dans d'autres structures sont organisés pendant la période d'ouverture d'été. Ces regroupements ou accueil dans une autre structure ne donne aucun droit à déduction de la participation, même en cas de refus de la nouvelle affectation par les parents.</p> <p>L'accueil individualisé: Sur décision médicale, si l'enfant bénéficie de repas spécifique apportés par la famille, aucune déduction financière ne pourra être effectuée.</p> <p>Modalités de paiement : La participation mensuelle des familles est encaissée à terme échu.</p> <p>Le paiement est exigible au plus tard à la date prévue pour l'encaissement indiquée sur la facture. Les parents sont tenus de s'acquitter régulièrement de leurs factures dans la structure d'accueil ou au service Petite Enfance suivant les modes de paiement à leur disposition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèces - Chèque 						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>- Chèque CESU - Carte bancaire. Ce paiement se fait uniquement sur la crèche des Fontaines ou auprès du service Petite Enfance.</p> <p>- Paiement en ligne via le Portail Famille sur le site internet de la Ville (paiement en ligne sécurisé) - Prélèvement automatique Au-delà de la date prévue d'encaissement pour chaque facture, les règlements doivent s'effectuer auprès de la Trésorerie de Tours Ville et Métropole.</p> <p><u>Cartes d'accès et de pointage :</u> L'accès sécurisé et/ou pointage dans les structures Petite Enfance s'effectuent à l'aide de cartes magnétiques. Le badgeage est obligatoire à l'arrivée et au départ de l'établissement. Deux premières cartes sont mises à disposition des familles sans facturation. Une troisième carte peut être délivrée gratuitement par le service Petite Enfance à la demande de la famille. A partir de la 4ème carte, une facture sera établie suivant un tarif unitaire réexaminé chaque année: - du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :</p> <p>En cas de perte ou de détérioration de l'une de ces cartes, le service Petite Enfance remplacera la carte qui sera facturée: - du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :</p> <p>En cas de non-retour des cartes mises à disposition, un mois après la date de départ définitif de l'enfant, une facture sera établie, au tarif unitaire suivant : - du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :</p> <p>Dans tous les cas, aucun remboursement ni annulation de titre ne pourra être effectué.</p> <p><u>Réservation de place en crèche collective par une personne morale :</u> Tarif d'une place (à l'année)</p> <p>Les recettes seront constatées : Pour la participation des familles: Crèches traditionnelles : 7066 64 Crèches familiales : 7066 64 Pour les cartes d'accès et de pointage: Crèches traditionnelles : 7788 64 Crèches familiales : 7788 64 Pour la réservation de places en faveur de personnes morales : 74718 64 (Etat) , 7473 (Département), 7478 (autres organismes)</p>	7,50	7,50		7,50		
	7,50	7,50		7,50		
	7,50	7,50		7,50		
	10500,00	10500,00		10500,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%

	2018	2019																																	
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%																													
HALTES-GARDERIES MUNICIPALES																																			
ACCUEIL OCCASIONNEL																																			
<p>L'accueil en halte-garderie: Les enfants inscrits sont accueillis après réservation des créneaux horaires effectuée auprès du ou de la responsable de la structure selon les places disponibles. Ces heures sont réservables soit à la semaine d'une semaine sur l'autre, soit le jour même. La facturation s'effectue à la demi-heure. Si une plage horaire d'accueil réservée par la famille n'est pas utilisée (quel que soit le motif de l'absence) et que l'absence n'a pas été signalée, au plus tard à l'ouverture de la structure dès 8h30, les heures réservées seront dues.</p> <p><u>La calcul de la participation financière :</u> Montant horaire : Le montant horaire est calculé sur la base d'un taux d'effort prenant en compte les ressources de la famille et la composition familiale.</p> <p>Taux d'effort : Conformément aux directives de la CNAF, le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge. Cela aboutit au tableau de taux d'effort suivant :</p> <table border="0"> <tr><td>Famille avec 1 enfant</td><td style="text-align: right;">0,06%</td><td style="text-align: right;">0,06%</td></tr> <tr><td>Famille avec 2 enfants</td><td style="text-align: right;">0,05%</td><td style="text-align: right;">0,05%</td></tr> <tr><td>Famille avec 3 enfants</td><td style="text-align: right;">0,04%</td><td style="text-align: right;">0,04%</td></tr> <tr><td>Famille avec 4 enfants</td><td style="text-align: right;">0,03%</td><td style="text-align: right;">0,03%</td></tr> <tr><td>Famille avec 5 enfants</td><td style="text-align: right;">0,03%</td><td style="text-align: right;">0,03%</td></tr> <tr><td>Famille avec 6 enfants</td><td style="text-align: right;">0,03%</td><td style="text-align: right;">0,03%</td></tr> <tr><td>Famille avec 7 enfants</td><td style="text-align: right;">0,03%</td><td style="text-align: right;">0,03%</td></tr> <tr><td>Famille avec 8 enfants</td><td style="text-align: right;">0,02%</td><td style="text-align: right;">0,02%</td></tr> <tr><td>Famille avec 9 enfants</td><td style="text-align: right;">0,02%</td><td style="text-align: right;">0,02%</td></tr> <tr><td>Famille avec 10 enfants</td><td style="text-align: right;">0,02%</td><td style="text-align: right;">0,02%</td></tr> </table> <p>Le taux d'effort appliqué à la famille sera minoré dès lors qu'une famille assume la charge d'un enfant en situation de handicap reconnu par la MDPH. Dans ce dernier cas, une attestation de versement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ainsi que la décision de la MDPH doivent être fournies.</p>	Famille avec 1 enfant	0,06%	0,06%	Famille avec 2 enfants	0,05%	0,05%	Famille avec 3 enfants	0,04%	0,04%	Famille avec 4 enfants	0,03%	0,03%	Famille avec 5 enfants	0,03%	0,03%	Famille avec 6 enfants	0,03%	0,03%	Famille avec 7 enfants	0,03%	0,03%	Famille avec 8 enfants	0,02%	0,02%	Famille avec 9 enfants	0,02%	0,02%	Famille avec 10 enfants	0,02%	0,02%					
Famille avec 1 enfant	0,06%	0,06%																																	
Famille avec 2 enfants	0,05%	0,05%																																	
Famille avec 3 enfants	0,04%	0,04%																																	
Famille avec 4 enfants	0,03%	0,03%																																	
Famille avec 5 enfants	0,03%	0,03%																																	
Famille avec 6 enfants	0,03%	0,03%																																	
Famille avec 7 enfants	0,03%	0,03%																																	
Famille avec 8 enfants	0,02%	0,02%																																	
Famille avec 9 enfants	0,02%	0,02%																																	
Famille avec 10 enfants	0,02%	0,02%																																	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Un plancher et un plafond de ressources dont les montants sont déterminés annuellement par la CNAF fixent les limites de l'application du taux d'effort. Ils sont applicables par le service du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2019.</p> <p>Pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019: Actualisation des plancher et plafond des ressources mensuelles est réalisée suivant la circulaire de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocation Familiale).</p> <p>Ressources prises en compte : Les ressources prises en compte à l'admission et au moment de la révision annuelle sont : - Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales celles retenues dans "l'assiette-ressource" de la CAF consultable sur le service télématique "CDAP" ; Une convention de service entre la CAF et le partenaire garantit le respect des règles de confidentialité et fait l'objet d'un avis favorable de la CNIL.</p> <p>En cas de désaccord sur le montant des ressources indiquées dans CDAP, les parents devront prendre contact avec les services administratifs de la Caf afin de régulariser leur dossier.</p> <p>- Pour les non-allocataires dépendants du Régime Général ou les familles allocataires de la Mutualité Sociale Agricole celles perçues avant toute déduction fiscale figurant dans le dernier avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 et en fonction de l'activité professionnelle.</p> <p>Pour l'année 2019, les ressources à prendre en compte sont celles de 2017.</p> <p>Lorsque les parents relèvent du régime particulier de la Mutualité Sociale Agricole, le calcul de la participation financière basée sur un taux d'effort s'applique sous réserve d'un soutien financier apporté par l'organisme précité à la Ville dans les mêmes conditions que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.</p> <p>Seuls les changements de situation familiale, professionnelle pris en compte par la CAF seront considérés et pourront donner lieu à la révision de la participation financière.</p> <p>En cas d'absence de justificatifs de ressources : si la famille refuse ou oublie, après rappel écrit, de produire les pièces justificatives de ses ressources nécessaires pour le calcul de leur participation financière, il sera fait application d'un taux d'effort calculé à partir du montant plafonné des ressources comme indiqué ci-dessus.</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>La famille doit informer le responsable de structure de tout changement de situation familiale ou professionnelle pouvant avoir des incidences sur le tarif horaire.</p> <p>Tarif horaire d'accueil exceptionnel ou d'urgence : En cas d'accueil exceptionnel ou d'urgence, à défaut de pouvoir disposer des justificatifs nécessaires, le tarif horaire appliqué sera celui du plancher défini par la CNAF pour chaque enfant de la famille accueilli dans la structure.</p> <p>Modalités de paiement : La famille règle sur place selon deux modalités : - Soit en créditant le compte famille de la structure - soit à l'échéance du temps d'accueil de la journée</p> <p>Ces heures prépayées ne sont ni cessibles, ni remboursables.</p> <p>Les familles peuvent régler par CESU, chèque ou espèces auprès du responsable de la structure d'accueil.</p> <p>Les parents veillent à créditer régulièrement leur compte famille, gèrent leur compte en fonction de leurs besoins et s'assurent de la mise à jour de leur compte avant leur départ définitif.</p> <p>Aucune réservation ne sera prise en compte si le compte famille est débiteur.</p> <p>Les recettes seront constatées : Haltes garderies : 7066 64</p>						

CULTURE

SOMMAIRE



Conditions communes Musée Château	74
Musée des Beaux-Arts	76
Musée du Compagnonnage	81
Muséum d'Histoire Naturelle	93
Château	105
Bibliothèques et Médiathèques	108
Conservatoire à Rayonnement Régional	112
Locations matériels	120
Cinémathèque	122

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>MUSEES ET CHÂTEAU DE TOURS</p> <p>1 - CONDITIONS COMMUNES DE GRATUITE : (indépendamment des conditions spécifiques de chaque établissement)</p> <p>sur présentation de carte ou justificatif attestant de la qualité afférente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enfants de moins de 12 ans - groupes scolaires et étudiants accompagnés de leur(s) professeur(s) pour visite libre (maternelles, primaires, collèges, lycées, Université, CFA) sauf collégiens, lycéens et étudiants au Musée du Compagnonnage. - accueils de loisirs sans hébergement (centres de loisirs) ou avec hébergement (séjours, colonies) de Tours et Tour(s)plus. - étudiants détenteurs du PCE (Passeport Culturel Etudiant) - demandeurs d'emploi, allocataires du RSA - accompagnateurs de personnes en situation de handicap (avec accompagnement obligatoire mentionné sur la carte de la personne accompagnée) - guides du tourisme - porteurs de la carte "Bienvenue Loisirs Accueil d'Indre-et- Loire" - accompagnateurs et chauffeurs de groupes et organisateurs de voyages - membres de la presse - membres du Conseil International des Musées - membres du Conseil International des Monuments et des Sites - membres de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France - élus de Tours et Tour(s)plus - employés municipaux de Tours, Tour(s)plus, adhérents au Comité des Œuvres Sociales (COS) - 10 entrées mensuelles pour l'association "Cultures du Cœur en Indre-et-Loire" <p>A tout public : lors de la Nuit européenne des musées, lors des Journées du Patrimoine</p> <p>La gratuité pourra en outre être accordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour des actions de médiation menées par les personnes en charge des publics au sein des établissements concernés et entrant dans le cadre de la "Charte Culture pour tous, Culture partout" <p>(actions de médiation en direction de professionnels ou de publics spécifiques), sur réservation préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour des actions de médiation initiées par l'association "Cultures du cœur" s'adressant aux groupes de professionnels ou de publics spécifiques, sur réservation préalable - à des groupes accompagnés par des personnels de structures thérapeutiques, sur réservation préalable 						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- lors de journées de promotion ou d'animation présentant un intérêt particulier pour les établissements et susceptibles de favoriser la fréquentation.						
2 - CONDITIONS COMMUNES DE TARIF REDUIT						
- jeunes de 12 à 18 ans						
- étudiants (hors PCE)						
- enseignants						
- personnes en situation de handicap, bénéficiaires de la carte allocation adultes handicapés						
- anciens combattants						
- groupes de 10 personnes et plus						
- personnes âgées de 65 ans et plus						
- détenteurs d'une carte ou autre support type comité d'entreprises, comité des œuvres sociales et autres partenaires conventionnés avec la ville						
- lors de journées de promotion ou d'animation présentant un intérêt particulier pour les établissements et susceptibles de favoriser la fréquentation.						
Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) est autorisé à signer avec un partenaire une convention sur la base de ces modalités tarifaires.						
3 - PASS ANNUELS :						
Accès illimité (selon les établissements : hors concerts, animations ou événements particuliers).						
Carte nominative valable 1 an de date à date.						
Pass musées - château :	30,00	31,50		31,50		5,00
4 - CARTE MULTI-VISITES (en vente par la Ville dans ses musées et au Château) :	10,00	10,00		10,00		
Carte nominative valable 1 an pour une entrée au musée des Beaux-Arts, au musée du Compagnonnage, au Muséum d'histoire naturelle et au Château de Tours.						
En vente également à l'office de Tourisme de Tours (convention).						
Et en vente par l'office de Tourisme, par convention.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
MUSEE DES BEAUX-ARTS						
Droits d'entrée						
Le ticket est valable pour la journée						
Plein tarif Musée des Beaux-Arts	6,00	6,00		6,00		
CARTE MULTI VISITES						
valable pour les entrées au Musée des Beaux-Arts, du Compagnonnage, Museum, château	10,00	10,00		10,00		
Tarif réduit Musée des Beaux-Arts	3,00	3,00		3,00		
Membres de la Société des Amis du Louvre						
Tarif commissionné	2,70	2,70		2,70		
En cas de fermeture exceptionnelle de salles le demi-tarif pourra être appliqué						
Droit pour les visites conférence de 25 personnes maxi au Musée des Beaux-Arts	40,00	45,00		45,00		12,50
Gratuité						
Elèves des écoles des Beaux-Arts et étudiants en Histoire de l'Art						
Elèves de l'école du Louvres						
Personnes inscrites à l'école de la 2° chance						
Titulaires de la carte "Pass Pro Tourisme"						
Membres de l'Association des Amis de la Bibliothèque et du Musée des Beaux-Arts						
Ateliers pédagogiques						
Dans le cadre d'actions particulières ou animations et d'échanges, la pratique de dons d'ouvrages ou objets habituellement vendus, pourrait bénéficier à des collectivités et des partenaires culturels, institutionnels.						
Membre du Club Le Petit Léonard						
PASS individuel musée	25,00	25,00		25,00		
Accès uniquement au souterrain :						
Plein tarif	2,00	2,00		2,00		
Demi-tarif, groupes	1,00	1,00		1,00		
Diffusion de documents						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Cartes postales, affiches et posters de	0,10	0,10		0,10		
à	7,60	7,60		7,60		
Librairie						
201016 Poster Fritz	5,00	5,00		5,00		
201017 Poster Cèdre	5,00	5,00		5,00		
201018 Carte routière "La Route de la Vallée des Rois"	5,40	5,12	0,28	5,40	5,50	
201019 Dépliant Dessins	1,50	1,50		1,50		
202001 Catalogue du Musée (français)	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
202002 Catalogues du Musée (anglais, allemand, italien)	7,60	7,60		7,60		
202006 Catalogue "La dynastie des Le Roy"	3,00	3,00		3,00		
202007 Catalogue "Les sculptures sortent des réserves"	7,60	7,60		7,60		
202012 Anciens catalogues vendus sous forme de lots (lot n° 1)	7,60	7,20	0,40	7,60	5,50	
202013 Anciens catalogues vendus sous forme de lots (lot n° 2)	7,60	7,20	0,40	7,60	5,50	
202014 Catalogues mis en lots à l'occasion de manifestations particulières (journées du patrimoine, nuit des musées, grande braderie, dimanche gratuit, expositions, etc ...) (lot n° 3)	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
202026 Catalogue "Marinette Mathieu"	1,00	1,00		1,00		
202027 Catalogue "Collection Signol"	7,00	7,00		7,00		
202028 Catalogue "La légende de Saint Martin"	26,30	24,93	1,37	26,30	5,50	
202035 Catalogue "Peinture XIXème TOME 1"	30,90	29,29	1,61	30,90	5,50	
202038 Catalogue "L'Ange de Peyron"	10,60	10,05	0,55	10,60	5,50	
202039 Catalogue "Hommage aux donateurs"	7,00	7,00		7,00		
202040 Catalogue "Dessins"	30,40	28,81	1,59	30,40	5,50	
202042 Catalogue "Peinture XIXème TOME 2"	45,60	43,22	2,38	45,60	5,50	
202043 Catalogue "Geneviève Asse"	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
202045 Lot Catalogues "Peinture XIXème" TOME 1 + TOME 2	30,40	28,81	1,59	30,40	5,50	
202046 Catalogue "l'Art du Clavecin"	5,00	5,00		5,00		
202047 Catalogue "l'Apothéose du geste"	39,50	37,44	2,06	39,50	5,50	
202048 Catalogue "Abraham Bosse"	27,30	25,88	1,42	27,30	5,50	
202050 Catalogue "Yves Bonnefoy"	40,50	38,39	2,11	40,50	5,50	
202054 Catalogue "Giovanni Volpato"	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
202055 Affiches	3,00	3,00		3,00		
202056 Catalogue "Chanteloup"	40,50	38,39	2,11	40,50	5,50	
202057 Catalogue "Claire Chaigneau"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
202058 Catalogue "Peinture France XVIIIème "	17,20	16,30	0,90	17,20	5,50	
202059 Catalogue "La Volupté du goût"	29,40	27,87	1,53	29,40	5,50	
202060 Catalogue "Mantegna"	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
202061 Catalogue "Marx Ernst"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
202062 Catalogue "Richelieu"	49,70	47,11	2,59	49,70	5,50	
202065 Catalogue "Olivier Seguin"	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
202068 Catalogue "TOURS 1500"	39,00	36,97	2,03	39,00	5,50	
202071 Catalogue Disegno et Couleur	34,00	34,00		34,00		
202072 Catalogue En contrepoint de Disegno et Couleur	16,00	16,00		16,00		
202073 Catalogue François André Vincent	125,00	118,48	6,52	125,00	5,50	
202074 Livret exposition François André Vincent	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
202075 Affichettes	1,00	1,00		1,00		
202077 Catalogue Martine-Martine	14,90	14,12	0,78	14,90	5,5	
202084 Catalogue Cassas	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
202085 Bouteille de vin St Martin	10,00	10,00		10,00		
202086 Badge St Martin	2,00	2,00		2,00		
202087 Pièce de monnaie St Martin	2,00	2,00		2,00		
202088 Catalogue Martin	35,00	33,18	1,82	35,00	5,5	
202089 Catalogue Francis Poulenc	10,00	9,48	0,52	10,00	5,5	
202090 Catalogue Champion-Métadier		23,70	1,30	25,00	5,50	
202091 Catalogue Marmontel, la bergère des Alpes		13,18	0,72	13,90	5,50	
203010 DVD "Richelieu"	12,10	10,08	2,02	12,10	20,00	
204001 Crayon bis digital bout gomme	1,00	1,00		1,00		
204002 Set 6 crayons couleurs	2,10	2,10		2,10		
204007 Tours Au Fil de l'Histoire	14,90	14,12	0,78	14,90	5,5	
204008 Les Abbayes Martiniennes	15,00	14,22	0,78	15,00	5,5	
204009 Martin de Tours un Saint Européen	7,90	7,49	0,41	7,90	5,5	
204010 L'Ane de Martin	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
204011 Martin de Tours	10,00	9,48	0,52	10,00	5,5	
204012 XIIIe Apôtre	11,00	10,43	0,57	11,00	5,5	
204013 Les Chemins de Randonnées Culturels	15,00	14,22	0,78	15,00	5,5	
204014 Lot de 6 cartes postales Saint-Martin	1,50	1,50		1,50		
204015 Jeu de cartes	7,60	7,60		7,60		
204018 Lot Médaille-Bracelet	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
204019 CD Diabolus in Musica	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
204020 Carte postale Saint-Martin	0,50	0,50		0,50		
204021 Boule à neige	10,00	10,00		10,00		
Lot 50 unités boules à neige	375,00	375,00		375,00		
Divers objets boutique						
Musée des Beaux-Arts: 7088.322.C60		de	0,50	0,50		
		à	150,00	150,00		
Musée des Beaux-Arts: 7088.322.C60 HT (TVA 20 %)		de	0,50	0,42	0,08	20,00

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Vente de Librairie	150,50	125,42	25,08	150,50	20,00	
Musée des Beaux-Arts: 7088.322.C60 HT (TVA 5,5 %)	0,50	0,47	0,03	0,50	5,50	
	150,00	142,18	7,82	150,00	5,50	
Atelier de pratique artistique pour adultes (prix trimestriel)	125,00	125,00		125,00		
Animations réservées aux enfants de 3 à 11 ans hors cadre scolaire et accueils de loisir		3,00		3,00		
Animations réservées aux adolescents de 12 à 17 ans hors cadre scolaire et accueils de loisir		5,00		5,00		
Pour les expositions, les petits journaux, catalogues sont vendus en fonction du coût d'édition						
de	1,50	1,42	0,08	1,50	5,50	
à	76,00	72,04	3,96	76,00	5,50	
<p>N.B. : remise de 30% aux libraires et professionnels de diffusion. Pour toute commande, les frais d'affranchissement et d'expédition seront refacturés au destinataire selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.</p>						
<p>Dans le cadre de convention, de partenariat ou d'actions communes avec d'autres établissements, il arrive que la Conservation des Musées soit amenée à pratiquer un dépôt vente. Cela peut être des objets (par exemple réalisés par la Réunion des Musées Nationaux), des ouvrages co-édités, ou des actions qui en raison du public concerné ou d'une relation étroite avec les collections intéressent au premier degré les Musées de Tours.</p>						
<p>La bibliothèque instaure un tarif pour les photocopies à l'unité :</p>						
	0,20	0,20		0,20		
<p>Un tarif préférentiel est alors appliqué à l'ensemble du personnel municipal et aux membres de l'association des Amis de la Bibliothèque et du Musée.</p>						
<p>Une convention autorise la Conservation des Musées de Tours à vendre les différentes réalisations (cartes postales, poster, livres, port-portfolio, etc.) financées par l'association des Amis de la Bibliothèque et du Musée.</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L'Association de la "Route des Dames de Touraine" a établi un document sous forme d'encart publicitaire, destiné à servir de lien entre chaque monument, par son caractère d'incitation à la visite. En conséquence, les détenteurs du document de l'Association de la "Route des Dames de Touraine" bénéficieront du demi-tarif.						
Dans le cadre d'actions promotionnelles, la Conservation peut ponctuellement offrir des entrées gratuites.						
MISE A DISPOSITION DE SALLES ET DE SALONS						
Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'un partenariat - tarif à la journée	5700,00					
Salle de Diane		7916,67	1583,33	9500,00	20,00	
Autre salle		4750,00	950,00	5700,00	20,00	
Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'un mécénat - tarifs à la journée						
Salle de Diane	3000,00	3000,00		3000,00		
Salons	2000,00	2000,00		2000,00		
(le prix comprend la mise à disposition de la salle, la mise à disposition du personnel de surveillance et la prise en charge des frais d'entretien des lieux pour une journée.)						
Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) est autorisé(e) à signer des conventions de mises à disposition de ces salles, reprenant ces tarifs votés par l'assemblée délibérante.						
Droit d'entrée concerts et spectacles	12,00	12,00		12,00		
Les recettes seront constatées aux imputations suivantes :						
Droits d'entrée						
7062.322.C60						
La librairie des expositions ou non						
7088.322.C60 et 7088.322.C60 HT si TVA						
Frais d'Affranchissement						
70878.322.C60						
Atelier de pratique artistique pour adultes						
7062 322 C60						
Location de salles						
752 322 C60 HT : TVA 20 % si partenariat						
752.322.C60 sans TVA si mécénat						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
MUSEE DU COMPAGNONNAGE						
DROITS D'ENTREE						
Plein tarif	5,80	5,80		5,80		
Tarif réduit	4,00	4,00		4,00		
Tarif commissionné	3,60	3,60		3,60		
Atelier pédagogique moins de 12 ans	2,20	2,20		2,20		
Atelier pédagogique plus de 12 ans	3,00	3,00		3,00		
Atelier pédagogique individuel	4,00	4,00		4,00		
Visite groupe scolaire plus de 12 ans	2,20	2,20		2,20		
Visite commentée	2,20	2,20		2,20		
Exposition	4,00	4,00		4,00		
Conférence	4,00	4,00		4,00		
Entrée du musée + exposition ou conférence	6,00	6,00		6,00		
Billet groupé Musée du Compagnonnage	6,00	6,00		6,00		
PASS ANNUEL donnant l'accès libre à l'établissement. Validité : 1 an.	15,00	15,00		15,00		
PASS ANNUEL Multi Etablissements	30,00	31,50		31,50		5,00
NB : Gratuité aux Compagnons et donateurs du Musée Tarif réduit dans le cadre de partenariats engagés par le Musée du compagnonnage et au titre de promotion et d'animation.						
CARTERIE						
10123 Carte postale	0,60	0,60		0,60		
10124 Lot de 5 cartes postales	2,40	2,40		2,40		
10125 Grandes cartes 24x30	2,90	2,90		2,90		
10126 Carte postale puzzle	2,00	2,00		2,00		
10128 Carte à découper charpente	1,20	1,20		1,20		
10130 Carte à découper	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
10131 Maquette prédécoupée	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
10132 Marque-page carton	0,60	0,60		0,60		
10133 Lot de 6 marque pages	2,60	2,60		2,60		
10136 Affiche à escalier à dessous coulissant	7,30	7,30		7,30		
10137 Poster	4,00	4,00		4,00		
10138 Cartes panoramiques	2,00	2,00		2,00		
10139 Lot 10 enveloppes	2,60	2,60		2,60		
10140 Enveloppe (unité)	0,30	0,30		0,30		
10147 Calendrier	7,80	7,80		7,80		
10160 Set de table	6,00	6,00		6,00		
10211 Crayon épure	2,00	2,00		2,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
10226 Carte postale bois	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
10227 Affiche Salomon	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
10228 Affiche Soubise	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
10229 Affiche Maître Jacques	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
10230 Gomme	1,60	1,80		1,80		12,50
10231 Clé USB	5,00	5,00		5,00		
10232 Marque pages métal	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
10301 Livre maquette Notre Dame	26,50	22,08	4,42	26,50	20,00	
10302 Livre maquette Blois	24,00	20,00	4,00	24,00	20,00	
10303 Livre maquette Chenonceau	14,50	12,08	2,42	14,50	20,00	
10304 Livre maquette Azay-le-Rideau	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
10305 Livre maquette Hospice de Beaune	14,50	12,08	2,42	14,50	20,00	
10306 Livre maquette Tour Eiffel	29,50	24,58	4,92	29,50	20,00	
10330 Album batisseur	7,80	7,39	0,41	7,80	5,5	
LIBRAIRIE						
20099 Brochure Le pain dans la grande guerre	3,50	3,50		3,50		
20100 Guide du Musée	12,60	12,60		12,60		
20101 Recueil de conférences 1998	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20102 Recueil de conférences 1999	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20103 Recueil de conférences 2000	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20104 Recueil de conférences 2001	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20105 Recueil de conférences 2002	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20106 Recueil de conférences 2003	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20107 Recueil de conférences 2004	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20108 Recueil de conférences 2005	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20109 Recueil de conférences 2006	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20110 Recueil de conférences 2007	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20111 Recueil de conférences 2008	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20112 Recueil de conférences 2009	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20113 Recueil de conférences 2010	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20114 Recueil de conférences 2011	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20115 Recueil de conférences 2012	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20116 Recueil de conférences 2013	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20117 Recueil de conférences 2014	23,00	9,48	0,52	10,00	5,50	-56,52
20118 Recueil de conférences 2015	23,00	9,48	0,52	10,00	5,50	-56,52
20150 Les symboles	2,80	2,84	0,16	3,00	5,50	7,14
20151 Les saints et leurs attributs	2,80	2,84	0,16	3,00	5,50	7,14
20152 Dictionnaire architecture	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20153 Les cathédrales	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20154 Reconnaître les styles	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20155 Les templiers	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20156 Les pèlerinages au Moyen-Age	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20157 Farceurs, polissons et paillards	9,00	8,53	0,47	9,00	5,5	
20158 Pauvres et marginaux Moyen-Age	8,00	7,58	0,42	8,00	5,5	
20159 Les templiers en France	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
20200 Les Compagnons chefs d'œuvre	29,90	28,34	1,56	29,90	5,50	
20201 Les compagnons au fil de la Loire	39,50	37,44	2,06	39,50	5,5	
20202 "Le voyage oublié des maçons de la Creuse"	11,10	10,52	0,58	11,10	5,5	
20205 Chansonnier AO	13,00	12,32	0,68	13,00	5,50	
20206 Que sais-je	9,10	8,63	0,47	9,10	5,5	
20207 "Les compagnons ou l'amour de la belle ouvrage"	14,50	13,74	0,76	14,50	5,5	
20209 "Mémoires d'un compagnon"	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20211 "Voyage dans l'île de Moncontour"	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
20212 " La Sainte Baume"	14,20	13,46	0,74	14,20	5,5	
20213 Cahier des amis de Roger Lecotté	15,00	15,00		15,00		
20214 "Roger Lecotté, chantre du Compagnonnage"	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20215 "Le serpent compatissant "	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20216 Dictionnaire (le Compagnonnage)	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20218 "Le compagnon du tour de France " (G. Sand)	7,60	7,20	0,40	7,60	5,5	
20220 "Etre compagnon"	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20222 Chansonnier de la fédération	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20223 Perdiguier	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20224 Chef-d'œuvres de F. Roux	8,10	7,68	0,42	8,10	5,5	
20227 Jean-Paul le Forézien	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20228 Régius	11,10	10,52	0,58	11,10	5,5	
20229 Comp du Devoir au XXe siècle	22,30	21,14	1,16	22,30	5,5	
20230 Jean Bernard Témoignages	23,30	22,09	1,21	23,30	5,5	
20231 Le Comp de P. Ripert	18,20	17,25	0,95	18,20	5,5	
20232 Œuvre à transmettre	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20233 Les compagnons en France	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20234 Des hommes de Devoir	19,20	18,20	1,00	19,20	5,5	
20238 Images de compagnons	28,40	26,92	1,48	28,40	5,5	
20239 Le comp Martin St Léon	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20241 Journal de ma vie	21,60	20,47	1,13	21,60	5,5	
20242 Raoul Vergez	18,50	17,54	0,96	18,50	5,5	
20243 Tranquillité de Caux	18,20	17,25	0,95	18,20	5,5	
20244 CD Chant FCMB	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20245 Compagnon du Tour de France	40,40	38,29	2,11	40,40	5,5	
20247 Glossaire du charpentier	35,50	33,65	1,85	35,50	5,5	
20248 Taille de pierre AO	22,00	20,85	1,15	22,00	5,50	
20250 BD Avignonnais la vertu	14,20	13,46	0,74	14,20	5,5	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20251 Chansonnier de l'Union	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20252 Victor Auclair	19,70	18,67	1,03	19,70	5,5	
20253 Compagnons du tour de France	26,00	24,64	1,36	26,00	5,50	
20254 Etre compagnon aujourd'hui	32,00	30,33	1,67	32,00	5,50	
20255 Dictionnaire des Compagnonnages	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
20256 7 Hommages à Marie-Madeleine	18,00	17,06	0,94	18,00	5,50	
20257 Compagnon menuisier	18,00	17,06	0,94	18,00	5,50	
20259 Le passeur de lumière	7,90	7,49	0,41	7,90	5,5	
20261 Compagnon de Saumur	16,20	15,36	0,84	16,20	5,5	
20262 Compagnons charpentiers	40,50	38,39	2,11	40,50	5,5	
20265 Les maîtres du pain	5,50	5,21	0,29	5,50	5,5	
20268 Les damnés de la terre	19,20	18,20	1,00	19,20	5,5	
20269 Mon père Forgeron	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20270 Le dernier forgeron	8,60	8,15	0,45	8,60	5,5	
20272 Métiers du fer	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20273 Boulanger St Laurent	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
20274 Le forgeron de la liberté	7,20	6,82	0,38	7,20	5,50	
20275 Le forgeron de Lourmarin	18,20	17,25	0,95	18,20	5,5	
20276 Les travailleurs du fer	14,50	13,74	0,76	14,50	5,5	
20277 Les menuiseries de fenêtres	27,30	25,88	1,42	27,30	5,5	
20278 Les mémoires du travail	28,40	26,92	1,48	28,40	5,5	
20279 La pierre de Chauvigny	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
20280 L'Esprit des pierres	65,90	62,46	3,44	65,90	5,5	
20281 Bâtir au Moyen-Age	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20299 Saints de la vigne et du vin	1,00	1,00		1,00		
20301 Gestes de métiers	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20302 Travail et Honneur	53,70	50,90	2,80	53,70	5,5	
20304 Chantiers d'Abbayes	14,20	13,46	0,74	14,20	5,5	
20305 Voutes	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20307 Maréchal ferrant	50,00	47,39	2,61	50,00	5,50	
20308 Batisseur au Moyen-Age	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20309 Histoires de sabots	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20310 Les plus beaux métiers	12,10	11,47	0,63	12,10	5,5	
20312 "Les métiers du bois"	23,30	22,09	1,21	23,30	5,5	
20313 "Rêver l'outil"	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20314 "Des hommes et des forêts"	12,00	11,37	0,63	12,00	5,5	
20315 "Outils du métier du bois"	4,90	4,64	0,26	4,90	5,5	
20316 "Le guide des essences du bois"	24,50	23,22	1,28	24,50	5,5	
20317 "Le tournage sur bois"	22,40	21,23	1,17	22,40	5,5	
20318 " Les outils et leurs symboles"	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20322 "Les outils de métiers"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,5	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20323 "Les hâches"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,5	
20324 "Les outils taillants"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,5	
20325 " Fer forgé et serrurerie"	40,50	38,39	2,11	40,50	5,5	
20326 "Des outils et des hommes"	13,10	12,42	0,68	13,10	5,5	
20328 "Fer forgé, Histoire, pratique..."	29,40	27,87	1,53	29,40	5,5	
20331 La soie en Touraine	15,00	15,00		15,00		
20334 le peuple des ateliers	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20335 J'ai commencé à travailler	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20336 Les vanniers	1,00	1,00		1,00		
20337 Dictionnaire des outils	65,90	62,46	3,44	65,90	5,5	
20338 Dictionnaire des métiers	65,90	62,46	3,44	65,90	5,5	
20339 Gens de métiers	25,20	23,89	1,31	25,20	5,5	
20340 La renaissance	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20341 Châteaux forts	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20342 Essai sur divers arts	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20343 Petit almanach	9,10	8,63	0,47	9,10	5,5	
20345 Evasion des polyèdres	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20347 Artisans	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20349 Les métiers au moyen age	18,10	17,16	0,94	18,10	5,5	
20352 L'Esprit du compas	40,50	38,39	2,11	40,50	5,5	
20353 Vitraux de la Sainte Baume	22,30	21,14	1,16	22,30	5,50	
20354 Sabots et sabotiers	9,60	9,10	0,50	9,60	5,5	
20355 Etudes sur les marques de tailleurs de pierre	28,40	26,92	1,48	28,40	5,5	
20356 Les Frahans, maçons...	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20357 Dans l'abîmes des eaux	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
20358 La mémoire des chemins	20,50	19,43	1,07	20,50	5,50	
20359 Bois de la tonnellerie	46,10	43,70	2,40	46,10	5,5	
20361 Le fer forgé	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20362 Clochers tors d'Europe	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20363 Cloître	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20364 De l'Arbre à l'ouvrage	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20366 La cathédrale	39,50	37,44	2,06	39,50	5,5	
20368 Chier dans le cassetin	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20369 La cathédrale de Tours	55,70	52,80	2,90	55,70	5,5	
20370 Vieux fours à pain	23,30	22,09	1,21	23,30	5,5	
20371 Construire un four à pain	22,30	21,14	1,16	22,30	5,5	
20373 Pains et gâteaux traditionnels de Vendée	22,00	20,85	1,15	22,00	5,5	
20374 100 pour 100 pains	32,40	30,71	1,69	32,40	5,5	
20375 Dictionnaire universel du pain	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20376 Au four et au moulin	30,20	28,63	1,57	30,20	5,5	
20378 La gastronomie	9,10	8,63	0,47	9,10	5,5	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20379 A l'apprentissage de la vie	20,20	19,15	1,05	20,20	5,5	
20380 Contes et récits	8,10	7,68	0,42	8,10	5,5	
20381 La petite Varlope	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20382 Voix d'en bas	29,40	27,87	1,53	29,40	5,5	
20383 Ouvries poetes	18,20	17,25	0,95	18,20	5,5	
20384 Typographes	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20385 La touraine typographique	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20386 Lyon, un chantier limousin	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
20387 Compagnons célestes	22,30	21,14	1,16	22,30	5,5	
20388 Des paysans à l'atelier	7,01	6,64	0,37	7,01	5,50	
20389 Vitrail, peinture de lumière	45,60	43,22	2,38	45,60	5,5	
20390 Nombre d'or et mathématiques	9,10	8,63	0,47	9,10	5,5	
20391 Nombre d'or et créativité	9,10	8,63	0,47	9,10	5,5	
20392 Nombre d'or et nature	9,10	8,63	0,47	9,10	5,5	
20393 Géométrie du nombre d'or	19,20	18,20	1,00	19,20	5,5	
20394 Outil des couleurs	29,40	27,87	1,53	29,40	5,5	
20395 Comment les voyages forment la jeunesse	6,00	5,69	0,31	6,00	5,5	
20396 Petites histoires de la couleur	12,10	11,47	0,63	12,10	5,5	
20397 Couleur, travail et société	38,50	36,49	2,01	38,50	5,5	
20398 François Pinet	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20399 Nombre d'or, Harmonie d'enfance	12,00	11,37	0,63	12,00	5,5	
20440 DVD L'hermione	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
20441 DVD Ardéchois	33,10	27,58	5,52	33,10	20,00	
20442 DVD Déoditoo	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
20443 DVD Menuisier	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
20444 DVD Touraine	9,90	8,25	1,65	9,90	20,00	
20446 DVD Outils de menuisier	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
20447 La Loire documentaire	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
20448 La Loire musique	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
20501 GEO "Les châteaux de la Loire"	25,30	23,98	1,32	25,30	5,5	
20503 Le roman de la tour Eiffel	12,10	11,47	0,63	12,10	5,5	
20504 Cathédrales - L'art français	15,20	14,41	0,79	15,20	5,5	
20505 Tours au fil de l'histoire	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
20506 Tours throughout history	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
20507 Le Menuisier	7,50	7,11	0,39	7,50	5,5	
20508 Charpentier	40,00	37,91	2,09	40,00	5,5	
20509 L'imagerie des métiers	11,70	11,09	0,61	11,70	5,5	
20510 L'artisanat	9,00	8,53	0,47	9,00	5,5	
20511 Quel est ton métier ?	13,50	12,80	0,70	13,50	5,5	
20512 Le vêtement de travail une deuxième peau	25,50	24,17	1,33	25,50	5,50	
20513 La symbolique des cathédrales	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20514 Compagnon nouveau départ	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
20515 Compagnons couvreurs	40,00	37,91	2,09	40,00	5,50	
20600 "Construire une maison"	11,10	10,52	0,58	11,10	5,5	
20601 "Pourquoi une maison ?"	11,10	10,52	0,58	11,10	5,5	
20602 Les lutins et le cordonnier	4,75	4,50	0,25	4,75	5,50	
20603 Atelier de pépère	15,10	14,31	0,79	15,10	5,5	
20604 La grande histoire du livre	16,77	15,90	0,87	16,77	5,50	
20607 "Naissance d'une cathédrale"	7,60	7,20	0,40	7,60	5,5	
20608 "Les grandes constructions"	28,90	27,39	1,51	28,90	5,5	
20609 Le chantier	11,00	10,43	0,57	11,00	5,5	
20610 Exp pour déguster	14,70	13,93	0,77	14,70	5,5	
20611 Exp pour construire	14,40	13,65	0,75	14,40	5,5	
20612 Il était une fois les cathédrales	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
20613 Apprentis et compagnons	12,10	11,47	0,63	12,10	5,5	
20615 Les métiers	11,00	10,43	0,57	11,00	5,5	
20617 Au temps des cathédrales	8,10	7,68	0,42	8,10	5,5	
20618 Découvrir les métiers	17,50	16,59	0,91	17,50	5,5	
20620 Dépliant pain	1,20	1,14	0,06	1,20	5,5	
20621 Bon comme le pain	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20622 Je colorie les vitraux	5,50	5,21	0,29	5,50	5,5	
20625 Les illusions visuelles	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20626 Le menuisier	7,60	7,20	0,40	7,60	5,5	
20630 Les châteaux (coloriage)	4,50	4,27	0,23	4,50	5,5	
20631 Guédelon (coloriage)	4,50	4,27	0,23	4,50	5,5	
20632 La ville au Moyen-Age	2,80	2,65	0,15	2,80	5,5	
20633 La renaissance (jeunesse)	2,80	2,65	0,15	2,80	5,5	
20634 La grande aventure des compagnons	4,60	4,36	0,24	4,60	5,50	
20635 Les trois petits cochons	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
20641 Maître de pierre Vol1	10,50	9,95	0,55	10,50	5,5	
20642 Maître de pierre Vol2	10,50	9,95	0,55	10,50	5,5	
20643 Maître de pierre Vol3	10,50	9,95	0,55	10,50	5,5	
20644 Maître de pierre Vol4	10,50	9,95	0,55	10,50	5,5	
20800 Taille de pierre (cahier tech)	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20801 Maçonnerie (cahier tech)	10,10	9,57	0,53	10,10	5,5	
20802 Vocabulaire illustré de l'ornement	39,90	37,82	2,08	39,90	5,50	
20803 Histoires de géomètres et de géométries	27,00	25,59	1,41	27,00	5,50	
20804 L'art de la charpenterie	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	
20805 Alphabet Arts et Métiers	6,50	6,16	0,34	6,50	5,50	
20806 Comment on construit une maison	12,50	11,85	0,65	12,50	5,50	
20807 Le livre du Compagnonnage	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	
20808 Le livre d'or des symboles	29,45	27,91	1,54	29,45	5,50	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20809 Symboles et allégories	20,00	18,96	1,04	20,00	5,50	
20810 Saint-Lys la Fidélité	14,00	13,25	0,73	14,00	5,5	
20811 La France et son pain	25,40	24,08	1,32	25,40	5,5	
20812 Le four à pain : origine et évolution	18,90	17,91	0,99	18,90	5,5	
20813 Le pain	7,40	7,01	0,39	7,40	5,50	
20814 Honoré le plâtrier	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
20815 Méli mélo les métiers	3,95	3,74	0,21	3,95	5,50	
20816 Moi je serai boulanger	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
20817 La véritable histoire de Bartholomé	6,50	6,16	0,34	6,50	5,50	
20818 Les confessions d'un compagnon	18,25	17,30	0,95	18,25	5,50	
20819 Plombier de l'extrême	12,90	12,23	0,67	12,90	5,50	
20820 Les enfants de salomon	39,90	37,82	2,08	39,90	5,50	
20821 Cahier chants compagnonnique n°2	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
20822 Compagnonnage en Beaujolais	23,00	21,80	1,20	23,00	5,50	
20823 Le travail en chanson	19,00	15,83	3,17	19,00	20,00	
20824 Le cuir dans tous ses états	29,90	28,34	1,56	29,90	5,50	
20825 Les noix de coco gravées	5,00	5,00		5,00		
20826 Documents sur le Compagnonnage	5,00	5,00		5,00		
20827 La musique et Saint Martin	3,00	3,00		3,00		
20828 Rondes et chants du Pays Briard	5,00	5,00		5,00		
20829 Rencontres avec le Compagnonnage du XXIe siècle	17,00	16,11	0,89	17,00	5,50	
20830 Le livre des métiers	20,00	18,96	1,04	20,00	5,5	
20831 Charpente - Construction bois	35,00	33,18	1,82	35,00	5,5	
20832 Maxi family métiers	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
20833 L'outil et le compagnon	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
20834 Traité élémentaire de la coupe de pierre	21,50	20,38	1,12	21,50	5,50	
20835 Le petit livre des métiers d'autrefois	14,95	14,17	0,78	14,95	5,50	
20836 Tours des chemins et des hommes	24,00	22,75	1,25	24,00	5,50	
20837 Rites et mystères chrétiens des compagnonnages	45,00	42,65	2,35	45,00	5,50	
20838 Souvenirs de Tourangeau Cœur Fidèle	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
20839 Le vaillant petit tailleur de pierre	3,95	3,74	0,21	3,95	5,50	
20840 La fabuleuse histoire du papier	24,50	23,22	1,28	24,50	5,50	
20841 Emblèmes de métiers en Alsace	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
20842 Blason du monde	18,00	17,06	0,94	18,00	5,50	
20843 Les métiers KIDIDOC	11,95	11,33	0,62	11,95	5,50	
20844 C'est quoi ton métier ?	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
20845 Le chantier	11,90	11,28	0,62	11,90	5,50	
20846 La cuisine	11,90	11,28	0,62	11,90	5,50	
20847 Apprentissage et formation	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
20848 Le petit pâtissier	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
20849 Le petit menuisier	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
20850 Au temps des cathédrales	7,40	7,01	0,39	7,40	5,50	
20851 Histoire de l'habitat	17,00	16,11	0,89	17,00	5,50	
20852 Petits doc le chantier	7,40	7,01	0,39	7,40	5,50	
20853 Les métiers de l'artisanat en images	14,00	13,27	0,73	14,00	5,50	
20854 Le cuisinier	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
20855 Cherche et trouve l'anachronisme au Moyen-âge	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
20856 Saints et symboles les clés à décrypter	10,00	9,48	0,52	10,00	5,5	
20857 Symboles dans l'art populaire	28,00	26,54	1,46	28,00	5,5	
20858 Châteaux de la Loire	9,90	9,38	0,52	9,90	5,5	
20859 Châteaux de la Loire (anglais)	9,90	9,38	0,52	9,90	5,5	
20900 Brochure archive GM	4,80	4,80		4,80		
20901 Brochure archive PM	4,50	4,50		4,50		
20902 Lucarnes	35,00	33,18	1,82	35,00	5,5	
20903 Les clefs	38,00	36,02	1,98	38,00	5,5	
20904 Traces et coupes de pierres	45,00	42,65	2,35	45,00	5,5	
20905 La menuiserie	19,90	18,86	1,04	19,90	5,5	
20906 Le nombre d'or	45,70	43,32	2,38	45,70	5,5	
20907 Encyclopédie Technique bois	13,90	13,18	0,72	13,90	5,5	
20908 Ferragus, chef des dévorants	5,90	5,59	0,31	5,90	5,5	
20909 Coffret Le chocolat	24,90	23,60	1,30	24,90	5,5	
20910 Encyclopédie de la pâtisserie	14,90	14,12	0,78	14,90	5,5	
20911 La goumandise et la faim	8,10	7,68	0,42	8,10	5,5	
20912 La merveilleuse histoire de la pâtisserie	24,95	23,65	1,30	24,95	5,5	
20913 Cours de trait	40,00	37,91	2,09	40,00	5,5	
20914 Boite illusions	14,95	14,17	0,78	14,95	5,5	
20915 Tous les secrets des illusions	21,00	19,91	1,09	21,00	5,5	
20916 Première boîte à outils	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
20917 La cuisine des enfants	16,50	15,64	0,86	16,50	5,5	
Le conseil municipal autorise le maire à modifier les tarifs des ouvrages en fonction des variations des "prix public éditeur".						
DECORATION						
30120 Labyrinthe	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
30140 Couteau	7,00	7,00		7,00		
30202 Symbole des compagnons	28,00	23,33	4,67	28,00	20,00	
30203 Statuette métier en pierre	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
30204 Cathédrale en pierre	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
30205 Statuette Curieux PM	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
30206 Statuette Fidélité GM	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
30207 Statuette Fidélité PM	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
30208 Amoureux	24,00	20,00	4,00	24,00	20,00	
30220 Blason Equerre Compas	20,00	20,00		20,00		
30222 Blason Logo	20,00	20,00		20,00		
30224 Compagnon Pierre	35,00	35,00		35,00		
30229 Blason trois tours	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
30230 Métiers fer	39,00	32,50	6,50	39,00	20,00	
30240 Jeu de clous bois	17,30	14,42	2,88	17,30	20,00	
30241 Jeu de clous ardoise	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
30251 Marque page bois	2,20	1,83	0,37	2,20	20,00	
30300 Marque page doré	15,00	10,00	2,00	12,00	20,00	-20,00
30320 Bourse couture	19,50	16,25	3,25	19,50	20,00	
30321 Pochette pèlerin	21,30	17,75	3,55	21,30	20,00	
30322 Porte monnaie GM	16,50	13,75	2,75	16,50	20,00	
30323 Porte monnaie PM	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
30324 Bourse d'Arville	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
30328 Bloc notes cuir	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
30329 Porte monnaie cuir	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
30332 Marque pages cuir	3,50	3,17	0,63	3,80	20,00	8,57
JEUX						
40110 Toupie couleur	2,00	1,83	0,37	2,20	20,00	10,00
40111 Toupie pirouette	2,60	2,17	0,43	2,60	20,00	
40112 Toupie ficelle PM	4,20	3,50	0,70	4,20	20,00	
40113 Toupie ficelle GM	9,20	7,67	1,53	9,20	20,00	
40124 Illusion optique	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
40126 Toupie Toton	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
40127 Yoyo	2,80	2,50	0,50	3,00	20,00	7,14
40128 CT métal	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
40129 CT pierre	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
40130 Equilibloc color	15,50	12,92	2,58	15,50	20,00	
40131 Jeux 50 cubes	14,90	12,42	2,48	14,90	20,00	
40132 Maison des formes	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
40134 La Tour Eiffel	94,50	78,75	15,75	94,50	20,00	
40135 Les bâtisseurs moyen-âge	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
40136 L'atelier du chef	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
40208 Mini Casse-tête bois	4,60	3,83	0,77	4,60	20,00	
40210 CT Bois couleur	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
40212 CT Bois Pyramide	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
40299 Puzzle France magnétique	23,50	19,58	3,92	23,50	20,00	
40320 Mémoire	7,00	7,00		7,00		
40400 Jeu de cartes	11,80	9,83	1,97	11,80	20,00	
40401 Jeu de tarot	21,50	17,92	3,58	21,50	20,00	
40403 Jeu leçons de choses	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
40405 Aventurama	29,90	24,92	4,98	29,90	20,00	
40534 Tecap Jeu	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
40535 Voiture Bois	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
40536 Bilboquet PM	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
40537 Bateau Elastique	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
40538 Bateau Ballon	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
40539 Pivert	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
40542 Yoyo teinté	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
40544 Tangram battle	16,00	13,33	2,67	16,00	20,00	
40545 Oiseau sifflet	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
40602 Acrobate couleur	6,70	5,67	1,13	6,80	20,00	1,49
40607 7 familles au travail	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
40609 Qu'est-ce-que c'est ?	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
40610 Les ombres chinoises	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
40611 Porte-clefs niveau à bulle	2,00	1,83	0,37	2,20	20,00	10,00
TEXTILE						
50100 Cravate	21,00	10,00		10,00		-52,38
50123 Cravate bois	50,00	25,00	5,00	30,00	20,00	-40,00
50231 Sac tissu	8,50	7,08	1,42	8,50	20,00	
GADGET - BIJOUX						
60100 Pin's	4,50	4,50		4,50		
60101 Pin's Logo	4,50	4,50		4,50		
60150 Pinchmark	3,50	3,50		3,50		
60151 Tablette 9 magnets	3,70	3,70		3,70		
60152 Magnet	2,50	2,50		2,50		
60200 Mètre bois	8,20	6,83	1,37	8,20	20,00	
60201 Crayon charpentier	2,30	2,30		2,30		
60202 Mini mètre	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
60400 PC Hare métier	10,20	4,17	0,83	5,00	20,00	-50,98
60402 PC SALSA	10,40	8,00		8,00		-23,08
60404 PC Compagnon	8,00	8,00		8,00		
60405 PC Fer à cheval	7,30	5,00		5,00		-31,51

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
60406 PC Logo	6,20	6,20		6,20		
60410 PC Acacia	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
60602 Mètre des inventions	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
60603 Mètre historique	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
60600 Bijou équerre / compas	6,50	5,00		5,00		-23,08
70100 Thé du Forgeron	5,10	5,20		5,20		1,96
70101 Thé Mère des compagnons	5,10	5,20		5,20		1,96
70102 Tisane charpentiers	6,10	6,20		6,20		1,64
70103 Tisane Ste Baume	6,10	6,20		6,20		1,64
70104 Tisane du tailleur de pierre	6,10	6,20		6,20		1,64
70203 Mug	7,50	7,50		7,50		
70300 Verre gravé	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
70301 Verre frise	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
Divers objets boutique						
Avec imputation 7088.322.C61		de	0,50	0,50	0,50	
		à	150,00	150,00	150,00	
Avec imputation 7088.322.C61 HT (TVA 20 %)		de	0,50	0,42	0,50	20,00
		à	150,00	125,00	150,00	20,00
Vente de librairie						
Avec imputation 7088.322.C61 HT (TVA 5,5 %)		de	0,50	0,47	0,50	5,5
		à	150,00	142,18	150,00	5,5
NB : Remise de 30% aux libraires et professionnels de la diffusion.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE						
DROITS D'ENTREE AUX EXPOSITIONS PAYANTES						
Adulte	4,00	4,20		4,20		5,00
A partir de 12 ans, étudiant	2,00	2,10		2,10		5,00
PASS annuel	8,00	10,00		10,00		25,00
PASS musées château	30,00	31,50		31,50		5,00
ANIMATIONS						
Visite commentée scolaires et grand public	2,00	2,00		2,00		
Animation	3,00	3,00		3,00		
BIBLIOTHEQUE DU MUSEUM						
Carte d'abonnement à la bibliothèque du Muséum de Tours. Cette carte, valable un an, permet d'emprunter quatre livres et deux revues toutes les trois semaines à la bibliothèque du Muséum.		Gratuit				
Pour les livres, ouvrages, CD, etc ... non rapportés, la Ville en facture le coût au lecteur, conformément au règlement intérieur adopté par délibération municipale en date du 7 octobre 2013.						
DIFFUSION DE DOCUMENTS						
Pour les expositions, les catalogues sont vendus en fonction de leur coût d'édition						
de	1,50	1,42	0,08	1,50	5,50	
à	75,00	71,09	3,91	75,00	5,50	
CARTERIE						
310001 Affiche	2,90	3,00		3,00		3,45
310002 Affiche Libellule	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
310003 Grande affiche	10,00	10,00		10,00		
310104 Carte Muséum	0,60	0,60		0,60		
310105 Coffret Redouter	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
310107 Carte Flammarion 2 Grèbe Huppé	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310110 Carte Flammarion 2 Crabier Chevelu	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310111 Carte Flammarion 2 Chevreuil	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310113 Carte Flammarion 2 Rainette Arboricole	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310114 Carte Muséum Martin Pêcheur	0,80	0,80		0,80		
310115 Carte Muséum Grenouille Verte	0,80	0,80		0,80		
310116 Carte Muséum Chouette Effraie	0,80	0,80		0,80		
310117 Carte Muséum Bobby	0,80	0,80		0,80		
310118 Carte Muséum Du Minéral à l'Animal	0,80	0,80		0,80		
310119 Carte Muséum Des Plantes et des Hommes	0,80	0,80		0,80		
310120 Carte Muséum Plantes Carnivores	0,80	0,80		0,80		
310121 Carte Muséum Vers à Soie Fil de Soie	0,80	0,80		0,80		
310122 Carte Muséum La Loutre et le Castor	0,80	0,80		0,80		
310123 Carte Muséum Ma Maison est une Coquille	0,80	0,80		0,80		
310124 Carte Muséum Elephantillage	0,80	0,80		0,80		
310125 Carte Muséum Maîtres du Vent Les Rapaces	0,80	0,80		0,80		
310126 Lot de 5 affiches collections Museum	6,00	6,00		6,00		
310201 Grand Crayon de Bois	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
310203 Stylo Animaux	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310205 Répertoire Dauphin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310206 Répertoire Husky	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310207 Répertoire Loup	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310208 Répertoire Cheval	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310209 Journal Secret Husky	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
310210 Journal Secret Dauphin	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
310211 Journal Secret Loup	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
310212 Journal Secret Cheval	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
310213 Répertoire Saint-Bernard	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310214 Répertoire Phoque	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310215 Marque-Pages Papillon	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310216 Règle Dinosaur	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310217 Règle Papillon	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310218 Carnet Grand Dinosaur	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
310219 Carnet Grand papillon	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
310220 Carnet Petit papillon	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
310221 Carnet Petit Dinosaur	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
310222 Marque-Pages Hippocampe	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310223 Magnet Hippocampe	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310224 Marque-Pages Dauphin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310225 Magnet Dauphin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310226 Marque-Pages Coccinelle	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
310227 Magnet Coccinelle	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310228 Carte Postale Papillon	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310229 Règle Papillon	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310230 Magnet Papillon	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310231 Règle Dinosaur	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310232 Marque-Pages Dinosaur	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310233 Magnet Dinosaur	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310234 Carte Postale Dinosaur n° 5	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310235 Carte Postale Dinosaur n° 1	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310236 Carte Postale Dinosaur n° 2	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310237 Carte Postale Dinosaur n° 3	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310238 Carte Postale Dinosaur n° 4	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310239 Carte Postale Requin	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310240 Règle Requin	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310241 Magnet Requin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310242 Carte Postale Poisson clown	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310243 Règle Poisson clown	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310244 Magnet Poisson clown	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310245 Règle Papillon rose	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310246 Marque-Pages Papillon rose	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310247 Magnet Papillon rose	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310248 Stickers Papillons	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
310249 Grand crayon Papillons	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
310250 Crayon de bois papillon	0,60	0,50	0,10	0,60	20,00	
LIBRAIRIE						
320002 Catalogue Méolithique, Les derniers chasseurs de la préhistoire	5,00	5,00		5,00		
320003 Catalogue Préhistoire Pourquoi j'ai mangé mon chien ? Une archéologie des animaux	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
320006 La Grande Imagerie	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
320007 Livre Libellule	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
320008 Livre Photo	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
320009 La Petite Imagerie	5,60	5,31	0,29	5,60	5,50	
320010 Symbioses	3,10	3,10		3,10		
320011 Dossier pédagogique noir et blanc	2,00	2,00		2,00		
320012 Catalogue serpents	8,00	8,00		8,00		
320013 Dossier pédagogique couleur	3,20	3,20		3,20		
320014 Autocollant animaux préhistorique	3,60	3,41	0,19	3,60	5,50	
320015 L'imagerie animale les animaux préhistorique	6,95	6,59	0,36	6,95	5,50	
320016 J'apprends à dessiner	5,90	5,59	0,31	5,90	5,50	
320018 100 infos à connaître "les Fossiles"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
320019 100 infos à connaître "les roches et minéraux"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,5	
JEUX DE CARTES						
330001 Jeu Cartes Heritage Animaux d'Afrique	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330002 Jeu Cartes Heritage Animaux Sauvage	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330003 Jeu Cartes Heritage Arbres	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330004 Jeu Cartes Heritage Au bord de la Mer	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330005 Jeu Cartes Heritage Baleines Dauphins	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330006 Jeu Cartes Heritage Chats du Monde	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330007 Jeu Cartes Heritage Chats sauvages	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330008 Jeu Cartes Heritage Chevaux/Poneys	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330009 Jeu Cartes Heritage Chiens du Monde	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330010 Jeu Cartes Heritage Classic Roses	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330011 Jeu Cartes Heritage Coquillages	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330012 Jeu Cartes Heritage Dinosaures	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330013 Jeu Cartes Heritage Fossiles	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330014 Jeu Cartes Heritage InsectesAraignées	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330015 Jeu Cartes Heritage Oiseaux de la Mer	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330016 Jeu Cartes Heritage Oiseaux des Jardins	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330017 Jeu Cartes Heritage Papillons	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330018 Jeu Cartes Heritage Poissons	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330019 Jeu Cartes Heritage Potagers	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330020 Jeu Cartes Heritage Rapaces	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330021 Jeu Cartes Heritage Reptiles Amphibiens	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330022 Jeu Cartes Heritage Vie des Océans	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330023 Jeu Cartes Heritage Herbes	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330024 Jeu Cartes Heritage Oiseaux Aquatiques	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
330101 Jeu 7 Familles Autour du Petit Dej	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
330102 Jeu 7 Familles Botanique	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
330103 Jeu 7 Familles Leçon de Choses	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
330104 Jeu 7 Familles Les Champignons	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
330105 Jeu Cartes Créatures Préhistoriques	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
330106 Jeu Cartes Les Constellations	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330107 Jeu Cartes Le Monde Marin	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330108 Jeu Cartes Le Monde Animal	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330110 Jeu Cartes Fruits et Légumes	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330111 Jeu Cartes Les Oiseaux	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330112 Jeu Cartes Les Insectes	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
330113 Jeu Cartes L'Evolution de l'Homme	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330114 Jeu Cartes La Mythologie	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330115 Jeu Cartes Le Corps Humain	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
330116 Jeu Cartes Mamans Bébé	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330117 Jeu Cartes L'Herbier de Mamy	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330118 Jeu Cartes Les Chiens	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330119 Jeu Cartes Les Plantes Médicinales	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330120 Jeu Cartes Les Champignons	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330121 Jeu Cartes Les Dinosaures	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
330122 Jeu Cartes Mes Animaux Préférés	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330123 Jeu Cartes Les Poissons Tropicaux	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
330124 Jeu de cartes défis nature "Reptiles"	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
330125 Jeu de cartes défis nature "Oiseaux"	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
330126 Jeu de cartes mes premières énigmes "Animaux"	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
330127 Jeu de cartes défis des petits "Savanes"	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
330128 Jeu de cartes C'est pas sorcier "l'environnement"	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
330129 Mina la fourmis	4,75	4,50	0,25	4,75	5,5	
330130 Fourmis les imageries	6,95	6,59	0,36	6,95	5,5	
PELUCHES						
340001 Peluche GM	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
340003 Peluche serpent	14,70	12,25	2,45	14,70	20,00	
340004 Serpent peluche n° 1	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
340005 Serpent peluche n° 2	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
340006 Serpent peluche n° 3	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
340007 Lezard	6,80	5,67	1,13	6,80	20,00	
340008 Serpent peluche n° 4	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
340009 Mammouth peluche n°1	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
340010 Mammouth peluche n°2	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
340011 Mammouth peluche n°3	9,80	8,17	1,63	9,80	20,00	
340012 Caméléon	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
340013 Lézard gecko	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
340014 Serpent vert	9,90	8,25	1,65	9,90	20,00	
340015 Phoque assis	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
340016 Serpent 90 cm	10,90	9,08	1,82	10,90	20,00	
340017 Tortue Cacouanne	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
340018 Singe atèle	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
340019 Poisson clown	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
340020 Grenouille rainette	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
340021 Phoque tacheté	16,00	13,33	2,67	16,00	20,00	
340022 Grizzly	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
340023 Poisson clown	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
GADGET - BIJOUX						
350001 Bague	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
350002 Bracelet Eléphant	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350003 Collier	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
350004 Porte-Clef Poisson	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350005 Bracelet Zèbre	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350006 Bracelet Dauphin	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350008 Bracelet Lion	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350009 Bracelet Girafe	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350010 Porte-Clefs Marmotte	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350011 Porte-Clefs Tortue	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
350012 Porte-Clefs Saint-Bernard	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350013 Porte-Clefs Vache	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350014 Porte-Clefs Tortue Métal	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350015 Porte-Clefs Chien Rigolo	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350016 Porte-Clefs Chat	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350017 Bracelet Saint-Bernard	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350018 Bracelet Husky	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
350019 Porte-Clefs Chatte	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350020 Porte-Clefs Bébé Dalmatien	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350021 Porte-Clefs Poulain Shetland	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350022 Porte-Clefs Lionceau sur le dos	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350023 Porte-Clefs Bébé Gorille	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350024 Porte-Clefs Bébé Chimpanzé	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350025 Porte-Clefs Bébé Panda	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350026 Porte-Clefs Ourson Pyrénées	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350027 Porte-Clefs Agneau Mérinos	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350028 Porte-Clefs Bébé Tigre Blanc	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350029 Porte-Clefs Bébé Tigre	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350030 Porte-clés Ecoreuil	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350031 Porte-clés Ours polaire	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350032 Porte-clés Chimpanzé	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
350102 Coffret TPS	15,50	15,50		15,50		
350104 Terrarium	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
JEUX						
360001 Casse-Tête	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
360003 Jeu BZZZ !	12,90	10,75	2,15	12,90	20,00	
360005 Kit fouille squelette dinosaure	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
360006 Balle rebondissante araignée	2,60	2,17	0,43	2,60	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
360007 Magnet Fourmis	3,60	3,60		3,60		
360008 Boite loupes insectes plus	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
360009 Boite microscope buggy	12,50	10,42	2,08	12,50	20,00	
360010 Magnet Muséum Fourmis	4,60	4,60		4,60		
360011 Pot à crayons Muséum	4,00	2,50		2,50		-37,50
360012 Porte-clés Fourmis Museum	5,00	5,00		5,00		
SUJETS ANIMAUX						
370001 Aimant	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370002 Animaux Ressort	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370003 Caniche	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370004 Chien	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
370006 Fox	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
370007 Grenouille	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
370008 Iguane	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
370009 Sable	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
370010 Singe	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
370012 Phoque Gris Grand	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
370013 Phoque Gris Petit	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370014 Hiboux	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
370015 Marmotte	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370016 Perroquet	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
370017 Ara Vert	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
370018 Cacatoes rouge	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
370019 Cacatoes jaune	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
370020 Chat	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370021 Aimant poisson	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370022 Couple de perroquets	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370026 Couple de perroquets	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
370027 Renard	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370028 Chouette	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370029 Lapin marron	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370030 Lapin papillon	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370031 Bébé Panda jouant	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370032 Paon	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370033 Bébé zèbre	4,80	4,17	0,83	5,00	20,00	4,17
370034 Bébé tigre	3,80	3,17	0,63	3,80	20,00	
370038 Serpent souple n° 7	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
370039 Serpent souple n° 6	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370040 Serpent souple n° 1	0,80	0,67	0,13	0,80	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
370041 Serpent souple n° 2	5,40	4,50	0,90	5,40	20,00	
370042 Serpent souple n° 3	3,80	3,17	0,63	3,80	20,00	
370043 Serpent souple n° 4	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
370044 Serpent souple n° 5	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
370045 Bébé gorille	3,80	3,17	0,63	3,80	20,00	
370046 Renne	6,60	5,50	1,10	6,60	20,00	
370101 Autruche	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370102 Bébé Hippopotame	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
370103 Bébé Zèbre	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
370105 Castor	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370106 Chimpanzé	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370107 Cygne Blanc	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370108 Cygne Noir	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370110 Dodo	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
370111 Ecureuil	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370112 Feu de Camp	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370114 Gorille	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370115 Kangourou	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370116 Mandrille	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370117 Marmotte	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370118 Ours Noir	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370119 Ours	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370120 Ourson	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370121 Pélican	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370124 Tortue	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370128 Sachet de Chevaux	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
370130 Bébé Tigre	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370131 Lionceau	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370132 Bébé Ours Polaire	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370133 Lionne	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370134 Ours Polaire	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370135 Panda	4,60	3,83	0,77	4,60	20,00	
370136 Dragon de Komodo	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370137 Bébé Panda Assis	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370138 Bébé Crocodile	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370139 Bébé Mammouth	4,60	4,17	0,83	5,00	20,00	8,70
370140 Panda et son bébé	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370141 Rhinocéros noir	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370142 Girafe mâle	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370143 Girafe	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370144 Girafon	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
370145 Gibon	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370148 Tortue Caouanne	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370149 Tigre	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370150 Cobra	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370151 Lamentin	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370152 Requin	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370153 Zèbre	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370154 Hyène	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370155 Perroquet	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370156 Tigresse et son bébé	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370158 Chimpanzé et son bébé	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370159 Suricate debout	3,50	4,17	0,83	5,00	20,00	42,86
370160 Caméléon	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370161 Chouette	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370162 Perroquet Ara	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370163 Bébé Loup	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370164 Sanglier	4,80	4,17	0,83	5,00	20,00	4,17
370165 Lièvre debout	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
370168 Cerf	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370169 Biche	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370170 Faon	4,80	4,17	0,83	5,00	20,00	4,17
370171 Panthère	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370172 Lemurien et son bébé	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
370201 Allosaure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
370202 Ankylosaure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370203 Crocodile	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370204 Eléphant	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370205 Eléphant Barissant	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370206 Eléphant d'Asie	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370207 Eléphanteau d'Asie	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
370208 Eléphanteau	4,80	4,17	0,83	5,00	20,00	4,17
370209 Hippopotame	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
370210 Lion	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370211 Lion Rugissant	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370212 Louve Papo	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
370213 Mammouth	16,60	13,83	2,77	16,60	20,00	
370214 Oviraptore	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370215 Pachyrhinosau	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370216 Plesiosaure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370217 Pteranodon	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
370219 Smilodon	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
370220 Spinosure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
370221 Stegosure	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
370222 Styracosure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370223 Tyranosure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
370224 Vélociraptor	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370228 Parasaurolophus	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
370229 Brachiosaure	27,00	22,50	4,50	27,00	20,00	
370230 Triceratops	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
370231 Jeune Mammouth	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370232 T-Rex Courant Vert	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
370233 Bébé T-Rex Vert	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370234 Bébé T-Rex Marron	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370239 Dimetrodon	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
370240 Tylosaure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370241 Carnosaure	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
370242 Rhinocéros laineux	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
370243 Archéopterix	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
370244 Dilophosaure	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
370245 Baryonix	25,00	20,80	5,80	25,00	20,00	
370246 Vélociraptor à plumes	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
370247 Tupuxuara	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
370248 Kaprosuchus	26,00	21,67	4,33	26,00	20,00	
370249 Dimorphodon	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
370250 Marabout d'Afrique	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370251 Crotale	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370252 Lézard à collerette	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370253 Idoles des Maures	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370254 Poisson clown rouge	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370255 Poisson chirurgical	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370256 Perroquet Ara bleu	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370257 Vautour	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370258 Scorpion	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370259 Gorille des montagnes	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
370260 Phoque	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
370261 Crocodile du Nil	11,50	9,58	1,92	11,50	20,00	
ANIMAUX VIVANTS						
380001 Python royal (python regius)	60,00	54,55	5,45	60,00	10,00	
380002 Boa constricteur ordinaire jeune	60,00	54,55	5,45	60,00	10,00	
380003 Boa constricteur ordinaire adulte	120,00	109,09	10,91	120,00	10,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
380004 Boa constricteur phasé jeune	150,00	136,36	13,64	150,00	10,00	
380005 Boa constricteur phasé adulte	300,00	272,73	27,27	300,00	10,00	
380006 Tortue d'Hermann jeune	80,00	72,73	7,27	80,00	10,00	
380007 Tortue d'Hermann adulte	400,00	363,64	36,36	400,00	10,00	
380008 Tortue grecque jeune	80,00	72,73	7,27	80,00	10,00	
380009 Tortue grecque adulte	250,00	227,27	22,73	250,00	10,00	
380010 Tortue de Horsfield jeune	50,00	45,45	4,55	50,00	10,00	
380011 Tortue de Horsfield adulte	100,00	90,91	9,09	100,00	10,00	
380012 Elaphe guttata jeune	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	
380013 Elaphe guttata adulte	100,00	90,91	9,09	100,00	10,00	
380014 Tortue aquatique	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	
380015 Transpondeur	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	
380016 Lézard	60,00	54,55	5,45	60,00	10,00	
DIVERS OBJETS DE BOUTIQUE						
Avec imputation 7088,322,C66	0,50	0,50		0,50		
de						
à	150,00	150,00		150,00		
Avec imputation 7088,322,C66 (TVA 20%)	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
de						
à	150,50	125,42	25,08	150,50	20,00	
VENTE DE LIBRAIRIE						
Avec imputation 7088.322.C66 HT (TVA 5,50%)	0,50	0,47	0,03	0,50	5,50	
de						
à	150,00	142,18	7,82	150,00	5,50	
Tout envoi d'articles, ouvrages suite à une commande fera l'objet d'une refacturation au destinataire des frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.						
LOCATION D'EXPOSITIONS						
Le Muséum conçoit des expositions qu'il présente au public et qui sont susceptibles d'être louées à des preneurs éventuels aux tarifs suivants :						
Pour les expositions contenant des objets (collections, maquettes, jeux, etc) :						
Location par semaine	250,00	250,00		250,00		
Location par mois	650,00	650,00		650,00		
Location par trimestre	1550,00	1550,00		1550,00		
Pour les expositions de photographies						
Location par semaine	150,00	150,00		150,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Location par mois	550,00	550,00		550,00		
Location par trimestre	915,00	915,00		915,00		
Pour les expositions de types posters Location par semaine Location par mois	90,00 230,00	90,00 230,00		90,00 230,00		
Possibilité de gratuité pour les établissements culturels (musées, bibliothèques, centres de culture scientifique, etc.) susceptibles de prêter une exposition en échange.						
Le Muséum est autorisé à offrir des entrées gratuites lors d'actions promotionnelles et dans le cadre d'un partenariat avec la Nouvelle République dans la limite de 600 entrées par an.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
EXPOSITIONS						
DROITS D'ENTREE :						
Au Château de Tours :						
tarif d'entrée	4,00	4,20		4,20		5,00
tarif réduit	2,00	2,10		2,10		5,00
gratuité aux amis et abonnés du Jeu de Paume (sur présentation d'un justificatif)						
tarif réduit CCCOD	2,00	2,10		2,10		5,00
Pass individuel Château	10,00	10,50		10,50		5,00
Pass musées Château	30,00	31,50		31,50		5,00
Visite commentée des expos (en complément d'une mise à disposition de la salle de réception au rdc pour soirée mécénat ou d'intérêt culturel)	150,00	155,00		155,00		3,33
<u>Diffusion de documents :</u>						
cartes postales, affiches, posters et autres documents (ex : signets, marque page)						
de	0,30	0,30		0,30		
à	20,00	20,00		20,00		
Des petits journaux d'exposition, brochures et autres catalogues sont vendus en fonction de leur coût d'édition.						
de	1,50	1,50		1,50		
à	100,00	100,00		100,00		
Une remise de 30% sera consentie aux libraires et professionnels de diffusion de livres pour toute commande d'au moins dix catalogues identiques.						
Les frais d'affranchissement et d'expédition seront refacturés au destinataire selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Le service des Expositions peut dans le cadre d'une manifestation être amené à pratiquer ou à accepter un dépôt vente.						
Une manifestation créée par ou en association avec le service des Expositions pourra selon le cas être louée ou prêtée						
- A titre gracieux dans le cas d'échanges culturels ou de relations avec des établissements ou organismes similaires relevant d'autres collectivités françaises ou étrangères.						
- A titre onéreux une redevance sera perçue pour mise à disposition lors d'une présentation dans un cadre commercial.						
les frais de transport aller retour, d'assurance, de manipulation, restent systématiquement à la charge de l'emprunteur dans un cadre fixé par convention.						
Montant de la location à la semaine en fonction du coût de la réalisation.						
de	152,00	152,00		152,00		
à	1525,00	1525,00		1525,00		
Partenariat avec l'association Jeu de Paume (convention avec la Ville) :						
pour la tenue d'expositions au Château de Tours						
vente de Documents et Produits dérivés communs Ville Jeu de paume :						
cartes postales, affiches, posters, autres documents / produits dérivés						
de	0,30	0,25	0,05	0,30	20,00	
à	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
petits journaux d'exposition, brochures et autres catalogues						
de	1,50	1,42	0,08	1,50	5,50	
à	200,00	189,57	10,43	200,00	5,50	
Location de salle du Château dans le cadre de soirée de mécénat ou d'intérêt culturel	650,00	566,67	113,33	680,00	20,00	4,62

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Gratuité pour les manifestations organisées en partenariat avec la Ville de Tours, le service des Expositions ou celles réalisées par des associations humanitaires. Dans le cadre d'actions ou animations et d'échanges, la pratique de dons d'ouvrages ou documents habituellement vendus pourrait bénéficier à des collectivités et des partenaires culturels, institutionnels.</p> <p>Le Château est autorisé à offrir des entrées gratuites lors d'actions promotionnelles,</p> <p>IMPUTATIONS BUDGETAIRES :</p> <p>Les recettes seront encaissées aux imputations suivantes :</p> <p>Produits soumis à TVA 7088.33.C10 Ht (sous TVA) Autres produits et vente d'ouvrages 7088.33.C10 Autres redevances et recettes (location de salles) 752.33.C10 HT (sous TVA) Redevances à caractère culturel (droit d'entrée) 7062.33.C10</p> <p>Mise à disposition exposition : 70688.33.C10</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES						
DROITS D'INSCRIPTION						
Tarif applicable du 1er janvier 2019 au 31 Decembre 2019						
IN01 - RE01 Adulte résidant dans la métropole de Tours Val de Loire	11,50	11,50		11,50		
IN01 - RE01 Adulte ne résidant pas dans la métropole de Tours Val de Loire	23,00	23,00		23,00		
Gratuité des services						
Moins de 18 ans, Demandeurs d'emploi, étudiants, apprentis de 18 à 25 ans, étudiants bénéficiaires de la carte PCE, étudiants de l'Institut de Touraine sur présentation de la carte "quitus", allocataires du RSA, bénéficiaires fonds de solidarité, allocation de solidarité aux personnes âgées, bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, demandeurs d'asile, déficients visuels, titulaires de la carte COS de la Ville de Tours.	gratuit	gratuit		gratuit		
L'inscription se fait sur présentation d'une pièce d'identité et de justificatifs (domicile, carte étudiant/apprenti/allocataire, ou toute autre attestation émise par l'autorité compétente prouvant le statut d'allocataire/bénéficiaire)						
RL01 Pour les livres, ouvrages, CD etc ... non rapportés, la Ville en facture le coût au lecteur. La recette est encaissée en régie ou à défaut, un titre de recettes est émis.						
Frais de gestion	8,00	8,00		8,00		
PRÊT AUX STRUCTURES ET ETABLISSEMENTS EXTERIEURS						
Ecoles, collèges, crèches, centres de loisirs sans hébergement, instituts médico-éducatifs & pédagogiques, associations socio-culturelles, maisons de retraite :						
Tarif applicable du 1er janvier 2019 au 31 Decembre 2019						
Situés dans la métropole de Tours Val de Loire :		gratuit				
IN01 - RE01 Non situés dans la métropole de Tours Val de Loire :	45,00	45,00		45,00		
IMPRESSION						
WD01 Impression page web (tarif à la page)	0,20	0,20		0,20		
PC01 Photocopies	0,20	0,20		0,20		
LIBRAIRIE						
CA01 Catalogue Yves Bonnefoy. Poésie et peinture 1993-2005	30,00	30,00		30,00		
CA02 Catalogue René Boylesve	16,75	16,75		16,75		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
CA03 Catalogue Rabelais	9,15	9,15		9,15		
CA04 Catalogue Balzac	7,65	7,65		7,65		
CA05 Catalogue Mame	18,00	18,00		18,00		
Dans le cadre d'expositions, des ouvrages pourront être mis en vente selon leur coût d'édition compris entre :	5,00	5,00		5,00		
et :	30,00	30,00		30,00		
Une convention autorise la Bibliothèque municipale de Tours à vendre les différentes réalisations (cartes postales, catalogues, ect...) financées par l'association des Amis de la Bibliothèque et du Musée.						
VENTE DANS LE CADRE DE DESHERBAGES						
Livres de poche, romans, documentaires de format classique, bandes dessinées et mangas. Catalogues, ouvrages reliés et illustrés de grand format (livres d'art, encyclopédies...).	de 0,50 à 1 € de 1 à 5 €			de 0,50 à 1 € de 1 à 5 €		
TRAVAUX NOIR ET BLANC						
PA30 Copie laser A4	1,00	1,00		1,00		
PA31 Copie laser A3	2,00	2,00		2,00		
PA28 Photocopie de microfilm A4	0,25	0,25		0,25		
PA29 Photocopie de microfilm A3	0,50	0,50		0,50		
TRAVAUX COULEUR						
1) PARTICULIERS						
<u>Tirages Photographiques</u>						
PA01 10 x 15 cm	3,00	3,00		3,00		
PA02 13 x 19	4,00	4,00		4,00		
PA03 20 x 30	8,00	8,00		8,00		
PA04 30 x 45	16,00	16,00		16,00		
PA05 50 x 75	25,00	25,00		25,00		
<u>Produits numériques</u>						
Image numérique basse définition sur CD-Rom (50 vues maximum)						
PA06 Le support	2,00	2,00		2,00		
PA07 + la vue d'après fichier existant	0,50	0,50		0,50		
PA08 + la vue à partir de documents originaux	2,00	2,00		2,00		
Image numérique transmise par mail jusqu'à 20 vues maximum						
PA09 La vue d'après fichier existant	0,25	0,25		0,25		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PA10 La vue à partir de documents originaux	1,00	1,00		1,00		
PA11 Copie laser A4	2,00	2,00		2,00		
PA12 Copie laser A3	3,00	3,00		3,00		
PA13 Diapositive 24 x 36	3,00	3,00		3,00		
PA14 Diapositive 6 x 9	8,00	8,00		8,00		
PA15 Duplicata 24 x 36	2,00	2,00		2,00		
PA16 Diapositive 10 x12,5	16,00	16,00		16,00		
2) ENTREPRISES (EDITEURS...)						
<u>Tirages photographiques :</u>						
PA17 10 x 15	7,00	7,00		7,00		
PA18 13 x 19	9,00	9,00		9,00		
PA19 20 x 30	13,00	13,00		13,00		
PA20 30 x 45	22,00	22,00		22,00		
PA21 50 x 75	33,00	33,00		33,00		
<u>Produits numériques :</u>						
PA22 Image numérique transmise par mail, haute définition - la vue (3 images maximum)	10,00	10,00		10,00		
PA23 Image numérique sur CD-Rom, haute définition - la vue	12,00	12,00		12,00		
PA24 Diapositive 24 x 36	10,00	10,00		10,00		
PA25 Diapositive 6 x 9	35,00	35,00		35,00		
PA26 Diapositive 10 x 12,5	50,00	50,00		50,00		
PA27 Duplicata 24 x 36	6,00	6,00		6,00		
RESERVATION ET PRÊTS INTERBIBLIOTHEQUES						
PIB01 Réservation	7,00	7,00		7,00		
Reproduction de documents						
PIB02 1 tranche (soit 1 à 10 pages du document reproduit)	4,15	4,15		4,15		
PIB03 2 tranches	6,20	6,20		6,20		
PIB04 3 tranches	8,25	8,25		8,25		
PIB05 4 tranches	10,30	10,30		10,30		
PIB06 5 tranches	12,35	12,35		12,35		
PIB07 6 tranches	14,40	14,40		14,40		
PIB08 7 tranches	16,50	16,50		16,50		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PIB09 8 tranches	18,50	18,50		18,50		
PIB10 9 tranches	20,60	20,60		20,60		
PIB11 10 tranches	22,65	22,65		22,65		
<p>Tout envoi d'articles, ouvrages, après commande sera refacturé au destinataire en frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.</p>						
<p>Les recettes seront constatées aux imputations suivantes :</p> <p>Droits d'inscription 7062.321.C40 (Bibliothèque centrale) et 7062.321.C47 (Médiathèque)</p> <p>Vente de librairie (Catalogues + Ventes de livres) 7088.321.C40</p> <p>Ouvrages non rendus (Remboursement livres + Trop perçu) 7718.321.C40</p> <p>Prêt d'exposition 7083.321.C40</p> <p>Remboursement de frais (Patrimoine + Photocopies + PIB + Frais de gestion) 70878 321 C40</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL						
<u>I - DROITS D'INSCRIPTION ET LOCATIONS :</u>						
Les présents tarifs s'appliquent du 01/01/2019 au 31/08/2019 (rappel année scolaire 2018/2019)						
<u>SECTEUR HORS TEMPS SCOLAIRE</u>						
CURSUS : musique, danse, art dramatique, jazz, musique ancienne - forfait : une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires et forfait 3 pratiques collectives.						
TARIF 1						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	225,00	228,00		228,00		1,33
QF 771 à 1000	180,00	183,00		183,00		1,67
QF 671 à 770	150,00	153,00		153,00		2,00
QF <670	117,00	120,00		120,00		2,56
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL : QF > 1000	399,00	405,00		405,00		1,50
QF 771 à 1000	336,00	342,00		342,00		1,79
QF 671 à 770	267,00	270,00		270,00		1,12
QF <670	201,00	204,00		204,00		1,49
Elèves domiciliés hors Tours	399,00	405,00		405,00		1,50
CURSUS supplémentaire ou discipline dominante supplémentaire ou parcours supplémentaire						
TARIF 2						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	180,00	183,00		183,00		1,67
QF 771 à 1000	147,00	150,00		150,00		2,04
QF 671 à 770	120,00	123,00		123,00		2,50
QF <670	97,00	99,00		99,00		2,06
Elèves domiciliés hors Tours	321,00	327,00		327,00		1,87
DISCIPLINE collective seule ou éveil ou initiation danse seule						
TARIF 3						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	117,00	120,00		120,00		2,56
QF 771 à 1000	93,00	96,00		96,00		3,23
QF 671 à 770	78,00	81,00		81,00		3,85
QF <670	63,00	66,00		66,00		4,76
Elèves domiciliés hors Tours	189,00	192,00		192,00		1,59

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>SECTEUR HORAIRES AMENAGES</u>						
CURSUS : forfait toutes disciplines hors dominante ou cursus ou parcours supplémentaire						
TARIF 3						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	117,00	120,00		120,00		2,56
QF 771 à 1000	93,00	96,00		96,00		3,23
QF 671 à 770	78,00	81,00		81,00		3,85
QF <670	63,00	66,00		66,00		4,76
Elèves domiciliés hors Tours	189,00	192,00		192,00		1,59
LOCATION D'INSTRUMENTS						
Pendant le cycle d'initiation : gratuit sous réserve de disponibilité et dans la limite d'une année						
Forfait annuel après le cycle d'initiation						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	186,00	157,50	31,50	189,00	20,00	1,61
QF 771 à 1000	141,00	120,00	24,00	144,00	20,00	2,13
QF 671 à 770	126,00	107,50	21,50	129,00	20,00	2,38
QF <670	96,00	82,50	16,50	99,00	20,00	3,13
Elèves domiciliés hors Tours	186,00	157,50	31,50	189,00	20,00	1,61
LOCATION DE SALLES						
Droit d'occupation de salle sans piano (demi-journée ou soirée)	50,00	50,00		50,00		
Droit d'occupation de salle avec piano (demi-journée ou soirée)	85,00	85,00		85,00		
les recettes seront constatées aux imputations suivantes :						
Droits d'inscription						
7062.311.C20						
Location instruments						
7083.311.C20 HT (sous tva)						
Location de salles						
752.311.C20						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Les présents tarifs s'appliquent à partir du 01/09/2019 jusqu'au 31/12/2019 (année scolaire 2019/2020)						
<u>SECTEUR HORS TEMPS SCOLAIRE</u>						
CURSUS : musique, danse, art dramatique, jazz, musique ancienne - forfait : une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires et forfait 3 pratiques collectives.						
TARIF 1						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	228,00	231,00		231,00		1,32
QF 761 à 1000	183,00	186,00		186,00		1,64
QF 671 à 760	153,00	156,00		156,00		1,96
QF <670	120,00	123,00		123,00		2,50
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL : QF > 1000	405,00	411,00		411,00		1,48
QF 761 à 1000	342,00	348,00		348,00		1,75
QF 671 à 760	270,00	273,00		273,00		1,11
QF <670	204,00	207,00		207,00		1,47
Elèves domiciliés hors Tours	405,00	411,00		411,00		1,48
CURSUS supplémentaire ou discipline dominante supplémentaire ou parcours supplémentaire						
TARIF 2						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	183,00	186,00		186,00		1,64
QF 761 à 1000	150,00	153,00		153,00		2,00
QF 671 à 760	123,00	126,00		126,00		2,44
QF <670	99,00	99,00		99,00		
Elèves domiciliés hors Tours	327,00	333,00		333,00		1,83
DISCIPLINE collective seule ou éveil ou initiation danse seule						
TARIF 3						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	120,00	123,00		123,00		2,50
QF 761 à 1000	96,00	99,00		99,00		3,13
QF 671 à 760	81,00	84,00		84,00		3,70
QF <670	66,00	69,00		69,00		4,55
Elèves domiciliés hors Tours	192,00	195,00		195,00		1,56

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>SECTEUR HORAIRES AMENAGES</u>						
CURSUS : forfait toutes disciplines hors dominante ou cursus ou parcours supplémentaire						
TARIF 3						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	120,00	123,00		123,00		2,50
QF 761 à 1000	96,00	99,00		99,00		3,13
QF 671 à 760	81,00	84,00		84,00		3,70
QF <670	66,00	69,00		69,00		4,55
Elèves domiciliés hors Tours	192,00	195,00		195,00		1,56
Les recettes sont constatées sur le 7062 311 C20						
DISPOSITIONS TARIFAIRES						
Tout élève inscrit est redevable des droits d'inscription.						
Les droits de scolarité sont annuels et payables par trimestre. Les frais de scolarité sont exigibles même si l'élève ne participe plus au(x) cours. Le paiement par trimestre constitue une modalité de facturation mais ne permet pas une exonération ne cas de démission ou d'absence en cours d'année.						
Les frais de scolarité et de photocopie sont inclus dans les droits d'inscription.						
Le tarif de Tours, ou de la Métropole TMVL pour le tarif 1, n'est applicable qu'aux élèves justifiant, avant le 1er octobre, de leur domiciliation par une photocopie de la taxe d'habitation ou du bail de location ou de l'acte d'acquisition de leur logement ou de leur assurance immobilière ou d'une quittance gaz, électricité ou eau. Les élèves mineurs qui effectuent leur scolarité dans un internat sont domiciliés chez la personne qui exerce l'autorité parentale et non à l'internat.						
Le quotient familial (QF) retenu pour l'année scolaire est celui constaté au plus tard le 1er octobre. Le tarif au quotient familial concerne les élèves domiciliés à Tours, ou dans la Métropole TMVL pour le tarif 1, et âgés de moins de 18 ans au 1er octobre. Sont admis après leur majorité les élèves figurant à la charge de leurs parents dans le dossier CAF.						
Le quotient familial pris en compte est celui établi par la CAF, figurant soit sur l'attestation de paiement CAF mentionnant la composition de la famille et remise par la famille au moment de l'inscription, soit sur le site sécurisé de la CAF Touraine après communication par l'intéressé de son numéro d'allocataire et accord écrit donné pour une consultation de sa situation. A défaut de présentation de ces éléments d'information, le tarif correspondant au QF le plus élevé est appliqué.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
La gratuité des droits de scolarité est accordée aux élèves, membres assidus de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours, sur présentation de l'attestation trimestrielle fournie par cette structure. La gratuité est appliquée au trimestre.						
La gratuité des droits de scolarité est accordée aux personnels de la Ville de Tours suivant une formation au CRR qui est inscrite dans le plan de formation de la Ville de Tours						
LOCATION D'INSTRUMENTS						
Pendant le cycle d'initiation : gratuit sous réserve de disponibilité et dans la limite d'une année						
Forfait annuel après le cycle d'initiation						
Elèves domiciliés à Tours : QF > 1000	189,00	159,17	31,83	191,00	20,00	1,06
QF 761 à 1000	144,00	121,67	24,33	146,00	20,00	1,39
QF 671 à 760	129,00	109,17	21,83	131,00	20,00	1,55
QF <670	99,00	83,33	16,67	100,00	20,00	1,01
Elèves domiciliés hors Tours	189,00	159,17	31,83	191,00	20,00	1,06
La gratuité des instruments est accordée aux partenaires directs conventionnés avec le CRR et aux acteurs locaux en partenariat avec la Ville						
Forfait mensuel aux écoles partenaires : pourcentage de la valeur d'achat de l'instrument avec un minimum de 25 €		0,5%				
Forfait pour un concert avec répétitions : pourcentage de la valeur d'achat de l'instrument		1,0%				
Les recettes seront constatées sur le 7083.311.C20 HT (sous tva)						
<u>II - LOCATION DE LOCAUX TOUS SITES : PETIT PRE, JULES SIMON, LOUIS PERGAUD ET TEMPO LOCO</u>						
<u>1) STUDIOS DE REPETITION (jusqu'à 5 personnes)</u>						
1 heure (avec un minimum de 2 heures)	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
Forfait 10 heures	42,00	36,67	7,33	44,00	20,00	4,76
Forfait 30 heures	93,00	78,33	15,67	94,00	20,00	1,08
<u>2) SALLES DE REPETITION (à partir de 6 personnes)</u>						
1 heure avec (un minimum de 2 heures)	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
Forfait annuel avec 3 heures hebdomadaires	283,00	239,17	47,83	287,00	20,00	1,41

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>3) SALLES DE DIFFUSION : Auditorium JMCochereau, Salle Dupré, Chapelle du CRR 1/2 journée et concert consécutifs Les répétitions sans concert sont facturées à l'heure aux tarifs et conditions "salles ou studios de répétition".</p> <p>La gratuité des studios de répétition et des salles de répétition et diffusion est accordée aux partenaires directs conventionnés avec le CRR et aux acteurs locaux en partenariat avec la ville de Tours.</p> <p>Les recettes seront constatées sur le 752 311 C20</p>	79,00	66,67	13,33	80,00	20,00	1,27
<u>III PRESTATIONS ASSUREES PAR LES AGENTS DE LA VILLE :</u>						
<u>1) SALLES DE DIFFUSION :</u>						
En situation d'accueil de public :						
Forfait 1 - Personnel sécurité incendie SSIAP	45,00	37,50	7,50	45,00	20,00	
Forfait 2 - Personnel Technicien et régie technique	62,00	52,50	10,50	63,00	20,00	1,61
Forfait 3 - Forfait accompagnement et régie technique (dimanche et jours fériés)	91,00	76,67	15,33	92,00	20,00	1,10
le forfait 1 est appliqué si l'organisateur ne dispose pas d'un personnel SSIAP						
Le forfait 2 peut être appliqué si l'organisateur demande l'intervention d'un personnel régie technique.						
<u>2) STUDIOS D'ENREGISTREMENT AVEC CONSEILS OU INITIATION :</u>						
enregistrement, mixage, montage, mastering, tarif horaire	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
aide à la communication, tarif horaire	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
Forfait 8 heures : aide à la création d'un site web (puis tarif horaire aide à la communication)	96,00	80,83	16,17	97,00	20,00	1,04
Forfait 5 heures : conseils et initiation P.A.O. (puis tarif horaire aide à la communication)	74,00	62,50	12,50	75,00	20,00	1,35
Les recettes seront constatées sur le 70848 311 C20						
La gratuité des studios de répétition et des salles de répétition et diffusion est accordée aux partenaires directs conventionnés avec le CRR et aux acteurs locaux en partenariat avec la Ville de Tours						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
forfait 5 heures : conseils et initiation PAO (puis tarif horaire aide à la communication)	74,00	62,50	12,50	75,00	20,00	1,35
Les recettes seront constatées sur le 70848.311 C20						
<u>IV - MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE</u>						
Au profit de l'association Jazz à Tours, par convention						
Loyer gratuit						
Remboursement de charges selon le principe de forfaits à l'année						
<u>1) Pour les locaux du site 8 rue Jules Simon :</u>						
- Chauffage (P1 et P2) :						
bâtiment principal	1761,00	1487,50	297,50	1785,00	20,00	1,36
salle Dupré	1588,00	1341,67	268,33	1610,00	20,00	1,39
- Electricité :						
bâtiment principal	1043,00	881,67	176,33	1058,00	20,00	1,44
salle Dupré	537,00	454,17	90,83	545,00	20,00	1,49
- Entretien locaux	3552,00	3004,17	600,83	3605,00	20,00	1,49
<u>2) Site 2 ter rue Petit Pré :</u>						
- Chauffage (P1 et P2) et électricité :						
salle Monk	16,00	13,33	2,67	16,00	20,00	
Préfabriqué A	838,00	709,17	141,83	851,00	20,00	1,55
- Entretien locaux						
salle Monk	178,00	150,00	30,00	180,00	20,00	1,12
<u>V - AUTRES RECETTES :</u>						
- Billetterie spectacle à partir de 20 artistes, la place	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
billetterie spectacle de moins de 20 artistes, la place	7,00	6,86	0,14	7,00	2,10	
1 place gratuite par participant						
- Ventes de spectacles à partir de 20 artistes	2024,00	1946,92	107,08	2054,00	5,50	1,48

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
spectacles de moins de 20 artistes	1012,00	973,46	53,54	1027,00	5,50	1,48
- Spectacle scolaire : tarif enfant gratuit pour les accompagnants	2,00	2,00		2,00		
- Stage découverte instrumentale ou remise à niveau FM : prix à la demi-journée	10,00	10,00		10,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
LOCATION DE MATERIELS SCENIQUES (site Pont aux Oies - Tempo Loco)						
La Ville de Tours est propriétaire de matériels scéniques qu'elle peut mettre à disposition.						
Les tarifs de mise à disposition sont fixés selon le tableau suivant et font l'objet de modalités d'emprunt spécifiques (attestation d'assurance, engagement au remplacement du matériel à l'identique en cas de perte, vol et détérioration).						
Emprunt de matériel moins de 3 jours - Coefficient 1						
Emprunt de matériel de 3 jours et moins de 7 jours francs : Coefficient 1,5						
Emprunt de matériel au-delà de 7 jours : Coefficient 2						
Gratuité : organisme réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville.						
Rallonges électriques :						
Rallonges 2m	0,11	0,09	0,02	0,11	20,00	
Rallonges 5m	0,30	0,25	0,05	0,30	20,00	
Rallonges 10m	0,52	0,46	0,09	0,55	20,00	5,77
Rallonges 15m	0,82	0,71	0,14	0,85	20,00	3,66
Rallonges 25m	1,21	1,04	0,21	1,25	20,00	3,31
Rallonges 35m	1,52	1,33	0,27	1,60	20,00	5,26
Multi paires 2 lignes	1,85	1,58	0,32	1,90	20,00	2,70
Multi paires 6 lignes	3,05	2,58	0,52	3,10	20,00	1,64
Prises électriques :						
Doublettes	0,41	0,42	0,08	0,50	20,00	21,95
Biplites	0,20	0,21	0,04	0,25	20,00	25,00
Quadrettes	1,02	0,92	0,18	1,10	20,00	7,84
Projecteurs :						
Spots à pinces 60w	0,52	0,46	0,09	0,55	20,00	5,77
Quartz 500w	1,22	1,08	0,22	1,30	20,00	6,56
PC ADB 500w	1,52	1,33	0,27	1,60	20,00	5,26
PC STRAND 650w	1,52	1,33	0,27	1,60	20,00	5,26
PC JULIAT 306 1000w	2,03	1,75	0,35	2,10	20,00	3,45
PC JULIAT 310 1000w	2,03	1,75	0,35	2,10	20,00	3,45
PARS 64 CP 62 1000w	1,52	1,33	0,27	1,60	20,00	5,26
Découpes ETC 750w	6,11	5,17	1,03	6,20	20,00	1,47
Découpes Strand cantata 1126 1000w	6,11	5,17	1,03	6,20	20,00	1,47
Accessoires :						
Crochets 878	0,91	0,79	0,16	0,95	20,00	4,40

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Platine sol	0,97	0,83	0,17	1,00	20,00	3,09
Touret alimentation 20m	14,82	12,42	2,48	14,90	20,00	0,54
Pieds de levage :						
Pieds Manfrotto à crémaillères + barres	6,62	5,58	1,12	6,70	20,00	1,21
Pieds Mobiltech à crémaillères + barres	6,62	5,58	1,12	6,70	20,00	1,21
Pieds ALT 400 C à crémaillères + barres	6,62	5,58	1,12	6,70	20,00	1,21
Consoles et gradateurs :						
Console lumière STRAND 200	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Console lumière JESTER	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Gradateur GALATEC	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
Gradateur STAGER	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
Armoire électrique 63 A	10,20	9,00	1,80	10,80	20,00	5,88
Passage de câbles	5,10	5,00	1,00	6,00	20,00	17,65
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 7083.33.C00 HT						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>TARIFS CINEMATHEQUE</u>						
<u>SAISON 2018/2019 (du 1er septembre 2018 au 31 août 2019)</u>						
<u>Tarifs projections aux Cinémas Studio :</u>						
Abonné association Henri Langlois ou Studio :						
1 film :	5,20	5,30		5,30		1,92
soirée 2 films :	7,50	8,00		8,00		6,67
Non abonné :						
1 film :	9,00	9,30		9,30		3,33
soirée 2 films :	11,00	12,00		12,00		9,09
Etudiant moins 26 ans et titulaires de minimas sociaux, RSA, chômeurs :						
Abonné association Henri Langlois ou Studio :						
1 film :	4,10	4,10		4,10		
soirée 2 films :	6,00	6,00		6,00		
Non abonné :						
1 film :	7,20	7,20		7,20		
soirée 2 films :	8,00	8,00		8,00		
Jeune 14 à 17 ans :						
Abonné association Henri Langlois ou Studio :						
1 film :	3,80	3,80		3,80		
soirée 2 films :	6,00	6,00		6,00		
Non abonné :						
1 film :	6,20	6,20		6,20		
soirée 2 films :	8,00	8,00		8,00		
Moins de 14 ans :						
Abonné association Henri Langlois ou Studio :						
1 film :	3,20	3,20		3,20		
soirée 2 films :	5,00	5,00		5,00		
Non abonné :						
1 film :	5,20	5,20		5,20		
soirée 2 films :	7,00	7,00		7,00		
Billet Passeport Culturel Etudiant (P.C.E.)						
1 film :	3,00	3,00		3,00		
soirée 2 films :	4,00	5,00		5,00		25,00
Comité d'entreprise						
	6,30	6,30		6,30		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>AUTRES TARIFS</u>						
Séances spéciales organisées en partenariat avec des organismes ou institutions qui mettent gratuitement le film à disposition et sur leur demande expresse d'un tarif préférentiel (Ciclic, services culturels d'ambassade, etc...).						
Tarif unique :		3,00		3,00		
Séances organisées en dehors des Studio ou séances organisées avec d'autres structures que les Studio : tarifs calqués sur ceux pratiqués par cette structure, avec tarif réduit pour les membres de l'association Henri Langlois.						
Séances "Jeune public" organisées avec la mairie de quartier des Fontaines dans le cadre de sa programmation :						
Projection simple	3,00	3,00		3,00		
Ciné-concert	5,00	5,00		5,00		
Séances organisées avec l'Office Centralisé des Coopératives à l'Ecole (O.C.C.E.) : (tarif par enfant présent)	2,70	2,70		2,70		
Séances organisées à la demande des établissements scolaires :	2,00	2,00		2,00		
Les tarifs d'entrée vont de 2 à 5 € par personne, selon le nombre de spectateurs et le coût de la projection qui comprend notamment le coût de la location de la salle et le coût du film.	5,00	5,00		5,00		
Tarifs groupes :						
- scolaires : prix par élève (gratuité pour les accompagnateurs)	3,00	3,00		3,00		
- autres groupes à partir de 8 personnes : prix par personne	4,10	4,10		4,10		
Printemps du Cinéma : application des tarifs nationaux						
Carte annuelle Cinémathèque (réservée aux élèves en section et en option Cinéma audiovisuel, section Européenne et aux étudiants de l'Ecole Supérieure de Cinéma et d'Audiovisuel de Tours (ESCAT))	5,50	6,00		6,00		9,09
Catalogue :						
L'unité	12,00	6,50		6,50		-45,83
Tarif de groupe pour 10 exemplaires et plus	10,00	6,00		6,00		-40,00
Vente du Livre de Donatien MAZANY Tours capitale du court métrage (1955-1971) :						
Prix adhérents et COS ville de Tours	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
Prix public	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Vente de sacs Cinémathèque	4,00	4,00		4,00		
<u>Gratuité des séances :</u>						
Invités, personnel, stagiaires de la cinémathèque						
Elèves de l'Ecole des Beaux Arts contre coupon délivré par l'Ecole qui reverse 3 euros par élève et par séance						
Elèves en section et option Cinéma et audio-visuel (CAV) et en section Européenne et détenteurs de la carte Cinémathèque						
Professeurs des établissements scolaires partenaires (au mx 2 personnes)						
Accompagnateurs des séances scolaires						
Correspondants des établissements d'enseignement supérieur						
Salariés des Cinémas Studio						
Personnes envoyées par l'association Culture du Cœur (au mx 5 places par séance)						
Adhérents de la Confédération des cinémas d'art et d'essai						
Elèves de l'école Supérieure de Cinéma et de l'Audiovisuel de Tours détenteurs de la carte cinémathèque						
<u>TOURNAGE DE FILMS</u>						
1) BIBLIOTHEQUE :						
En dehors de l'Auditorium les tournages à la bibliothèque ne sont possibles que le lundi (actuel jour de fermeture au public) ou pour des demandes très spécifiques les autres jours. En dehors des heures d'ouverture, frais de personnel en sus.						
Lieux ouverts au public : Hall d'entrée, escalier monumental, salle de lecture adulte, salle musique et cinéma, salle du RDC par jour						
Long métrage et Téléfilm :	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	720,00	600,00	120,00	720,00	20,00	
Productions régionales	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
Bureaux et espaces techniques, salle des archives, salle de catalogage, magasins, salle des machines, magasins fonds anciens par jour						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Auditorium par jour					20,00	
Long métrage et Téléfilm :	410,00	341,67	68,33	410,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Productions régionales	32,00	26,67	5,33	32,00	20,00	
Médiathèques F. Mitterrand et Fontaines par jour						
Long métrage et Téléfilm :	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Autres bibliothèques par jour						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
2) SALLE OCKEGHEM / SALLE JACQUES VILLERET :						
JOUR						
Long métrage et Téléfilm :	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	310,00	258,33	51,67	310,00	20,00	
Productions régionales	32,00	26,67	5,33	32,00	20,00	
NUIT						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	310,00	258,33	51,67	310,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
3) CELLIER SAINT JULIEN par jour						
Long métrage et Téléfilm :	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Productions régionales	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
4) CONSERVATOIRE :						
Salle de répétition par jour						
Long métrage et Téléfilm :	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	210,00	175,00	35,00	210,00	20,00	
Auditorium par jour						
Long métrage et Téléfilm :	130,00	108,33	21,67	130,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	260,00	216,67	43,33	260,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Productions régionales	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
Chapelle par jour						
Long métrage et Téléfilm :	160,00	133,33	26,67	160,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Productions régionales	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Cour par jour						
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
5) EQUIPEMENTS SPORTIFS (sous réserve d'accord avec les club utilisateurs)						
Stade d'honneur de la vallée du Cher par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1250,00	1041,67	208,33	1250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire et Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1800,00	1500,00	300,00	1800,00	20,00	
Productions régionales	55,00	45,83	9,17	55,00	20,00	
Stade Tonnellé par jour :						
Avec salle panoramique :						
Long métrage et Téléfilm	1200,00	1000,00	200,00	1200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1800,00	1500,00	300,00	1800,00	20,00	
Productions régionales	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Sans salle panoramique :						
Long métrage et Téléfilm	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	1200,00	1000,00	200,00	1200,00	20,00	
Productions Régionales	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	
Piscine du Mortier par jour :						
Avec fermeture au public :						
Long métrage et Téléfilm	1250,00	1041,67	208,33	1250,00	20,00	
Publicité	1800,00	1500,00	300,00	1800,00	20,00	
Sans fermeture au public :						
Long métrage et Téléfilm	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	1200,00	1000,00	200,00	1200,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Piscine du centre des Sports par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1250,00	1041,67	208,33	1250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1800,00	1500,00	300,00	1800,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Patinoire par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1250,00	1041,67	208,33	1250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1800,00	1500,00	300,00	1800,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Dojos par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Autre salle de sport par jour :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
6) GENTILHOMMIERE Bois des Hâtes par jour :						
Long métrage et Téléfilms	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	1000,00	833,33	166,67	1000,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
7) Théâtre :						
les tarifs figurent à la rubrique Grand Théâtre						
8) HOTEL DE VILLE						
Ancien cabinet du maire par jour :						
Long métrage et Téléfilm	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Salle Anatole France A par jour :						
Long métrage et Téléfilm	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Salle Anatole B par jour :						
Long métrage et Téléfilm	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Salle Anatole France A et B par jour :						
Long métrage et Téléfilm	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Salle des Commissions Générales par jour :						
Long métrage et Téléfilm	160,00	133,33	26,67	160,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Productions régionales	52,00	43,33	8,67	52,00	20,00	
Salle des Fêtes par jour :						
Long métrage et Téléfilm	720,00	600,00	120,00	720,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1050,00	875,00	175,00	1050,00	20,00	
Productions régionales	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Salle des mariages par jour :						
Long métrage et Téléfilm	420,00	350,00	70,00	420,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Productions régionales	52,00	43,33	8,67	52,00	20,00	
Péristyle et escalier d'honneur par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Forfait Hôtel de Ville par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1800,00	1500,00	300,00	1800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Publicité	3000,00	2500,00	500,00	3000,00	20,00	
9) MUSEE DES BEAUX ARTS (le mardi seulement ou pour projets spécifiques)						
Salle Diane par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1050,00	875,00	175,00	1050,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1550,00	1291,67	258,33	1550,00	20,00	
Productions régionales	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Salons côté sud par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1000,00	833,33	166,67	1000,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1500,00	1250,00	250,00	1500,00	20,00	
Productions régionales	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Salon Richelieu par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Escalier (accès entrée) par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Productions régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Autres salles par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Production régionales	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Souterrains :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Forfait par jour :						
Long métrage et Téléfilm	2550,00	2125,00	425,00	2550,00	20,00	
Publicité	3600,00	3000,00	600,00	3600,00	20,00	
10) PARCS ET JARDINS						
Serres du jardin botanique :						
Long métrage et Téléfilm par jour	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Long métrage et Téléfilm par semaine	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip par jour	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité par jour	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Productions régionales par jour	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Jardin botanique par jour :						
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Jardin des Prébendes par jour :						
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Square F. Sicard, Parc Balzac, Parc Mirabeau par jour :						
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Parc Sainte Radegonde par jour :						
Publicité	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :						
Stationnement (forfait pose de 1 à 20 panneaux) :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Publicité	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Productions régionales	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Stationnement (forfait pose au delà de 20 panneaux) :						
Long métrage et Téléfilm	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Publicité	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Productions régionales	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Barrières (forfait pose et dépose de 1 à 20 barrières) :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Publicité	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Productions régionales	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Barrières (forfait pose et dépose de plus de 20 barrières) :						
Long métrage et Téléfilms	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Publicité	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Productions régionales	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Stationnement en hyper centre (entre Loire et Liberté, Halles et Mirabeau) :						
Forfait par jour de 1 à 10 emplacements :						
Long métrage et Téléfilm	30,00	30,00		30,00		
Court métrage, Documentaire, Clip	20,00	20,00		20,00		
Publicité	30,00	30,00		30,00		
Productions régionales	20,00	20,00		20,00		
Forfait par jour de 11 à 30 emplacements :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	80,00		80,00		
Court métrage, Documentaire, Clip	80,00	80,00		80,00		
Publicité	80,00	80,00		80,00		
Productions régionales	80,00	80,00		80,00		
Forfait plus de 30 emplacements :						
Long métrage et Téléfilm	150,00	150,00		150,00		
Court métrage, Documentaire, Clip	150,00	150,00		150,00		
Publicité	150,00	150,00		150,00		
Productions régionales	150,00	150,00		150,00		
EMPLACEMENT POUR UN BARNUM avec fourniture d'eau et d'électricité (lorsque possible)						
Emplacement moins de 50 m2. Par jour :						
Long métrage et Téléfilm	30,00	30,00		30,00		
Court métrage, Documentaire, Clip	15,00	15,00		15,00		
Publicité	40,00	40,00		40,00		
Productions régionales	15,00	15,00		15,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Emplacements de plus de 50 m2. par jour :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	80,00		80,00		
Court métrage, Documentaire, Clip	30,00	30,00		30,00		
Publicité	80,00	80,00		80,00		
Productions régionales	30,00	30,00		30,00		
MISE A DISPOSITION D'AGENT MUNICIPAL						
Tarif horaire jour	21,22	17,68	3,54	21,22	20,00	
Tarif horaire nuit (21h à 7h)	28,27	23,56	4,71	28,27	20,00	
Prix à la journée à diviser par deux pour location en demi-journée						
Hyper centre : périmètre compris entre la Loire, la place de la Liberté, les Halles et la rue Mirabeau						
Facturation du matériel non rendu ou détérioré selon tarifs en vigueur						
Gratuité pour les établissements scolaires sur présentation de leur projet						
Exonération pour les émissions de télévisions ayant pour sujet Tours						
Majoration de nuit (de 21h à 7h), dimanches et jours fériés : + 50 %						
Forfait montage et démontage : - 50 %						
Abattement équipe moins de 30 personnes : - 40 % (sauf pour CM, doc.et prod.régionales)						
Majoration en cas de fermeture au public : + 50 %						
A partir de trois jours de tournage sur un même décor : - 50 % à partir du 3e jour						

SOLIDARITES

SOMMAIRE



Handicap 134

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
HANDICAP						
Télécommande feux sonores - Participation	18,00	18,00		18,00		
Les recettes seront constatées : Télécommande : 7088 521 I60						

GESTION DU DOMAINE

SOMMAIRE



Logements	136
Parkings	138
Jardins familiaux	140
Locations temporaires	141
Locaux associatifs	142
Autres locaux	147

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
I - LOGEMENTS						
A) Révision des loyers dont le bail fait expressément référence à l'augmentation par le Conseil Municipal						
<p>Pour cette année, je vous propose de ne pas majorer les loyers mensuels des logements ci-après listés (logements faisant l'objet d'un bail prévoyant expressément que les augmentations de loyer sont fixées chaque année par le Conseil Municipal) afin d'avoir une homogénéité de traitement vis à vis des logements dont le loyer est révisé selon l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL du 2è trimestre 2017 = 126,19 ; IRL du 2è trimestre 2018 = 127,77).</p>						
28 Allée de la Fauvette	102,86	104,15		104,15		1,25
10 Rue Ernest Huard	93,79	94,96		94,96		1,25
4 Impasse du 86 rue du Pont aux Oies	34,29	34,72		34,72		1,25
Maison Bossay sur Claise Lieudit "La Tuilerie"	52,46	53,12		53,12		1,25
72 rue des Halles	358,63	363,12		363,12		1,25
<p>Pour mémoire :</p> <p>Les baux relatifs aux autres logements de la Ville mis en location prévoient que le loyer est indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) , nouvel indice de l'INSEE qui s'applique depuis le 1er janvier 2006 à tous les baux à usage d'habitation, en substitution de l'Indice du Coût de la Construction (ICC).</p> <p>La recette sera constatée au compte : 752 71 J32</p>						
B) Demande de remboursement de certaines dépenses prises en charge par la Ville auprès d'un locataire						
<p>A l'occasion du départ d'un locataire, la Ville récupère parfois le logement dans un état tel que des travaux importants de rénovation sont nécessaires avant sa remise en location. Afin de pouvoir imputer rapidement au locataire tout ou partie de la dépense, les sommes demandées seront basées sur le bordereau de prix établi par la Direction Architecture et Bâtiments (prix des marchés publics passés par la Ville avec les entreprises). Lorsque les travaux sont réalisés en régie, la main d'œuvre pourra également être valorisée (sur la base des coûts horaires fournis par la DRH).</p> <p>L'imputation des travaux ou réparations aux locataires peut également être envisagée lorsque la Ville les a pris en charge alors même qu'ils incombent à ces derniers en application du décret 87-712 du 26 août 1987.</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
La recette sera constatée au compte : 70878 71 J32						
C) RESIDENCE BARNSBY ET CHAMP JOLI						
La Ville est propriétaire de locaux d'habitation situés Résidence Barnsby, Champ Joli. Afin de déterminer le loyer à pratiquer à l'occasion d'une vacance, il est établi la tarification suivante au m ² sur les sites suivants:						
-Résidence Barnsby :	3,28	3,38		3,38		3,05
-Résidence Champ Joli :	4,81	4,96		4,96		3,12
Ces tarifs ont été fixés sur la base des loyers les plus onéreux pratiqués sur ces différents sites						
Pour les loyers des logements occupés, la hausse du loyer au 1er janvier 2019 sera de 1,25% soit l'évolution de l'IRL sur une année.						
Pour rappel, le nouveau montant du loyer de chaque occupant est ainsi calculé : montant du loyer 2018 x IRL 2ème trimestre 2018 / IRL 2ème trimestre 2019, soit montant du loyer 2018 x 127,77 / 126,19						
D) AUTRES LOGEMENTS						
La Ville dispose de logements dans son parc immobilier. Ils sont situés soit dans son domaine privé, soit dans son domaine public, par exemple, au sein des groupes scolaires.						
Il est prévu une tarification au m ² pour déterminer le loyer applicable en cas de vacance et/ou de désaffectation, laquelle tarification pourra varier en fonction de l'état desdits logements.						
On distingue ainsi 3 tarifs dont l'augmentation correspond à l'évolution de l'IRL (1,25 %) :						
-Logement en excellent état:	9,44	9,56		9,56		1,27
-Logement en bon état:	6,29	6,37		6,37		1,27
-Logement présentant des signes de vétusté:	3,46	3,50		3,50		1,16

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>II - PARKINGS</u>						
<u>A) RESIDENCES FRONT DE CHER ET HONORE DE BALZAC</u>						
1/ LOCATION DES PARKINGS, DES BOXES, ET DES ATELIERS						
Depuis 2005, le montant demandé à chaque nouveau locataire est considéré comme comprenant le loyer et une somme forfaitaire destinée à couvrir les charges liées à la place de parking ou au box.						
Ce loyer "toutes charges comprises" simplifie la gestion de ces parkings, puisqu'il n'est pas procédé à une régularisation de charges						
Les contrats antérieurs à 2005 peuvent bénéficier du même système de facturation pour les locataires qui acceptent de signer un avenant et après une dernière régularisation des charges à la date de signature de celui-ci.						
a) Tarif mensuel 2019 pour les places de parking	33,10	28,00	5,60	33,60	20,00	1,51
b) Tarif mensuel au m ² des boxes et ateliers pour les contrats signés en 2019	2,83	2,39	0,48	2,87	20,00	1,41
La recette sera constatée aux comptes suivants : loyer et TVA : 752 71 J34 HT						
2/ SYSTEMES D'ENTREE DES PARKINGS HONORE DE BALZAC ET FRONT DE CHER (CARTES MAGNETIQUES ET EMETTEURS)						
Lors de la location des places de parking, il est remis au locataire une carte magnétique pour le parking Honoré de Balzac et un émetteur pour le parking Front de Cher.						
En cas de perte, de vol, ou de détérioration, il est remis une nouvelle carte ou un nouvel émetteur au locataire facturé TTC au prix payé par la Ville au syndic de copropriété et sur pièce justificative d'achat.						
De même en cas de location à titre gracieux dans les 2 parcs de stationnement, une caution d'un montant correspondant au prix TTC payé par la Ville pour chaque émetteur ou carte sera demandée au bénéficiaire (personne morale ou personne physique).						
La recette sera constatée au compte : 7788 71 J34						
<u>B) PARKING RUE DU REMPART</u>						
Rappel : parking ouvert depuis le 1er avril 2005						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Loyer trimestriel 2019 : La recette sera constatée au compte : 752 822 J32 HT	128,40	108,58	21,72	130,30	20,00	1,48
<u>C) PARKING RUE BARBES</u>						
Rappel : parking ouvert depuis le 1er mai 2006 Loyer trimestriel 2019 : La recette sera constatée au compte : 752 822 J32 HT	128,40	108,58	21,72	130,30	20,00	1,48
<u>D) PARKING CITE MAME</u>						
Parking ouvert en octobre 2012 Loyer trimestriel 2019 : Pour rappel, les loyers cités Mame sont appelés mensuellement. La recette sera constatée au compte : 752 822 J32 HT	128,40	108,58	21,72	130,30	20,00	1,48
<u>E) GARAGE LÉONARD DE VINCI</u>						
Loyer trimestriel 2019 : La recette sera constatée au compte : 752 822 J32 HT	265,75	224,79	44,96	269,75	20,00	1,51

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
III - JARDINS FAMILIAUX						
La Ville possède des jardins familiaux répartis sur son territoire mais aussi sur celui de deux communes limitrophes (La Riche et La-Ville-aux-Dames).						
Ces jardins sont mis à la disposition d'associations de jardiniers moyennant le paiement d'un loyer et d'une redevance forfaitaire pour la consommation d'eau.						
Par conséquent, les tarifs 2019 des jardins familiaux, de proximité et autres sont les suivants :						
<u>Loyers pour tous les jardins :</u>						
Loyer annuel 2019 sur la base de 100 m ² = loyer annuel 2018 (2,18) x 1,5%	2,18	2,21		2,21		1,38
Calculé et perçu en fonction de la superficie de chaque jardin.						
Redevance forfaitaire pour charges de fonctionnement pour 100 m ² de terrains (soit 0,1645€/m ²)	16,20	16,45		16,45		1,54
La recette sera constatée aux comptes : 752 92 J32 et 70878 92 J32						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
IV - LOCATIONS TEMPORAIRES, PRECAIRES ET REVOCABLES A TOUT MOMENT						
<p>La Ville possède ou peut devenir propriétaire, au cours de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de délaissés de terrains, surplus d'opérations de voirie réalisées - des terrains faisant partie de son domaine non affectés et libres <p>Dans l'attente de leur affectation définitive, de leur classement dans le domaine public, les biens cités ci-dessus peuvent être mis à la disposition de personnes (physiques ou morales) qui en font la demande, par bail précaire et révocable ou par autorisation unilatérale de la ville.</p> <p><u>Tarif pour un terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - terrain productif de revenus issus de l'exploitation du terrain par le locataire : au m² et par mois - terrain non productif de revenus : au m² et par mois - terrain agricole : à l'hectare et au mois <p>L'utilisation des terrains susévoqués par des organismes et administrations publics à des fins d'utilité publique (ex mise à disposition de la police nationale pour entraînements en conditions réelles...) est consentie à titre gratuit.</p> <p>La recette sera constatée au compte : 752 020 J32</p>	<p>2,90</p> <p>1,45</p> <p>10,19</p>	<p>2,94</p> <p>1,47</p> <p>10,34</p>		<p>2,94</p> <p>1,47</p> <p>10,34</p>		<p>1,38</p> <p>1,38</p> <p>1,47</p>

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
V - LOCAUX ASSOCIATIFS						
1 - CHARGES LOCATIVES						
<p>La Ville met à disposition des associations des locaux et parfois des terrains dont elle est propriétaire ou locataire.</p> <p>Lorsque la mise à disposition s'inscrit dans le cadre de la politique municipale d'aide aux associations à savoir lorsque l'intérêt local des activités développées par l'association est validé par la Commission municipale d'attribution des locaux associatifs, la Ville consent la gratuité du loyer. Les locaux associatifs font toutefois l'objet d'une valorisation par la Ville réévalué chaque année au gré de l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction du 2ème trimestre N-1. La valorisation pour 2019 s'élève à 55,98€/m²/an (54,83 X 1699 / 1664). Si le loyer du local est gratuit, les charges, elles, incombent à l'association occupante. Initialement, les charges réelles étaient répercutées aux associations l'année N+1.</p> <p>Toutefois, ce système n'est pas satisfaisant puisqu'il ne permet pas aux associations de provisionner un montant fixe au moment de leur élaboration budgétaire. De plus, il suscite des difficultés à la Ville en termes de centralisation des informations ce qui génère parfois des récupérations de charges tardives.</p> <p>Aussi a-t-il été décidé, de passer à un système de forfait de charges annuel. Les forfaits peuvent englober l'ensemble des postes de dépenses ou être établis pour certains postes spécifiques (chauffage, électricité...).</p> <p>Les forfaits portant sur le chauffage et la consommation électrique ont été calculés de concert avec la Direction de l'Energie en se basant sur les consommations passées et sur les caractéristiques des locaux en termes de performance énergétique.</p> <p>Pour les autres postes de charge (eau, entretien et taxes diverses) la répercussion des charges se fait soit au réel, soit par forfait de charges, selon les caractéristiques propres à chaque local. Des forfaits sont notamment mis en place lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'individualisation des charges réelles.</p> <p>Par ailleurs, des forfaits pourront être établis en cours d'année notamment si la Ville souhaite mettre de nouveaux locaux en location (suite à une acquisition, une prise à bail...) et seront intégrés au fur et à mesure aux tarifs municipaux.</p> <p>Certaines conventions prévoient un forfait de charges révisable selon l'indice des prix à la consommation publié par l'insee (A), D'autres conventions prévoient un forfait de charges révisable selon les modalités prévues à la présente délibération (B).</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Enfin, d'autres conventions prévoient un forfait de charges dont le montant ne varie pas pendant toute la durée de la convention (C). Ces conventions sont conclues pour une durée de 3 ans, et le montant dudit forfait est réestimé au moment du renouvellement de la convention par le service Energie, au vu des consommations réellement constatées sur le local.</p> <p>A terme, c'est cette troisième modalité qui a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des conventions gérées par la Direction des Affaires Juridiques et Domaniales.</p> <p>Aux fins d'assurer une égalité de traitement entre les associations, ce forfait fixe pendant la durée de la convention s'applique à l'ensemble des locaux pour lesquels une mise à disposition est conclue pour une durée de 3 ans, y compris lorsqu'une évolution du forfait était envisagée conventionnellement.</p> <p>A ce jour, et dans l'attente de l'arrivée à terme des conventions prises sous d'anciennes modalités, 3 régimes de forfaits de charges co-existent.</p> <p>A - Locaux mis à disposition par convention prévoyant un forfait révisé selon l'indice des prix à la consommation L'indice des prix à la consommation Electricité Gaz et autres combustibles n'est plus publié par l'Insee. Ainsi, pour les conventions prévoyant un forfait révisé selon cet indice, celui-ci est substitué par l'IPC Energie (identifiant INSEE 001759967). Pour les locaux listés ci-après, le forfait de charges 2018 sera révisé selon l'IPC d'octobre 2018 dès sa parution.</p> <p>- 1 Place Choiseul (locaux Mode d'Emploi) - Fin de convention : 18/10/2022 2327,05</p> <p>- 5 rue de Hollande (Locaux des Elfes) - Fin de convention : 04/04/2024 20909,51</p> <p>- 3 rue Molière (locaux Echiquier Tourangeau) - Fin de convention : 31/12/2022 2273,82</p> <p>B - Locaux mis à disposition par convention prévoyant un forfait révisé selon la présente délibération Pour les locaux listés ci-après et sauf spécificités liées aux clauses conventionnelles, il est établi une hausse du forfait de charges de 1,5%</p> <p>- 6 allée Alcuin (local PSF) - Fin de convention : 28/12/2023</p> <p>Forfait annuel de chauffage 1052,99 1068,76 1068,76 1,50</p> <p>Forfait annuel d'électricité 549,37 557,60 557,60 1,50</p> <p>- 15 Place de Châteauneuf (local Association des Anciens Combattants)</p> <p>Forfait annuel de chauffage 2690,00 2730,32 2730,32 1,50</p> <p>Forfait annuel d'électricité 926,00 939,88 939,88 1,50</p> <p>Forfait annuel assainissement 71,00 72,04 72,04 1,46</p> <p>- 13 rue Galpin Thiou (local Compagnie Marouchka) - Fin de convention : 31/12/2022</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Forfait annuel de chauffage	370,74	376,32		376,32		1,51
Forfait annuel d'électricité	145,41	147,60		147,60		1,51
- 13 rue Galpin Thiou (local Cinémas du Centre) - Fin de convention : 28/02/2023						
Forfait annuel de chauffage	259,52	263,40		263,40		1,50
Forfait annuel d'électricité	101,80	103,32		103,32		1,49
- 8 rue Jules Simon (Local Chorale Gabriel Fauré) - Fin de convention : 29/04/2024	182,98	185,72		185,72		1,50
- 8 rue Jules Simon (Local OHVT) - Fin de convention : 31/12/2023	165,94	168,44		168,44		1,51
- 7 / 7 bis rue des Tanneurs (Ensemble Jacques Moderne) - Fin de convention : 08/09/2023	240,06	243,68		243,68		1,51
- Rue Toulouse Lautrec (Ludothèque - Maison des Jeux) - Fin de convention : 30/11/2022	1714,27	1740,00		1740,00		1,50
- 17 / 21 rue de Tourcoing (Local Mission Locale) - Fin de convention : 08/10/2020	9550,23	9693,48		9693,48		1,50
C - Locaux mis à disposition par convention prévoyant un forfait fixe pendant la durée de la convention						
Cette modalité a vocation à s'appliquer à toute nouvelle convention conclue avec une association. Les locaux d'ores et déjà concernés sont les suivants :						
- 2 allée Alcuin						
- 6 allée Alcuin (local ADPEP)						
- 1 allée d'Argenlieu						
- 11 allée d'Argenlieu						
- 47 ter rue Avisseau						
- 1 bis rue Michel Baugé						
- 1 place Anne de Bretagne						
- 1 allée Jean de la Bruyère						
- 15 Place de Châteauneuf (Locaux Conservatoire pour Adultes, Sonothèque, Club de la Presse)						
- 2 place Choiseul						
- 10 place Choiseul						
- 12 rue Camille Flammarion (UFC Que Choisir)						
- 44 / 46 rue de la Fosse Marine						
- 13 rue Galpin Thiou (Locaux Cultures du Coeur et Compagnie Jaberwock)						
- 2 Avenue du Général de Gaulle (Local Compagnons Bâisseurs)						
- 8 rue Jean Goujon						
- 9 allée Guillaume Louis						
- 5 rue de Hollande (local APAJH)						
- 5 rue Lafayette						
- 24 rue de Lille						
- 90 Avenue André Maginot						
- 25 Avenue André Malraux						
- 83 bis rue Mirabeau						
- 85 rue Mirabeau						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- 10 place Neuve - 44 quai Paul Bert - 2 ter rue du Petit Pré - 53 avenue Jean Portalis - 11 allée de la Rochefoucauld - 52 rue Roger Salengro - 92 rue du Sanitas (Médiation et Parentalité) - 8 rue Jules Simon - 11 / 11 bis rue des Tanneurs - 15 rue des Tanneurs - 7 rue Toulouse Lautrec (Atelier de Reliure Tourangelle) - 71 rue de la Tour d'Auvergne - 11 rue de Turpenay - 10 rue Léonard de Vinci - 12 rue Léonard de Vinci						
2 - LOYERS						
A titre dérogatoire, un loyer a vocation à s'appliquer sur les locaux listés ci-après. L'évolution propre à chacun est définie par les clauses contractuelles. Pour les conventions mentionnant une évolution correspondant à la présente délibération, il est établi une augmentation de 1,5%.						
- 5 rue de Hollande (Locaux APAJH) : montant fixe	11374,00	11374,00		11374,00		
- 5 rue de Hollande (locaux Les Elfes) Révision selon IRL 2è trim. N-1 (échéance au 04/07/2024)	32023,88	32425,00		32425,00		1,25
- 66 rue de Parçay (locaux Les Elfes : échéance au 18/04/2023)	4846,57	4920,00		4920,00		1,52
- 14 Boulevard Preuilly (A.F.P.P)		36000,00		36000,00		
- 92 rue du Sanitas (Médiations et Parentalité) - loyer fixe avec franchise de loyers liée aux travaux	12158,00	12158,00		12158,00		
- 81 rue Colbert (Mission Val de Loire) : montant fixe	28511,00	28511,00		28511,00		
Pour les autres locaux non listés ci-dessus, la mise en place d'un loyer se base sur la valorisation au m² par an, soit 55,98 €, révisable chaque année suivant l'évolution de l'ICC du 2ème trimestre N-1.		55,98		55,98		
- Terrain à usage de parking 26 rue de Suède - Révision selon ICC du 2è trimestre N-1 soit +2,1% pour 2019						
Emprise de 1200 m²	8869,19	7546,20	1509,24	9055,44	20,00	2,10
Emprise de 765 m²	5508,00	4686,40	937,28	5623,68	20,00	2,10

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
VI - AUTRES LOCAUX						
Locaux à usage commercial ou professionnel						
La Ville dispose de locaux pouvant être utilisés à des fins commerciales ou professionnelles. Ces locaux sont mis à disposition de personnes physiques ou morales dans les conditions qui suivent:						
<u>Place Gaston Paillhou - Locaux de la partie Nord</u> Loyer annuel au m², étant précisé qu'une franchise de loyer peut être consentie contre prise en charge de travaux (base = 145 € HT / m² en 2017 pour ILAT du 2è trim 2016 : 108,41 ; Révision au 01/01/2019 selon ILAT 2è trim 2018 : 112,01)	145,00	149,82	29,96	179,78	20,00	23,99
<u>Place Gaston Paillhou - Locaux de la Partie Nord mis à disposition de France Télévisions</u> Loyer annuel (Révision au 1er janvier selon évolution de l'ILAT du 2è trim. N-1)	44622,98	37903,50	7580,70	45484,20	20,00	1,93
<u>Local 2,4, 6 bld Churchill</u> Loyer annuel (prochaine révision = 23/10/2020) Ce montant est susceptible de varier en fonction des clauses de révisions triennales prévues par le bail.	12310,13	12636,68		12636,68		2,65
<u>Local 84 rue des Halles</u> Loyer annuel (prochaine révision = 30/01/2021) Ce montant est susceptible de varier en fonction des clauses de révisions triennales prévues par le bail.	8692,03	7434,79	1486,96	8921,75	20,00	2,64
<u>Local 84 rue des Halles : 1er étage de la tour de l'Horloge</u> Loyer annuel révisé selon ILAT 2è trimestre N-1	439,73	448,22		448,22		1,93
<u>Rue Roger Salengro "Jardin des Prébendes d'Oé"</u> Redevance fixe annuelle - Révision le 01/01 de chaque année selon ILAT du 2è trim N-1 (Valeur loyer 2018 = 7800 € pour ILAT 109,89 au 2è trim 2017 - ILAT 2è trim 2018 = 112,01) Ce montant est susceptible de varier en fonction des clauses de révision annuelles prévues par la convention d'occupation précaire.	7800,00	7950,54		7950,54		1,93
<u>Boulevard Tonnelles "jardin Botanique"</u> Redevance fixe annuelle - fin de la convention : 14/08/2021	3200,00	3200,00		3200,00		
<u>Immeuble 185 boulevard Jean Royer</u> Loyer annuel jusqu'au 31/03/2019	18000,00	18000,00		18000,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Loyer annuel au 01/04/2019, révisé selon ICC - Base 18000 € pour ICC du 2è trim 2012 (1666) ; Révision selon icc du 2è trim 2018 (1699)		18356,54		18356,54		
<u>12 place du Président Coty</u> Loyer annuel (prochaine révision 13/03/2020) Ce montant est susceptible de varier en fonction des clauses de révision triennales prévues par le bail	53788,25	53788,25		53788,25		
<u>18 bis rue Rouget de l'Isle</u> Redevance annuelle (Révision annuelle selon icc du 2ème trimestre N-1)	7504,41	7662,00		7662,00		2,10
<u>20 rue Rouget de l'Isle</u> Loyer annuel fixe (fin de convention au 31/12/2019)	64000,00	64000,00		64000,00		
<u>8 rue Jean Goujon</u> Loyer annuel (révision au 01/01/2019 selon ILAT du 2è trim 2018)	6599,32	6727,00		6727,00		1,93
<u>25 Avenue André Malraux (ex CNAU)</u> Loyer annuel (révision le 01/01/2019 selon ILAT 2è trim 2018)	29040,00	29600,00		29600,00		1,93
<u>Immeuble 7 avenue Marcel Dassault</u> <u>Local commercial (Starway)</u> Redevance annuelle fixe : Une franchise pouvant être consentie contre prise en charge de travaux.	18000,00	18000,00		18000,00		
<u>Ex logement de fonction de l'université 7 avenue Marcel Dassault</u> Redevance annuelle : Une franchise pouvant être consentie contre prise en charge de travaux.		6721,02		6721,02		
<u>Immeuble 16 bis rue Briçonnet</u> Loyer annuel (Révision annuelle le 01/01 selon ILAT 2ème trimestre N-1)	49860,00	42351,92	8470,38	50822,30	20,00	1,93
<u>Immeuble 12 rue Albert Thomas</u> Loyer annuel (Révision annuelle le 01/01 selon ICC du 3ème trimestre N-1) Ce tarif 2019 sera révisé selon l'ICC du 3ème trimestre 2018 dès sa parution.	19892,88	20219,79		20219,79		1,64

TLPE - ELEMENTS DE FACADE

SOMMAIRE

Taxe locale sur la publicité extérieure	150
Droits d'éléments de façade	151



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE						
Taxe en application de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et de la DM du 25 mai 2009.						
Les tarifs de la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure sont présentés ici à titre indicatif, car ils ont été votés par délibération du 28 juin 2018 et en application de l'article L2333-9 du CGCT.						
Les tarifs s'appliquent par m².						
<u>Dispositif publicitaire :</u>						
moins de 50 m² ou égal	20,26	20,50		20,50		1,18
plus de 50 m²	40,52	41,01		41,01		1,21
<u>Pré-enseigne :</u>						
moins de 50 m² ou égal	20,26	20,50		20,50		1,18
plus de 50 m²	40,52	41,01		41,01		1,21
<u>Enseigne :</u>						
moins de 12 m² ou égal	20,26	20,50		20,50		1,18
plus de 12 à 50 m²	40,52	41,01		41,01		1,21
plus de 50 m²	81,04	82,01		82,01		1,20
<u>Avec procédé numérique :</u>						
<u>Dispositif publicitaire :</u>						
moins de 50 m² ou égal	60,78	61,51		61,51		1,20
plus de 50 m²	121,56	123,02		123,02		1,20
<u>Pré-enseigne :</u>						
moins de 12 m² ou égal	60,78	61,51		61,51		1,20
plus de 12 à 50 m²	121,56	123,02		123,02		1,20
<u>Sont exonérés de la T.L.P.E. :</u>						
le mobilier urbain faisant l'objet d'un marché ;						
les enseignes inférieures ou égales à 7 m², restent soumises aux droits de voirie.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DROITS D'ELEMENTS DE FACADES						
1 - Portails roulants, caissons pour grilles de protection métalliques, en saillie sur la voie publique Etablissement ou remplacement Droit annuel - le m ² (projeté)	12,35	12,50		12,50		1,21
2 - Marques, auvents, store-bannes (mobiles ou fixes) au m ² au dessus de la voie publique (projections horizontales ou développement) Droit annuel - le m ² (projeté)	10,40	10,60		10,60		1,92
3 - Stores verticaux, joues suspendues aux marques ou stores lambrequins, Droit annuel - le m ²	10,40	10,60		10,60		1,92
4 - Enseignes parallèles au mur, inclus logo, totem Journal lumineux parallèle à la façade Droit annuel - le m ²	10,40	10,60		10,60		1,92
5 - Enseignes perpendiculaires au mur, kakémono, drapeaux ou oriflammes publicitaires Droit annuel - le m ²	12,35	12,50		12,50		1,21
6 - Lanternes, projecteurs ou spots Droit annuel - l'unité	12,35	12,50		12,50		1,21
7 - Rampes lumineuses ou tubes néon avec un minimum de perception d'1ml Droit annuel - le ml	12,15	12,30		12,30		1,23
8 - Montres - Appareils distributeurs automatiques sur façades ou devantures - Vitrines pour publicité - photos - agences affaires ou autre - Planimètres publicitaires - Vitrines menu Surface minimum de 1 m ² Droit annuel - le m ²	61,00	62,00		62,00		1,64
Le minimum de facturation est fixé à 15 €, conformément au décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D.1611-1 du code général des collectivités. territoriales						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%

HYGIENE ET ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

Désinfection, dératisation, désinsectisation	154
Dépôts d'animaux morts	155
Interventions de nettoyage	156



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
INTERVENTIONS 3D						
DESINFECTION - DERATISATION - DESINSECTISATION						
Prestations de désinfection, désinsectisation, dératisation						
Intervention de traitement avec application de produits :						
Forfait de base, une heure, par déplacement sur site	31,86	26,95	5,39	32,34	20,00	1,51
Demi-heure supplémentaire commencée	13,15	11,10	2,22	13,32	20,00	1,29
Les fournitures de produits biocides, insecticides, rotondicides, sont facturées au prix coutant						
Gratuité des interventions (hors produits appliqués) accordée aux allocataires de minimas sociaux, associations caritatives ou humanitaires.						
Le taux réduit de TVA peut s'appliquer pour les interventions dans les logements construits depuis plus de deux ans, sur fourniture d'une attestation et selon les conditions du bulletin officiel des Impôts en vigueur au moment des faits.						
Les recettes seront constatées au 7064.12 T85 HT						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DEPOTS D'ANIMAUX MORTS						
Par dépôt, par tranche de 10 kilos	5,15	5,22		5,22		1,36
Gratuité accordée aux : - allocataires de minimas sociaux - cas particuliers soumis à l'autorité sanitaire - refuges gérés par une association						
Les recettes seront constatées au 70688.12.T85						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
INTERVENTIONS DE NETTOIEMENT						
Nettoiemnt de chaussées ou trottoirs, enlèvement d'office de déchets, d'objets encombrants ou de gravats déposés sur la voie publique, effacement de graffitis ou enlèvement d'affiches :						
Forfait déplacement et transport des déchets dans un centre de collecte approprié	48,40	40,83	8,17	49,00	20,00	
Par quart d'heure d'intervention	22,47	19,00	3,80	22,80	20,00	

URBANISME AMENAGEMENT

SOMMAIRE



Vente de plans et documents 158

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
VENTE DE PLANS ET DE DOCUMENTS						
Toute prestation d'un montant inférieur à 8 euros ne sera pas facturée.						
Toute demande qui cumulée, dans un délai de trois mois dépassera ce montant sera facturée.						
L'envoi des documents donne lieu à facturation des frais d'affranchissement selon les tarifs en vigueur.						
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) approuvé en 2014						
PSMV: Rapport de Présentation - Diagnostics	98,00	100,00		100,00		2,04
PSMV: Rapport de Présentation - Etat initial de l'environnement	15,00	15,50		15,50		3,33
PSMV: Rapport de Présentation - Les choix retenus	19,00	19,50		19,50		2,63
PSMV : Rapport de Présentation - Préservation et mise en valeur de l'environnement	8,00	8,50		8,50		6,25
PSMV :Orientations d'aménagement et de programmation	28,00	28,50		28,50		1,79
PSMV - Règlement	18,00	18,50		18,50		2,78
PSMV - Plan en couleurs au 1/2000	6,00	6,50		6,50		8,33
Dossier complet PSMV	216,00	219,00		219,00		1,39
Servitudes d'utilité publique (document écrit)	4,50	5,00		5,00		11,11
Annexes sanitaires (document écrit)	10,00	10,50		10,50		5,00
Archéologie (document écrit)	1,50	1,70		1,70		13,33
PPRI : plan de prévention des risques d'inondation (document écrit)	10,00	10,50		10,50		5,00
Classement sonore des infrastructures (document écrit)	12,00	12,50		12,50		4,17
Périmètre de captages (document écrit)	2,50	3,00		3,00		20,00
Plan servitudes d'utilité publique	6,00	6,50		6,50		8,33
Plan classement sonore des infrastructures	3,00	3,50		3,50		16,67
Plan PPRI	3,00	3,50		3,50		16,67
Plan périmètre de protection MH et sites	3,00	3,50		3,50		16,67
Plan des annexes	3,00	3,50		3,50		16,67
Plan annexe Eau Potable	2,00	2,30		2,30		15,00
Plan annexe Eaux Pluviales	2,00	2,30		2,30		15,00
Plan annexe Eaux Usées	2,00	2,30		2,30		15,00
Dossier annexes et servitudes	57,00	58,00		58,00		1,75
Dossier complet PSMV , annexes et servitudes	272,00	276,00		276,00		1,47
Fourniture sur support CD	3,00	3,50		3,50		16,67

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) approuvé en 2011						
Règlement	29,00	29,50		29,50		1,72
PADD	9,00	9,50		9,50		5,56
RP: Diagnostic	38,00	39,00		39,00		2,63
RP: Etat initial de l'Environnement	28,00	28,50		28,50		1,79
RP: Explication des choix	34,00	34,50		34,50		1,47
RP: Mise en valeur et Evaluation environnementale	22,00	22,50		22,50		2,27
Orientations d'Aménagement	15,00	15,50		15,50		3,33
Eléments bâtis identifiés	19,00	19,50		19,50		2,63
Eléments paysagers identifiés	12,00	12,50		12,50		4,17
Servitudes d'utilité publique	6,00	6,50		6,50		8,33
Liste Emplacements réservés	3,50	4,00		4,00		14,29
Annexes sanitaires	11,00	11,50		11,50		4,55
Dossier de plans	170,00	172,50		172,50		1,47
Dossier complet	431,00	437,00		437,00		1,39
DOCUMENTS D'URBANISME DIVERS						
Texte monochrome :						
Format A4	0,30	0,40		0,40		33,33
Format A3	0,50	0,60		0,60		20,00
Texte couleur :						
Format A4	0,50	0,60		0,60		20,00
Format A3	1,00	1,10		1,10		10,00
Graphique monochrome :						
Format A4	0,30	0,40		0,40		33,33
Format A3	0,50	0,60		0,60		20,00
Le m2	3,00	3,50		3,50		16,67
Graphique couleur :						
Format A4	0,50	0,60		0,60		20,00
Format A3	1,00	1,10		1,10		10,00
Le m2	6,00	6,50		6,50		8,33
Numériques :						
En A4 et en noir et blanc		0,30		0,30		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Plans en noir et blanc le mètre linéaire		4,80		4,80		
Gravage sur CD		7,20		7,20		
Réductions						
Réduction étudiant sur présentation de la carte en cours de validité : 75%						
Les recettes seront constatées au : 7088.810.U30						

FINANCES

SOMMAIRE



Vente de budgets et comptes 162

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIFS						
Prix des budgets et comptes						
- Budget Principal (BP ou BS ou CA) ...;	9,60	9,70		9,70		1,04
- Annexes au Budget Principal	9,60	9,70		9,70		1,04
- Budget Annexe Eau (BP ou BS ou CA)	6,30	6,40		6,40		1,59
- Budget Annexe des Activités Lyriques et Symphoniques (BP ou BS ou CA)	6,30	6,40		6,40		1,59
- Budget Annexe Prestations Cimetière (BP ou BS ou CA)	6,30	6,40		6,40		1,59
- Budget annexe Crématorium (BP ou BS ou CA)	6,30	6,40		6,40		1,59
- Budget Caisse des Ecoles	6,30	6,40		6,40		1,59

PARKINGS/HORODATEURS

SOMMAIRE

Stationnement payant de Surface	164
Vente d'horodateurs et travaux en régie	166



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - DM du 18 septembre 2017						
Forfait de Post-Stationnement	25,00	25,00		25,00		
Forfait de Post-Stationnement minoré (payable sous 48H après émission du FPS)	20,00	20,00		20,00		
Les pièces acceptées par les horodateurs sont : 0,10 - 0,20 - 0,50 - 1,00 - 2,00						
Paiement espèces, cartes bancaires et téléphone mobile						
La durée du stationnement est en fonction du montant versé dans l'appareil						
Zones de Stationnement						
TARIF ROUGE						
Tarif 1 heure	1,90	1,90		1,90		
Tarif 2 heures	3,80	3,80		3,80		
Tarif 2 heures 15	7,00	7,00		7,00		
Tarif 2 heures 30	15,00	15,00		15,00		
Tarif 2 heures 45	20,00	20,00		20,00		
Tarif 3 heures	25,00	25,00		25,00		
TARIF ORANGE						
Tarif 1 heure	1,70	1,70		1,70		
Tarif 2 heures	3,40	3,40		3,40		
Tarif 2 heures 15	7,00	7,00		7,00		
Tarif 2 heures 30	15,00	15,00		15,00		
Tarif 2 heures 45	20,00	20,00		20,00		
Tarif 3 heures	25,00	25,00		25,00		
TARIF BLEU						
Tarif 1 heure	1,30	1,30		1,30		
Tarif 2 heures	2,60	2,60		2,60		
Tarif 3 heures	3,90	3,90		3,90		
Tarif 4 heures	5,20	5,20		5,20		
Tarif 4 heures 15	7,00	7,00		7,00		
Tarif 4 heures 30	15,00	15,00		15,00		
Tarif 4 heures 45	20,00	20,00		20,00		
Tarif 5 heures	25,00	25,00		25,00		
TARIFS APPLICABLES AUX RESIDANTS						
La demi-journée	1,30	1,30		1,30		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
La journée	1,90	1,90		1,90		
6 jours consécutifs	8,00	8,00		8,00		
7 jours consécutifs	25,00	25,00		25,00		
Droit d'identification	GRATUIT					
TARIF RESERVE AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE :						
Tarif 1 heure	0,40	0,40		0,40		
Tarif 2 heures	0,80	0,80		0,80		
Tarif 3 heures	2,00	2,00		2,00		
Tarif 3 heures 15	7,00	7,00		7,00		
Tarif 3 heures 30	15,00	15,00		15,00		
Tarif 3 heures 45	20,00	20,00		20,00		
Tarif 4 heures	25,00	25,00		25,00		
Droit d'identification	GRATUIT					
TARIFS APPLICABLES AUX ENTREPRISES ET COMMERCANTS DE MARCHE						
La demi-journée	3,00	3,00		3,00		
La journée	6,00	6,00		6,00		
2 Jours	25,00	25,00		25,00		
Droit d'identification	GRATUIT					
Les recettes seront constatées Stationnement payant de surface : 7337.821.T44						
MISE A DISPOSITION D'UNE PLACE PARKING MERIMEE						
tarif à l'année et par place	1133,00	1150,00		1150,00		1,50

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - VENTE D'HORODATEURS	500,00	500,00		500,00		
2- TRAVAUX EN REGIE : Pose / dépose panneaux et barrières	83,00	69,17	13,83	83,00	20,00	
Gestionnaire : Service Circulation						
Les recettes seront constatées Parking Hôtel de Ville 775.821.T44						

MATERIELS ET FÊTES

SOMMAIRE

Location de matériel des fêtes 168



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>PRESTATIONS DU SERVICE MATERIEL ET FETES</p> <p>La Ville peut mettre du matériel à disposition des organisateurs de manifestations. Le service "Matériel et Fêtes" peut exécuter, à cette occasion, diverses prestations. Des cas de réduction ou de gratuité de location de matériel sont définis en fonction du statut de l'utilisateur, de la localisation de son siège social ou de la manifestation organisée, sous réserve d'appréciation du dossier déposé.</p> <p>Demi-tarif Il peut être accordé aux utilisateurs suivants : - les associations dont le siège social est à Tours - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local.</p> <p>Gratuité Elle peut être accordée dans les cas suivants : - les associations dont le siège social est à Tours : une fois par an - les associations à objet caritatif, humanitaire ou organisant une manifestation dans un but caritatif, humanitaire - les comités de quartier (reconnus par la Ville) dans la limite de 6 manifestations par an pour mener des animations de quartier, et les centres socio-culturels ayant passé une convention d'objectifs avec la Ville - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville. - les fêtes d'école maternelle, élémentaire et primaire de Tours, dans la limite de 2 manifestations par an.</p> <p>Majoration Une majoration de 50 % est appliquée aux entreprises et organisations menant des réunions et manifestations à vocation commerciale ou lucrative. Les minorations et majorations sont arrondies au centime d'euro supérieur et sont calculées sur la base du hors taxe (HT) unitaire.</p> <p>Les tarifs représentent un forfait de 3 jours consécutifs de location. Au-delà de trois jours, chaque jour supplémentaire sera facturé à raison de 50 % du tarif unitaire de location sans transport, ni montage.</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Dans le cadre où une gratuité est accordée, dès lors que l'organisateur annule la manifestation la veille ou le jour même, il est tenu de payer jusqu'à 10 % de la valeur de la prestation.						
Location du matériel (à venir chercher sur place)						
Drapeau	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
Pavillon	8,00	6,75	1,35	8,10	20,00	1,25
Trophée	11,50	9,75	1,95	11,70	20,00	1,74
Mât nu	38,00	32,17	6,43	38,60	20,00	1,58
Barrière métallique	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
Podium tubulaire (2 m x 2 m) le m², fourni avec 1 escalier	3,50	3,00	0,60	3,60	20,00	2,86
Praticable (2 m x 1 m) le m², fourni avec 1 escalier	3,50	3,00	0,60	3,60	20,00	2,86
Stand avec entourage	30,00	25,42	5,08	30,50	20,00	1,67
Table	4,00	3,42	0,68	4,10	20,00	2,50
Chaise	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Banc	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
Tribune, la place	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Barnum	85,50	72,33	14,47	86,80	20,00	1,52
Pagode	73,00	61,75	12,35	74,10	20,00	1,51
Scène mobile couverte	341,00	288,33	57,67	346,00	20,00	1,47
Escalier supplémentaire	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
Le transport, montage et démontage sont à la charge de l'utilisateur.						
Toutefois, à titre exceptionnel, la Ville pourra envisager, sous réserve d'appréciation du dossier, la prise en charge de ces prestations.						
Transport de matériel						
Tours, par camion de 30 m3	30,50	25,83	5,17	31,00	20,00	1,64
Agglomération de Tours, par camion de 30 m3	61,00	51,67	10,33	62,00	20,00	1,64
Montage et démontage						
Drapeau	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Pavillon	3,50	3,00	0,60	3,60	20,00	2,86
Trophée	4,00	3,42	0,68	4,10	20,00	2,50
Mât nu	17,00	14,42	2,88	17,30	20,00	1,76
Barrière métallique	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
Podium tubulaire (2 m x 2 m) le m², fourni avec 1 escalier	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Praticable (2 m x 1 m) le m², fourni avec 1 escalier	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Stand avec entourage	19,00	16,08	3,22	19,30	20,00	1,58
Table	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Chaise	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
Banc	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
Tribune, la place	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Barnum	12,00	10,17	2,03	12,20	20,00	1,67
Pagode	18,50	15,67	3,13	18,80	20,00	1,62
Scène mobile couverte	97,50	82,50	16,50	99,00	20,00	1,54
Escalier supplémentaire	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
Heures supplémentaires - Personnel technicien entre 7h00 et 22h00, hors jours fériés	23,50	19,92	3,98	23,90	20,00	1,70
entre 22h00 et 7h00, dimanches et jours fériés	31,29	26,50	5,30	31,80	20,00	1,63
Les recettes seront constatées : 7083.020.M10 HT (sous TVA)						

SYSTEMES D INFORMATION

SOMMAIRE

Service Imprimerie-Vidéographie : Facturation de travaux	172
Service Informatique : Facturation de Travaux	173
Service Téléphone : Remboursement des consommations téléphoniques à des tiers	174
Redevances opérateurs pour occupation bâtiments propriétés de la Ville	175
Mise à disposition d'infrastructures	177



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SERVICE MUNICIPAL IMPRIMERIE						
(TVA : 20,00 %)						
PHOTOCOPIES						
format A4 x 100	9,95	8,33	1,67	10,00	20,00	0,50
format A3 x 100	19,75	16,67	3,33	20,00	20,00	1,27
PHOTOCOPIES Couleur						
format A4 x 100	75,50	63,75	12,75	76,50	20,00	1,32
format A3 x 100	151,00	127,50	25,50	153,00	20,00	1,32
REPROGRAPHIE						
format A4 x 100 (A3 = A4 x 2)	4,45	3,75	0,75	4,50	20,00	1,12
TRAITEMENT DE MISE SOUS PLI						
document sans pliage x 100	4,15	3,50	0,70	4,20	20,00	1,20
document avec pliage x 100	6,05	5,08	1,02	6,10	20,00	0,83
fourniture d'enveloppes (110 cm x 166 cm) x 100	4,35	3,75	0,75	4,50	20,00	3,45
fourniture d'enveloppes (110 cm x 200 cm) x 100	5,70	5,00	1,00	6,00	20,00	5,26
LETTRAGE ADHESIF						
forfait 1 m x 50 cm	10,80	9,17	1,83	11,00	20,00	1,85
PLASTIFICATION (A FROID OU A CHAUD)						
forfait 1 m x 90 cm	4,70	4,17	0,83	5,00	20,00	6,38
THERMORELIURE (dos carré collé) l'unité	1,65	1,42	0,28	1,70	20,00	3,03
PRESTATION P.A.O. - forfait horaire	20,25	17,08	3,42	20,50	20,00	1,23
PRESTATION DE FACONNAGE						
forfait horaire assemblage ou finition ou massicotage	15,70	13,33	2,67	16,00	20,00	1,91
Les recettes seront constatées au 704.020.O30 HT						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SERVICE INFORMATIQUE						
Gestion des fichiers (TTC/unité) gestion du fichier du personnel sur le serveur de la Ville de Tours par bulletin de salaire	4,00	4,10		4,10		2,50
Diffusion des listes électorales sur papier, par page de format A4 support magnétique : CD envoi gratuit des listes électorales par messagerie électronique *tarifs définis par l'arrêté du 1er octobre 2001	0,18 2,75	0,18 2,75		0,18 2,75		
Les recettes seront constatées 704.020.O10						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIFICATION POUR LE REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS TELEPHONIQUES PAR DES TIERS						
Les remboursements se font sur la base de la facturation des opérateurs de télécommunications avec lesquels la Ville a conclu des marchés.						
Les recettes seront constatées au 70878 020 O40 TTC						
PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE TELEPHONE						
Le Service Téléphone effectue diverses prestations de main d'œuvre d'étude, de maîtrise d'œuvre et de diagnostic en cas de panne, pour des organismes para-municipaux et des associations, qu'il convient de tarifier comme suit :						
Prix de revient horaire						
Main d'oeuvre d'étude	37,50	31,67	6,33	38,00	20,00	1,33
Maîtrise d'oeuvre	37,50	31,67	6,33	38,00	20,00	1,33
Diagnostic en cas de panne	27,60	23,33	4,67	28,00	20,00	1,45
Accès Internet Wifi temporaire (si disponible sur site) par jour, sans maintenance	13,20	11,25	2,25	13,50	20,00	2,27
Accès Internet 4 Mbs SDSL (si disponible sur site) par jour, en heures ouvrées et sans maintenance	26,40	22,50	4,50	27,00	20,00	2,27
Les recettes seront constatées au 70878 020 O40 HT						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
REDEVANCES OPERATEURS						
<u>1) Redevance occupation du domaine public ou du domaine privé de la Ville (hors châteaux d'eau) auprès d'opérateurs de téléphonie mobile pour leurs antennes</u>						
La tarification comprend un forfait d'occupation sur la base de trois antennes et des moyens nécessaires à leur fonctionnement, et des coûts pour des besoins d'ingénierie complémentaires. Le forfait d'occupation est multiplié à un coefficient variant la nature de l'occupant (opérateurs de téléphonie mobile, organismes exerçant une mission d'intérêt général, organisme exerçant une mission de sécurité civile)						
Forfait d'instruction et d'installation pour tous les opérateurs en 1ère année	1563,00	1563,00		1563,00		
Les tarifs 2019 augmentent de manière conséquente en raison de la suppression des coefficients par zone d'implantation et de leur intégration directe aux montants HT.						
Forfait d'occupation pour 3 antennes, câblage, baie et local (pour tous les opérateurs)						
3 supports et antennes quelle que soit leur technologie (2G, 3G, 4G) jusqu'à 3 m de hauteur - le métrage de câble, goulotte, fourreau en intérieur et/ou extérieur nécessaire à l'installation - 1 local technique ou zone technique < à 10 m ² - baie(s) nécessaire(s) au fonctionnement du relais incluse(s) dans le local technique	3649,00	8000,00		8000,00		119,24
1 liaison cuivre ou optique ou 1 FH antenne inférieure à 0,50m de diamètre						
Coût pour l'installation de matériel(s) et/ou moyen(s) supplémentaire(s)						
Support et antenne quelle que soit la technologie (2G, 3G, 4G) jusqu'à 3 m de hauteur par antenne supplémentaire	521,00	1042,00		1042,00		100,00
Support et antenne quelle que soit la technologie (2G, 3G, 4G) supérieure à 3 m de hauteur par antenne supplémentaire	208,00	416,00		416,00		100,00
Antenne hertzienne inférieure à 0,50 m de diamètre	313,00	625,00		625,00		99,68
Antenne hertzienne supérieure à 0,50 m de diamètre	625,00	1250,00		1250,00		100,00
Local technique ou zone technique supérieur à 10 m ² par m ²	208,00	416,00		416,00		100,00
Local technique ou zone technique supplémentaire inférieurs à 10 m ²	521,00	1042,00		1042,00		100,00
Raccordement optique	313,00	386,00		386,00		23,32
Antenne fouet inférieure à 50 cm de hauteur		528,00		528,00		
Antenne fouet supérieure à 50 cm de hauteur		960,00		960,00		
Utilisateurs (coefficient applicable sur le HT)						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Opérateurs de téléphonie mobile 1						
Organismes exerçant une mission d'intérêt général ou mission de service public (GIE Taxis, réseau de transport, TMN) 0.5						
Organismes exerçant une mission de sécurité civile (ADRASEC, pompiers,...)						
<u>2) Redevances auprès d'opérateurs pour les antennes de gestion d'objets connectés</u>						
installation d'une antenne	514,00	520,00		520,00		1,17
Les recettes seront constatées au 70323 01 O40						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES PROPRIETES DE LA VILLE						
Installations techniques de télécommunication dans un bâtiment mairie sur domaine public non routier (par m2)	422,00	426,00		426,00		0,95
Les recettes seront constatées au 752 816 O40						

ARCHIVES ET PATRIMOINE

SOMMAIRE

Archives	179
Mise à disposition d'expositions, catalogues, objets, tarifs divers	185
Patrimoine	187



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
ARCHIVES						
REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES						
Les archives municipales conservent des informations publiques. La réutilisation de ces informations est encadrée par un règlement général et des conventions de licence-type peuvent être établies pour le différents cas de réutilisation.						
Les administrations, établissements culturels de la ville de Tours sont exonérés des droits suivants, dès lors qu'ils se trouvent dans le cadre d'une exposition et/ou de publications papier ou électroniques entièrement gratuits, et ne générant pas de recette.						
OUVRAGES OU PERIODIQUES PAPIER (jusqu'à 1000 vues) au-delà le tarif peut faire l'objet d'une négociation en fonction de l'économie du projet						
Image insérée au texte N/B ou couleur par vue						
1 à 3000 exemplaires	15,00	15,00		15,00		
3001 à 10 000 exemplaires	30,00	30,00		30,00		
10 001 à 100 000 exemplaires	45,00	45,00		45,00		
Plus de 100 001 exemplaires	165,00	165,00		165,00		
Image pleine page N/B ou couleur par vue						
1 à 3 000 exemplaires	30,00	30,00		30,00		
3 001 à 10 000 exemplaires	60,00	60,00		60,00		
10 001 à 100 000 exemplaires	90,00	90,00		90,00		
Plus de 100 001 exemplaires	330,00	330,00		330,00		
Image en première ou dernière de couverture						
1 à 3 000 exemplaires	50,00	50,00		50,00		
3 001 à 10 000 exemplaires	100,00	100,00		100,00		
10 001 à 100 000 exemplaires	150,00	150,00		150,00		
Plus de 100 001 exemplaires	550,00	550,00		550,00		
EXPOSITION, tarif par vue						
Panneau	50,00	50,00		50,00		
Support de communication						
UTILISATION PUBLICITAIRE, tarif par vue						
Produits publicitaires et de promotion, produits divers	300,00	300,00		300,00		
SUPPORT MULTIMEDIA, tarif par vue						
Cd-Rom, film, télévision, etc.jusqu'à 1000 vues	40,00	40,00		40,00		
Films tarif par minute commencée	50,00	50,00		50,00		
SITE INTERNET						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>REDEVANCE ANNUELLE DE REUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES IMAGES SANS FOURNITURE DE CELLES-CI PAR LES ARCHIVES MUNICIPALES</u>						
Les demandeurs assureront à leurs frais, aux archives municipales, selon les conditions fixées par l'établissement. La redevance de réutilisation est due chaque année, même si le réutilisateur a reproduit lui-même le document.						
Tarification, par vue et par an						
De 1 à 10 000 vues, par vue et par an	0,40	0,40		0,40		
De 100 001 à 50 000 vues	0,30	0,30		0,30		
De 50 001 à 100 000 vues	0,20	0,20		0,20		
Au-delà de 100 001 vues	0,10	0,10		0,10		
<u>REDEVANCE ANNUELLE DE REUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES IMAGES AVEC FOURNITURE DE CELLES-CI PAR LES ARCHIVES MUNICIPALES</u>						
Tarification, sans métadonnées, par vue et par an						
De 1 à 10 000 vues, par vue et par an	0,50	0,50		0,50		
De 10 001 à 50 000 vues	0,40	0,40		0,40		
De 50 001 à 100 000 vues	0,30	0,30		0,30		
Au-delà de 100 001 vues	0,20	0,20		0,20		
Tarification, avec métadonnées, par vue et par an						
De 1 à 10 000 vues, par vue et par an	0,70	0,70		0,70		
De 10 001 à 50 000 vues	0,50	0,50		0,50		
De 50 001 à 100 000 vues	0,30	0,30		0,30		
Au-delà de 100 001 vues	0,20	0,20		0,20		
SANCTIONS						
En cas de non respect des règles contenues dans le règlement et/ou la licence souscrite, des sanctions financières pourront être infligées par la ville de Tours au réutilisateur contrevenant.						
RECHERCHES GENEALOGIQUES						
gratuité						
PHOTOTHEQUE :						
redevance - droit d'exploitation (pour clichés appartenant à la Ville)						
appliquée aux demandes provenant du secteur de l'édition pour un objectif à caractère lucratif						
forfait à l'image (jusqu'à 30 images) :	30,00	30,00		30,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
au-delà de 30 images, une convention sera établie avec le demandeur.						
Sont exonérés de la redevance : la presse lorsqu'elle intervient en promotion de la Ville, les associations à caractère scientifique et culturel ainsi que les institutions locales.						
Les étudiants, chercheurs et enseignants seront facturés aux coûts de reproduction des documents.						
FRAIS TECHNIQUES :						
transfert de données numériques sur CD :	2,75	2,75		2,75		
transfert de données numériques sur DVD :	5,00	5,00		5,00		
numérisation par image	1,00	1,00		1,00		
REPRODUCTION D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF	0,18	0,18		0,18		
DIFFUSION DE DOCUMENTS :						
Cartes postales à						
De documents	0,15	0,15		0,15		
Fac-similés de documents						
à	7,70	7,70		7,70		
LIBRAIRIE EXPOSITIONS						
Affiches à Brochures De	1,50	1,50		1,50		
Catalogues à	76,30	76,30		76,30		
Vendus en fonction de leur coût d'édition						
Code 01 catalogue "Vivre la révolution à Tours"	5,95	6,00		6,00		0,84
Code 02 plaquette "Tours en associations"	1,85	1,90		1,90		2,70
Code 03 catalogue "Tours d'en haut" version n° 2	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 05 affiche "Le secteur sauvegardé"	2,10	2,10		2,10		
Code 06 catalogue "Le secteur sauvegardé a trente ans 1973-2003"	11,25	11,50		11,50		2,22
Code 07 catalogue "Jeux de Loire"	2,60	2,65		2,65		1,92
Code 08 Plaquette "Espaces et Paysages" volume 1	7,00	7,00		7,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Code 09 plaquette "Espaces et Paysages" volume 2	7,00	7,00		7,00		
Code 10 catalogue "L'Atelier Lobin" éditions C.L.D.	26,90	26,90		26,90		
Code 11 "L'Hôtel de ville de Tours" éditions Itinéraires du patrimoine version française	4,50	4,50		4,50		
Code 12 "L'Hôtel de ville de Tours" éditions Itinéraires du patrimoine version anglaise	4,50	4,50		4,50		
Code 13 "L'Hôtel de ville de Tours" éditions Itinéraires du Patrimoine version allemande	4,50	4,50		4,50		
Code 14 guide "Tours et la Renaissance"	2,60	2,65		2,65		1,92
Code 15 cd-rom "Visite de la ville de Tours"	17,10	17,30		17,30		1,17
Code 16 catalogue "Les jardins des frères Bühler"	3,60	3,65		3,65		1,39
Code 17 carte postale du fonds Jean Bourgeois	1,00	1,00		1,00		
carte postale fonds Jean Bourgeois (+ 10 cartes) la carte	0,80	0,80		0,80		
Code 18 lot des volumes 1 et 2 de la plaquette "Espaces et Paysages"	11,30	11,50		11,50		1,77
Code 19 catalogue "Tours et ses hôtels de ville"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 20 affiche "Tours et ses hôtels de ville"	1,00	1,00		1,00		
Code 21 plaquette "Repères pour Tours" Atelier d'Histoire de Tours	2,60	2,65		2,65		1,92
Code 22 plaquette "A propos d'archéologie urbaine" Atelier d'Histoire de Tours	4,65	4,75		4,75		2,15
Code 23 catalogue "Monnaies mémoire" Atelier d'Histoire de Tours	5,90	6,00		6,00		1,69
Code 24 plaquette "Tours en représentation" Atelier d'Histoire de Tours	4,65	4,75		4,75		2,15
Code 25 plaquette "Les découvertes archéologiques du château de Tours" Atelier d'Histoire	2,60	2,65		2,65		1,92
Code 26 guide "Tours antique et médiéval"	5,75	5,85		5,85		1,74
Code 27 catalogue "Les voyages au moyen âge"	3,90	3,95		3,95		1,28
Code 28 affiche "Les voyages au moyen âge"	1,00	1,00		1,00		
Code 29 catalogue "1917, les américains à Tours"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 30 catalogue "Ernet-Henry Tourlet, botaniste pharmacien érudit"	5,75	5,85		5,85		1,74
Code 31 catalogue "Tours coteau nord"	11,00	11,20		11,20		1,82
Code 32 plaquette "Tours se raconte n°1"	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
Code 33 affiche "Pont de pierre"	1,00	1,00		1,00		
Code 34 affiche "La sauvegarde du vieux Tours"	1,00	1,00		1,00		
Code 35 plaquette "Tours se raconte n°2"	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
Code 36 carte postale de l'Hôtel de ville"	1,50	1,50		1,50		
Code 37 carte postale de la Gare de Tours	1,50	1,50		1,50		
Code 38 carte postale des Armoiries de Tours	1,50	1,50		1,50		
Code 39 plaquette "Tours se raconte n°3"	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
Code 40 catalogue "Les tribulations du pont de pierre"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 41 catalogue "Le Sanitas quartier de mémoire quartier d'avenir"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 42 catalogue "1910 les pionniers de l'aviation en Touraine"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 43 plaquette "Tours se raconte n°4"	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
Code 44 plaquette "Tours se raconte n°5"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
Code 45 plaquette "Tours se raconte n°8"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
Code 46 catalogue "Tours Mémoire d'une ville"	24,00	24,00		24,00		
Code 47 Magnet boutique de l'exposition "Tours mémoires d'une ville"	1,60	1,60		1,60		
Code 48 Porte clef boutique de l'exposition "Tours mémoires d'une ville"	1,60	1,60		1,60		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Code 49 Crayons de couleur boutique de l'exposition "Tours mémoires d'une ville"	3,10	3,20		3,20		3,23
Code 50 Affiche "Jeux de Loire"	2,10	2,10		2,10		
Code 51 Mug boutique de l'exposition "Tours mémoires d'une ville"	5,15	5,25		5,25		1,94
Code 52 Tee-shirt enfant boutique de l'exposition "Tours mémoire d'une ville"	5,70	5,80		5,80		1,75
Code 53 Carte postale boutique de l'exposition "Tours mémoires d'une ville"	0,50	0,50		0,50		
Code 54 Affiche boutique de l'exposition "Tours mémoires d'une ville"	1,55	1,55		1,55		
Code 55 Catalogue "Tours mémoires du tramway"	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
Code 56 Catalogue "Tours mémoires des casernes"	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
Code 57 Catalogue "Tours mémoires du sport"	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
Code 58 Catalogue "Tours mémoires des cimetières"	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
Code 60 Plaquette "Tours se raconte n°7 Quartier La Tranchée"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
Code 61 Plaquette "Tours se raconte n°9 Quartier Paul Bert"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
Code 63 "Tours mémoires de l'aviation"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
Code 64 "Tours des chemins et des hommes"	24,00	22,75	1,25	24,00	5,50	
Code 65 les dessins de Marcel Durieux	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
Code 66 Catalogue "Les Américains à Tours 1917-1919"	16,00	15,17	0,83	16,00	5,50	
Code 67 Le Six-Six à la guerre : 1914-1918	8,00	8,00		8,00		
Code 68 Ouvrage "Tours 1914-1918 - Une ville de l'arrière et ses régiments au cœur de la Grande Guerre"		22,00		22,00		
Code 69 Plaquette Tours se raconte n°6 bis "Quartier Clos Moreau"		5,69	0,31	6,00	5,50	
Code 70 Plaquette Tours se raconte n°10 "Quartier de la Rotonde"		5,69	0,31	6,00	5,50	
Tours se raconte Monographies de	3,00	3,00		3,00		
Tours se raconte Monographies à	8,00	8,00		8,00		
Une remise de 30 % sera consentie aux libraires et professionnels de diffusion de livres pour toute commande d'au moins cinq catalogues identiques.						
Les frais d'affranchissement et d'expédition seront refacturés au destinataire selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.						
Pour les ouvrages commandés sur le site internet de la ville, des frais de port seront ajoutés par ouvrage selon les tarifs en vigueur de la Poste :						
Expédition pour la France tarifs collissimo de	0,60	0,60		0,60		
à selon le poids	30,00	30,00		30,00		
Expédition pour autres pays selon les tarifs collissimo de	15,00	15,00		15,00		
à selon le poids	200,00	200,00		200,00		
PHOTOCOPIES						
Format A4	0,18	0,18		0,18		
Format A3	0,30	0,30		0,30		
TIRAGE DE PLANS						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
format A3	0,30	0,30		0,30		
format A2	0,80	0,90		0,90		12,50
format A1	1,50	1,60		1,60		6,67
format A0	2,80	2,90		2,90		3,57
format non standardisé et supérieur au A0	5,35	5,50		5,50		2,80
REPRODUCTION DE DOCUMENTS						
sur scan	0,18	0,18		0,18		
sur CD rom	2,75	2,75		2,75		
sur DVD	5,00	5,00		5,00		

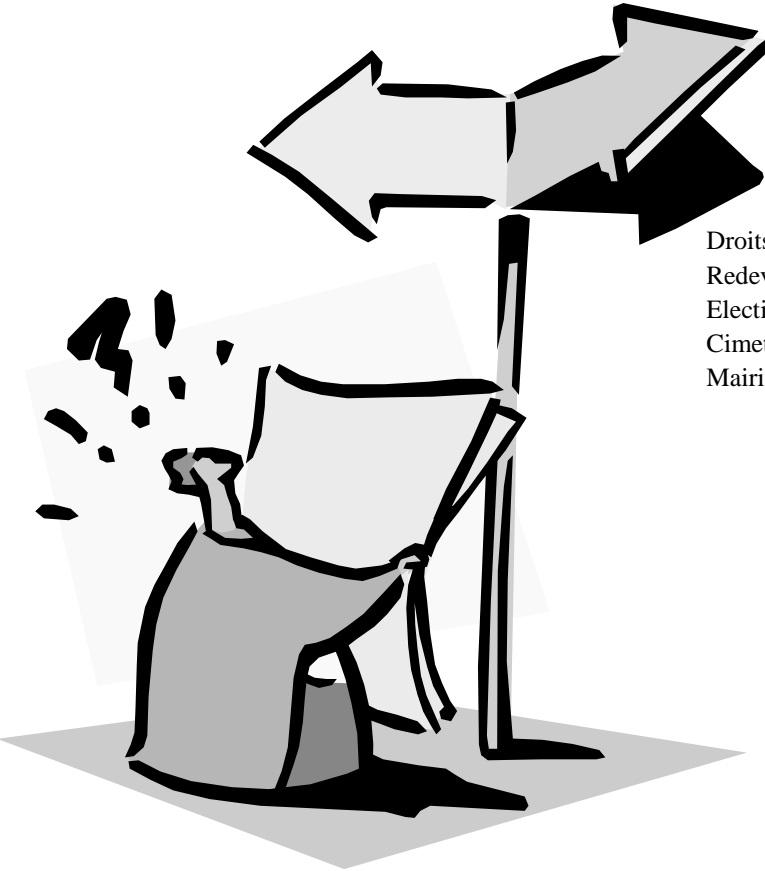
	2018	2019																					
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%																	
<p>REDEVANCE POUR MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS CATALOGUES ET OBJETS DIVERS</p> <p>Gratuité : le public est reçu gratuitement dans l'ensemble des lieux présentant des expositions temporaires organisées par la Direction des Archives et du Patrimoine sauf caractère dérogatoire instauré par délibération municipale.</p> <p>La Direction des Archives et du Patrimoine peut dans le cadre d'une manifestation être amenée à pratiquer un dépôt vente. Ce dépôt vente sera inclus ponctuellement dans le cadre de la convention signée avec le partenaire ou le coorganisateur.</p> <p>Une manifestation créée par ou en association avec la Direction des Archives et du Patrimoine pourra selon le cas être louée ou prêtée : - A titre gracieux dans le cas d'échanges culturels ou de relations avec des établissements ou organismes similaires relevant d'autres collectivités française ou étrangères. - À titre onéreux une redevance sera perçue pour mise à disposition lors d'une présentation dans un cadre commercial.</p> <p>Les frais de transport aller retour, d'assurance, de manipulation, restent systématiquement à la charge de l'emprunteur dans un cadre fixé par convention.</p> <p>Montant de la location à la semaine en fonction du coût de la réalisation</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">de</td> <td style="text-align: right;">155,00</td> <td style="text-align: right;">160,00</td> <td></td> <td style="text-align: right;">160,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">à</td> <td style="text-align: right;">1 550,00</td> <td style="text-align: right;">1 550,00</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 550,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exposition "Les Américains à Tours 1917-1919".....</td> <td style="text-align: right;">200,00</td> <td style="text-align: right;">200,00</td> <td></td> <td style="text-align: right;">200,00</td> <td style="text-align: right;">3,23</td> </tr> </table> <p>Le service des Archives et l'Atelier Patrimoine accueillent gratuitement les élèves et leurs enseignants sur le temps scolaire, dans le cadre d'ateliers pédagogiques consacrés à l'histoire locale, au patrimoine monumental et architectural de la ville. L'assurance et le transport de ces classes sont à la charge des établissements scolaires.</p> <p>Dans le cadre d'actions ou animations et d'échanges, la pratique de dons d'ouvrages et documents habituellement vendus, pourrait bénéficier à des collectivités et des partenaires culturels, institutionnels.</p> <p>LES RECETTES SERONT CONSTATEES AUX IMPUTATIONS SUIVANTES : 70878 323 D50 (recherches généalogiques, photocopies)</p>	de	155,00	160,00		160,00		à	1 550,00	1 550,00		1 550,00		Exposition "Les Américains à Tours 1917-1919".....	200,00	200,00		200,00	3,23					
de	155,00	160,00		160,00																			
à	1 550,00	1 550,00		1 550,00																			
Exposition "Les Américains à Tours 1917-1919".....	200,00	200,00		200,00	3,23																		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7088 323 D50 (sans TVA) et 7088 323 H.T. D50 (sous TVA) (Librairie expositions, diffusion de documents). 7718 323 D50 (Autres produits exceptionnels opér. Gest.) 70688 323 D50 (Prestations de service - frais d'inscription) 758 323 D50 (Droits d'exploitation de clichés)						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PATRIMOINE						
Promenades en ville "Laissez-vous conter " - visites :						
tarif plein :	6,00	6,00		6,00		
tarif réduit : demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, allocataires adultes handicapés, étudiants. - gratuité pour les moins de 12 ans	3,00	3,00		3,00		
Visite de la Tour Charlemagne :						
Tarifs commissionnés						
Individuel :						
tarif plein	0,60	0,60		0,60		
tarif réduit enfants jusqu'à 12 ans, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte d'invalidité allocataires du RSA étudiants	0,30	0,30		0,30		
Groupes : visite 2H						
forfait du lundi au samedi	13,60	13,60		13,60		
forfait dimanche	15,90	15,90		15,90		
Groupes : visite 3H						
forfait du lundi au samedi	17,60	17,60		17,60		
forfait dimanche	20,90	20,90		20,90		
Visites guidées patrimoniales :						
Groupe adultes (au maximum 35 personnes et sur réservation)	85,00	85,00		85,00		
Actions envers le jeune public						
par enfant et par séance	4,00	4,00		4,00		
Spectacle d'été sur le site de Marmoutier :						
tarif plein		10,00		10,00		
tarif réduit : enfants de 8 à 16 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, titulaires allocation adulte handicapé et adhérents du COS de la ville de Tours. gratuité moins 8 ans		5,00		5,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Spectacle en ville :</p> <p>tarif plein</p> <p>tarif réduit : enfants de 8 à 16 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, titulaires allocation adulte handicapé et adhérent du COS de la Ville de Tours</p> <p>gratuité moins de 8 ans</p> <p>Les recettes seront imputées à l'imputation : 7062.33 D60</p>		8,00		8,00		
		4,00		4,00		

AFFAIRES GENERALES COMMERCE CITOYENNETE



SOMMAIRE

Droits de places Foires et Marchés	190
Redevance d'exploitation des taxis	199
Elections - Etat civil	200
Cimetières	201
Mairie de quartier des Fontaines Billetterie	214

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DROITS DE PLACES						
FOIRES ET MARCHES						
TARIFS MARCHES DE PLEIN-AIR						
Marchés de quartier						
Toutes denrées ou produits manufacturés - par 1/2 journée - le M2	0,90	0,95		0,95		5,56
Marchés de la Brocante						
Rue de Bordeaux - par jour - le M2	1,05	1,10		1,10		4,76
Place de la Victoire - par jour - le M2	1,05	1,10		1,10		4,76
Boulevard Béranger - par jour - le M2	1,95	2,00		2,00		2,56
Boulevard Béranger						
(Profondeur étalage égale à 2,50 M arrondie au M2 supérieur)						
Marché aux fleurs, graines, plantes, arbustes et marché forain - par jour - le M2	1,00	1,00		1,00		
Marché Gourmand						
Boulevard Béranger - par jour - le M2	1,85	1,85		1,85		
Véhicules sur place de marché - l'un	3,00	3,00		3,00		
ABONNEMENTS DES MARCHES						
Les abonnements sont payables au début de chaque trimestre (1ère quinzaine)						
Marchés de quartier - (Toutes marchandises autorisées par le règlement)						
Ayant lieu une 1/2 journée par semaine - par an - le M2	19,00	19,00		19,00		
Ayant lieu deux 1/2 journées par semaine - par an - le M2	36,60	37,00		37,00		1,09
Marché de la Brocante (Marché de journée)						
Place de la Victoire - par an - le M2	41,00	41,60		41,60		1,46
Boulevard Béranger (Marché de journée)						
(Profondeur d'étalage égale à 2,50 M arrondie au M2 supérieur)						
Marché aux fleurs, graines, plantes, arbustes et marché forain - par an - le M2	41,40	41,80		41,80		0,97
Marché Gourmand						
Ayant lieu une 1/2 journée par mois - par an - le M2	17,60	17,60		17,60		
DROITS DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR MARCHES						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Marchés de quartier - à la 1/2 journée	3,65	3,70		3,70		1,37
Marchés Béranger - à la journée	5,05	5,10		5,10		0,99
Autres à la journée	6,70	6,80		6,80		1,49
Abonnements - (payables par trimestre comme les abonnements marchés)						
Ayant lieu une 1/2 journée par semaine - par an - l'un	75,40	76,00		76,00		0,80
Ayant lieu deux 1/2 journées par semaine - par an - l'un	136,00	137,00		137,00		0,74
Marché Béranger - par an - l'un	156,00	157,00		157,00		0,64
Ayant lieu une 1/2 journée par mois - par an - l'un	20,80	20,80		20,80		
RUES, PLACES ET AUTRES EMPLACEMENTS PUBLICS						
Automobiles et véhicules de toutes sortes en vue de leur vente par jour - l'une	15,20	20,00		20,00		31,58
Vente à poste fixe par jour - le M2	1,30	1,40		1,40		7,69
par mois - le M2	23,00	23,00		23,00		
Vente ambulante lors des grandes manifestations, spectacles et animations ponctuelles - par jour - le M2	5,65	5,70		5,70		0,88
Panneaux Presse - par jour - l'un	2,25	2,30		2,30		2,22
Panneaux Presse - par mois - l'un	34,20	34,40		34,40		0,58
Huîtres - par jour - le M2	2,10	2,20		2,20		4,76
Emplacement réservé aux Cyclomoteurs et deux-roues de toutes sortes en vue d'une utilisation professionnelle - par mois - le M2	3,80	3,85		3,85		1,32
Espace réservé devant les hôtels à leur demande - par an - le M2	52,90	53,70		53,70		1,51
Kiosque à journaux - par an - le M2	136,00	137,00		137,00		0,74
Réservation d'emplacements de stationnement dédiés aux convoyeurs de fonds par an et par emplacement de 10 m2	1160,00	1180,00		1180,00		1,72
Espaces publicitaires dans le cadre de tournée promotionnelle - par jour - le M2	22,00	23,00		23,00		4,55
Exploitation touristique d'un parcours utilisant la voirie communale - par an	5130,00	5200,00		5200,00		1,36

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Occupation du Domaine Public dans les conditions autres que celles prévues au règlement - 1ère zone						
(Toutes les rues, voies, places et emplacements compris dans le périmètre défini par la rue des Tanneurs, la rue de la Victoire, la place de la Victoire, la place des Halles, la place G. Paillhou, la rue Chanoineau, le Bd Béranger, la rue G. Sand entre le Bd Béranger et la rue V. Hugo, la rue V. Hugo entre la rue G. Sand et la place Jean-Jaurès, la rue de Bordeaux, la place du Mal Leclerc, la rue B. Palissy, la place Fr. Sicard, la rue Lavoisier et l'avenue A. Malraux.)						
par jour - le M2	1,40	1,40		1,40		
par mois - le M2	24,00	24,00		24,00		
2ème zone						
(Toutes les rues,voies,places et emplacements dans leur partie non dénommée ci-dessus)						
par jour - le M2	1,10	1,10		1,10		
par mois - le M2	13,60	14,00		14,00		2,94
PANNEAUX PUBLICITAIRES						
1ère zone (Zone identique à celle des occupations autres)						
par jour l'un	7,10	7,20		7,20		1,41
de moins d'un M2 - par mois - l'un	61,60	62,50		62,50		1,46
de plus d'un M2 - par mois - l'un	79,00	80,00		80,00		1,27
2ème zone (Zone identique à celle des occupations autres)						
par jour - l'un	2,40	2,40		2,40		
de moins d'un M2 - par mois - l'un	11,00	12,00		12,00		9,09
de plus d'un M2 - par mois - l'un	21,00	21,40		21,40		1,90
PORTE-MENUS NON INSTALLES DANS LE PERIMETRE DEJA EXISTANT D'UNE TERRASSE						
1ère zone (Zone identique à celle des occupations autres)						
par jour - l'un	4,45	4,50		4,50		1,12
de moins d'un 1/2 M2 - par mois - l'un	27,50	28,00		28,00		1,82
de plus d'un 1/2 M2 par mois - l'un	33,80	34,30		34,30		1,48
2ème zone (Zone identique à celle des occupations autres)						
par jour - l'un	2,15	2,20		2,20		2,33
de moins d'un 1/2 M2 - par mois - l'un	10,70	10,80		10,80		0,93
de plus d'un 1/2 M2 par mois - l'un	21,30	21,60		21,60		1,41

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
MARCHE DE NOEL (*)						
Occupation du domaine public : le M2 - par chalet et par jour	5,20	5,30		5,30		1,92
Occupation du domaine public : par stand et pour la durée du marché	280,00	285,00		285,00		1,79
Autre occupation du domaine public : le M2 par jour	1,60	2,00		2,00		25,00
Droit de branchement électrique : par jour	7,70	7,90		7,90		2,60
Mise à disposition de chalet (montage et démontage inclus) - par jour - l'un	27,00	22,92	4,58	27,50	20,00	1,85
Remboursement cadenas en cas de perte - l'un	40,00	40,00		40,00		
Pendant la période des Fêtes de Fin d'Année, fixée du début du marché de Noël au premier dimanche des soldes d'hiver suivant, toutes attractions foraines pour petits et grands et bénéficiant d'une autorisation d'Occupation du Domaine Public :						
* Attractions de plus de 300 M2 de surface - le M2 pour la période	1,00	1,00		1,00		
* Attractions de moins de 300 M2 de surface - le M2 pour la période		1,50		1,50		
<i>(*) Les tarifs par jour sont calculés sur une base minimum de 28 jours.</i>						
VITILLOIRE						
Pour tout exposant - l'emplacement (Droit de branchement électrique 220 volts inclus)	500,00	500,00		500,00		
Droit de branchement électrique supplémentaire de 380 volts	25,00	25,00		25,00		
Le verre nécessaire à la dégustation - l'un	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
Le verre pour revendeurs - l'un		4,17	0,83	5,00	20,00	
Droit d'entrée à la soirée d'inauguration	45,00	38,33	7,67	46,00	20,00	2,22
Carte postale exposant (lot de 25) - le lot	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
Mise à disposition de panneau/photographie de l'exposition - le panneau - par mois (Fixée par convention - Assurance et transport aller et retour à la charge de l'emprunteur)	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	
Caution pour dégradation de panneau/photographie de l'exposition - par panneau	300,00	300,00		300,00		
FOIRE A L'AIL						
Toutes denrées ou produits manufacturés - par jour - le M2	1,70	1,70		1,70		
BRADERIE						
Droit d'inscription par emplacement	69,00	70,00		70,00		1,45
Pour les exposants commerçants sédentaires ou non sédentaires installés dans la 1ère zone (*) - le M2	5,10	5,20		5,20		1,96
Pour les exposants commerçants sédentaires uniquement, installés sur le trottoir devant le magasin, dans la 2ème zone (*) - le M2	3,10	3,10		3,10		
Pour les exposants artisans d'art - l'emplacement	18,00	18,50		18,50		2,78
Pour les exposants brocanteurs - le M2	2,70	2,80		2,80		3,70
Pour les exposants trocanteurs - l'emplacement	20,00	20,00		20,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Pour les exposants artistes - l'emplacement						
de - de 3 M2	6,30	6,40		6,40		1,59
de + de 3 M2	12,60	13,00		13,00		3,17
de + de 12 M2	37,00	37,50		37,50		1,35
Automobiles et véhicules de toutes sortes en vue de leur vente - l'une	22,80	24,00		24,00		5,26
(* Les 2 zones sont déterminées par Arrêté Municipal en fonction du programme établi en concertation avec les organisations professionnelles						
FETE FORAINE DE MAI						
Toutes attractions et baraques						
Période obligatoire (Deux premières semaines) - le M2	5,90	6,20		6,20		5,08
Période de prolongation - le M2	2,00	2,10		2,10		5,00
Gros métiers de plus de 300 M2 de surface						
Période obligatoire (Deux premières semaines) - le M2 au dessus de 300 M2	4,20	4,40		4,40		4,76
Période de prolongation - le M2 au dessus de 300 M2	1,40	1,45		1,45		3,57
Accessoires (hors emprise du métier : distributeurs de boissons, horoscopes, coup de poing, barbe à papa, etc...)						
Période obligatoire (Deux premières semaines) - le M2	33,60	34,10		34,10		1,49
Période de prolongation - le M2	10,40	10,60		10,60		1,92
Marchands vendant à la journée sans installation fixe - par jour - le M2	3,50	3,55		3,55		1,43
Toutes caravanes pour tout ou partie de la durée de la Fête Foraine - le M2	3,05	3,10		3,10		1,64
Camions et camionnettes Frigo, Atelier - l'un (Taxes applicables aux véhicules autorisés sur le Champ de Foire)	100,00	101,50		101,50		1,50
Autres véhicules supplémentaires - l'un	1300,00	1320,00		1320,00		1,54
Essieu stationné sur le terrain - l'un	210,00	213,00		213,00		1,43
Fourniture d'Eau potable :						
Pour toutes caravanes et toute la période - Le M3	1,30	1,30		1,30		
Perception minimum du forfait eau potable (Si le montant du forfait est inférieur à 50 €, le montant de perception minimum sera alors appliqué.)	50,00	50,00		50,00		
VILLE MORTE						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Banquistes, tournants et autres attractions en dehors des Fêtes Foraines et des animations ponctuelles par jour - le M2	0,50	0,55		0,55		10,00
Banquistes, tournants et autres attractions pendant les animations ponctuelles par jour - le M2	1,20	1,25		1,25		4,17
Pendant la période estivale, fixée du premier jour des soldes d'été au dimanche de la braderie suivant, toutes attractions foraines autorisées sur le Domaine Public Le M2 pour la période	1,00	1,00		1,00		
TERRASSES OUVERTES DE CAFES, RESTAURANTS, PATISSERIES, OU AUTRES ETABLISSEMENTS - (1)						
1ère Zone - par an - le M2 (Toutes les rues,voies,places et emplacements situés à l'intérieur du périmètre défini par la rue des Tanneurs, la rue de la Victoire, la place des Halles, la rue des Halles, la rue Marceau et la rue Constantine à l'exclusion de celles-ci et place Jean-Jaurès)	47,00	48,00		48,00		2,13
2ème Zone - par an - le M2 (Rues de Bordeaux, Nationale et du Commerce (hors 1ère Zone))	34,00	34,50		34,50		1,47
3ème Zone - par an - le M2 (Av. Grammont jusqu'aux rues Thiou et Boisdénier, place du Mal Leclerc, Bd Heurteloup jusqu'à la rue B. Palissy, rue B. Palissy, Bd Béranger jusqu'à la rue de la Grandière, section piétonne de la rue Michelet et rue Victor Hugo dans sa partie comprise entre la place Jean-Jaurès et la rue George Sand, rue Colbert, place Foire le Roi et toutes les rues, voies, places et emplacements situés dans le périmètre défini par la rue des Tanneurs, la rue Constantine, la rue Marceau, la rue des Halles et la rue Nationale exceptés les rues du Commerce et Nationale)	28,00	28,40		28,40		1,43
4ème Zone - par an - le M2 (Toutes les rues,voies,places et emplacements dans leur partie non dénommée ci-dessus)	13,60	13,80		13,80		1,47
Agrandissement de terrasse lors des grandes manifestations, spectacles et animations ponctuelles (hors Braderie) - par jour - le M2	3,30	3,35		3,35		1,52
TERRASSES FERMEES DE CAFES, RESTAURANTS, PATISSERIES, OU AUTRES ETABLISSEMENTS - (2)						
1ère Zone - par an - le M2 (Territoire de la Ville de Tours, compris entre la Loire et le Cher)	150,00	153,00		153,00		2,00
2ème zone - par an - le M2 (Territoire de la Ville de Tours compris au nord de la Loire et au Sud du Cher)	100,00	102,00		102,00		2,00

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
(1) Lorsque le montant à acquitter est supérieur à 600 euros pour l'année, le permissionnaire pourra solliciter le fractionnement du paiement de cette somme.						
(2) Lorsque le montant à acquitter est supérieur à 600 euros pour l'année, le permissionnaire pourra solliciter le fractionnement du paiement de cette somme.						
DROITS D'ETALAGE A LA DEVANTURE DES MAGASINS						
1ère zone par trimestre - le M2 (Place J. Jaurès, rue Nationale, rue de Bordeaux et section piétonne de la rue Michelet)	34,40	34,90		34,90		1,45
1ère zone par semaine - le M2	6,25	6,30		6,30		0,80
2ème zone par trimestre - le M2 (Toutes les rues,voies,places et emplacements dans leur partie non dénommée ci-dessus)	15,60	15,80		15,80		1,28
2ème zone par semaine - le M2	4,15	4,20		4,20		1,20
Animations commerciales - par jour - le M2 (Toutes rues de la ville. Au delà de 2 jours. Tarif à la semaine)	1,80	1,85		1,85		2,78
PARAVENTS FIXES, MOBILES ET OBJETS SERVANT A DELIMITER UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ET NON IMPOSES PAR LA VILLE (SAUF BACS A FLEURS ET ARBUSTES)						
Jusqu'à 2 ML de longueur - par an - l'un (Taxe payable à l'année)	26,30	26,70		26,70		1,52
Au delà de 2 ML de longueur - par an - le ML supplémentaire (Taxe payable à l'année)	5,30	5,40		5,40		1,89
FOIRES AU TROC						
Boulevard Béranger - par jour - l'emplacement	20,00	20,00		20,00		
Foires au troc de quartier - par jour - l'emplacement	6,00	6,00		6,00		
TERRAINS ENTOURES DE BARRIERES, BARAQUES DE CHANTIERS ET ECHAFAUDAGES						
Sur le Domaine Public, en avant des maisons en construction ou en réparation. Ces terrains clos au moyen de palissades, par M2 de sol occupé y compris le droit de barrière						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
et par semaine incluse. - le M2 (Toute semaine est due entièrement - toute fraction de M2 sera comptée pour un M2)	0,90	0,95		0,95		5,56
Perception minimum des droits d'occupation (Si le montant des droits d'occupation est inférieur à 25 euros, le montant de perception minimum sera alors appliqué.)	25,00	25,00		25,00		
RUES, PLACES ET AUTRES EMPLACEMENTS PUBLICS AUTORISES						
Dépôts de toutes espèces de matériaux, véhicules de chantiers et bennes à décombres - par jour - le M2	0,90	0,90		0,90		
par mois - le M2	15,00	16,00		16,00		6,67
Perception minimum des droits d'occupation (Si le montant des droits d'occupation est inférieur à 25 euros, le montant de perception minimum sera alors appliqué)	25,00	25,00		25,00		
GRANDS CHAPITEAUX						
Cirques - par jour de représentation	390,00	395,00		395,00		1,28
Variétés, Music-Halls et Spectacles - par jour	1200,00	1220,00		1220,00		1,67
Frais de mise à disposition du terrain de la Fête Foraine de Rocheperard - (vacation de 4 heures) - l'une	390,00	395,00		395,00		1,28
OBSERVATIONS GENERALES :						
Pour application des droits à la semaine, à la quinzaine, au mois ou à l'année, la semaine partira du lundi, la quinzaine du 1er au 15 ou du 16 au 30 de chaque mois, le mois du 1er de chaque mois et l'année du 1er janvier de chaque année.						
En cas de force majeure, de service non fait ou d'absence pour maladie, un remboursement de la totalité des droits encaissés à l'avance pourra être effectué sur la base des tarifs de l'année en cours.						
Ce remboursement devra faire l'objet d'une demande écrite avec, le cas échéant, présentation de justificatif.						
Dans le cas d'une occupation à caractère humanitaire, l'exonération pourra être examinée à la demande et au cas par cas.						
Les recettes seront constatées						
Droits de Place : marchés, foires, autres animations, ... - 7336.91 Y50						
Droits de statmt&loc° : Convoyeurs de fonds, 2 roues - 70321.94 Y50						
Droits de stationnement (dt cyclo, hôtels, etc ...) - 7337.94 Y50						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Mise à disposition des chalets de Noël : 7083.91 Y50 HT (sous TVA)						
Autres taxes : terrasses, porte-menus, échafaudages, installations de chantier, ... - 7338.94 Y50						
Vitiloire : vte d'objets dt verres en 7088.91,						
Encart publicitaire pour le guide en 7088.91 Y50 HT (TVA 20%)						
Repas soirée inauguration en 70632.91 Y50						
Fourniture d'eau potable : 7011.91 Y50						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TAXIS						
REDEVANCE ANNUELLE DE STATIONNEMENT A COMPTER DU 1er JANVIER 2019 Dûe par le titulaire de la licence taxi au 1er janvier de l'année. Imputation 70321.94 A10	106,50	108,00		108,00		1,41

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - MATERIEL ELECTORAL ET AUTRES						
Location d'urne / unité / semaine	23,00	23,50		23,50		2,17
location isoloir à partir du 2ème (1er gratuit)	5,00	5,00		5,00		
<u>Demi-tarif accordé aux utilisateurs suivants :</u> associations dont le siège social est à Tours ; les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local.						
<u>Gratuité acordée dans les cas suivants :</u> associations dont le siège social est à Tours (une fois par an) ; établissements d'enseignement ; les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local (une fois par an).						
Tarif spécifique pour les élections de primaires de partis politiques :						
location d'urne						
location isoloir à partir du 2ème (1er gratuit)	5,00	5,00		5,00		
mise à disposition salle	5,00	5,00		5,00		
forfait remboursement personnel	9,78	8,15	1,63	9,78	20,00	
Aucun prêt d'enveloppe électorale						
2 - ETAT CIVIL :						
Remise duplicata de livret de famille						
Uniquement en cas de perte, vol, destruction	15,00	15,00		15,00		
Imputation recettes : 7083.022 , 70688.022, 752.022 en A10						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
CIMETIERES						
MISE A DISPOSITION DE TERRAINS CONCEDES (CONCESSION)						
<u>1- Achat ou renouvellement de CONCESSION (fosse, caveau ou enfeu) SUPERFICIE MINIMALE 2M2</u>						
- 10 ans	156,00	158,00		158,00		1,28
- 15 ans	235,00	238,00		238,00		1,28
- 30 ans	509,00	516,00		516,00		1,38
- 50 ans	1397,00	1416,00		1416,00		1,36
<u>1bis- Achat ou renouvellement de CONCESSION DE 1M2 (tous cimetières fosse et caveau petite dimension)</u>						
- 10 ans	78,00	79,00		79,00		1,28
- 15 ans	117,50	119,00		119,00		1,28
- 30 ans	254,50	258,00		258,00		1,38
- 50 ans	698,50	708,00		708,00		1,36
<u>2 - DROIT DE SUPERPOSITION OU D'INHUMATION SUPPLEMENTAIRE par corps ou par cercueil exhumatoire</u>						
<p>Pas de droit de superposition pour le premier niveau ni pour toutes réunions de corps totales ou partielles, présents dans la concession, ni pour une première inhumation en enfeu. L'opération de réunion de corps peut être constituée de plusieurs cercueils ou boîtes à ossements mais est toujours fonction du volume disponible. Dans tous les autres cas, le droit de superposition est perçu à chaque inhumation supplémentaire (cercueil ou boîte à ossements ou urne) qui entre dans la concession.</p>						
Droit de superposition d'un petit cercueil (moins d'1 mètre) dans une concession existante	88,00	89,00		89,00		1,14

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Fosse ou caveau ou enfeu						
- 10 ans	97,00	98,00		98,00		1,03
- 15 ans	182,00	184,00		184,00		1,10
- 30 ans	275,00	278,00		278,00		1,09
- 50 ans	491,00	496,00		496,00		1,02
- 100 ans	546,00	552,00		552,00		1,10
- Perpétuelles	582,00	582,00		582,00		
<u>3 - FOURNITURES DE MAINTENANCE AUX NORMES DES CAVEAUX AUTONOMES pour l'inhumation d'un cercueil</u>	145,00	123,33	24,67	148,00	20,00	2,07
<u>4 - MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT POUR UNE INHUMATION EN TERRAIN NON CONCEDE (ouverture et fermeture de l'équipement comprise)</u>						
<u>Equipement FUNERAIRE</u>	440,00	440,00		440,00		
<u>Equipement CINERAIRE</u>	88,00	88,00		88,00		
<u>5 - EXHUMATION - VACATION DE POLICE</u>						
- Vacation de police : montant de la demi-vacation	10,00	10,00		10,00		
- Vacation de police : montant de la vacation	20,00	20,00		20,00		
<u>6 - CAVEAU PROVISOIRE</u>						
Tout dépôt en caveau provisoire n'excédant pas 48 heures est gratuit. Au delà de ce délai, le tarif mensuel est :						
- Par mois	51,00	52,00		52,00		1,96

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Tout mois commencé est dû en totalité. Il est rappelé que pour tout dépôt en caveau provisoire excédant six jours, la fourniture d'un cercueil hermétique est obligatoire. Passé ce délai, en l'absence de cercueil hermétique, celui-ci sera immédiatement placé en terrain non concédé pour inhumation définitive.</p> <p style="text-align: center;"><u>7 - DROIT DE VOIRIE</u></p> <p>Pour des raisons de sécurité et de salubrité publique, l'ouverture des caveaux se pratique à ciel ouvert à chaque fois que possible.</p> <p>Toutefois, en cas d'impossibilité technique, la ville autorise l'ouverture du caveau dans l'allée.</p>	243,00	246,00		246,00		1,23
<p style="text-align: center;"><u>8 - CONCESSIONS CINERAIRES ADULTES</u></p> <p style="text-align: center;">Columbarium; Mini-Case aménagée en sous-sol (une ou plusieurs urnes selon volume disponible); Enfouissement d'Urne, Enfouissement de cendres en réceptacle,</p> <p style="text-align: center;">(Compétence communale)</p> <p>- 10 ans</p> <p>- 15 ans</p> <p>- 30 ans</p> <p>Fourniture et pose gratuites d'un porte fleurs sur simple demande.</p>	421,00	426,00		426,00		1,19
	544,00	550,00		550,00		1,10
	951,00	965,00		965,00		1,47
<p style="text-align: center;"><u>9 - CONCESSIONS CINERAIRES ENFANTS</u></p> <p style="text-align: center;">Concessions cinéraires enfants -cimetière de Tours - Sud : Réceptacles urnes ou Columbarium Enfant</p> <p>- 10 ans</p> <p>- 15 ans</p> <p>- 30 ans</p>	268,00	268,00		268,00		
	378,00	378,00		378,00		
	794,00	794,00		794,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Le dépôt de fleurs naturelles, d'ornements artificiels n'est pas autorisé hors de ce porte fleurs. Enlèvement ponctuel par le service technique des cimetières.						
<u>10 - RENOUELEMENT DE CONCESSION CINERAIRE</u>						
- 10 ans	156,00	158,00		158,00		1,28
- 15 ans	235,00	238,00		238,00		1,28
- 30 ans	509,00	516,00		516,00		1,38
<u>11 - TAXE D'AUTORISATION DE DEPOT POUR TOUTE URNE SUPPLEMENTAIRE</u>						
Dans une sépulture cinéraire - toute durée	190,00	193,00		193,00		1,58
<u>12 - DEPOT TEMPORAIRE D'UNE URNE :</u>						
Une case dans le Columbarium adossé au crématorium est destinée à recevoir en dépôt les urnes en attente de leur destination définitive et ce pour une durée de un an maximum.						
Le prix de location par mois est fixé à :	24,00	25,00		25,00		4,17
Les familles seront régulièrement sollicitées quant à la décision définitive : - retirer l'urne, sans autre frais, - faire disperser les cendres dans le jardin du souvenir, moyennant le versement de la taxe de dispersion.						
<u>13 - DEPOT D'UNE URNE A DESTINATION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE :</u>						
Toutes durées de concessions confondues, timbres et enregistrement en sus pour les perpétuelles						
Taxe d'autorisation de dépôt d'urne DANS une concession existante en fosse ou en caveau sous le monument si celui-ci le permet.	190,00	193,00		193,00		1,58
Taxe d'autorisation de dépôt d'urne SUR une concession déjà existante en fosse ou caveau	562,00	570,00		570,00		1,42
Dépôt d'une urne enfant (sépulture funéraire ou cinéraire) GRATUIT						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>14- DISPERSION DES CENDRES :</u>						
Redevance d'entretien du jardin du souvenir	62,00	63,00		63,00		1,61
Gratuit pour les enfants sans vie et jusqu'à 18 ans						
<u>15 - STELES DES JARDINS ET AUTRES LIEUX DU SOUVENIR :</u>						
Dans les Jardins du Souvenir sont érigées des stèles sur lesquelles les familles peuvent, si elles le désirent, faire graver le nom et l'initiale seulement de leurs défunts. Cette autorisation à graver est soumise au versement d'une redevance à la lettre pour une durée de 30 ANS pour les adultes.	5,00	5,00		5,00		
Pour une durée de 15 ANS pour les enfants, au carré enfants du cimetière de Tours-Sud. La gravure proprement dite, reste à la charge de la famille par le graveur de son choix.	2,50	2,50		2,50		
<u>16 - VENTE D'OBJETS ET DE MONUMENTS D'OCCASION</u> <u>Sous réserve des disponibilités du moment</u>						
La vente des objets et des monuments d'occasion est ouverte à tout demandeur sans distinction du lieu de destination des biens.						
Passe-pied et cadre ciment (toutes dimensions) et porte de columbarium	73,00	61,67	12,33	74,00	20,00	1,37
Caveau traditionnel d'occasion La case :	505,00	429,17	85,83	515,00	20,00	1,98
Caveau autonome d'occasion La case :	630,00	533,33	106,67	640,00	20,00	1,59
Dalle granit ou monument enfant granit ou monument sur mini-case	395,00	333,33	66,67	400,00	20,00	1,27
Ensemble en granito ou ensemble quatre branches granit :	233,00	196,67	39,33	236,00	20,00	1,29
Ensemble en granit :	708,00	598,33	119,67	718,00	20,00	1,41
Christ petit modèle :	34,00	28,33	5,67	34,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Christ grand modèle :	45,00	37,50	7,50	45,00	20,00	
Monument d'enfant Ciment	45,00	37,50	7,50	45,00	20,00	
Vases (selon modèles) :	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
" "	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
" "	23,00	19,17	3,83	23,00	20,00	
Vases Médicis ou jardinières fonte (selon modèles) :	32,00	26,67	5,33	32,00	20,00	
" "	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
" "	97,00	80,83	16,17	97,00	20,00	
Céramiques ou plaques avec motif selon estimation :	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
" "	23,00	19,17	3,83	23,00	20,00	
" "	32,00	26,67	5,33	32,00	20,00	
" "	44,00	36,67	7,33	44,00	20,00	
" "	64,00	53,33	10,67	64,00	20,00	
Jardinières autres qu'en fonte (selon modèles) :	23,00	19,17	3,83	23,00	20,00	
" "	44,00	36,67	7,33	44,00	20,00	
" "	109,00	90,83	18,17	109,00	20,00	
Plaque de recouvrement granit ou granito :						
- petit modèle	109,00	90,83	18,17	109,00	20,00	
- grand modèle	164,00	136,67	27,33	164,00	20,00	
PRESTATIONS D'INHUMATIONS OU D'EXHUMATIONS						
<u>1 - Creusement de fosse avec moyens de sécurité, comblement, sablage, finition et repérage de la concession</u>						
- 1 place	506,00	433,33	86,67	520,00	20,00	2,77
- 2 places	607,00	516,67	103,33	620,00	20,00	2,14
- 3 places	810,00	691,67	138,33	830,00	20,00	2,47
Creusement d'un emplacement 0,60 m x 1 m	76,00	65,00	13,00	78,00	20,00	2,63
Creusement d'un emplacement pour urne	76,00	65,00	13,00	78,00	20,00	2,63

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>2 - Caveau TRADITIONNEL</u> <u>sous réserve des disponibilités</u>						
1 case	971,00	811,67	162,33	974,00	20,00	0,31
2 cases	1592,00	1331,67	266,33	1598,00	20,00	0,38
3 cases	2227,00	1861,67	372,33	2234,00	20,00	0,31
<u>3 - Caveau autonome - vente aux normes NF -</u> <u>sous réserve des disponibilités</u>						
Pré-semelle incluse - obligatoire au Cimetière de Tours Sud. - obligatoire dans les autres Cimetières lorsque la nature du sol l'imposera.						
1 case	971,00	811,67	162,33	974,00	20,00	0,31
2 cases	1592,00	1331,67	266,33	1598,00	20,00	0,38
3 cases	2227,00	1861,67	372,33	2234,00	20,00	0,31
<u>4 - Enfeus autonomes, aux normes, avec plaque de fermeture incluse</u> <u>sous réserve des disponibilités</u>						
- simple	971,00	811,67	162,33	974,00	20,00	0,31
- double	1592,00	1331,67	266,33	1598,00	20,00	0,38
Fourniture et pose gratuites d'un porte fleurs sur simple demande. Le dépôt de fleurs, d'ornements artificiels, n'est pas autorisé en dehors de cet équipement. Le cas échéant, l'enlèvement sera assuré par les services de la Ville.						
<u>5 - Fournitures d'équipements de maintenance aux normes</u> <u>des Caveaux et Enfeus autonomes</u>						
	145,00	123,33	24,67	148,00	20,00	2,07
<u>6 - Caveau enfants - cimetières La Salle et Tours Sud</u>						
	289,00	241,67	48,33	290,00	20,00	0,35

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>7 - Ouverture et fermeture de caveau traditionnel ou autonome</u>						
- avec ouverture par dessus,	182,00	154,17	30,83	185,00	20,00	1,65
- avec ouverture dans l'allée, travaux de réfection de la voirie inclus : (droit de voirie en sus)	182,00	154,17	30,83	185,00	20,00	1,65
<u>8 - Ouverture et fermeture d'une mini case sans monument</u>						
	58,00	48,33	9,67	58,00	20,00	
<u>9 - Prestation d'exhumation</u>						
Relèvement, traitement, rassemblement, conditionnement (le tarif comprend l'élimination des matériaux et enveloppes d'origine après exhumation) :						
- par corps (cercueil inférieur ou égal à 0,80 m)	96,00	80,83	16,17	97,00	20,00	1,04
- par corps (cercueil supérieur à 0,80 m)	190,00	160,00	32,00	192,00	20,00	1,05
- par boîte à ossements de restes mortels déjà réunis inférieure ou égale à 0,80 m Les fournitures, l'incinération éventuelle, et le transport ne sont pas inclus.	96,00	80,83	16,17	97,00	20,00	1,04
<u>10 - Fournitures d'exhumation</u>						
Boîte à ossements :						
- 0 m 40	51,00	43,33	8,67	52,00	20,00	1,96
- 0 m 60	51,00	43,33	8,67	52,00	20,00	1,96
- 0 m 80	55,00	46,67	9,33	56,00	20,00	1,82
- 1 m ou cercueil d'1 m	55,00	46,67	9,33	56,00	20,00	1,82
Boîte à ossements PVC :						
- 0 m 60	52,00	44,17	8,83	53,00	20,00	1,92
- 0 m 80	62,00	52,50	10,50	63,00	20,00	1,61
- 1 m	78,00	65,83	13,17	79,00	20,00	1,28
Cercueil avec poignées :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- 1 m 20	134,00	113,33	22,67	136,00	20,00	1,49
- 1 m 50	151,00	127,50	25,50	153,00	20,00	1,32
- 1 m 80	167,00	141,67	28,33	170,00	20,00	1,80
Cendrier cinéraire	44,00	37,50	7,50	45,00	20,00	2,27
Boîte de transport d'urne	16,00	14,17	2,83	17,00	20,00	6,25
Jeu de dalles pour caveaux :						
- La dalle	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
Housse d'exhumations selon la nécessité :	19,00	16,67	3,33	20,00	20,00	5,26
Housse de transport selon la nécessité grande :	47,00	40,00	8,00	48,00	20,00	2,13
Housse de transport selon la nécessité petite :	23,00	20,00	4,00	24,00	20,00	4,35
<u>11 - Transport (TOURS et COMMUNES PERIPHERIQUES)</u>						
<u>Sous réserve des disponibilités du service</u>	96,00	91,67	18,33	110,00	20,00	14,58
<u>12 - Portage ponctuel, par agent et sous réserve des disponibilités du service</u>	16,00	15,00	3,00	18,00	20,00	12,50
<u>13 - Sortie du caveau provisoire</u>						
Cercueil inférieur à 0,80 m	32,00	26,67	5,33	32,00	20,00	
Cercueil égal ou supérieur à 0,80 m	64,00	53,33	10,67	64,00	20,00	
<u>14 - Elimination des matériaux et enveloppes d'origine après exhumation sur demande ponctuelle par niveau</u>	32,00	27,50	5,50	33,00	20,00	3,13
PRESTATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SEPULTURES						
<u>1 - Identification seule</u>	25,00	21,67	4,33	26,00	20,00	4,00
<u>2 - Redressement de monument :</u>						
sans démontage	157,00	133,33	26,67	160,00	20,00	1,91

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
avec démontage	364,00	308,33	61,67	370,00	20,00	1,65
<u>3 - Evacuation après démontage d'un ancien monument ou stèle</u>						
Evacuation d'un ancien monument ou stèle ADULTE	83,00	70,00	14,00	84,00	20,00	1,20
Evacuation d'un ancien monument ou stèle ENFANT	36,00	30,00	6,00	36,00	20,00	
<u>4 - Passe pied :</u>						
Forfait pose et fourniture d'un passe-pied d'occasion	170,00	144,17	28,83	173,00	20,00	1,76
Redressement d'un passe- pied seul	61,00	51,67	10,33	62,00	20,00	1,64
<u>5 - Dépose seule :</u>						
d'un monument adulte	325,00	275,00	55,00	330,00	20,00	1,54
d'un monument enfant	76,00	63,33	12,67	76,00	20,00	
d'une plaque sans fourniture (pour gravure hors cimetière)	41,00	35,00	7,00	42,00	20,00	2,44
d'une plaque de columbarium pour travaux supplémentaires	41,00	35,00	7,00	42,00	20,00	2,44
d'un monument sur une mini-case	107,00	91,67	18,33	110,00	20,00	2,80
d'un passe pied sans repose	107,00	91,67	18,33	110,00	20,00	2,80
<u>6 - Pose :</u>						
d'un monument granit	324,00	275,00	55,00	330,00	20,00	1,85
d'un monument 4 branches avec ou sans stèle	147,00	125,00	25,00	150,00	20,00	2,04
Pose d'une dalle ou d'un cadre simple ciment ou granit	147,00	125,00	25,00	150,00	20,00	2,04
d'un monument sur mini-case	130,00	110,00	22,00	132,00	20,00	1,54
d'un monument enfant	81,00	67,50	13,50	81,00	20,00	
d'une plaque sans fourniture	41,00	35,00	7,00	42,00	20,00	2,44

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
d'une plaque de columbarium pour travaux supplémentaires (columbarium ciment)	49,00	41,67	8,33	50,00	20,00	2,04
<u>7 - Dépose et repose :</u>						
- d'un monument existant	653,00	553,33	110,67	664,00	20,00	1,68
- d'une stèle avec ou sans croix, avec joints ou gougeonnage	97,00	81,67	16,33	98,00	20,00	1,03
- d'un monument sur mini-case	198,00	166,67	33,33	200,00	20,00	1,01
- d'une plaque de columbarium pour travaux supplémentaires (columbarium ciment ou granit)	58,00	50,00	10,00	60,00	20,00	3,45
- Dépose et repose d'un passe-pied seul	134,00	113,33	22,67	136,00	20,00	1,49
- Forfait dépose et repose du monument (hors passe-pied) + creusement 1 place	987,00	837,50	167,50	1005,00	20,00	1,82
- Forfait dépose et repose du monument (hors passe-pied) + creusement 2 places	1093,00	925,00	185,00	1110,00	20,00	1,56
- Forfait dépose et repose du monument (hors passe-pied) + creusement 3 places	1215,00	1029,17	205,83	1235,00	20,00	1,65
<u>8 - Autres travaux :</u>						
- Réfection de joints et raccords sur monuments ciment, granit, calcaire avec lavage	187,00	158,33	31,67	190,00	20,00	1,60
- Réfection de joints avec démontage	213,00	180,00	36,00	216,00	20,00	1,41
- Hydrofuge sur monuments poreux	108,00	91,67	18,33	110,00	20,00	1,85
- Hydrofuge sur chapelle avec lavage	334,00	283,33	56,67	340,00	20,00	1,80
- Gravillonnage dans cadre simple ou monument 4 branches :	58,00	50,00	10,00	60,00	20,00	3,45
- Chape + Gravillonnage dans cadre simple ou monument 4 branches :	96,00	81,67	16,33	98,00	20,00	2,08
- Evacuation de terre jusqu'à 1 m3	83,00	70,00	14,00	84,00	20,00	1,20
- Déplacement d'une dalle pour dépôt d'urne	152,00	128,33	25,67	154,00	20,00	1,32
- Sablage d'une fosse et aménagement d'un tumulus	64,00	54,17	10,83	65,00	20,00	1,56

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>9 - Lavage</u>						
- d'un monument ciment ou granit (sous réserve de bon état)	121,00	102,50	20,50	123,00	20,00	1,65
- d'un monument enfant ou d'un passe pied seul	64,00	53,33	10,67	64,00	20,00	
<u>10 - Prestation ponctuelle sans intervention majeure</u>	28,00	23,33	4,67	28,00	20,00	
La gratuité d'une concession peut être accordée pour des personnes ayant rendu des services exceptionnels à la Ville de Tours ou donné leur vie pour la Nation.						
Il est possible de procéder à la conversion ou à la rétrocession d'une concession, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, article L2223-16, et au règlement général des cimetières de la ville de Tours.						
La vente des objets et des monuments d'occasion est ouverte à tout demandeur sans distinction du lieu de destination des biens.						
Les recettes seront constatées						
<u>Pour le budget ville :</u>						
Vente d'objets						
7088.026.A60						
Redevances et Taxes Funéraires Communales						
70312.026.A60						
Produits des Concessions et droits de superposition						
70311.026.A60						
Produits exceptionnels						
7788.026.A 60						
Prestations de service de compétence communale : columbarium						
70688.026.A60						
Participation (des Anciens Combattants)						
74718.026.A60						
<u>Pour le budget annexe des prestations cimetières :</u>						
Prestations						
706 A62						
Vente de fournitures						
707 A62						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
BILLETTERIE SPECTACLES						
<u>Jeune public</u>						
Billetterie pour les spectacles jeune public à l'espace Jacques Villeret	4,20	4,20		4,20		
Billetterie pour les spectacles jeune public scolaire - prix par enfant	2,00	2,00		2,00		
A partir de septembre 2019 : "Jeune Public"						
Billetterie pour les spectacles jeune public à l'espace Jacques Villeret	4,20	4,20		4,20		
Billetterie pour les spectacles jeune public scolaire - prix par enfant	2,00	2,00		2,00		
Gratuité pour adulte accompagnateur						
Pour les centres de loisirs et groupe	3,50	3,50		3,50		
"Adultes"	8,00	8,00		8,00		
- Etudiants, groupe 6 personnes minimum, moins 18 ans	6,00	6,00		6,00		
- Demandeur d'emploi, titulaire RSA /contrat aidé, bénéficiaire service civique, et détenteur Passeport Culturel étudiant (PCE)	5,00	5,00		5,00		
Les recettes de billetterie sont imputées au : 7062.33.A73						

RELATIONS PUBLIQUES, LOCATIONS DE SALLES

SOMMAIRE

Location de salles municipales	216
Vente d'articles promotionnels "Ville de TOURS"	226
Vente d'encarts publicitaires	228



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES</p> <p>La Ville peut mettre à disposition des locaux lorsqu'un intérêt public le justifie. Les locaux peuvent faire l'objet d'une location au bénéfice d'associations, particuliers, organismes publics ou privés.</p> <p>Les locaux sont classés selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - locaux standards ; - salles de prestige ; - salles de spectacle ; - salles des écoles ; - salles d'exposition Galerie neuve, Serre Orangerie du Jardin botanique; <p>Les tarifs mentionnés correspondent à un prix horaire.</p> <p>Cependant, certaines salles standards (mentionnées par un astérisque (*)) sont facturées par demi-journée, soit 4h au minimum (matin ou après-midi ou soirée). Au delà le tarif horaire s'applique.</p> <p>Des forfaits soirée, 24 heures, 2 jours et week-end existent également.</p> <p>Des cas de réduction, gratuité, majoration sont définis en fonction du statut de l'utilisateur et de l'utilisation du local, sous réserve d'appréciation du dossier déposé.</p> <p><u>Tarif Réduit</u></p> <p>Il peut-être accordé aux utilisateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations dont le siège social est à Tours ; - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local ; <p>Pour les associations de Tours dont la manifestation aura fait l'objet d'un partenariat formalisé avec la ville en raison de l'intérêt public local de cette action, une réduction supplémentaire de 50% pourra être accordée.</p> <p><u>Gratuité</u></p> <p>Elle peut-être accordée dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations dont le siège social est à Tours : une fois par an pour la tenue de leur assemblée générale, hors salle de prestige - les associations à objet caritatif, humanitaire ou organisant une manifestation dans un but caritatif, humanitaire ; - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville, 						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>- les comités de quartier (reconnus par la Ville) dans la limite de 6 manifestations par an organisées pour l'animation de quartier (y compris assemblée générale) et 2 créneaux par semaine pour mener des activités gratuites ouvertes aux habitants du quartier, hors salles de prestige.</p> <p><u>Occupations récurrentes</u> Dans l'hypothèse d'une occupation récurrente (selon une programmation au moins trimestrielle) une dégressivité est appliquée comme suit : occupation hebdomadaire : moins 20% ; occupation mensuelle : moins 15%. occupation représentant plus de 100h par an : moins 50% supplémentaire cumulatif avec les créneaux récurrents.</p> <p><u>Majoration</u> Une majoration de 50% est appliquée aux entreprises ou organisations menant des réunions et manifestations à vocation commerciale ou lucrative.</p> <p>Les minorations et majorations sont arrondies au centime d'euro supérieur et sont calculées sur la base du hors Taxe (HT) unitaire.</p> <p><u>SALLES STANDARDS (Tarif horaire)</u></p>						
Halles Salle 104						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 107						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 109						
tarif plein	17,46	14,77	2,95	17,72	20,00	1,49
tarif réduit	8,74	7,39	1,48	8,87	20,00	1,49
Halles Salle 112						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 113						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 116						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 117						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 118						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 119						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Halles Salle 120						
tarif plein	17,46	14,77	2,95	17,72	20,00	1,49
tarif réduit	8,74	7,39	1,48	8,87	20,00	1,49
Centre de Vie du Sanitas Petite salle						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Centre de Vie du Sanitas Salle C						
tarif plein	17,46	14,77	2,95	17,72	20,00	1,49
tarif réduit	8,74	7,39	1,48	8,87	20,00	1,49
Salle du parvis Toulouse Lautrec						
tarif plein	17,46	14,77	2,95	17,72	20,00	1,49
tarif réduit	8,74	7,39	1,48	8,87	20,00	1,49
Salle violette Toulouse Lautrec						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Centre de Vie du Sanitas Salle Frédéric Maurice						
tarif plein	19,25	16,28	3,26	19,54	20,00	1,51
tarif réduit	9,62	8,14	1,63	9,77	20,00	1,56
Salle Charcot						
tarif plein	19,25	16,28	3,26	19,54	20,00	1,51
tarif réduit	9,62	8,14	1,63	9,77	20,00	1,56
Centre de Vie du Sanitas Salle polyvalente						
tarif plein	45,20	38,24	7,65	45,89	20,00	1,53
tarif réduit	22,61	19,12	3,82	22,94	20,00	1,46
Galerie Neuve Forfait 15 jours (Tarif Unique)	52,38	44,17	8,83	53,00	20,00	1,18
Galerie Neuve Forfait 7 jours (Tarif Unique)	26,30	25,00	5,00	30,00	20,00	14,07
Salle Anatole France B (*)						
tarif plein	11,29	9,55	1,91	11,46	20,00	1,51
tarif réduit	5,65	4,78	0,96	5,74	20,00	1,59
Salle Anatole France A (*)						
tarif plein	19,25	16,28	3,26	19,54	20,00	1,51
tarif réduit	9,62	8,14	1,63	9,77	20,00	1,56
Salles Anatole France A et B (*)						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
tarif plein	30,54	25,83	5,17	31,00	20,00	1,51
tarif réduit	15,28	12,92	2,58	15,50	20,00	1,44
Pallier Anatole France (*)						
tarif plein	5,14	4,34	0,87	5,21	20,00	1,36
tarif réduit	2,57	2,17	0,43	2,60	20,00	1,17
Salle Michel Petrucciani (*)						
tarif plein	19,25	16,28	3,26	19,54	20,00	1,51
tarif réduit	9,62	8,14	1,63	9,77	20,00	1,56
Halles Salle 121 (*)						
tarif plein	25,42	21,50	4,30	25,80	20,00	1,49
tarif réduit	12,71	10,75	2,15	12,90	20,00	1,49
Salle Champ Girault						
tarif plein	25,42	21,50	4,30	25,80	20,00	1,49
tarif réduit	12,71	10,75	2,15	12,90	20,00	1,49
Salle Panoramique Espace Tonnelé						
tarif plein	41,09	34,75	6,95	41,70	20,00	1,48
tarif réduit	20,54	17,38	3,48	20,86	20,00	1,56
Salle Polyvalente des Halles Paul Tixier (*)						
tarif plein	84,74	71,68	14,34	86,02	20,00	1,51
tarif réduit	42,37	35,84	7,17	43,01	20,00	1,51
Plateau des Halles (*)						
tarif plein	130,45	110,34	22,07	132,41	20,00	1,50
tarif réduit	65,23	55,17	11,03	66,20	20,00	1,49
Salle de réunion de St Symphorien						
tarif plein	6,41	5,42	1,08	6,50	20,00	1,40
tarif réduit	3,20	2,71	0,54	3,25	20,00	1,56
Salle du quartier Europe						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Salle de classe de la Milletière						
tarif plein	10,79	9,12	1,82	10,94	20,00	1,39
tarif réduit	5,40	4,56	0,91	5,47	20,00	1,30
Annexe des Tourettes						
tarif plein	19,25	16,28	3,26	19,54	20,00	1,51
tarif réduit	9,62	8,14	1,63	9,77	20,00	1,56
Salle Chateaubriand						
tarif plein	23,11	19,55	3,91	23,46	20,00	1,51
tarif réduit	11,56	9,78	1,96	11,74	20,00	1,56
Salle des Tourettes						
tarif plein	84,74	71,68	14,34	86,02	20,00	1,51
tarif réduit	42,37	35,84	7,17	43,01	20,00	1,51

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Salle polyvalente Camus Maurois						
tarif plein	10,79	9,12	1,82	10,94	20,00	1,39
tarif réduit	5,40	4,56	0,91	5,47	20,00	1,30
Salle des Fêtes Sainte Radegonde						
tarif plein	23,11	19,55	3,91	23,46	20,00	1,51
tarif réduit	11,56	9,78	1,96	11,74	20,00	1,56
Salle Paul Bert						
tarif plein	23,11	19,55	3,91	23,46	20,00	1,51
tarif réduit	11,56	9,78	1,96	11,74	20,00	1,56
Espace Jacques Villeret salle rouge						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Espace Jacques Villeret salle verte						
tarif plein	6,68	5,65	1,13	6,78	20,00	1,50
tarif réduit	3,35	2,83	0,57	3,40	20,00	1,49
Espace Jacques Villeret petite salle familiale des Fontaines						
tarif plein	11,29	9,55	1,91	11,46	20,00	1,51
tarif réduit	5,65	4,78	0,96	5,74	20,00	1,59
Espace Jacques Villeret salle de projection						
tarif plein	11,29	9,55	1,91	11,46	20,00	1,51
tarif réduit	5,65	4,78	0,96	5,74	20,00	1,59
Espace Jacques Villeret salle de gymnastique						
tarif plein	11,87	10,04	2,01	12,05	20,00	1,52
tarif réduit	5,94	5,02	1,00	6,02	20,00	1,35
Espace Jacques Villeret salle de danse						
tarif plein	17,46	14,77	2,95	17,72	20,00	1,49
tarif réduit	8,74	7,39	1,48	8,87	20,00	1,49
Espace Jacques Villeret salle Jacques Villeret						
tarif plein	45,20	38,24	7,65	45,89	20,00	1,53
tarif réduit	22,61	19,12	3,82	22,94	20,00	1,46
Espace Jacques Villeret salle familiale						
tarif plein	47,24	39,96	7,99	47,95	20,00	1,50
tarif réduit	23,63	19,98	4,00	23,98	20,00	1,48
Espace Jacques Villeret bureau permanence						
tarif plein	6,41	5,42	1,08	6,50	20,00	1,40
tarif réduit	3,20	2,71	0,54	3,25	20,00	1,56
SALLES STANDARDS : Forfaits						
Salle des Tourettes						
tarif plein (8h-2h)	780,00	659,17	131,83	791,00	20,00	1,41

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
tarif réduit (8h-2h)	390,00	329,58	65,92	395,50	20,00	1,41
L'occupation de la salle pour des manifestations sportives est assujettie aux tarifs prévus au chapitre « Sports » de la présente délibération.						
Espace Jacques Villeret Petite salle familiale						
tarif plein (8h-4h)	100,00	84,17	16,83	101,00	20,00	1,00
tarif réduit (8h-4h)	50,00	42,08	8,42	50,50	20,00	1,00
tarif plein 2 jours	145,00	122,50	24,50	147,00	20,00	1,38
tarif réduit 2 jours	72,50	61,25	12,25	73,50	20,00	1,38
tarif plein week-end	181,00	152,50	30,50	183,00	20,00	1,10
tarif réduit week-end	90,50	76,25	15,25	91,50	20,00	1,10
Espace Jacques Villeret Salle familiale						
tarif plein (8h-4h)	420,00	355,00	71,00	426,00	20,00	1,43
tarif réduit (8h-4h)	210,00	177,50	35,50	213,00	20,00	1,43
tarif plein 2 jours	605,00	511,67	102,33	614,00	20,00	1,49
tarif réduit 2 jours	302,50	255,83	51,17	307,00	20,00	1,49
tarif plein week-end	756,00	639,17	127,83	767,00	20,00	1,46
tarif réduit week-end	378,00	319,58	63,92	383,50	20,00	1,46
Espace Jacques Villeret Petite et grande salle familiale						
tarif plein week-end	844,00	713,33	142,67	856,00	20,00	1,42
tarif réduit week-end	422,00	356,67	71,33	428,00	20,00	1,42
<u>SALLES DE PRESTIGE : Tarif horaire (facturation 4h minimum)</u>						
Salle Capitulaire des Celliers Saint Julien						
tarif plein	21,00	17,76	3,55	21,31	20,00	1,48
tarif réduit	10,50	8,88	1,78	10,66	20,00	1,52
Salle des Commissions Générales						
tarif plein	11,50	9,72	1,94	11,66	20,00	1,39
tarif réduit	5,75	4,86	0,97	5,83	20,00	1,39
Salle des Mariages - Hôtel de Ville						
tarif plein	51,35	43,43	8,69	52,12	20,00	1,50
tarif réduit	25,68	21,72	4,34	26,06	20,00	1,48
Salle des Fêtes - Hôtel de Ville						
tarif plein	89,87	76,01	15,20	91,21	20,00	1,49
tarif réduit	44,94	38,01	7,60	45,61	20,00	1,49
Péristyle - Hôtel de Ville						
tarif plein	64,19	54,29	10,86	65,15	20,00	1,50
tarif réduit	32,10	27,15	5,43	32,58	20,00	1,50
Salle des Mariages Saint Symphorien						
tarif plein	25,67	21,71	4,34	26,05	20,00	1,48
tarif réduit	12,84	10,86	2,17	13,03	20,00	1,48

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Annexe de la Milletière (petite salle)						
tarif plein	35,94	30,40	6,08	36,48	20,00	1,50
tarif réduit	17,98	15,20	3,04	18,24	20,00	1,45
Grange de la Milletière (grande salle)						
tarif plein	64,19	54,29	10,86	65,15	20,00	1,50
tarif réduit	32,10	27,15	5,43	32,58	20,00	1,50
Salle complémentaire exposant serre du Jardin Botanique						
tarif plein	11,29	9,55	1,91	11,46	20,00	1,51
tarif réduit	5,65	4,78	0,96	5,74	20,00	1,59
Auditorium bibliothèque municipale						
tarif plein	26,26	22,50	4,50	27,00	20,00	2,82
tarif réduit	13,13	11,25	2,25	13,50	20,00	2,82
<u>SALLES DE PRESTIGE : Tarif soirée</u>						
Salle Capitulaire des Celliers Saint Julien						
tarif plein	104,00	88,33	17,67	106,00	20,00	1,92
tarif réduit	52,00	44,17	8,83	53,00	20,00	1,92
Salle des Commissions Générales						
tarif plein	62,00	52,50	10,50	63,00	20,00	1,61
tarif réduit	31,00	26,25	5,25	31,50	20,00	1,61
Salle des Mariages - Hôtel de Ville						
tarif plein	463,00	391,67	78,33	470,00	20,00	1,51
tarif réduit	231,50	195,83	39,17	235,00	20,00	1,51
Salle des Fêtes - Hôtel de Ville						
tarif plein	720,00	609,17	121,83	731,00	20,00	1,53
tarif réduit	360,00	304,58	60,92	365,50	20,00	1,53
Péristyle - Hôtel de Ville						
tarif plein	329,00	278,33	55,67	334,00	20,00	1,52
tarif réduit	164,50	139,17	27,83	167,00	20,00	1,52
Salle des Mariages Saint Symphorien						
tarif plein	205,00	173,33	34,67	208,00	20,00	1,46
tarif réduit	102,50	86,67	17,33	104,00	20,00	1,46
Auditorium Bibliothèque Municipale						
tarif plein	410,00	346,67	69,33	416,00	20,00	1,46
tarif réduit	205,00	173,33	34,67	208,00	20,00	1,46
Serre d'Orangerie du Jardin Botanique (18h - 22h)						
tarif plein	298,00	251,67	50,33	302,00	20,00	1,34
tarif réduit	149,00	125,83	25,17	151,00	20,00	1,34

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
SALLES DE PRESTIGE : Forfaits						
Annexe de la Milletière (petite salle)						
tarif plein 24 heures	345,00	291,67	58,33	350,00	20,00	1,45
tarif réduit 24 heures	172,50	145,83	29,17	175,00	20,00	1,45
tarif plein 2 jours	460,00	389,17	77,83	467,00	20,00	1,52
tarif réduit 2 jours	230,00	194,58	38,92	233,50	20,00	1,52
tarif plein week-end	575,00	486,67	97,33	584,00	20,00	1,57
tarif réduit week-end	287,50	243,33	48,67	292,00	20,00	1,57
Grange de la Milletière						
tarif plein 24 heures	613,00	518,33	103,67	622,00	20,00	1,47
tarif réduit 24 heures	306,50	259,17	51,83	311,00	20,00	1,47
tarif plein 2 jours	822,00	695,00	139,00	834,00	20,00	1,46
tarif réduit 2 jours	411,00	347,50	69,50	417,00	20,00	1,46
tarif plein week-end	1027,00	868,33	173,67	1042,00	20,00	1,46
tarif réduit week-end	513,50	434,17	86,83	521,00	20,00	1,46
Serre d'Orangerie du jardin botanique						
tarif plein week-end (vendredi 18h - lundi 10h)	421,00	355,83	71,17	427,00	20,00	1,43
tarif réduit week-end (vendredi 18h - lundi 10h)	210,50	177,92	35,58	213,50	20,00	1,43
tarif plein 1 semaine	822,00	695,00	139,00	834,00	20,00	1,46
tarif réduit 1 semaine	411,00	347,50	69,50	417,00	20,00	1,46
tarif plein 1 semaine supplémentaire	411,00	347,50	69,50	417,00	20,00	1,46
tarif réduit 1 semaine supplémentaire	205,50	173,75	34,75	208,50	20,00	1,46
SALLES DE SPECTACLE :						
Tarif à la journée exclusivement réservé à des manifestations culturelles						
Le mécanisme de réduction tarifaire déroge à la règle exposée en début de chapitre et se présente comme suit :						
<u>Tarif plein :</u>						
Salle Jean de Ockeghem	92,00	77,50	15,50	93,00	20,00	1,09
Forfait piano salle Ockeghem	89,00	75,00	15,00	90,00	20,00	1,12
Salle Jacques Villeret	92,00	77,50	15,50	93,00	20,00	1,09
Salle Polyvalente Centre de Vie du Sanitas		77,50	15,50	93,00	20,00	
Forfait mobilisation technicien et régie technique	62,00	52,50	10,50	63,00	20,00	1,61
Forfait mobilisation technicien et régie technique (dimanche et jours fériés)	91,00	76,67	15,33	92,00	20,00	1,10
Forfait montage filage démontage (sans public)	46,00	38,75	7,75	46,50	20,00	1,09
<u>Tarif réduit :</u>						
Il est accordé aux manifestations présentant un intérêt public local dans le cadre d'un partenariat formalisé.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Salle Jean de Ockeghem	46,00	38,75	7,75	46,50	20,00	1,09
Salle Jacques Villeret	46,00	38,75	7,75	46,50	20,00	1,09
<u>Gratuité :</u>						
Elle est accordée aux manifestations prolongeant une politique publique municipale dans le cadre d'un partenariat formalisé.						
<u>SALLES DES ECOLES : Tarif horaire</u>						
Salles de classes, d'arts plastiques, d'informatique, de bibliothèque, et cours d'école						
tarif plein	10,27	8,69	1,74	10,43	20,00	1,56
tarif réduit	5,14	4,35	0,87	5,22	20,00	1,56
Salles de motricité						
tarif plein	16,68	14,11	2,82	16,93	20,00	1,50
tarif réduit	8,34	7,06	1,41	8,47	20,00	1,56
Préaux couverts, salles polyvalentes						
tarif plein	23,11	19,55	3,91	23,46	20,00	1,51
tarif réduit	11,56	9,78	1,96	11,74	20,00	1,56
Salles polyvalentes Raspail, Jean de la Fontaine, Gide						
tarif plein	41,09	34,75	6,95	41,70	20,00	1,48
tarif réduit	20,54	17,38	3,48	20,86	20,00	1,56
<u>LOCAUX DE REPETITIONS & DE CREATION ARTISTIQUE</u>						
(Tarif ne bénéficiant d'aucune autre réduction)						
Salles polyvalentes (Centre de vie du Sanitas et Espace Villeret)						
tarif horaire	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
4 créneaux de 2 heures	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
Forfait de 12 créneaux de 2 heures	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
<u>MATERIEL AUDIOVISUEL (à utiliser dans les salles municipales)</u>						
Sonorisation : à la journée	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
Rétroprojecteur : à la journée	16,50	13,75	2,75	16,50	20,00	
Vidéo-projecteur et écran : tarif horaire	23,00	19,17	3,83	23,00	20,00	
<u>MOBILISATION DU PERSONNEL MUNICIPAL : Tarif horaire</u>						
Personnel d'entretien :						
de 7h à 22h, hors jours fériés	20,83	18,53	3,71	22,24	20,00	6,77
de 22h à 7h, dimanches et jours fériés	26,73	24,67	4,93	29,60	20,00	10,74
Personnel technicien :						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 7h à 22h, hors jours fériés	23,50	22,26	4,45	26,71	20,00	13,66
de 22h à 7h, dimanches et jours fériés	31,29	29,63	5,93	35,56	20,00	13,65
<p>Les recettes seront constatées matériel audio visuel : 7083 020 HT M10, 33 C00, 020 J33, 321 C40, 824 I10 locations de salles : 752 HT 020 M10, 33 C00, 020 J33, 321 C40, 824 I10, 212 E20 vacations de personnel : 70848 HT 020 M10, 33 C00, 020 J33, 321 C40, 824 I10</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
VENTES D'ARTICLES PROMOTIONNELS "VILLE DE TOURS"						
Magnet (l'unité)	1,50	1,50		1,50		
Porte-clé (l'unité)	1,00	1,00		1,00		
Crayons de couleur (l'unité)	3,00	3,00		3,00		
Mug (l'unité)	5,00	5,00		5,00		
T-shirt (l'unité)	5,50	5,50		5,50		
Casquette (l'unité)	5,50	5,50		5,50		
Montre (l'unité)	16,20	16,20		16,20		
Petit sac à dos (l'unité)	16,20	16,20		16,20		
Les recettes seront constatées à l'imputation 7088 023 M30						
Tout envoi d'article(s) suite à une commande sera refacturé au destinataire						
selon les tarifs d'affranchissement et d'expédition en vigueur de la Poste ou du transporteur.						
VENTE D'ARTICLES DIVERS MANIFESTATIONS						
<i>Prix de vente au public</i>						
Mug porcelaine		5,42	1,08	6,50	20,00	
Tee-shirt adulte		14,08	2,82	16,90	20,00	
Carnets quali A5		6,66	1,33	8,00	20,00	
Carnets A6 élastique		5,83	1,17	7,00	20,00	
Carnet dépliant 100*150		3,33	0,66	4,00	20,00	
Essuie-lunettes		4,58	0,92	5,50	20,00	
Totebags		5,00	1,00	6,00	20,00	
Magnets		2,50	0,50	3,00	20,00	
Crayon bois seul		2,25	0,45	2,70	20,00	
Crayon bois par 2 dans étui		5,58	1,12	6,70	20,00	
Porte clé		3,33	0,66	4,00	20,00	
Mug thermos + fourreau		8,16	1,64	9,80	20,00	
2 tasses à café + soucoupes		15,75	3,15	18,90	20,00	
<i>Prix de vente revendeurs (commerçants)</i>						
Mug porcelaine		2,66	0,54	3,20	20,00	
Tee-shirt adulte		5,00	1,00	6,00	20,00	
Carnets quali A5		4,16	0,84	5,00	20,00	
Carnets A6 élastique		3,83	0,77	4,60	20,00	
Carnet dépliant 100*150		1,66	0,34	2,00	20,00	
Essuie-lunettes		1,25	0,25	1,50	20,00	
Totebags		2,50	0,50	3,00	20,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Magnets		1,17	0,23	1,40	20,00	
Crayon bois seul		1,25	0,25	1,50	20,00	
Crayon bois par 2 dans étui		3,33	0,67	4,00	20,00	
Porte clé		1,66	0,34	2,00	20,00	
2 tasses à café + soucoupes		8,33	1,67	10,00	20,00	
Les recettes seront constatées à l'imputation 7088 023 M30 HT						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
VENTES D'ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE						
1) Format pleine page :						
magazine - 3ème page de couverture	3698,40	3082,00	616,40	3698,40	20,00	
magazine - 4ème page de couverture	4311,60	3593,00	718,60	4311,60	20,00	
agenda - 4ème page de couverture	2464,80	2054,00	410,80	2464,80	20,00	
2) Format demi-page :						
magazine - 3ème page de couverture	2095,20	1746,00	349,20	2095,20	20,00	
magazine - 4ème page de couverture	2464,80	2054,00	410,80	2464,80	20,00	
agenda - 4ème page de couverture	1470,00	1225,00	245,00	1470,00	20,00	
Remise volume :						
2 annonces : - 10%						
3 annonces : - 12%						
4 annonces : -15 %						
5 annonces : -18%						
6 annonces : - 20%						
7 annonces soit un engagement annuel : -25 %						
Tarif "dernière minute" :						
8 jours avant le bouclage du numéro à paraître : réduction de 20%						
5 jours avant : réduction de 25%						
Les recettes seront constatées à l'imputation 7088.023 H.T. M30						

PARCS ET JARDINS

SOMMAIRE



Décors floraux, fourniture de plantes et art floral	230
Vente d'animaux	233
Promenades et animations	236
Documentation et produits divers	238
Bois et produits dérivés	239
Location	241
Occupations temporaires dans les parcs et jardins	242
Domages sur le patrimoine arboré de la ville	244
Prestations d'entretien	245
Matériels et engins pour travaux en régie	246

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DECORS FLORAUX, FOURNITURE DE PLANTES ET ART FLORAL						
<u>1) LOCATION DE DECORS ET DE PLANTES</u>						
DECORS FLORAUX POUR MANIFESTATIONS DIVERSES						
Forfait de prise en charge et transport	230,00	191,67	38,33	230,00	20,00	
Location des plantes						
- Catégorie A : plantes de grande taille (1,20 m et plus)	16,50	13,75	2,75	16,50	20,00	
- Catégorie B : plantes de taille moyenne (de 40 cm à 1,20 m)	11,50	9,58	1,92	11,50	20,00	
- Catégorie C : plantes de petite taille (de 15 cm à 40 cm)	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
PLANTES POUR DECORS DE MANIFESTATIONS D'INTERET METROPOLITAIN (sans déplacement)						
Arbustes, conifères, bambous	4,55	3,83	0,77	4,60	20,00	1,10
Potées fleuries	1,50	1,29	0,26	1,55	20,00	3,33
PLANTES SUR TIGE						
Forfait location saison estivale	15,30	12,92	2,58	15,50	20,00	1,31
Pour la réalisation des décors floraux et la location de plantes, toute dégradation perte ou vol de plantes ou d'accessoires (ex. tuteur, cache-pot, soucoupe ...) sera facturé au demandeur au prix coûtant de remplacement.						
Les recettes sont encaissées au 7083.823 V30 HT						
<u>2) VALORISATION ET VENTE DE PLANTES</u>						
FOURNITURE DE PLANTES AU DETAIL						
Ces tarifs sont appliqués dans le cadre de fournitures de plantes à diverses collectivités ou organismes publics et pour le chiffrage des préjudices.						
Plantes pour décors permanents						
Grandes plantes vertes (1,80 m à 2,00 m)	32,35	29,41	2,94	32,35	10,00	
Moyennes plantes vertes (1,00 m à 1,70 m)	21,15	19,23	1,92	21,15	10,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Petites plantes vertes (0,50 m à 0,90 m)	9,70	8,82	0,88	9,70	10,00	
Potées fleuries	6,55	5,95	0,60	6,55	10,00	
Plantes à massif annuelles, bisannuelles, vivaces ou bulbeuses						
Tarif à l'unité	0,65	0,59	0,06	0,65	10,00	
Plantes sur tige						
Tarif à l'unité	16,50	15,00	1,50	16,50	10,00	
FOURNITURE DE PLANTES A MASSIFS ET CUCURBITACEES EN GROS						
Ces tarifs unitaires sont appliqués pour des quantités supérieures à 500 unités pour les plantes à massifs, et supérieures à 40 unités pour les cucurbitacées en une seule commande à destination de diverses collectivités ou organismes publics.						
Plantes annuelles :						
L'unité prête à planter issues de bouture, semis ou division	0,45	0,41	0,04	0,45	10,00	
Plantes bisannuelles :						
L'unité prête à planter issues de bouture, semis ou division	0,40	0,41	0,04	0,45	10,00	12,50
Chrysanthèmes :						
Potée traditionnelle	2,90	2,64	0,26	2,90	10,00	
Pyramide, cascade	13,20	12,18	1,22	13,40	10,00	1,52
Plantes vivaces et graminées	0,60	0,55	0,05	0,60	10,00	
Potées fleuries :						
Potée fleurie, vente sur surplus	1,30	1,18	0,12	1,30	10,00	
Cucurbitacées :						
Potimarron / courge spaghetti (la pièce)	2,65	2,45	0,25	2,70	10,00	1,89
Potiron (la pièce)	4,40	4,00	0,40	4,40	10,00	
Coloquinte (la pièce)	0,45	0,41	0,04	0,45	10,00	
Les recettes seront encaissées au 7028.823 V30 HT						
3) ART FLORAL						
Initiation à la création d'une composition florale						
La prestation de 20 à 30 minutes	2,50	2,60		2,60		4,00

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>La Ville se réserve la possibilité d'accorder ponctuellement son soutien à l'octroi de décors temporaires pour les événements les plus emblématiques en terme d'image et de rayonnement de la Ville.</p> <p>En outre, la fourniture de plantes à titre gracieux pourra être accordée à titre de dotation exceptionnelle pour les établissements scolaires de Tours ou dans le cadre de manifestations initiées ou soutenues par la Ville.</p>						

		2018	2019			
		TTC	HT	TVA	TTC	Taux
VENTE D'ANIMAUX						
<u>1) MAMMIFERES</u>						
Ane (Equus asinus) :						
	moins d'1 an	253,00	230,00	23,00	253,00	10,00
	Adulte	330,00	300,00	30,00	330,00	10,00
Chèvre (Capra hircus)						
- Mâle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	48,05	43,68	4,37	48,05	10,00
	Adulte	45,55	41,41	4,14	45,55	10,00
-Femelle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	45,00	40,91	4,09	45,00	10,00
	Adulte	50,00	45,45	4,55	50,00	10,00
Mouton (Ovis aries)						
- Mâle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	37,30	33,91	3,39	37,30	10,00
	Adulte	55,40	50,36	5,04	55,40	10,00
-Femelle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	97,80	88,91	8,89	97,80	10,00
	Adulte	97,80	88,91	8,89	97,80	10,00
Lama (Lama glama)						
- Mâle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	33,00	30,00	3,00	33,00	10,00
	Adulte	11,00	10,00	1,00	11,00	10,00
-Femelle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	44,00	40,00	4,00	44,00	10,00
	Adulte	11,00	10,00	1,00	11,00	10,00
Lapin de race (Oryctolagus cuniculus)						
- Mâle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	13,25	12,04	1,21	13,25	10,00
	Adulte	32,35	29,41	2,94	32,35	10,00
-Femelle						
	Age inférieur ou égal à 1 an	14,00	12,73	1,27	14,00	10,00
	Adulte	35,80	32,54	3,26	35,80	10,00

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Furet (Mustela putorius furo)						
-Mâle	118,80	108,00	10,80	118,80	10,00	
- Femelle	118,80	108,00	10,80	118,80	10,00	
Cobaye (Cavia porcellus)						
- Mâle	15,65	14,23	1,42	15,65	10,00	
- Femelle	15,65	14,23	1,42	15,65	10,00	
<u>2) OISEAUX</u>						
Poule (Gallus gallus)						
- Mâle						
		Age inférieur ou égal à 1 an				
	15,70	14,27	1,43	15,70	10,00	
		Adulte				
	29,70	27,00	2,70	29,70	10,00	
-Femelle						
		Age inférieur ou égal à 1 an				
	14,00	12,73	1,27	14,00	10,00	
		Adulte				
	24,45	22,23	2,22	24,45	10,00	
Dindon (Meleagris gallopavo)						
- Mâle						
		Age inférieur ou égal à 1 an				
	11,10	10,09	1,01	11,10	10,00	
		Adulte				
	26,35	23,95	2,40	26,35	10,00	
-Femelle						
		Age inférieur ou égal à 1 an				
	11,10	10,09	1,01	11,10	10,00	
		Adulte				
	23,55	21,41	2,14	23,55	10,00	
Pintade (Numida meleagris)						
- Mâle						
		Age inférieur ou égal à 1 an				
	8,30	7,54	0,76	8,30	10,00	
		Adulte				
	12,45	11,32	1,13	12,45	10,00	
- Femelle						
		Age inférieur ou égal à 1 an				
	8,30	7,54	0,76	8,30	10,00	
		Adulte				
	15,25	13,86	1,39	15,25	10,00	
Canard race Coureur Indien (Anas platyrhynchos domesticus)						
- Mâle	30,25	27,50	2,75	30,25	10,00	
-Femelle	43,80	39,82	3,98	43,80	10,00	
Perruche Ondulée (Melopsittacus undulatus)						
- Mâle						

		2018	2019				
		TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
-Femelle	Adulte	12,50	11,36	1,14	12,50	10,00	
	Adulte	12,50	11,36	1,14	12,50	10,00	
<p>Avant de concrétiser la transaction, il sera demandé à l'acquéreur de s'engager à respecter des conditions de transport appropriées à l'espèce animale dont la cession est envisagée, selon la législation en vigueur.</p> <p>Les animaux destinés à la vente peuvent faire l'objet d'une livraison par le Service des Parcs et Jardins dans un rayon de 50 kms maximum ; dans ce cas, les tarifs seront soumis à une majoration égale à 20 % appliquée sur le montant initial hors taxes.</p> <p>Au-delà de ce barème de tarifs unitaires, la Ville pourra être amenée à déterminer des tarifs par lot de plusieurs unités dans le cas de surplus et d'opportunité de transaction (minimum 3).</p> <p>La Ville de Tours se réserve en outre la possibilité d'apporter son soutien à des cessions en accordant une gratuité pour des projets à but non lucratif ou dans le cas de nécessité de régulation du cheptel.</p> <p>Les recettes seront encaissées au 7088 823 V61 HT</p>							

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
ANIMATIONS ET VISITES GUIDEES						
ATELIER OU ANIMATION A THEME DANS LE JARDIN BOTANIQUE OU LES SERRES DE PRODUCTION HORTICOLE (1 h 00 à 2 h 30) Cette prestation n'est proposée que pour des groupes constitués et sur réservation. La gratuité est accordée aux accompagnateurs du groupe.						
- Par participant dont l'âge est supérieur ou égal à 3 ans et inférieur à 18 ans						
- la séance	3,00	3,00		3,00		
- Forfait 3 séances	7,00	7,00		7,00		
- Par participant dont l'âge est supérieur ou égal à 18 ans						
- la séance	7,50	7,50		7,50		
- Forfait 3 séances	18,00	18,00		18,00		
VISITES GUIDEES						
Visites guidées de la forêt Les recettes seront constatées au 70632.833.V42	15,00	20,00		20,00		33,33
Visites guidées du Jardin Botanique (visite générale ou d'un secteur ou thème particulier du Jardin Botanique)						
- Forfait groupe de 5 à 25 personnes	30,00	30,00		30,00		
- Forfait groupe de 26 à 40 personnes	50,00	50,00		50,00		
Les recettes seront constatées au 70632 823.V60						
La gratuité est accordée aux établissements scolaires ou d'enseignements professionnels de Tours ainsi que dans le cadre de programmations lors des Dimanches verts.						
En outre, la Ville se réserve le droit d'accorder la gratuité pour des promenades et animations à titre de dotation exceptionnelle lors de visites annuelles d'organismes à vocation médico-sociale. De plus, dans le cadre de la promotion des activités et animations municipales, des tickets gratuits seront attribués sur avis de la commission municipale pour des actions soit associatives soit municipales dont l'objet est reconnu d'intérêt général.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DOCUMENTATION ET PRODUITS DIVERS						
Documentation spécialisée sur des thématiques liées aux jardins et au végétal						
- Le fascicule noir et blanc	1,00	1,00		1,00		
- Le fascicule couleur	2,00	2,00		2,00		
- Le catalogue d'exposition (de 10 à 29 pages)	5,00	5,00		5,00		
- Le catalogue d'exposition (de 30 à 50 pages)	8,00	8,00		8,00		
Les frais d'expédition sont à la charge du demandeur.						
Les recettes seront encaissées au 7088.833.V60						
Pommes du verger du château d'Azay le Ferron dans le cadre de manifestations à caractère environnemental						
Prix de gros au kg						
- à cueillir ou à ramasser sur place	0,70	0,70		0,70		
Les recettes seront encaissées au 7021.823.V60						
La Ville se réserve la possibilité d'offrir ponctuellement des articles à titre de dotation exceptionnelle dans le cadre de partenariats ou d'actions initiées ou soutenues par elle.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
BOIS ET PRODUITS DERIVES						
Les tarifs suivants concernent l'ensemble des massifs forestiers et boisements urbains et péri-urbains appartenant à la Ville : forêt de Preuilley, parc d'Azay-le-Ferron, parcs forestiers de Larcay-les-Hâtes, autres boisements et parcs urbains.						
Les tarifs suivants concernent de faibles volumes de bois dont la vente est limitée pour les particuliers à 30 m3 par an et par domiciliation.						
Produits non transformés (sur pied) sur parcelle						
- Brins de taillis ou de franc-pied ≥7 cm, le stère :		9,08	1,82	10,90	20,00	
- Têtes de chênes, le stère		7,25	1,45	8,70	20,00	
- Brins ligneux divers dont diamètre ≤ 7 cm, le stère		1,83	0,37	2,20	20,00	
- Bois de qualité ou essence horticole précieuse, le m3		125,00	25,00	150,00	20,00	
Produits transformés (abattus et débités)						
Grume de bois d'œuvre :						
- Chêne						
de très bonne qualité (tranchage, merrains), le m3		183,33	36,67	220,00	20,00	
de bonne qualité (sciage menuiserie), le m3		125,00	25,00	150,00	20,00	
de moyenne qualité (charpente), le m3		54,17	10,83	65,00	20,00	
de basse qualité (traverses et palettes), le m3		25,00	5,00	30,00	20,00	
- Autres feuillus						
de bonne qualité, le m3		83,33	16,67	100,00	20,00	
de basse qualité, le m3		25,00	5,00	30,00	20,00	
- Résineux						
de bonne qualité (douglas, séquoia, cèdre, etc), le m3		45,83	9,17	55,00	20,00	
de basse qualité (pin), le m3		20,83	4,17	25,00	20,00	
Chablis d'essence d'ornement qualité sciage menuiserie le m3	99,00	90,00	18,00	108,00	20,00	9,09
Bois de chauffage forestier ou d'élagage						
- de bonne qualité : (chêne, charme, robinier faux-acacia, etc)						
le stère en 1 mètre de longueur		40,00	4,00	44,00	10,00	
le stère en 2 mètres de longueur		31,82	3,18	35,00	10,00	
- de moyenne qualité : (châtaignier, érable, tilleul, platane, marronnier, peuplier, etc)						
le stère en 1 mètre de longueur		16,36	1,64	18,00	10,00	

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
le stère en 2 mètres de longueur		9,09	0,91	10,00	10,00	
- de basse qualité : (bois secs, incendiés, volis, produit d'élagage, branches cassées, résineux, etc)						
le stère en 1 mètre de longueur		10,00	1,00	11,00	10,00	
le stère en 2 mètres de longueur		5,45	0,55	6,00	10,00	
AUTRES PRODUITS						
Plaquette déchetée humide de basse qualité						
- le m3 (par 10 m3)	4,50	4,17	0,83	5,00	20,00	11,11
Bille de bois ou souche (diamètre > 60 cm)						
- de basse qualité, la tonne (par 10 tonnes)	10,00	20,83	4,17	25,00	20,00	150,00
- d'essence d'ornement, l'unité	48,00	40,00	8,00	48,00	20,00	
Paillage calibré de bonne qualité						
- le m3 (par m3)	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
<p>Délivrance de branchages gratuite aux collectivités publiques sous réserve des dispositions réglementaires. La Ville de Tours pourra être amenée à effectuer des ventes spécifiques à l'amiable pour des lots de bois particuliers dont le prix ne peut être fixé dans le cadre de ce barème de tarifs unitaires. L'enlèvement des produits est à assurer par l'acquéreur (Bois des Hâtes - Saint-Avertin)</p> <p>Les recettes seront constatées au 7022.833.V40 ou 7028.823.V41 si la provenance n'est pas forestière.</p>						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
LOCATIONS						
SERRE D'ORANGERIE DU JARDIN BOTANIQUE : cf rubrique "Location de salles municipales"						
EXPOSITIONS EN KIT						
1) Exposition "Voyage au travers des pivoines" (7 panneaux 135 x 90 cm + 12 panneaux A4 - poids : 15 kg) - La semaine	60,00	60,00		60,00		
2) Exposition "Sur les chemins du monde, Edouard André, paysagiste et botaniste" (14 panneaux didactiques bâches 180 x 80 cm + accessoires complémentaires) - La semaine	80,00	80,00		80,00		
Les frais et l'organisation du transport sont à la charge du demandeur.						
Les recettes seront constatées au 7083 823 V60.						
Une minoration voire une gratuité peut-être accordée exceptionnellement dans le cadre des partenariats initiés par la Ville.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
OCCUPATIONS TEMPORAIRES DANS LES PARCS ET JARDINS						
DEPOTS PROVISOIRES EN FORET : pierre, terre ou bois d'une durée maximum de 2 ans - par are et par mois Les recettes seront constatées au 70328 833 V40	8,00	8,00		8,00		
ACTIVITE DE GRIMPE DANS LES ARBRES DANS LES ESPACES BOISES DES PARCS ET JARDINS MUNICIPAUX						
1) Groupe < ou égal à 10 personnes :						
- La demi-journée	15,00	15,00		15,00		
- La journée	25,00	25,00		25,00		
- Le forfait 2 jours avec nuitée	40,00	40,00		40,00		
2) Groupe > ou égal à 10 personnes :						
- La demi-journée	25,00	25,00		25,00		
- La journée	40,00	40,00		40,00		
- Le forfait 2 jours avec nuitée	60,00	60,00		60,00		
OCCUPATION POUR ACTIVITES A CARACTERE COMMERCIAL OU A DEMARCHE PUBLICITAIRE						
Occupation d'un emplacement : le forfait de 10 m2 par jour	12,00	12,00		12,00		
Utilisation d'un site ou jardin par un guide : le forfait par visite d'1 à 3 heures	5,00	5,00		5,00		
OCCUPATION POUR EXPLOITATION DE RESEAUX						
Conduites en sous-sol pour réseau d'intérêt collectif - le ml de réseau par an		16,00		16,00		
OCCUPATION DANS UN ESPACE VERT OU ESPACE D'EXPOSITIONS BOTANIQUES						
Le forfait par jour selon classification des espaces figurant dans le règlement des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air :						
- jardin historique	200,00	200,00		200,00		
- jardin de quartier	100,00	100,00		100,00		
- espaces de loisirs	150,00	150,00		150,00		
- autres espaces verts	50,00	50,00		50,00		
Le forfait par demi-journée dans un espace d'expositions botaniques - serres de collections Biodivers	75,00	75,00		75,00		
Les sites et emplacements possibles pour des activités n'ayant pas de portée publique sont laissés à l'appréciation de la Ville.						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
La Ville se réserve le droit d'accorder expressément la gratuité sous réserve des dispositions de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Les recettes seront constatées au 70323.823 V00						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DOMMAGES SUR LE PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE						
<p>Les modalités de calcul du préjudice causé aux arbres et grands arbustes ayant subi un dommage sont définies dans le barème pour le calcul de la valeur d'aménité des arbres et arbustes de la Ville.</p> <p>En cas de remplacement d'un arbre ou d'un grand arbuste ayant subi une altération entraînant sa perte totale ou impactant fortement son espérance de maintien, un coût de replantation s'ajoute à la valeur du préjudice :</p> <p>Forfait de replantation pour un arbre Ce forfait de replantation intègre : - l'ouverture d'un trou de plantation, - la fourniture de terre végétale ou d'un substrat de bonne qualité, - la fourniture et plantation d'un arbre feuillu en tige ou en cépée, ou d'un conifère, - la maintenance d'une durée d'un an.</p> <p>Forfait de replantation pour un grand arbuste (sujet atteignant plus de 2 m à l'âge adulte) Ce forfait de replantation intègre : - l'ouverture d'un trou de plantation, - la fourniture de terre végétale ou d'un substrat de bonne qualité, - la fourniture et plantation d'un arbuste de force moyenne, - la maintenance d'une durée d'un an.</p> <p>Les recettes seront encaissées au 704 823 V00 HT</p>	550,00	600,00		600,00		9,09
	300,00	300,00		300,00		

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>PRESTATIONS D'ENTRETIEN EN URGENCE SUR LES ARBRES</p> <p>Ce tarif est appliqué dans le cadre d'interventions en urgence sur des sites présentant un intérêt public hors propriétés communales.</p> <p>Forfait de prise en charge de l'intervention (matériel compris) Ce forfait sera complété par un décompte des heures de main-d'œuvre réalisées selon le coût moyen horaire par grade des agents municipaux.</p> <p>Les recettes seront encaissées au 704 823 V00 HT</p>	200,00	208,33	41,67	250,00	20,00	25,00

		2018	2019			
		TTC	HT	TVA	TTC	Taux
MATERIELS ET ENGIN UTILISES POUR TRAVAUX EN REGIE						
Camion benne 6,5 T / Charge utile = 3 T	H	36,50	30,42	6,08	36,50	20,00
Camion grue 15 et 19 T / Charge utile = 6,5 T ou 8 T	H	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00
Camion multilev 19 T / Charge utile = 10 T	H	55,00	45,83	9,17	55,00	20,00
Broyeur de branches 10 cm	H	34,10	28,42	5,68	34,10	20,00
Broyeur de branches 17 cm	H	34,80	29,00	5,80	34,80	20,00
Broyeur frontal avec tondeuse	H	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00
Tondo-broyeur	H	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00
Chariot élévateur télescopique	H	38,75	32,29	6,46	38,75	20,00
Débroussilleur auto-tracté	H	20,95	17,46	3,49	20,95	20,00
Mini-pelle 5T	H	43,20	36,00	7,20	43,20	20,00
Tracteur 60 à 80 cv	H	27,25	22,71	4,54	27,25	20,00
Micro-tracteur	H	22,40	18,67	3,73	22,40	20,00
Tondeuse autoportée grande largeur	H	35,45	29,54	5,91	35,45	20,00
Débroussilleur à dos	H	20,90	17,42	3,48	20,90	20,00
Taille haie sur tracteur	H	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00
Faucheuse avec bras	H	45,00	37,50	7,50	45,00	20,00
Bétonnière mobile	J	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00
Dumper sambron	J	48,00	40,00	8,00	48,00	20,00
Fourgon 10/12 m3	J	42,00	35,00	7,00	42,00	20,00
Plaque vibrante	J	28,00	23,33	4,67	28,00	20,00

		2018	2019				
		TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tonne à eau tractée de 500 L	J	10,80	9,00	1,80	10,80	20,00	
Benne tractée 7m3 ou sur berce 20 m3	J	14,20	11,83	2,37	14,20	20,00	
Broyeur forestier 2 m	J	40,45	33,71	6,74	40,45	20,00	
Engazonneuse	J	61,20	51,00	10,20	61,20	20,00	
Aspirateur de feuilles sur remorque	J	127,75	106,46	21,29	127,75	20,00	
Groupe électrogène 4 à 10 KVA	J	31,50	26,25	5,25	31,50	20,00	
Motoculteur (avec fraise ou avec rotovator)	J	34,55	28,79	5,76	34,55	20,00	
Rotovator de 1,50 m à 2,00 m	J	40,45	33,71	6,74	40,45	20,00	
Tarière à moteur	J	41,60	34,67	6,93	41,60	20,00	
Tarière portée	J	26,15	21,79	4,36	26,15	20,00	
Tonne à eau sur berce de 5000 L	J	15,25	12,71	2,54	15,25	20,00	
Remorque forestière	J	41,35	34,46	6,89	41,35	20,00	
Tronçonneuse bois	J	26,40	22,00	4,40	26,40	20,00	
Balai triangle pour terrain synthétique	J	20,40	17,00	3,40	20,40	20,00	
Balai rotatif pour terrain synthétique	J	31,20	26,00	5,20	31,20	20,00	
Girobroyeur	J	85,20	71,00	14,20	85,20	20,00	
Désherbeur mécanique	J	86,40	72,00	14,40	86,40	20,00	
Tondeuse robot radioguidée	J	94,80	79,00	15,80	94,80	20,00	
Les recettes seront encaissées au 7040.823.V00 H.T.							

PARC AUTO

SOMMAIRE

Ateliers mécaniques	249
---------------------------	-----



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PARC AUTO						
Prestations des ateliers mécaniques pour les collectivités ou établissements publics sous convention avec la Ville de Tours :						
Interventions pour maintenance et réparations sur tout véhicule						
Taux horaire de main d'œuvre mécanique/carrosserie	45,00	38,05	7,61	45,66	20,00	1,47
Les fournitures de pièces, produits divers, fluides et carburants, prestations sous-traitées, seront facturées au prix coutant.						
Les recettes seront constatées						
70876.020 T83 (Administration Générale)						
70876.811 T83 (Eau et Assainissement)						
70876.814 T83 (Eclairage Public)						
70876.822 T83 (Voirie)						
70876.823 T83 (Espaces Verts Urbains)						

GRAND THEATRE

SOMMAIRE

Tarifs individuels saison 2018/2019	251
Abonnements saison 2018/2019	259
Autres produits saison 2018/2019	266



	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
DELIBERATION DES TARIFS DU GRAND THEATRE						
Tarifs de la saison 2018/2019 applicables à compter du 11 juin 2018						
La saison lyrique 2018-2019 se composera de SIX spectacles , entrant dans les formules d'abonnement "Grande Saison", "Saison Lyrique" et "Quatuor Lyrique" :						
- 5 opéras classés en Série E+ et 1 opéra en Série E						
La représentation du spectacle du 31 décembre en soirée est hors abonnement.						
La saison Symphonique 2018/2019 se composera de SIX programmes (joués deux fois) classés en Série B, entrant dans la formule d'abonnement "Saison Symphonique".						
Des spectacles ou des animations, hors abonnement, (opéra, opérette, ballet, théâtre, concert, one man show, comédie musicale, récitals, jeune public, musique de chambre, etc...) pourront venir compléter la programmation Lyrique ou Symphonique. Dans ce cas, la Direction du Théâtre fixera la série de tarif applicable au spectacle, en référence à la présente délibération. Elle pourra aussi bien utiliser un tarif lyrique que symphonique.						
<u>ACTIVITES LYRIQUES</u>						
<u>I) LES TARIFS PLACES INDIVIDUELLES</u>						
La T.V.A. applicable sur ces tarifs est de 2,10 %.						
A) LES SERIES DE TARIFS						
Les séries suivantes correspondantes à la salle du Grand Théâtre :						
SERIE E +						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	72,00	70,52	1,48	72,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	60,00	58,77	1,23	60,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	33,00	32,32	0,68	33,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	19,50	19,10	0,40	19,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	16,50	16,16	0,34	16,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	67,00	65,62	1,38	67,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	55,00	53,87	1,13	55,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	17,50	17,14	0,36	17,50	2,10	0,00

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 4ème catégorie	14,50	14,20	0,30	14,50	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. Balcon	57,00	55,83	1,17	57,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	47,00	46,03	0,97	47,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	0,00
SERIE E						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	67,00	65,62	1,38	67,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	55,00	53,87	1,13	55,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	30,00	29,38	0,62	30,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	17,50	17,14	0,36	17,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	14,50	14,20	0,30	14,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	62,00	60,72	1,28	62,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	27,00	26,44	0,56	27,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	15,50	15,18	0,32	15,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	12,50	12,73	0,27	13,00	2,10	4,00
- TARIF SPECIAL						
. Balcon	52,00	50,93	1,07	52,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	42,00	41,14	0,86	42,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	0,00
SERIE A						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	62,00	60,72	1,28	62,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	28,00	27,42	0,58	28,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	16,50	16,16	0,34	16,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	13,50	13,22	0,28	13,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	57,00	55,83	1,17	57,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	45,00	44,07	0,93	45,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	25,00	24,49	0,51	25,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	14,50	14,20	0,30	14,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- TARIF SPECIAL						
. Balcon	47,00	46,03	0,97	47,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	37,00	36,24	0,76	37,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
SERIE B +						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	57,00	55,83	1,17	57,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	45,00	44,07	0,93	45,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	23,00	22,53	0,47	23,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	15,50	15,18	0,32	15,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	12,50	12,24	0,26	12,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	52,00	50,93	1,07	52,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	13,50	13,22	0,28	13,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	11,50	11,26	0,24	11,50	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. Balcon	42,00	41,14	0,86	42,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	32,00	31,34	0,66	32,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	0,00
SERIE B						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	52,00	50,93	1,07	52,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	12,50	12,24	0,26	12,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	47,00	46,03	0,97	47,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	11,50	11,26	0,24	11,50	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. Balcon	37,00	36,24	0,76	37,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	30,00	29,38	0,62	30,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	0,00
SERIE C						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	43,00	42,12	0,88	43,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	34,00	33,30	0,70	34,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	17,50	17,14	0,36	17,50	2,10	0,00
. 3ème catégorie	13,50	13,22	0,28	13,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	11,50	11,26	0,24	11,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	15,50	15,18	0,32	15,50	2,10	0,00
. 3ème catégorie	12,50	12,24	0,26	12,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	10,50	10,28	0,22	10,50	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. Balcon	34,00	33,30	0,70	34,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	0,00
SERIE D						
- TARIF ENTIER						
. Balcon	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	16,50	16,16	0,34	16,50	2,10	0,00
. 3ème catégorie	12,50	12,24	0,26	12,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	10,50	10,28	0,22	10,50	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. Balcon	33,00	32,32	0,68	33,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	14,50	14,20	0,30	14,50	2,10	0,00
. 3ème catégorie	11,50	11,26	0,24	11,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	9,50	9,30	0,20	9,50	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. Balcon	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	24,00	23,51	0,49	24,00	2,10	0,00

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 2ème catégorie	9,50	9,30	0,20	9,50	2,10	0,00
. 3ème catégorie	9,50	9,30	0,20	9,50	2,10	0,00
. 4ème catégorie	9,50	9,30	0,20	9,50	2,10	0,00
TARIF DERNIERE MINUTE S'applique aux spectacles relevant des séries E+, E, A, B+, B, C, D, Vinci 2000 Exceptionnelle, Vinci 2000 et Vinci 700, quelle que soit la catégorie de la place	7,00	6,86	0,14	7,00	2,10	0,00
TARIF SPECIAL SOIREE JEUNE -28 ANS Tarif unique		6,86	0,14	7,00	2,10	
SERIE U1						
- TARIF ENTIER	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	0,00
SERIE U2						
- TARIF ENTIER	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	7,00	6,86	0,14	7,00	2,10	0,00
SERIE U3						
- TARIF ENTIER	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	0,00
SERIE U4						
- TARIF ENTIER	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
SERIE U5						
- TARIF ENTIER	25,00	24,49	0,51	25,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	0,00
SERIE U6						
- TARIF ENTIER	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	4,00	3,92	0,08	4,00	2,10	0,00
SERIE JP Elle s'applique aux spectacles Jeune Public.						
- JEUNE DE MOINS DE 18ANS						
. Catégorie unique	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	0,00
- ADULTE 18 ANS ET PLUS						
. Catégorie unique	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	0,00
- Les accompagnateurs de groupes de jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre scolaire de foyers socio-éducatifs (ou équivalents), ainsi que les écoles maternelles et primaires pourront bénéficier d'une invitation par tranche de huit enfants complète ou non.						

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Les accompagnateurs de groupes de jeunes ou adultes handicapés (IME, etc...) pourront bénéficier d'une invitation par tranche complète ou non de 4 enfants ou adultes handicapés.						
CONCERT BEBES Concerne les enfant de 3 mois à 3 ans seulement.						
- ENFANT DE 3 MOIS A 3 ANS	gratuit			gratuit		
- ADULTE	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	0,00
SERIE VINCI 2000 EXCEPTIONNELLE la 1ère catégorie correspond aux Balcon et 1ère catégorie des activités lyriques, la 2ème catégorie correspond à la 2ème catégorie des activités lyriques, la 3ème catégorie correspond aux 3ème et 4ème catégories des activités lyriques.						
- TARIF ENTIER						
. 1ère catégorie	65,00	63,66	1,34	65,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	45,00	44,07	0,93	45,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	25,00	24,49	0,51	25,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. 1ère catégorie	60,00	58,77	1,23	60,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. 1ère catégorie	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	0,00
SERIE VINCI 2000 la 1ère catégorie correspond aux Balcon et 1ère catégorie des activités lyriques, la 2ème catégorie correspond à la 2ème catégorie des activités lyriques, la 3ème catégorie correspond aux 3ème et 4ème catégories des activités lyriques.						
- TARIF ENTIER						
. 1ère catégorie	55,00	53,87	1,13	55,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. 1ère catégorie	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	30,00	29,38	0,62	30,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	17,00	16,65	0,35	17,00	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. 1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	0,00

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 2ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	0,00
SERIE VINCI 700						
la 1ère catégorie correspond aux Balcon et 1ère catégorie des activités lyriques, la 2ème catégorie correspond aux 2ème, 3ème et 4ème catégories des activités lyriques.						
- TARIF ENTIER						
. 1ère catégorie	45,00	44,07	0,93	45,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT						
. 1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	30,00	29,38	0,62	30,00	2,10	0,00
- TARIF SPECIAL						
. 1ère catégorie	33,00	32,32	0,68	33,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
TOURNEE DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE/TOURS (OSRCVL-T)						
Dans le cas de concerts diffusés en et hors Région, en auto-production, il pourra être appliqué un des tarifs suivants :						
SERIE T1						
- TARIF ENTIER	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	0,00
SERIE T2						
- TARIF ENTIER	17,00	16,65	0,35	17,00	2,10	0,00
- TARIF REDUIT	13,00	5,88	0,12	13,00	2,10	0,00
B) LES BENEFICIAIRES DU TARIF INDIVIDUEL REDUIT						
Ce tarif est déterminé forfaitairement. Il sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle, aux :						
- Adhérents des Amis du Centre Lyrique de Tours, adhérents de l'Académie Nationale de l'Opérette						
- Groupes, collectivités et comités d'entreprises : 10 personnes minimum sur un même spectacle						
- Employés municipaux en activité hors ceux du Grand Théâtre, sur présentation de la carte du COS de la Ville de Tours et leurs conjoints						
- Partenaires du Grand Théâtre ayant signés une convention de partenariat ou de mécénat ou de collaboration avec d'autres structures culturelles.						
- Dans le cadre d'une opération de promotion ou de marketing ou d'un jeu autour d'un spectacle, limitée dans le temps et organisée par le Grand Théâtre						

	2017/18	2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Dans le cadre des Tournées de l'OSRC-VL/T, le tarif réduit sera réservé aux jeunes de moins de 18 ans.</p> <p>C) LES BENEFICIAIRES DU TARIF INDIVIDUEL SPECIAL Ce tarif est déterminé forfaitairement. Il sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle, aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Employés municipaux du Grand Théâtre de Tours et leurs conjoints - Personnels du Grand Théâtre, sous contrat régie au moment du spectacle faisant l'objet de l'achat des billets (Artistes et Techniciens) - Accompagnants des invités - Personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et leur accompagnateur - Adultes accompagnant un groupe de jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre scolaire, de foyers socio-éducatifs (ou équivalents) en dehors des spectacles relevant des séries JP - Adultes accompagnant un groupe de jeunes ou d'adultes handicapés, dans le cadre des IME ou équivalents en dehors des spectacles relevant des séries JP - Jeunes de moins de 28 ans - Demandeurs d'emploi sur présentation de leur carte d'actualisation - Etudiants titulaires du Passeport Culturel en cours de validité, sans condition d'âge <p>D) LES BENEFICIAIRES DU TARIF DERNIERE MINUTE - Jeunes de moins de 28 ans, pendant l'ouverture des guichets au moment du spectacle et sur présentation d'un justificatif au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle.</p> <p>E) LES BENEFICIAIRES DU TARIF SPECIAL SOIREE JEUNE -28 ANS - Jeunes de moins de 28 ans, sur présentation d'un justificatif au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle.</p>						

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
Tarifs de la saison 2018/2019 applicables à compter du 11 juin 2018							
<u>II) LES TARIFS ABONNEMENTS</u>							
La T.V.A. applicable sur les tarifs d'abonnement est de 2,10 %. Les tarifs sont déterminés forfaitairement. Toutefois, un tarif à la place pour chaque catégorie est ressorti, ce qui permettra de proposer des places dans des catégories différentes en cas d'indisponibilité sur une date demandée. En conséquence, cela entraînera une modification du tarif forfaitaire proposé ci-après.							
A) LES FORMULES D'ABONNEMENTS							
1 - ABONNEMENT GRANDE SAISON							
Cet abonnement comprendra les 6 spectacles lyriques et les 6 concerts symphoniques. Les tarifs "Abonnement normal et Abonnement réduit" sont déterminés forfaitairement.							
- ABONNEMENT NORMAL							
. Balcon	588,00	47,99	1,01	49,00	588,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	474,00	39,18	0,82	40,00	480,00	2,10	1,27
. 2ème catégorie	258,00	21,06	0,44	21,50	258,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	168,00	13,71	0,29	14,00	168,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	138,00	11,26	0,24	11,50	138,00	2,10	0,00
- ABONNEMENT REDUIT							
. Balcon	552,00	45,05	0,95	46,00	552,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	444,00	36,24	0,76	37,00	444,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	240,00	19,59	0,41	20,00	240,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	156,00	12,73	0,27	13,00	156,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	132,00	10,77	0,23	11,00	132,00	2,10	0,00
2 - ABONNEMENT SAISON LYRIQUE							
Cet abonnement comprendra les 6 spectacles lyriques. Les tarifs "Abonnement normal" et "Abonnement réduit" sont déterminés forfaitairement.							
- ABONNEMENT NORMAL							
. Balcon	360,00	59,26	1,24	60,50	363,00	2,10	0,83
. 1ère catégorie	297,00	48,97	1,03	50,00	300,00	2,10	1,01
. 2ème catégorie	168,00	27,42	0,58	28,00	168,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	96,00	15,67	0,33	16,00	96,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	81,00	13,71	0,29	14,00	84,00	2,10	3,70

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
- ABONNEMENT REDUIT							
. Balcon	339,00	55,83	1,17	57,00	342,00	2,10	0,88
. 1ère catégorie	279,00	46,03	0,97	47,00	282,00	2,10	1,08
. 2ème catégorie	159,00	25,95	0,55	26,50	159,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	90,00	14,69	0,31	15,00	90,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	78,00	12,73	0,27	13,00	78,00	2,10	0,00
3 - ABONNEMENT QUATUOR LYRIQUE							
Cet abonnement comprendra 4 spectacles lyriques au choix sur les 6 proposés.							
Dans cette formule d'abonnement, un abonnement jeunes de moins de 18 ans est proposé.							
Les tarifs "Abonnement normal, Abonnement réduit et Abonnement Jeunes -18ans" sont déterminés forfaitairement.							
- ABONNEMENT NORMAL							
. Balcon	250,00	62,19	1,31	63,50	254,00	2,10	1,60
. 1ère catégorie	208,00	51,91	1,09	53,00	212,00	2,10	1,92
. 2ème catégorie	114,00	28,40	0,60	29,00	116,00	2,10	1,75
. 3ème catégorie	70,00	17,14	0,36	17,50	70,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	56,00	13,71	0,29	14,00	56,00	2,10	0,00
- ABONNEMENT REDUIT							
. Balcon	236,00	58,77	1,23	60,00	240,00	2,10	1,69
. 1ère catégorie	196,00	48,97	1,03	50,00	200,00	2,10	2,04
. 2ème catégorie	108,00	26,44	0,56	27,00	108,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	64,00	15,67	0,33	16,00	64,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	52,00	13,22	0,28	13,50	54,00	2,10	3,85
- ABONNEMENT JEUNES - DE 18 ANS							
. Balcon	200,00	49,95	1,05	51,00	204,00	2,10	2,00
. 1ère catégorie	164,00	41,14	0,86	42,00	168,00	2,10	2,44
. 2ème catégorie	48,00	12,24	0,26	12,50	50,00	2,10	4,17
. 3ème catégorie	48,00	12,24	0,26	12,50	50,00	2,10	4,17
. 4ème catégorie	48,00	12,24	0,26	12,50	50,00	2,10	4,17
B) LES BENEFICIAIRES DU TARIF ABONNEMENT REDUIT							
Ce tarif sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle, aux :							
<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de moins de 28 ans, sauf l'abonnement "Quatuor Lyrique" pour lequel est prévu un tarif abonnement jeunes de moins de 18 ans - Adhérents des Amis du Centre Lyrique de Tours - Adhérents de l'Académie Nationale de l'Opérette - Groupes, collectivités et comités d'entreprises : 10 personnes minimum - Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité. - Personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et à leur 							

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
<p>accompagnateur - Employés municipaux en activité, sur présentation de la carte du COS de la Ville de Tours et leurs conjoints</p> <p>C) LES BENEFICIAIRES DU TARIF ABONNEMENT QUATUOR LYRIQUE JEUNES -18 ANS Ce tarif sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle, aux :</p> <p>- Jeunes de moins de 18 ans.</p> <p><u>ACTIVITES SYMPHONIQUES</u></p> <p><u>I) LES TARIFS PLACES INDIVIDUELLES</u></p> <p>A) LES SERIES DE TARIFS</p> <p>Pour les concerts prévus dans la saison symphonique, dans la salle du Grand Théâtre, il sera appliqué les tarifs de la série B, prévus aux activités lyriques.</p> <p>B) LES BENEFICIAIRES DU TARIF INDIVIDUEL REDUIT</p> <p>Accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle, il s'appliquera aux mêmes catégories de personnes que pour les activités lyriques et pour l'ensemble des spectacles produits par l'Orchestre Symphonique.</p> <p>C) LES BENEFICIAIRES DU TARIF INDIVIDUEL SPECIAL</p> <p>Accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle, il s'appliquera aux mêmes catégories de personnes que pour les activités lyriques et pour l'ensemble des spectacles produits par l'Orchestre Symphonique.</p> <p>D) LES BENEFICIAIRES DU TARIF DERNIERE MINUTE</p> <p>- Jeunes de moins de 28 ans, une demi-heure avant le spectacle et sur présentation d'un justificatif au moment de la réservation et sur demande au passage du contrôle.</p> <p><u>II) LES TARIFS ABONNEMENTS</u></p> <p>Les tarifs " Abonnement normal ", " Abonnement réduit " et "Jeunes moins de 18 ans" sont déterminés forfaitairement.</p>							

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
Les tarifs sont déterminés forfaitairement. Toutefois, un tarif à la place pour chaque catégorie est ressorti, ce qui permettra de proposer des places dans des catégories différentes en cas d'indisponibilité sur une date demandée. En conséquence, cela entraînera une modification du tarif forfaitaire proposé ci-après.							
A) ABONNEMENT SYMPHONIQUE (6 concerts)							
- ABONNEMENT NORMAL							
. Balcon	264,00	43,10	0,90	44,00	264,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	204,00	33,30	0,70	34,00	204,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	108,00	17,63	0,37	18,00	108,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	81,00	13,22	0,28	13,50	81,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	63,00	10,28	0,22	10,50	63,00	2,10	0,00
- ABONNEMENT REDUIT							
. Balcon	249,00	40,65	0,85	41,50	249,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	192,00	31,34	0,66	32,00	192,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	99,00	16,16	0,34	16,50	99,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	75,00	12,24	0,26	12,50	75,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	60,00	9,79	0,21	10,00	60,00	2,10	0,00
- ABONNEMENT JEUNES							
. Balcon	168,00	27,42	0,58	28,00	168,00	2,10	0,00
. 1ère catégorie	144,00	23,51	0,49	24,00	144,00	2,10	0,00
. 2ème catégorie	60,00	9,79	0,21	10,00	60,00	2,10	0,00
. 3ème catégorie	60,00	9,79	0,21	10,00	60,00	2,10	0,00
. 4ème catégorie	60,00	9,79	0,21	10,00	60,00	2,10	0,00
B) LES BENEFICIAIRES DU TARIF ABONNEMENT SYMPHONIQUE REDUIT							
Accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et au passage du contrôle, il s'appliquera aux :							
<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de moins de 28 ans - Adhérents des "Amis du Centre Lyrique de Tours" - Adhérents de l'Académie Nationale de l'Opérette - Groupes, collectivités et comités d'entreprises : 10 personnes minimum - Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité. - Personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et leur accompagnateur - Employés municipaux en activité, sur présentation de la carte du COS de la Ville de Tours et leurs conjoints 							
C) LES BENEFICIAIRES DU TARIF ABONNEMENT SYMPHONIQUE JEUNES							

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
<p>Accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et au passage du contrôle, il s'appliquera aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de moins de 18 ans - Elèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de moins de 28 ans - Elèves des Ecoles Municipales de Musique de moins de 28 ans - Etudiants de la Faculté de Musicologie de moins de 28 ans - Etudiants titulaires du passeport culturel, sans condition d'âge. <p><u>DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX ACTIVITES</u></p> <p><u>I) LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les billets ne seront ni repris, ni remboursés, ni échangés, ni revendus. - Aucun échange ni remboursement n'est accordé en cas de retard ou d'erreur de jour, la date et l'heure du spectacle étant clairement indiquées sur le billet. - Les billets ne seront délivrés que contre paiement intégral de leur montant. Les places ne sont garanties qu'à réception de leur règlement intégral. - Chaque billet n'ouvre droit qu'à une place. - La salle du Grand Théâtre étant à "l'Italienne", certaines places présentent une gêne plus ou moins importante (places sous la corbeille du balcon, colonne dans le champ visuel ou encore angle mort). Les différentes catégories de prix en tiennent compte. - Les ouvrages chantés en langues étrangères sont, dans la mesure du possible, surtitrés en français. Toutefois, l'absence de surtitrage ou un surtitrage illisible ne sont pas une condition de remboursement du billet. - Si des modifications intervenaient en cours de saison dans les programmes et les distributions, les billets ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. - Tout détenteur d'un billet s'interdit de vendre ou distribuer quelque produit ou article que ce soit dans l'enceinte du Grand Théâtre. - Les places réservées et non payées sont annulées la veille du spectacle. - Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer en tout ou en partie le spectacle - Les tarifs "réduit" et "spécial" sont accordés sur présentation d'un justificatif valide et uniquement au moment du paiement. Aucune réclamation ou demande ultérieure ne sera prise en compte. - Les portes d'accès à la salle seront fermées dès le début de la représentation. - Les spectateurs retardataires ne seront autorisés à entrer dans la salle que lors d'une interruption de spectacle, en fonction de l'accessibilité. Après le lever de rideau, les places numérotées ne sont plus garanties. - Si le spectacle venait à être interrompu au-delà de la moitié de sa durée (hors temps d'entracte), le billet ne serait pas remboursé. - Si la date d'un spectacle est modifiée, les billets ne seront pas remboursés mais validés pour une autre date prévue par le Théâtre. Le remboursement n'intervient 							

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
<p>qu'en cas d'annulation de spectacle.</p> <p>Exceptionnellement, le changement de date ou de spectacle à la demande d'un spectateur sera possible si les trois conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'échange devra se faire au plus tard une semaine avant la date de la représentation concernée, ceci afin de pouvoir remettre cette place en vente. L'échange ne sera plus accepté passé ce délai, - Le changement devra se faire impérativement pour une place à tarif équivalent ou supérieur. - Le billet initial devra impérativement être restitué au moment de la demande. <p><u>Conditions particulières pour les abonnements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les billets ne seront ni repris, ni remboursés, ni échangés, ni revendus. <p>Exceptionnellement, le changement de spectacle ou de date dans un abonnement sera possible sous trois conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'échange devra se faire au plus tard une semaine avant la date de la représentation concernée, ceci afin de pouvoir remettre cette place à la vente. L'échange ne sera plus accepté passé de délai. - Le changement devra se faire impérativement pour une place à tarif équivalent ou supérieur. - Le billet initial devra impérativement être restitué au moment de la demande. <p><u>Conditions générales pour les réservations et le paiement en ligne :</u></p> <p>Les conditions générales de vente pour la billetterie et le paiement en ligne seront accessibles sur une page du site au moment du processus de réservation. Le client devra valider son accord avant le paiement final.</p> <p><u>II) FACILITES DE PAIEMENT</u></p> <p>Pour les Abonnements Pour un ou plusieurs abonnements, à partir d'un total de 240 euros, il pourra être proposé un paiement en deux fois selon les modalités suivantes : A la souscription, l'abonné joindra la totalité de la somme en deux chèques : <ul style="list-style-type: none"> - Le premier chèque, d'un montant au moins égal à la moitié du total, sera remis immédiatement à l'encaissement. L'abonné recevra les billets correspondants, - Le deuxième chèque sera mis en paiement fin octobre 2018. L'abonné recevra alors le reste des billets. Le non paiement du solde à la date butoir entraînera la suspension de l'abonnement jusqu'à régularisation et cela sans remboursement des places inutilisées.</p> <p>Pour la billetterie individuelle A partir d'un total de 240 euros d'achat aux guichets sur au moins deux spectacles, il</p>							

	2017/18	SAISON 2018/2019					
	TARIF GLOBAL	TARIF PLACE HT	T.V.A.	TARIF PLACE TTC	TARIF GLOBAL TTC	Taux	%
<p>pourra être proposé un paiement en deux fois selon les modalités suivantes :</p> <p>A la souscription, l'acheteur joindra la totalité de la somme en deux chèques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier chèque, d'un montant au moins égal à la moitié du total, sera remis immédiatement à l'encaissement. L'acheteur recevra les billets correspondants, - Le deuxième chèque sera mis en paiement au début du mois suivant. L'acheteur recevra alors le reste des billets. <p>Cette possibilité sera ouverte uniquement pour les achats effectués en septembre et octobre.</p> <p><u>III) LES BENEFICIAIRES D'INVITATIONS</u></p> <p>Concernant les spectacles produits par le Grand Théâtre, la Direction pourra accorder des invitations, dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires de servitudes - Partenaires du Grand Théâtre dans le cadre de convention de partenariat ou de mécénat ou de collaboration avec d'autres structures culturelles, - Journalistes, critiques, agents artistiques - V.I.P. - Personnels du Grand Théâtre, permanents ou intermittents, dans la mesure des possibilités. - Sur décision de la direction du Grand Théâtre <p>En outre, dans le cadre de la promotion des activités culturelles municipales lyriques et symphoniques, des invitations seront attribuées sur avis de la Commission Culturelle pour des actions soit associatives, soit municipales dont l'objet est reconnu d'intérêt général.</p>							

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
Tarifs de la saison 2018/2019 applicables à compter du 11 juin 2018						
<u>I) PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES</u>						
La T.V.A. applicable sur les produits est à 5,5%, 10 % ou 20 %.						
A) LES PROGRAMMES						
. Programme d'un spectacle lyrique	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	0,00
. Le programme de la saison symphonique sera remis gratuitement au public. Dans la mesure où des améliorations substantielles seraient apportées, il serait vendu 3 euros TTC.	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	0,00
B) PUBLICITE DANS LA BROCHURE DE SAISON OU LES PROGRAMMES DES SPECTACLES LYRIQUES OU DES CONCERTS SYMPHONIQUES						
La publicité sera admise dans la brochure de la saison et dans tous les programmes des spectacles, aux tarifs suivants :						
1 - Insertion dans la Brochure de saison						
. pour une page intérieure en quadrichromie	1 080,00	900,00	180,00	1 080,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie	840,00	700,00	140,00	840,00	20,00	
. pour un quart de page intérieure en quadrichromie	696,00	580,00	116,00	696,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture	2 400,00	2 000,00	400,00	2 400,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
2 - Insertion dans la Brochure de saison et dans tous les programmes des spectacles lyriques ou symphoniques						
. pour une page intérieure en quadrichromie	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie	1 320,00	1 100,00	220,00	1 320,00	20,00	
. pour un quart de page intérieure en quadrichromie	1 020,00	850,00	170,00	1 020,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture	3 120,00	2 600,00	520,00	3 120,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	3 720,00	3 100,00	620,00	3 720,00	20,00	

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
3 - Insertion dans les programmes des spectacles lyriques ou symphoniques						
. pour une page intérieure en quadrichromie	910,00	758,33	151,67	910,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie	660,00	550,00	110,00	660,00	20,00	
. pour un quart de page intérieure en quadrichromie	460,00	383,33	76,67	460,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture	1 080,00	900,00	180,00	1 080,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	1 440,00	1 200,00	240,00	1 440,00	20,00	
Le "chemin de fer" est déterminé par le Grand Théâtre de Tours, dans la limite des espaces disponibles. Ces tarifs servent également de base de calcul pour tout échange marchandise justifié par une valorisation des espaces publicitaires.						
C) ENCARTAGE DANS LES PROGRAMMES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES						
Tarif forfaitaire par spectacle (pour toutes les représentations).						
- par spectacle lyrique	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	0,00
- par concert	155,00	129,17	25,83	155,00	20,00	0,00
D) VENTE D'ARTICLES DIVERS						
Ces articles seront vendus au public aux prix suivants :						
- Affichette petit format (tarif à l'unité)	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	0,00
- Affiche 80 x 120 (tarif à l'unité)	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	0,00
- CD tarif A	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	0,00
- CD tarif B	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	0,00
- Livre "La pierre et le souffle"	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	0,00
E) BAR ET CONFISERIES						
Le Grand Théâtre pourra vendre des boissons et des confiseries avant ou lors des entractes des spectacles.						
1 - Le bar						
- Bouteille pétillant	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	0,00
- Verre de pétillant - kir	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	0,00
- Bière	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	0,00
- Café, thé et infusion	1,50	1,36	0,14	1,50	10,00	0,00
- Sodas, perrier et jus de fruit	2,50	2,37	0,13	2,50	5,50	0,00
- Eaux plates, eaux gazeuses (sauf perrier)	1,00	0,95	0,05	1,00	5,50	0,00
2 - Les confiseries						
- Glaces	3,00	2,73	0,27	3,00	10,00	0,00
- Paquets de bonbons	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	0,00
- Barres chocolatées	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	0,00

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
- Biscuits salés (chips, cacahuètes, ...)	1,00	0,91	0,09	1,00	10,00	0,00
F) ATELIERS JEUNE PUBLIC Aucune TVA appliquée sur ces tarifs.						
1 - Atelier JP 1 Ce tarif s'applique aux enfants de 6 à 10 ans. La durée de l'atelier est d'environ une heure.						
- Enfant de 6 à 10 ans . Tarif unique	5,00	4,55	0,45	5,00		0,00
2 - Atelier JP 2 Ce tarif s'applique aux enfants de 6 à 10 ans. La durée de l'atelier est prévue jusqu'à 3 heures. Un goûter est fourni aux enfants.						
- Enfant de 6 à 10 ans . Tarif unique	8,00	7,27	0,73	8,00		0,00
G) CONFERENCE La conférence est assurée par le directeur du théâtre ou par un membre de l'équipe de création lyrique.						
- Conférence pour Groupe, Associations, Mécènes ou Partenaires		583,33	116,67	700,00	20,00	
H) VISITE DU GRAND THEATRE Cette prestation s'applique aux groupes adultes, aux mécènes et aux partenaires La gratuité est consentie pour l'Association Culture du cœur et pour les Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours						
- Par visite (une heure environ)		125,00	25,00	150,00	20,00	
II) LOCATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES Le Grand Théâtre pourra louer les productions lui appartenant. Une production complète comprend en principe les décors, les costumes et les accessoires du spectacle. Les locations seront conclues par contrat.						
A) LOCATION DE PRODUCTION LYRIQUE Les tarifs sont alignés sur ceux définis par la Réunion des Opéras de France (ROF). Ils s'appliquent aux organisateurs de spectacles installées en France. Pour les autres, il pourra être proposé les mêmes tarifs ou des tarifs négociés de gré à gré. Il s'agit d'un tarif par représentation. La T.V.A. applicable est à 20%.						
- Production complète	6 600,00	5 500,00	1 100,00	6 600,00	20,00	0,00

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
- Production incomplète (Eléments de décors ou des accessoires ou des costumes, manquant dans la production)	5 400,00	4 500,00	900,00	5 400,00	20,00	0,00
- Décors et accessoires seuls ou costumes seuls	4 200,00	3 500,00	700,00	4 200,00	20,00	0,00
B) LOCATION DE PRODUCTION JEUNE PUBLIC						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
- Tarif unitaire pour les 4 premières représentations	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	0,00
- Tarif unitaire pour la 5ème représentation et les suivantes	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	0,00
C) LOCATION MATERIEL D'ORCHESTRE						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
- Partitions "Le Mikado" de Sullivan Tarif à la représentation	520,00	433,33	86,67	520,00	20,00	0,00
- Autres spectacles lyriques en bibliothèque Tarif à la représentation	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	0,00
D) MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR SPECTACLE OU MANIFESTATION						
La T.V.A. applicable est à 20,00 %.						
1 - Mise à disposition gratuite						
a) Pour le Foyer du Public et le Péristyle, l'Association des Amis du Centre Lyrique de Tours bénéficie de deux journées d'occupation gratuites par an.						
b) Pour la Grande Salle, deux associations musicales conventionnées bénéficient d'un accueil gracieux aux conditions suivantes : - L'Association du Florilège Vocal dont la gratuité est limitée à 4 jours d'occupation par an. - L'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours dont la gratuité est limitée à 2 jours d'occupation par an.						
c) Pour la Grande Salle, sur décision de la Ville, il pourra être accordé trois journées gratuites d'occupation au total par année civile. Ces mises à disposition gratuites de la Grande Salle incluent le Foyer du public et le Péristyle, y compris hors utilisation normale.						
d) Pour la salle Jean Vilar, il pourra être accordé la gratuité sur demande écrite à l'élue concernée.						
2 - Mise à disposition payante						
- Les tarifs correspondent à un pack forfaitaire journalier d'occupation du lieu, appelé "Théâtre en ordre de marche", quelle que soit la durée d'occupation par le Locataire dans la journée.						
- La location de la Grande Salle comprend la mise à disposition gracieuse du Foyer du Public et du Péristyle en mode normal d'utilisation d'accueil du public. S'il y a utilisation du Foyer du public ou du Péristyle à d'autres fins (cocktail, concert, récital, conférence,						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
<p>spectacle...) un tarif de location particulier sera appliqué en supplément.</p> <p>- Contenu du pack forfaitaire journalier "Théâtre en ordre de marche" Le pack comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La mise à disposition de la salle . La mise à disposition d'1 régisseur, 4 machinistes et 3 électriciens/son/lumières entre 8h et 22h dans la limite de 12 heures d'amplitude et de 10 heures de travail effectif, en semaine du lundi au samedi. . La mise à disposition d'1 agent d'accueil à la conciergerie entre 8h et 22h en semaine du lundi au samedi. . La mise à disposition du personnel de salle (Contrôleurs et Hôtesses) dans la limite de leurs vacations de 4 heures de présence. . Les matériels répertoriés dans la fiche technique correspondant au pack forfaitaire, fournie par la Direction technique du Grand Théâtre et pouvant être mis à disposition. . La sécurité civile . Les fluides . Le nettoyage de la salle <p>Toute demande de personnels, matériels ou équipements supplémentaires sera facturée au Locataire. Tout dépassement des limites horaires définies ci-dessus sera facturé au Locataire. Dans le cadre de la location du Théâtre un dimanche ou un jour férié, la totalité des heures des personnels techniques et de l'agent d'accueil sera facturée. Toutes locations de matériels non fournis par le théâtre et le coût des agents de sécurité sont à la charge du locataire et sont réglées directement par lui. La prestation de billetterie n'est pas incluse dans le tarif et les billets sont à la charge du Locataire.</p> <p>Chaque mise à disposition de salle, payante ou gratuite, fait l'objet d'un contrat.</p> <p>- Il est défini 5 tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services municipaux de Tours et les Partenaires exceptionnels de la Ville sur demande de Monsieur le Maire. - Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours suivantes : <ul style="list-style-type: none"> . L'Association des Fêtes Musicales en Touraine, le Centre International de la Mélodie Française Académie Francis Poulenc, le Florilège Vocal, l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours, l'Ensemble Jacques Moderne, Douce Mémoire, Diabolus In Musica, Jazz à Tours, Le Petit Fauchoux, Béton Production, l'Ensemble Consonance, le Centre Chorégraphique National de Tours, le Centre Dramatique Régional de Tours, la Compagnie Xpress, l'Atelier Musical de Touraine, le Temps Machine. - Mécènes relevant d'une convention de mécénat en cours d'application. - Partenaires conventions relevant d'une convention de partenariat ou de sponsoring en cours d'application. - Autres Locataires. 						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
a) Location du Foyer du public ou du Péristyle hors location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	275,00	229,17	45,83	275,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	406,00	338,33	67,67	406,00	20,00	0,00
- Mécènes	673,00	571,67	114,33	686,00	20,00	1,93
- Partenaires conventions	1 035,00	879,17	175,83	1 055,00	20,00	1,93
- Autres Locataires	1 453,00	1 270,83	254,17	1 525,00	20,00	4,96
b) Location du Foyer du public ou du Péristyle avec location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	102,00	85,00	17,00	102,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	183,00	152,50	30,50	183,00	20,00	0,00
- Mécènes	280,00	237,50	47,50	285,00	20,00	1,79
- Partenaires conventions	373,00	316,67	63,33	380,00	20,00	1,88
- Autres Locataires	520,00	455,00	91,00	546,00	20,00	5,00
c) Location du Foyer du public et du Péristyle hors location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	376,00	313,33	62,67	376,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	508,00	423,33	84,67	508,00	20,00	0,00
- Mécènes	882,00	749,17	149,83	899,00	20,00	1,93
- Partenaires conventions	1 244,00	1 056,67	211,33	1 268,00	20,00	1,93
- Autres Locataires	1 663,00	1 455,00	291,00	1 746,00	20,00	4,99
d) Location du Foyer du public et du Péristyle avec location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	152,00	126,67	25,33	152,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	234,00	195,00	39,00	234,00	20,00	0,00
- Mécènes	331,00	280,83	56,17	337,00	20,00	1,81
- Partenaires conventions	425,00	360,83	72,17	433,00	20,00	1,88
- Autres Locataires	622,00	544,17	108,83	653,00	20,00	4,98
e) Location de la Grande Salle en configuration Conférence ou Captation						
Il s'agit d'une manifestation ne comprenant pas de spectacle sur scène.						
<u>Forfait par journée d'équipement, de réglage</u>						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	376,00	313,33	62,67	376,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	508,00	423,33	84,67	508,00	20,00	0,00
- Mécènes	776,00	659,17	131,83	791,00	20,00	1,93
- Partenaires conventions	1 139,00	967,50	193,50	1 161,00	20,00	1,93
- Autres Locataires	1 700,00	1 487,50	297,50	1 785,00	20,00	5,00
<u>Forfait par journée comprenant la manifestation avec personnel de salle</u>						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	781,00	650,83	130,17	781,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	914,00	761,67	152,33	914,00	20,00	0,00
- Mécènes	1 294,00	1 100,00	220,00	1 320,00	20,00	2,01
- Partenaires conventions	1 969,00	1 673,33	334,67	2 008,00	20,00	1,98
- Autres Locataires	2 600,00	2 275,00	455,00	2 730,00	20,00	5,00

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
f) Location de la Grande Salle en configuration spectacle ou défilés ou shows						
<u>Forfait par journée d'équipement, de réglage, de répétition ou de répétition générale sans personnel de salle</u>						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	589,00	490,83	98,17	589,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	853,00	710,83	142,17	853,00	20,00	0,00
- Mécènes	1 315,00	1 117,50	223,50	1 341,00	20,00	1,98
- Partenaires conventions	1 781,00	1 513,33	302,67	1 816,00	20,00	1,97
- Autres Locataires	2 600,00	2 275,00	455,00	2 730,00	20,00	5,00
<u>Forfait par journée comprenant un spectacle ou une répétition générale avec personnel de salle</u>						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	1 401,00	1 167,50	233,50	1 401,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	1 665,00	1 387,50	277,50	1 665,00	20,00	0,00
- Mécènes	2 454,00	2 085,83	417,17	2 503,00	20,00	2,00
- Partenaires conventions	3 127,00	2 657,50	531,50	3 189,00	20,00	1,98
- Autres Locataires	4 000,00	3 500,00	700,00	4 200,00	20,00	5,00
<u>Forfait par spectacle supplémentaire dans la journée ou un spectacle et une répétition générale avec personnel de salle</u>						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	914,00	761,67	152,33	914,00	20,00	0,00
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	1 066,00	888,33	177,67	1 066,00	20,00	0,00
- Mécènes	1 242,00	1 055,00	211,00	1 266,00	20,00	1,93
- Partenaires conventions	1 522,00	1 293,33	258,67	1 552,00	20,00	1,97
- Autres Locataires	2 000,00	1 750,00	350,00	2 100,00	20,00	5,00
g) Location de la salle Jean Vilar avec spectacle ou manifestation tout public						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	Gratuit			Gratuit		
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	0,00
- Mécènes ou Acteurs culturels réalisant des actions revêtant un intérêt public local	250,00	212,50	42,50	255,00	20,00	2,00
- Partenaires conventions	250,00	212,50	42,50	255,00	20,00	2,00
- Autres Locataires	500,00	437,50	87,50	525,00	20,00	5,00
h) Location de la salle Jean Vilar sans spectacle ou manifestation tout public						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	Gratuit			Gratuit		
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	0,00
- Mécènes ou Acteurs culturels réalisant des actions revêtant un intérêt public local	125,00	105,83	21,17	127,00	20,00	1,60
- Partenaires conventions	125,00	105,83	21,17	127,00	20,00	1,60
- Autres Locataires	250,00	218,33	43,67	262,00	20,00	4,80
E) MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR TOURNAGE						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
Les tarifs correspondent à un forfait journalier d'occupation du lieu, quelle que soit la durée d'occupation par le Locataire durant la journée.						
Les tarifs comprennent :						
- La mise à disposition du lieu, les rémunérations et charges sociales des personnels techniques du théâtre.						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
- Les matériels inscrits à l'inventaire du théâtre et les fluides.						
Toutes locations de matériels supplémentaires restent à la charge du locataire et sont réglées directement par lui. Chaque mise à disposition de salle fait l'objet d'un contrat.						
1- Long métrage et Téléfilm						
a) Location du Foyer du public ou du Péristyle + Escalier d'honneur	350,00	300,00	60,00	360,00	20,00	2,86
b) Location du Foyer du public et du Péristyle + Escalier d'honneur	500,00	433,33	86,67	520,00	20,00	4,00
c) Location de la Grande Salle + Escalier d'honneur	1 000,00	875,00	175,00	1 050,00	20,00	5,00
d) Location de la Grande Salle , du Foyer du public, du Péristyle et de l'Escalier d'honneur	1 200,00	1 041,67	208,33	1 250,00	20,00	4,17
e) Autres Espaces (Escalier d'honneur seul, Loges artistes, Combles, escaliers de service, dessous de scène, Bureaux administration, Atelier de couture, Salle Jean Vilar...)	150,00	133,33	26,67	160,00	20,00	6,67
2 - Court métrage et Documentaire						
a) Location du Foyer du public ou du Péristyle + Escalier d'honneur	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	0,00
b) Location du Foyer du public et du Péristyle + Escalier d'honneur	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	0,00
c) Location de la Grande Salle + Escalier d'honneur	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	0,00
d) Location de la Grande Salle , du Foyer du public, du Péristyle et de l'Escalier d'honneur	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	0,00
e) Autres Espaces (Escalier d'honneur seul, Loges artistes, Combles, escaliers de service, dessous de scène, Bureaux administration, Atelier de couture, Salle Jean Vilar...)	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	0,00
3 - Publicité						
a) Location du Foyer du public ou du Péristyle + Escalier d'honneur	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	0,00
b) Location du Foyer du public et du Péristyle + Escalier d'honneur	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	0,00
c) Location de la Grande Salle + Escalier d'honneur	2 000,00	1 750,00	350,00	2 100,00	20,00	5,00
d) Location de la Grande Salle , du Foyer du public, du Péristyle et de l'Escalier d'honneur	2 500,00	2 083,33	416,67	2 500,00	20,00	0,00
e) Autres Espaces (Escalier d'honneur seul, Loges artistes, Combles, escaliers de service, dessous de scène, Bureaux administration, Atelier de couture, Salle Jean Vilar...)	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	0,00
4 - Structure de production régionale						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
a) Location du Foyer du public ou du Péristyle + Escalier d'honneur	Gratuit			Gratuit		
b) Location du Foyer du public et du Péristyle + Escalier d'honneur	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	0,00
c) Location de la Grande Salle + Escalier d'honneur	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	0,00
d) Location de la Grande Salle , du Foyer du public, du Péristyle et de l'Escalier d'honneur	400,00	350,00	70,00	420,00	20,00	5,00
e) Autres Espaces (Escalier d'honneur seul, Loges artistes, Combles, escaliers de service, dessous de scène, Bureaux administration, Atelier de couture, Salle Jean Vilar...)	Gratuit			Gratuit		
F) LOCATION DE MATERIELS ET INSTRUMENTS						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
Les tarifs correspondent à un forfait journalier de mise à disposition par matériel, équipement ou instrument.						
Le matériel technique (videoprojecteur et projecteurs) est loué hors lecteurs vidéos et machines informatiques.						
La location des matériels, équipements et instruments ne pourra être consentie que dans le cadre de manifestations ou spectacles ayant lieu au Grand Théâtre et dans la mesure de leur disponibilité. Chaque location fait l'objet d'un contrat.						
Matériels, équipements et instruments : la gratuité est consentie uniquement pour les services municipaux.						
1 - Vidéo-projecteur						
Vidéo-projecteur Panasonic PT DW11K 11000 lumens avec objectif	960,00	800,00	160,00	960,00	20,00	0,00
2 - Projecteurs						
Tarif applicable par projecteur ou changeur de couleur.						
Projecteur asservi ROBE DL7S	90,00	75,00	15,00	90,00	20,00	0,00
Projecteur HMI		33,33	6,67	40,00	20,00	
Projecteur à leds		25,00	5,00	30,00	20,00	
Changeur de couleur		25,00	5,00	30,00	20,00	
3 - Tapis de danse						
		83,33	16,67	100,00	20,00	
4 - Tribune						
Le cout du cabinet d'étude est à la charge du Locataire.		250,00	50,00	300,00	20,00	
5 - Instruments						
Timbale "Premier", tarif par timbale		41,67	8,33	50,00	20,00	
Xylophone, Glock valise, Glock pédales, Grosse caisse Symphonique, Cloches tubes , Célesta, Kit batterie		41,67	8,33	50,00	20,00	

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
G) LOCATION D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE (KAKEMONO)						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
L'affichage aura lieu dans le péristyle du Théâtre au moment des spectacles. Chaque location d'emplacement fera l'objet d'un contrat. Le Kakemono est fourni par l'annonceur.						
- Pour toutes les représentations d'un spectacle lyrique	205,00	170,83	34,17	205,00	20,00	0,00
- Par concert symphonique (samedi et dimanche)	155,00	129,17	25,83	155,00	20,00	0,00
- Pour 1 spectacle lyrique et 1 concert	305,00	254,17	50,83	305,00	20,00	0,00
III) MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
A) INTERVENTION PEDAGOGIQUE DE MUSICIEN D'ORCHESTRE						
Concerne l'intervention pédagogique d'un musicien de l'Orchestre :						
- Par musicien et par séance de 3 heures consécutives ou non	135,00	120,83	24,17	145,00	20,00	7,41
- Par nuitée et petit déjeuner	65,00	55,00	11,00	66,00	20,00	1,54
- Par repas	19,00	15,83	3,17	19,00	20,00	0,00
B) FORFAIT JOURNALIER ASSISTANCE D'UN TECHNICIEN						
Ce tarif s'applique dans le cadre d'une location de production (décors et/ou costumes) ou d'une demande particulière d'une structure publique ou privée. Les techniciens concernés sont précisés dans le contrat de location. Ce tarif s'applique pour chaque journée voyageée, travaillée ou immobilisée chez le locataire et pour les jours de voyage. Ce tarif ne comprend pas les frais de séjour, ni de voyage.						
	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	0,00
C) FORFAIT TECHNICIENS POUR CHARGEMENT ET DECHARGEMENT						
Ce tarif s'applique dans le cadre d'une location de production complète (décors et costumes). Il comprend la mise à disposition des techniciens nécessaires au chargement au départ de Tours et du déchargement au retour des camions de décors et costumes. Il est appliqué un forfait unique et global par production.						
	1 000,00	833,33	166,67	1000,00	20,00	0,00
IV) FRAIS LIES A LA BILLETTERIE						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
A) PRESTATION DE BILLETTERIE						
Le Grand Théâtre prend en charge le personnel nécessaire à la réalisation de la prestation, la création de fichiers informatiques, la prise des réservations, l'impression des documents comptables obligatoires. Le Grand Théâtre ne fournit pas les billets thermiques qui restent à la charge de l'organisateur. Le public pourra payer les places en numéraire, en chèque ou en carte bleue selon les termes du contrat.						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
Les recettes seront encaissées dans un premier temps par le Trésor Public puis reversées au tiers. Les frais de commissions seront déduits du montant des cartes bleues.						
- Tarif forfaitaire pour 1 représentation, hors fourniture des billets.	300,00	266,67	53,33	320,00	20,00	6,67
- Tarif forfaitaire pour chaque représentation supplémentaire, hors fourniture des billets.	240,00	216,67	43,33	260,00	20,00	8,33
La billetterie des spectacles de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours et du Florilège Vocal est réalisée à titre gratuit pour les seules représentations se déroulant au Grand Théâtre de Tours dans le cadre de leurs journées de gratuité.						
B) FOURNITURE DE BILLETS THERMIQUES						
Dans le cadre d'une prestation de billetterie, il pourra être fourni les billets thermiques.						
- Tarif pour une boîte de mille billets		62,50	12,50	75,00	20,00	
C) FRAIS DIVERS						
1 - Envoi postal						
Dans le cadre des réservations par Internet avec paiement en ligne ou par vente à distance, la Ville pourra décider d'appliquer les tarifs suivants :						
- Envoi des billets par courrier normal	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	0,00
- Envoi des billets par courrier recommandé simple	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	0,00
2 - Frais de réservation en ligne						
- Frais de gestion par billet pour les séries E+, E, A, B, C, D, U4, U5 et Vinci	0,80	0,67	0,13	0,80	20,00	0,00
- Frais de gestion par billet pour les séries U1, U2, U3, U6 et JP	0,40	0,33	0,07	0,40	20,00	0,00
V) VENTE DE MATERIELS PROMOTIONNELS AUX ORGANISATEURS						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
- Affichettes petit format, tarif par lot de 10	30,00	30,00	6,00	36,00	20,00	20,00
- Tracts, tarif par lot de 100	6,00	5,42	1,08	6,50	20,00	8,33
VI) VALORISATION DE PLACES A LA GENERALE						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
Il s'agit de places de catégorie balcon ou 1ère catégorie.						
S'applique lorsque qu'un mécène ou un partenaire souhaite réserver des places dans le cadre d'une location du foyer du public ou d'une convention de mécénat ou de partenariat :						
- Partenaires et mécènes - séries E et E+	42,00	35,00	7,00	42,00	20,00	0,00
- Partenaires et mécènes - séries A, B+, B, C et D	36,00	30,00	6,00	36,00	20,00	0,00
- Autres - séries E et E+	48,00	40,00	8,00	48,00	20,00	0,00
- Autres - séries A, B+, B, C et D	42,00	35,00	7,00	42,00	20,00	0,00

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
<u>VII) PRIVATISATION DE LOGE</u>						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
S'applique aux partenaires et mécènes. Il s'agit d'un tarif par loge.						
- Loge sur un spectacle		375,00	75,00	450,00	20,00	
- Loge sur les six spectacles lyriques		2 083,33	416,67	2 500,00	20,00	
- Loge sur les six spectacles lyriques et les six concerts symphoniques		3 750,00	750,00	4 500,00	20,00	
<u>VIII) VENTE DE SPECTACLES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES</u>						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
Les ventes de spectacles seront déterminées par contrat, détaillant la prestation.						
A) VENTE D'UN SPECTACLE LYRIQUE						
Vente d'un spectacle pour les Fêtes de fin d'année au Centre Communal d'Action Sociale de Tours.						
- Par représentation	25 100,00	23 791,47	1 308,53	25 100,00	5,50	0,00
B) VENTE DE CONCERTS DE L'ORCHESTRE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE - TOURS						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
1 - CONCERTS EN REGION CENTRE						
Ces tarifs comprennent les rémunérations, les charges sociales et fiscales, les défraiements et voyages du chef d'orchestre et des solistes sauf prise en charge directe par l'organisateur, des musiciens, des régisseurs, des techniciens, de l'administrateur et du chargé de diffusion. Ils intègrent également les frais de transport des instruments et des matériels. La ville de référence étant celle du lieu de déroulement du concert et la population étant celle donnée par le site internet de l'Insee : www.recensement.insee.fr , à la date de signature du contrat.						
a) Pour le 1er concert						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	2 650,00	2 511,85	138,15	2 650,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	4 900,00	4 644,55	255,45	4 900,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	7 000,00	6 635,07	364,93	7 000,00	5,50	0,00
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	3 450,00	3 270,14	179,86	3 450,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	5 900,00	5 592,42	307,58	5 900,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	8 300,00	7 867,30	432,70	8 300,00	5,50	0,00
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	4 885,00	4 630,33	254,67	4 885,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	8 295,00	7 862,56	432,44	8 295,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	9 975,00	9 454,98	520,02	9 975,00	5,50	0,00

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
b) Par concert supplémentaire pour un même organisateur						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	1 900,00	1 800,95	99,05	1 900,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	4 000,00	3 791,47	208,53	4 000,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	6 200,00	5 876,78	323,22	6 200,00	5,50	0,00
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	2 750,00	2 606,64	143,36	2 750,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	5 100,00	4 834,12	265,88	5 100,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	7 500,00	7 109,00	391,00	7 500,00	5,50	0,00
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	4 150,00	3 933,65	216,35	4 150,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	7 455,00	7 066,35	388,65	7 455,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	9 135,00	8 658,77	476,23	9 135,00	5,50	0,00
2 - CONCERTS HORS REGION CENTRE-VAL DE LOIRE						
Ces tarifs comprennent les rémunérations, les charges sociales et fiscales, les défraiements et voyages du chef d'orchestre et des solistes sauf prise en charge directe par l'organisateur, des musiciens, des régisseurs, des techniciens, de l'administrateur et du chargé de diffusion. Ils intègrent également les frais de transport des instruments et des matériels. La ville de référence étant celle du lieu de déroulement du concert et la population étant celle donnée par le site internet de l'Insee : www.recensement.insee.fr , à la date de signature du contrat.						
a) Pour le 1er concert						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	3 650,00	3 459,72	190,28	3 650,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	5 800,00	5 497,63	302,37	5 800,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	7 900,00	7 488,15	411,85	7 900,00	5,50	0,00
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	4 450,00	4 218,01	231,99	4 450,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	6 800,00	6 445,50	354,50	6 800,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	9 200,00	8 720,38	479,62	9 200,00	5,50	0,00
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	5 880,00	5 573,46	306,54	5 880,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	9 190,00	8 710,90	479,10	9 190,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	10 870,00	10 303,32	566,68	10 870,00	5,50	0,00
b) Par concert supplémentaire pour un même organisateur						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	2 800,00	2 654,03	145,97	2 800,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	4 900,00	4 644,55	255,45	4 900,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	7 100,00	6 729,86	370,14	7 100,00	5,50	0,00

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	3 650,00	3 459,72	190,28	3 650,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	6 000,00	5 687,20	312,80	6 000,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	8 400,00	7 962,09	437,91	8 400,00	5,50	0,00
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 45 musiciens (petite formation)	5 040,00	4 777,25	262,75	5 040,00	5,50	0,00
. De 46 à 66 musiciens (moyenne formation)	8 350,00	7 914,69	435,31	8 350,00	5,50	0,00
. Plus de 66 musiciens (grande formation)	10 030,00	9 507,11	522,89	10 030,00	5,50	0,00
3 - CONCERTS HORS DE FRANCE METROPOLITAINE						
Ces tarifs comprennent les rémunérations, les charges sociales et fiscales, les défraiements et voyages, du chef d'orchestre et des solistes sauf prise en charge directe par l'organisateur, des musiciens, des régisseurs, des techniciens, de l'administrateur et du chargé de diffusion et de communication.						
L'organisateur du concert doit prendre en charge directement ou sur facturation les frais de transports, de restauration et d'hébergement du chef d'orchestre, des solistes, des musiciens, du régisseur général, des régisseurs, des techniciens, de l'administrateur et des chargés de diffusion et de communication.						
Ces tarifs intègrent également les frais de transport des instruments et des matériels.						
- Voir grille tarifaire "Concerts Hors Région Centre".						
C) CONCERTS BEBES ET JEUNE PUBLIC						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
- Tarif pour un concert Bébé		663,51	36,49	700,00	5,50	
- Tarif pour un concert jeune public isolé	2 700,00	2 559,24	140,76	2 700,00	5,50	0,00
- Tarif pour deux concerts jeune public consécutifs sur un même service de 3h pour un même organisateur		3 601,90	198,10	3 800,00	5,50	
- Tarif pour un concert jeune public jumelé avec un concert tout public pour un même organisateur sur la même journée	2 200,00	2 180,09	119,91	2 300,00	5,50	4,55
D) VENTE DE CONCERTS DE CHŒURS						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
Le tarif est forfaitaire et comprend les rémunérations, les charges sociales et fiscales du chef de chœur, des choristes et du pianiste s'il y a lieu.						
- Le concert es qualité	800,00	758,29	41,71	800,00	5,50	0,00
- Participation des chœurs à un concert symphonique		379,15	20,85	400,00	5,50	
Le déplacement en car et les repas éventuels seront à la charge de l'organisateur en paiement						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
direct auprès des fournisseurs ou en remboursement sur facture au théâtre.						
<u>IX) DIVERS</u>						
A) VENTES ET RESERVATIONS DECENTRALISEES Le Grand Théâtre ou l'Orchestre Symphonique Région Centre-Val de Loire/Tours pourra passer des conventions avec des organismes susceptibles d'ouvrir des points de réservation et de ventes décentralisées pour la saison.						
B) ECHANGE GRATUIT DE PUBLICITE Des insertions publicitaires ou promotionnelles pourront être accueillies sur l'ensemble des documents édités par le Théâtre ou l'Orchestre Symphonique même sur ceux recevant habituellement des annonces payantes (programme vendu dans la salle) en échange d'un service identique ou de valeur égale. Ces opérations seront aménagées par voie de convention.						
C) SIGNATURE DES CONTRATS Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les contrats, conventions et avenants concernant les : - Coproductions, entre le Théâtre ou l'Orchestre Symphonique et d'autres partenaires publics ou privés, montées dans le but de réaliser à moindre coût des spectacles de qualité. - Co-réalisations, - Ventes ou achats d'un spectacle, - Ventes ou achats de décors et/ou costumes, - Locations ou prêts de décors, costumes, instruments et accessoires et matériels divers à une autre structure publique ou privée et réciproquement, - Locations ou prêts de la salle ou d'un autre espace du Théâtre, - Mécénat, partenariat, sponsoring, - Echanges gratuits de publicité, - Ventes et réservations décentralisées, - Prestations servies à un tiers (billetterie, ...).						
D) T.V.A. APPLIQUEE La TVA appliquée sur les droits d'entrée est à 2,10 %, sur les ventes et les cessions d'exploitation de spectacles et sur les boissons non alcoolisées à 5,5%, sur les biscuits salés et les boissons chaudes à 10% et les autres produits à 20%. Les recettes de mécénat sont exemptées de TVA.						
<u>E) ENCAISSEMENT DES RECETTES</u> Les recettes du Grand Théâtre seront réparties par codes gestionnaires du C80 au C86 et						

	2017/18	SAISON 2018/2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux TVA	%
<p>encaissées sur les articles budgétaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7062 - 311 : Droits d'entrées (billetterie, abonnements) - 70688 - 311 : Vente de produits finis et prestations de services (vente de spectacles, remboursement de défraiements...) - 7083 - 311 : Locations diverses (locations décors/costumes, ...) - 70848 - 311 : Mise à disposition de personnel facturé - 70873 - 311 : Remboursement de frais par le C.C.A.S. - 70878 - 311 : Remboursement de frais par d'autres redevables (frais d'affranchissement...) - 7088 - 311 : Autres produits d'activités annexes (programmes, affiches, boissons...) - 74718 - 311 : Participation Etat - 7472 - 311 : Participation Région - 7473 - 311 : Participation Département - 74741 - 311 : Participation Communes membres du GFP - 74748 - 311 : Participation Autres Communes - 7478 - 311 : Autres subventions (Sacd, mécénat, partenariat, ...) - 752 - 311 : Revenus des immeubles (location de la salle, ...) - 758 - 311 : Produits de gestion courante (affichage kakémono...) - 7588 - 311 : Remboursement des frais de commission - 7718 - 311 : Excédents de régie - 7788 - 311 : Autres produits exceptionnels (dons, ventes aux enchères...) <p>Le paiement des droits d'entrées peut être accepté en numéraire, en chèques français ou exceptionnellement en chèques étrangers, en cartes bancaires, chèques vacances, chèques culture région et chèques cadeaux. La vente à distance par carte bancaire et la vente en ligne seront acceptées seulement pour la billetterie individuelle et non pour les abonnements. Les frais de commission des cartes bleues seront supportés par le Théâtre et imputés sur le poste budgétaire ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 627 - 311 (paiement des frais de commission) <p>En ce qui concerne les recettes des abonnements Grande Saison, elles seront réparties de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 % sur le poste budgétaire : 7062 - 311 - C 81 activités lyriques - 40 % sur le poste budgétaire : 7062 - 311 - C 82 activités symphoniques Théâtre Tours 						

COHESION SOCIALE

SOMMAIRE

Espace Loisirs Jeunes 283



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>Espace loisirs Jeunes</u>						
<u>Droit d'adhésion annuel aux activités dites libres proposées par l'ELJ pour les familles domiciliées à Tours:</u>						
1 enfant	7,00	7,00		7,00		
2 enfants	12,00	12,00		12,00		
3 enfants et plus	15,00	15,00		15,00		
<u>Droit d'adhésion annuel aux activités dites libres proposées par l'ELJ pour les familles domiciliées hors Tours</u>						
1 enfant	9,10	9,20		9,20		1,10
2 enfants	14,15	14,30		14,30		1,06
3 enfants et plus	17,20	17,40		17,40		1,16
<u>1. Activités de loisirs (piscine, patinoire, ...)</u>						
Familles domiciliées à Tours	3,60	3,65		3,65		1,39
Tarif préférentiel adhérent	1,80	1,80		1,80		
Familles domiciliées hors Tours	5,55	5,70		5,70		2,70
<u>2. Activités spécifiques (karting, quad, ...)</u>						
Familles domiciliées à Tours	6,00	6,10		6,10		1,67
Tarif préférentiel adhérent	3,00	3,00		3,00		
Familles domiciliées hors Tours	9,15	9,30		9,30		1,64
<u>3. Activités culturelles (cinéma, concerts, parcs de loisirs)</u>						
Familles domiciliés à Tours	2,00	2,10		2,10		5,00
Tarif préférentiel adhérent	1,00	1,00		1,00		
Familles domiciliés hors Tours	4,05	4,20		4,20		3,70
<u>4. Stages culturels ou sportifs avec intervenants</u>						
Prix pour une séance de 2 heures :						
Familles domiciliées à Tours	2,20	2,20		2,20		
Familles domiciliées hors Tours	3,85	4,00		4,00		3,90
Prix pour un forfait de 4 jours	6,00	6,10		6,10		1,67
Prix pour un forfait de 5 jours	8,00	8,10		8,10		1,25
<u>5- Séjours courts (entre 1 et 5 nuits) ex : mini-camps</u>						
Le prix d'un séjour court est calculé comme suit :						
(nombre de jours + nombre de nuits) x prix de journée						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Le quotient familial pris en compte est issu de Cafpro, applicatif internet de la CAF.						
Familles domiciliées à Tours						
Les tarifs journaliers sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 600 0,79%						
de 601 à 670 0,95%						
de 671 à 760 1,00%						
de 761 et plus 1,45%						
* Prix minimum	3,10	3,10		3,10		
* Prix maximum	12,00	12,10		12,10		0,83
Familles domiciliées hors Tours						
= Tarifs journée avec repas Tours + majoration de 14,50 €						
* Prix minimum	18,50	18,80		18,80		1,62
* Prix maximum	27,95	28,40		28,40		1,61
Les règlements des familles sont demandés au moment de l'inscription.						
Les déductions pour les familles relevant d'une Caisse d'Allocations Familiales d'un autre département accordées aux familles sont valables dans les mêmes conditions que pour les accueils de loisirs.						
<u>5- Séjours longs (à partir de 6 nuits)</u>						
Le tarif journalier est un prix forfaitaire						
Familles domiciliées à Tours	18,00	18,10		18,10		0,56
Familles domiciliées hors Tours	27,70	29,00		29,00		4,69
Déductions éventuelles : bon vacances collectives attribués par la CAF ou bon vacances attribués par la Mutualité Sociale Agricole.						
Ces documents devront être insérés dans le dossier d'inscription.						
<u>6 - Rallye urbain :</u>						
jeunes de Tours	8,00	8,00		8,00		
jeunes de l'agglomération	12,15	12,20		12,20		0,41

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
BUVETTE ACCUEIL DE LOISIRS						
Manifestations évènementielles						
* Boissons	1,00	1,00		1,00		
* Glaces	1,00	1,00		1,00		
* Confiseries	0,60	0,60		0,60		
* Sandwich	1,80	1,80		1,80		
* Barquette de frites	1,00	1,00		1,00		
Les recettes seront constatées :						
Espace Loisirs Jeunes : 70632 422 130						

RESSOURCES HUMAINES

SOMMAIRE

Logements de fonction	287
Travaux effectués par les agents	288



	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
LOGEMENTS DE FONCTION						
Tarifs mensuels des charges locatives						
EAU						
Logement de 60 m2	11,00	11,75		11,75		6,82
Logement de 100 m2	18,00	18,80		18,80		4,44
Logement de 130 m2	25,00	25,85		25,85		3,40
ELECTRICITE (avec chauffage électrique)						
Logement de 60 m2	90,00	109,80		109,80		22,00
Logement de 100 m2	150,00	183,00		183,00		22,00
Logement de 130 m2	195,00	237,90		237,90		22,00
ELECTRICITE (sans chauffage électrique)						
Logement de 60 m2	23,00	28,06		28,06		22,00
Logement de 100 m2	38,00	46,36		46,36		22,00
Logement de 130 m2	49,00	59,78		59,78		22,00
GAZ						
Logement de 60 m2	50,00	66,00		66,00		32,00
Logement de 100m2	83,00	109,56		109,56		32,00
Logement de 130 m2	108,00	142,56		142,56		32,00
Les recettes seront constatées à l'imputation : 70878.71 J32						

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Travaux / prestations par les agents de la Ville dont travaux en régie par estimation du coût moyen horaire par grade au 1er janvier 2019						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur	40,12	42,85		42,85		6,80
Attaché hors classe		51,89		51,89		
Attaché principal	33,93	38,25		38,25		12,73
Attaché	27,84	28,89		28,89		3,77
Rédacteur principal de 1ère classe	25,59	26,41		26,41		3,20
Rédacteur principal de 2ème classe	23,23	25,10		25,10		8,05
Rédacteur	22,19	24,00		24,00		8,16
Adjoint administratif principal de 1ère classe	20,58	21,25		21,25		3,26
Adjoint administratif principal de 2ème classe	18,99	19,21		19,21		1,16
Adjoint administratif	17,72	17,35		17,35		-2,09
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	25,59					
Animateur principal de 2ème classe	23,07	25,83		25,83		11,96
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	21,93	25,34		25,34		15,55
Adjoint d'animation	17,81	19,30		19,30		8,37
FILIERE CULTURELLE						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie						
Professeur d'enseignement artistique hors classe	33,67	39,94		39,94		18,62
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	31,58	37,81		37,81		19,73
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	25,71	27,33		27,33		6,30
	23,76	25,69		25,69		8,12
FILIERE CULTURELLE-PATRIMOINE						
Conservateur patrimoine en chef						
Bibliothécaire principal	36,87	50,26		50,26		36,32
Bibliothécaire		34,54		34,54		
Bibliothécaire	27,94	30,32		30,32		8,52
Attaché de conservation du patrimoine	27,84	29,20		29,20		4,89
Assistant de conservation principal de 1ère classe	25,59	26,47		26,47		3,44
Assistant de conservation principal de 2ème classe	23,03	20,98		20,98		-8,90
Assistant de conservation	21,94	23,29		23,29		6,15
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	20,67	21,58		21,58		4,40

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	19,08	18,22		18,22		-4,51
Adjoint du patrimoine	17,83	17,06		17,06		-4,32
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Cadre supérieur de santé	35,02	35,83		35,83		2,31
Cadre de santé de 1ère classe	31,58	34,85		34,85		10,35
Puéricultrice hors classe	29,80	33,04		33,04		10,87
Puéricultrice de classe supérieure	29,28	28,71		28,71		-1,95
Puéricultrice de classe normale	26,08	26,45		26,45		1,42
Infirmier en soins généraux hors classe		28,73		28,73		
Infirmier en soins généraux de classe normale		20,41		20,41		
Infirmier de classe supérieure		28,01		28,01		
Technicien paramédical de classe supérieure	26,42	23,58		23,58		-10,75
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	21,39	20,86		20,86		-2,48
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	19,59	17,48		17,48		-10,77
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	27,09	35,15		35,15		29,75
Chef de service de police municipale	23,05	25,39		25,39		10,15
Chef de police municipale	23,07	27,29		27,29		18,29
Brigadier chef principal	23,03	23,78		23,78		3,26
Gardien-brigadier	20,55	20,23		20,23		-1,56
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller principal des APS	32,81	34,66		34,66		5,64
Conseiller des APS	27,27	33,97		33,97		24,57
Educateur des APS principal de 1ère classe	25,59	28,61		28,61		11,80
Educateur des APS principal de 2ème classe	23,07	25,17		25,17		9,10
Educateur des APS	21,93	23,21		23,21		5,84
Opérateur principal des APS	20,77	24,28		24,28		16,90
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef hors classe	55,56	55,27		55,27		-0,52
Ingénieur en chef	43,89	49,32		49,32		12,37
Ingénieur principal	38,84	42,56		42,56		9,58
Ingénieur	30,96	33,20		33,20		7,24
Technicien principal de 1ère classe	27,10	28,37		28,37		4,69
Technicien principal de 2ème classe	24,07	23,29		23,29		-3,24

	2018	2019				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Technicien	22,28	25,39		25,39		13,96
Agent de maîtrise principal	21,93	23,59		23,59		7,57
Agent de maîtrise	20,60	20,92		20,92		1,55
Adjoint technique principal de 1ère classe	20,26	20,17		20,17		-0,44
Adjoint technique principal de 2ème classe	18,67	18,53		18,53		-0,75
Adjoint technique	17,41	16,87		16,87		-3,10
FILIERE MEDICO-SOCIAL-SECTEUR SOCIAL						
Educateur principal de jeunes enfants	24,29	27,28		27,28		12,31
Educateur de jeunes enfants	21,75	19,99		19,99		-8,09
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	21,75	24,12		24,12		10,90
Agent social principal de 1ère classe	20,26	20,42		20,42		0,79
Agent social principal de 2ème classe	18,67	20,81		20,81		11,46
Agent social	17,41	15,72		15,72		-9,71
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	20,26	20,26		20,26		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	18,67	17,19		17,19		-7,93
Ces recettes seront constatées aux imputations : 70878/70876 020 , 70688 020 , 722 020 F10						